

**Projet de diagnostic
en vue
du futur Plan Stratégique National
de la PAC post 2020**

– France –

5 février 2020

Présentation

La proposition de règlement pour la future PAC impose que le Plan stratégique national (PSN) de la PAC réponde à trois objectifs généraux :

- 1) favoriser le développement d'un secteur agricole intelligent, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire ;
- 2) renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat ;
- 3) consolider le tissu socioéconomique des zones rurales

Un objectif général transversal de modernisation du secteur est également fixé : la modernisation du secteur en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation

Pour répondre à chacun de ces quatre objectifs, la stratégie d'intervention établie dans le PSN PAC de chaque État membre doit être construite autour des 9 objectifs spécifiques, récapitulés ci-dessous :

| Objectifs généraux | Objectifs spécifiques |
|---|--|
| (a) favoriser le développement d'un secteur agricole intelligent, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire | A. Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire |
| | B. Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la numérisation |
| | C. Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur |
| (b) renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat | D. Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables |
| | E. Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air |
| | F. Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages |
| (c) consolider le tissu socioéconomique des zones rurales | G. Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales |
| | H. Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durable |
| | I. Améliorer la réponse de l'agriculture de l'UE aux exigences sociétales en matière d'alimentation et de santé, y compris un approvisionnement alimentaire sûr, nutritif et durable ainsi que le bien-être animal |

Ce dossier comporte une « fiche diagnostic » établie au niveau national, par objectif spécifique et pour l'objectif transversal, incluant :

- un état des lieux (indicateurs de contexte européens et autres informations quantitatives et qualitatives actualisées),
- une analyse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM),
- une identification des besoins au niveau national,
- une identification des besoins spécifiques régionaux, proposés par le niveau local.

Objectif spécifique A. Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire

A

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique A : « Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire »

Remarque : les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés

Le revenu agricole : un concept à appréhender avec précaution

- Les termes couramment utilisés de « revenu agricole » désignent en réalité un flux financier mixte qui sert, d'une part, à rémunérer le travail réalisé par l'exploitant agricole et par les travailleurs familiaux non-salariés et, d'autre part, à financer les autres facteurs de production de l'entreprise agricole (terre, capital). En ce sens, il n'est **pas comparable avec un revenu salarié**, notion davantage adaptée aux autres secteurs économiques. Par ailleurs, le revenu agricole ne reflète pas le revenu disponible de l'agriculteur, qui peut comprendre d'autres sources de revenus.

Plusieurs indicateurs de revenu agricole peuvent être utilisés :

- Le **revenu des facteurs agricoles** (main-d'œuvre, capital, terre) est obtenu en retirant de la valeur de la production agricole les consommations intermédiaires, les impôts à la production et la consommation de capital fixe et en y ajoutant les subventions. Il **s'élève à 32 300 euros par unité de travail agricole en France en 2017, ce qui la place 7^{ème} au niveau européen**, derrière les Pays-Bas, le Danemark, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Allemagne et l'Espagne. En moyenne sur la période 2007-2017, ce revenu était en France de 29 500 euros. En revanche, si l'on considère sa progression, ce revenu a cru de 5,8 % entre 2010 et 2017 en France contre 25,2 % en moyenne européenne, plaçant la France à la 23^{ème} place en matière de progression : **le revenu y a donc évolué moins rapidement que chez la plupart des pays voisins**, les Etats membres les mieux placés sur cet indicateur étant pour la plupart ceux entrés dans l'Union européenne pendant les années 2000¹. (Indicateur de contexte C.25)
- Le **revenu d'entreprise agricole** (qui est obtenu en soustrayant au revenu des facteurs agricoles les salaires et les loyers versés ainsi que les intérêts payés) représente 29 100 euros par unité de travail non salarié en France en 2017, ce qui la place 5^{ème} au niveau européen, derrière les Pays-Bas, l'Espagne, le Royaume-Uni et le Danemark. En moyenne sur la période 2007-2017, ce revenu était en France de 24 900 euros. En 2017, ce revenu représente 70 % de la moyenne des salaires constatés dans l'ensemble des secteurs économiques en France (11^{ème} place européenne)². Ce taux est néanmoins à considérer avec précaution étant donné que les deux notions sont difficilement comparables. (Indicateur de contexte C.26)
- Pour les analyses qui suivent concernant la France, **l'unité choisie est le résultat courant avant impôts par unité de travail agricole non salarié (RCAI/UTANS)**, donnée issue du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA). **En France, toutes orientations et tous territoires confondus, le RCAI/UTANS moyen s'élève à 27 400 €/UTANS en 2017³**. Ce résultat n'est, pas plus que les deux précédents indicateurs, directement comparable à un salaire ni équivalent au revenu personnel disponible des exploitants agricoles.

Des revenus présentant des disparités fortes entre les exploitations, les territoires, les orientations productives

- D'importantes disparités existent** derrière cette moyenne de 27 400 €/UTANS : en 2017 la moitié des exploitations se situent en fait en-dessous de 20 700 € (médiane), et un quart sont même en dessous de 7 700 €, alors que le quart supérieur est au-dessus de 37 400 €. La part des exploitations générant un RCAI/UTANS négatif était de 14 % en 2017, celle des exploitations dépassant 50 000 € de 15%.
- Il existe des **disparités du revenu agricole selon les orientations des exploitations** : en 2017, la moyenne par production représentait par exemple 20 000 €/UTANS ou moins pour les orientations bovins viande, ovins/caprins, céréales/oléagineux/protéagineux et polyculture-polyélevage, mais plus de 40 000 €/UTANS pour la viticulture, les autres grandes cultures et les porcins⁴. Elle est également un peu supérieure à la moyenne en maraîchage-horticulture, fruits et volailles, et proche

de la moyenne en bovins lait. Ces différences sont cependant assez **variables d'une année à l'autre**, et ceci beaucoup plus pour les productions végétales, très soumises aux aléas climatiques, que pour les orientations animales.

- La dispersion du RCAI/UTANS est également très variable en **fonction des orientations** : elle est importante en viticulture où, malgré une moyenne élevée, une exploitation sur cinq peut avoir un résultat négatif, ainsi qu'en production porcine. Elle est en revanche faible en bovins viande, bovins lait et ovins/caprins⁵ (figure 1).
- Une **diversité du revenu selon les territoires** est également constatée. Par exemple, dans le secteur bovin laitier, le RCAI/UTANS est de 26 900 € en moyenne sur l'ensemble du territoire (à comparer à la moyenne de 27 400 €/UTANS toutes orientations confondues), mais il est de 22 300 € uniquement en zones de montage et haute montagne, de 27 500 € en zone de piémont et dans les autres zones défavorisées, et de 28 700 € hors zone défavorisée, chiffres qui montrent des disparités importantes⁶. De même, pour les surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux, le RCAI/UTANS est très largement inférieur dans les zones intermédiaires à la moyenne nationale⁷.
- **Les revenus agricoles sont en moyenne plus élevés dans les exploitations dont le potentiel de production est plus important** (ce potentiel étant mesuré par la Production Brute Standard ou PBS, qui reflète la taille des exploitations en surface ou en nombre d'animaux). En revanche, si l'on rapporte le RCAI/UTANS à la surface agricole utile de l'exploitation, le revenu par hectare évolue différemment entre les trois classes de PBS disponibles selon les types de production : il est plus faible pour les classes comprenant des exploitations de taille élevée en maraîchage, arboriculture, bovins lait et bovins viande ; le phénomène inverse s'observe pour la viticulture ; aucune tendance entre les trois classes de taille ne se dégage pour les autres productions⁸ (figure 2). (Indicateur de contexte C.26 nouveau). Peu de données sont disponibles sur les petites exploitations, qui ne font pas partie du champ du RICA.

Une variabilité contrastée des revenus selon les productions

- **Les agriculteurs sont exposés aux risques de marché** (baisse des prix des productions et/ou hausse des prix des intrants) **et de production** (rendements en quantité et qualité). Au fil du temps, le démantèlement des outils de régulation des marchés agricoles désormais plus ouverts à la mondialisation, et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques et sanitaires ont accru la volatilité de leur revenu. La réduction de la diversité des assolements contribue à renforcer encore la sensibilité des exploitations aux aléas : la part des terres arables couvertes par les sept principales cultures est passée de 80 % au début des années 2000 à près de 88 % à la fin des années 2000 et début des années 2010 avant de se réduire légèrement (85,6% en 2017) [voir objectif spécifique F].
- Toutes exploitations confondues, **les revenus ont stagné ou augmenté régulièrement dans les années 1990 et au début des années 2000, mais connaissent une forte volatilité depuis la deuxième moitié des années 2000**. L'écart type des revenus moyens entre 1988-2004, d'une part, et 2005-2017, d'autre part, est ainsi passé de 3 300 €/UTANS à 6 000 €/UTANS.
- **Cette augmentation de la variabilité des revenus est néanmoins distincte selon les types de productions** : si elle a triplé pour les céréales/oléagineux/protéagineux et autres grandes cultures et presque doublé pour les bovins laitiers, elle est restée stable pour la viticulture et le maraîchage. Par ailleurs, les résultats sont structurellement cycliques et volatiles en production porcine, et peu volatiles et structurellement faibles pour les bovins viandes et ovins-caprins⁹ (figures 3 et 4).

Les facteurs déterminants du niveau et de l'évolution des revenus.

- Quatre déterminants majeurs d'évolution du revenu agricole peuvent être mis en évidence : les **prix** des produits agricoles, les **subventions** agricoles attribuées aux exploitants, les **charges** des exploitations et la **productivité** des facteurs de production (ce dernier point est développé dans l'objectif B). Le niveau de **résilience** des exploitations, qui peut être confortée par la diversification des activités y compris non agricoles, peut par ailleurs permettre de diminuer l'impact d'un aléa sur le revenu.
- Les **prix agricoles**, premiers constituants des produits de l'exploitation et de son évolution, **sont soumis à des aléas et une forte volatilité, qui a augmenté depuis 2005** du fait de l'ouverture accrue des marchés et de la suppression de certains instruments de régulation ainsi que des effets du changement climatique sur le niveau de production (figure 5). L'évaluation à mi-parcours du programme national de gestion des risques¹⁰ (PNGRAT) montre que, pour les grandes cultures, la volatilité des prix devient plus importante que la variabilité des rendements. Certains de ces prix

peuvent être directement influencés par les cours mondiaux. Individuellement par exploitation, les prix peuvent varier en fonction de la stratégie de commercialisation et de la qualité des produits vendus ou des démarches de segmentation qui permettent de mieux valoriser les produits [voir objectif spécifique B].

- Les **subventions agricoles** soutiennent fortement le revenu agricole. En 2017, **90 % des exploitations moyennes et grandes bénéficient d'au moins une subvention** (33 200 € d'aides en moyenne) et **ces aides représentent 21 % en moyenne des recettes des exploitations**. Ces chiffres diffèrent fortement selon les secteurs : les subventions d'exploitation sont supérieures à 45 000 € pour les bovins viande et les ovins/caprins et représentent plus de 40 % des recettes, mais elles sont inférieures à 20 000 € pour le maraîchage, la viticulture, l'arboriculture, les porcins et les volailles (moins de 10 % des recettes). L'importance des différents types d'aides varie également fortement entre secteurs (aides découplées, aides couplées, développement rural)¹¹ (figure 6). En France en 2015, **20 % des bénéficiaires des paiements directs de la PAC ont perçu 54 % des aides, contre 82 % à l'échelle de l'UE**¹².
- **Le niveau des subventions et leur part dans le revenu sont également variables selon la taille physique des exploitations**. Ainsi, les paiements directs (aides découplées et couplées) représentent moins de 5 % des revenus des exploitations de moins de 20 hectares, entre 10 et 15 % des revenus pour les exploitations entre 20 et 30 hectares, et 25 % des revenus des exploitations de 30 à 50 hectares. Pour les exploitations de 50 à 200 hectares (soit le tiers des exploitations agricoles françaises), le revenu est constitué d'environ 40 % des paiements directs (figure 7). Ce constat résulte au moins en partie du fait que la taille moyenne des exploitations, de même que le niveau des subventions, sont variables selon les secteurs. Par exemple, les exploitations maraîchères, arboricoles et viticoles sont celles qui ont les plus petites surfaces en moyenne et également celles qui ont les niveaux d'aides directes les plus faibles. (Indicateur de contexte C.26 nouveau)
- **Les charges des exploitations** ont un impact conséquent sur la marge tirée de la production et donc sur le revenu agricole. **En France, en 2017**, les charges d'exploitation représentent en moyenne 188 000 € par exploitation (source RICA), à comparer avec la production de l'exercice par exploitation qui s'élève à 193 300 € (hors subventions). Les consommations intermédiaires représentent 49% des charges annuelles des exploitations.
- Une **grande disparité** de niveau et de structure des charges existe entre les différentes orientations productives (figures 8 et 9). Ainsi, les éleveurs de porcs ou de volailles ont des dépenses très importantes en alimentation animale ; l'amortissement des bâtiments, des installations et du matériel pèse relativement plus pour les éleveurs d'herbivores ou les exploitations de céréales, oléagineux ou protéagineux ; les exploitations produisant du vin, des fruits, des légumes ou des fleurs ont des charges salariales importantes.
- **Les charges des exploitations françaises ont globalement une répartition selon les différents postes qui est très similaire à celle constatée dans les autres Etats membres de l'UE-15** (figure 10)¹³. La situation est différente si l'on rapporte les différentes charges aux recettes dégagées par les exploitations. Ainsi, par exemple dans les secteurs des céréales et de l'élevage bovin laitier et allaitant, les exploitations ont plutôt des dotations aux amortissements, des consommations intermédiaires et du fermage plus importants par rapport à leurs recettes et des charges salariales moins prépondérantes, si on les compare à d'autres pays européens (Allemagne, Italie, Espagne, Royaume-Uni)¹⁴.
- **En France, en moyenne sur la période 2000-2017, sur l'ensemble des secteurs, les charges ont augmenté de 77 %**, contre 58 % pour la valeur de la production par exploitation (source RICA), avec des disparités importantes selon les types de productions : si cette hausse est plus modérée pour les céréales, oléagineux et protéagineux (+44 %) et la viticulture (+55 %), elle est beaucoup plus élevée pour les bovins laitiers (+123 %), les porcins (+89 %) et les bovins allaitants (+88 %).
- Par ailleurs, les agriculteurs ont la possibilité de **diversifier leurs revenus**, en adjoignant de nouvelles activités à celles jusqu'alors exercées par l'exploitation. Il peut s'agir d'activités qui s'inscrivent **dans le prolongement de la production agricole** (transformation des produits agricoles, vente en circuits courts), de réalisation de **travail à façon** (prestations de services pour d'autres exploitations agricoles, des collectivités, des entreprises, des particuliers), d'**agro-tourisme** (hébergement, restauration, activités de loisir), ou encore de **production d'énergie**¹⁵. En 2010, environ 12% des exploitations agricoles développaient une ou plusieurs activités para-agricoles pour compléter leurs revenus.
- **La transformation des produits agricoles est la principale activité de diversification pratiquée par les agriculteurs** (37 % des exploitations diversifiées) et est dans 80% des cas associée à la vente en circuits courts. La diversification est assurée en large partie par les actifs familiaux et les

agriculteurs qui pratiquent une telle activité sont d'une manière générale plus jeunes, davantage formés et produisent plus souvent que la moyenne des exploitations des produits sous signe de qualité ou en agriculture biologique. La moitié des petites exploitations diversifiées doublent au moins leur chiffre d'affaires grâce à cette activité de diversification¹⁶.

Etat de la sécurité alimentaire :

- L'un des objectifs de la PAC, en particulier à travers le soutien aux revenus agricoles, est de garantir **l'approvisionnement alimentaire**. En France, **l'analyse du ratio production / consommation par bilan** (figure 11) montre que la situation est très disparate entre des filières « excédentaires » en termes de production (produits laitiers, céréales, sucre et vins), des filières à peu près « à l'équilibre » (viandes bovine et porcine notamment) et des filières « déficitaires » comme le soja, les fruits tropicaux, la viande ovine et la viande de volaille. **Au surplus, la situation au niveau de la filière peut masquer un important décalage au niveau du segment** : en volaille de chair par exemple, l'équilibre global masque un déficit en moyenne gamme (ingrédient des plats élaborés par les industries agroalimentaires (IAA))¹⁷. Sur le secteur spécifique du **bio**, 69% des produits consommés en France y sont produits, avec une grande hétérogénéité (près de 80% d'importations pour les jus de fruits, moins de 20% pour les boissons alcoolisées) mais la plupart des familles de produits se situent en dessous des 10% d'importations, témoignant d'une structuration croissante de la filière, notamment en crèmerie et viande.¹⁸
- **Si la ferme France est globalement excédentaire en protéines végétales en raison de ses prairies et de ses productions de céréales, son élevage reste néanmoins fortement dépendant des importations de matières riches en protéines**, lesquelles représentent l'équivalent de 1,3Mt de protéines végétales sous forme de tourteaux de soja. Les tourteaux de soja importés sont utilisés, par ordre d'importance décroissante, par les filières avicoles, laitière, bovine allaitante et porcine. La diversification des sources de protéines et la recherche d'une plus grande autonomie aux différentes échelles (exploitation, territoire, filière) serait de nature à réduire cette dépendance, et constituerait un facteur de résilience face à la volatilité croissante des cours des matières premières.

2. Tendances futures

- **Les exploitations agricoles continuent à se concentrer**, à être de moins en moins nombreuses (-1.9 % par an depuis 2010), de plus en plus grandes (la part des grandes exploitations est passée de 25 % en 2010 à plus de 40 % en 2016), et gérées par de moins en moins d'actifs (-1 % par an depuis 2010), évolution partagée avec la plupart des pays de l'Union européenne.
- **Le phénomène de sous-traitance des travaux agricoles s'amplifie**, avec une augmentation de 53 % du nombre d'exploitations qui y a recours entre 2000 et 2016, et s'accompagne du développement significatif de la délégation intégrale des travaux pour les exploitations de grandes cultures. Cela concerne notamment les exploitations de superficies moyennes et grandes et pourrait mener à une reconfiguration des charges des exploitations.¹⁹
- **Le travail agricole se transforme donc, avec des actifs agricoles salariés de plus en plus nombreux (+1,2% entre 2010 et 2016), alors que les actifs non-salariés diminuent**. En 2016, la répartition des unités de travail agricole à temps plein est la suivante : 408 000 chefs d'exploitation et co-exploitants, 55 000 conjoints collaborateurs ou emplois familiaux, 139 000 salariés permanents, et 198 000 UTA en travail saisonnier, entreprises de travaux, CUMA... Il est à noter que, notamment en lien avec la faiblesse des revenus agricoles, l'emploi salarié se développe, parfois sous des formes précaires, ce qui ne permet ni d'améliorer le revenu des salariés et ouvriers agricoles, ni de renforcer leurs compétences²⁰ [voir aussi objectif spécifique H].
- **L'exposition des agriculteurs aux risques va se renforcer avec le changement climatique** : fréquence accrue des événements climatiques défavorables, notamment ceux présentant un caractère extrême, risques sanitaires liés aux maladies animales ou aux pathogènes des végétaux, etc.
- Les **tensions commerciales et géopolitiques** actuelles sur la scène internationale ainsi que l'ouverture grandissante du marché européen liée aux conclusions d'accords commerciaux bilatéraux avec des pays tiers parfois grands producteurs agricoles amplifient la volatilité des prix auxquels sont confrontés les producteurs européens et peut amplifier la circulation d'organismes nuisibles aux végétaux et aux animaux.
- **L'évolution de la structure (hausse de la restauration hors domicile) et des attentes sur la consommation** alimentaire (évolution de la consommation de viande, traçabilité, produits bio, produits « sans ... », etc.) peut également influencer de manière différentielle sur la demande des

filières et donc, sur les revenus des différents types d'exploitation [voir objectif spécifique I].

- **Le développement et les dynamiques de plus en plus différenciés des zones rurales** [voir objectif spécifique H] tendent à créer des zones où la vulnérabilité de l'activité agricole, des emplois liés et des revenus des agriculteurs s'accroît (par exemple les zones intermédiaires), alors que d'autres bassins de production et de consommation demeurent dynamiques (grands bassins viticoles par exemple).
- L'évolution future des **charges des exploitations** et de la **productivité totale des facteurs** sera déterminante pour la baisse des coûts de production unitaire et donc l'amélioration des revenus [voir objectif spécifique B].

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

L'influence majeure des différents types de subventions sur le revenu

- Le **montant des aides a évolué différemment selon les secteurs en 10 ans** : celui des grandes cultures a diminué de plus de 25 %, celui des bovins viande et des ovins/caprins a augmenté fortement, tandis que les aides ont stagné pour la viticulture, le maraîchage et les granivores. Ainsi, si les exploitations de grandes cultures étaient les plus bénéficiaires des aides en 2007 en France, ce n'est plus le cas en 2017, au profit des exploitations d'élevages herbivores (bovins lait, bovins viande, bovins mixtes, ovins/caprins)²¹ (figure 12).
- **Sans les subventions, 50 % des exploitants auraient un RCAI négatif.** La dépendance des revenus aux aides publiques est très forte au moins dans certains secteurs, notamment dans les élevages d'herbivores et dans les zones défavorisées : plus de 80% des éleveurs de bovins et d'ovins auraient un RCAI négatif en 2017 sans subvention ; c'est aussi le cas pour 70% des exploitations en zones de montagne ou dans les autres zones défavorisées (contre 38% hors zone défavorisée). Après prise en compte des subventions, la proportion d'exploitations ayant un RCAI négatif est beaucoup plus proche entre les territoires (10 % en montagne, 17 % en piémont et autre zones défavorisées et 14 % hors zone défavorisée) et entre les différents types de production (entre 7% et 20%) (figure 13).
- Ainsi, **les aides publiques permettent de stabiliser les revenus et de réduire les disparités observées**²². Cependant, ce soutien implique un taux de dépendance du revenu aux subventions d'exploitations important pour certaines filières : sur la période 2007-2017, ce taux s'élève en moyenne à 93% pour la filière bovine laitière, 152% pour la filière ovine/caprine, et 195% pour la filière bovine allaitante.
- Les **aides découplées** du premier pilier convergent progressivement. Sur la base des paiements directs découplés et du paiement vert effectués, et selon les simulations des services statistiques du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, alors qu'en 2015, 16% des exploitations présentaient une valeur moyenne de paiements supérieure de 25% à la moyenne, en 2019, on ne les estime plus qu'à 4%. De l'autre côté du spectre, seules 3% des exploitations reçoivent des paiements inférieurs à la valeur moyenne en 2019, contre 25% d'entre elles en 2015. Par ailleurs, 44% des agriculteurs touchent ces paiements en 2019 à hauteur de +/-5% de la moyenne par hectare, contre seulement 15% d'entre eux en 2015. Cependant, ces aides **se capitalisant en partie dans le prix de la terre**, cela rend incertain l'effet net sur le revenu des agriculteurs²³.
- Les **paiements couplés** (qui représentent en France 1 milliard d'euros par an) visent à apporter un soutien à des filières en difficulté pour maintenir leurs productions et soutenir les revenus qui en sont tirés. Ils ont un impact réel sur le revenu des filières qui en perçoivent le plus (en 2017, ils ont par exemple représenté 44 % du RCAI des exploitations ovines), sur le maintien d'un niveau de production, l'équilibre entre les filières et le maintien d'une production sur l'ensemble du territoire. L'impact environnemental de certaines aides couplées, leur pérennité, et l'impact négatif à long terme sur la compétitivité sont les principales critiques²⁴ qui leur sont adressées. Pour le secteur bovin allaitant, sur la période 1980-2015, les aides allouées au secteur, dont les aides couplées, ont été en partie captées par l'aval de la filière (abattage, transformation, distribution, consommation) et les aides non plafonnées ont encouragé l'augmentation de la taille des fermes et des cheptels²⁵.
- **L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)**, aide spécifique pour les zones défavorisées (zones de montagne et de haute-montagne, zones défavorisées simples et zones à handicaps spécifiques), représente 40 % du FEADER, soit une enveloppe d'environ un milliard d'euros par an. Les évaluations démontrent son efficacité sur le maintien des revenus et des exploitations dans ces territoires²⁶ (elle représente par exemple 61 % du RCAI 2017 des éleveurs

ovins) et sur le soutien aux systèmes d'élevage herbagers²⁷.

- **La distribution des aides découplées en France est parmi les plus resserrées des Etats de l'UE.** En montant global versé, la France se situe parmi les Etats membres dans lesquels la part de l'enveloppe financière des aides directes versée à 20% des plus grosses fermes, est la plus basse à hauteur de 54% contre 80% en moyenne dans l'UE. Cette situation s'explique notamment par le fait que les 20% de plus grosses fermes françaises ne détiennent que 53% de la SAU, contre 82% en moyenne européenne.

Les outils de prévention et de gestion des risques comme facteur de stabilisation du revenu

- **La gestion des risques commence *ex ante*** avec les dispositifs contribuant à la **résilience des exploitations** : le rôle des aides publiques du 1^{er} pilier et du 2^{ème} pilier sur le soutien au revenu est de ce point de vue un élément important. On peut toutefois noter que la prise de risque inhérente au changement de système d'exploitation, notamment vers davantage d'autonomie, n'est pas prise en compte dans les calculs de surcoûts et manques à gagner des Mesures agro-environnementales et climatiques, ce qui les rend peu incitatives pour un certain nombre d'agriculteurs.
- Parmi **les outils de gestion des risques** cofinancés par le FEADER, la France a opté pour un soutien à un fonds de mutualisation des risques sanitaire et environnemental (FMSE), seul fonds de mutualisation agréé par les autorités, et pour l'aide à l'assurance récolte multirisques climatiques. Ces outils de gestion *ex-post* apparaissent complémentaires à la prévention et à l'adaptation aux risques. Pour autant, ils ont également un effet *ex-ante*. Les interventions du fonds de mutualisation sont conditionnées à la mise en œuvre de mesures de lutte, tandis que l'aide à l'assurance récolte porte sur la prime et non sur l'indemnité, incitant ainsi les exploitants à anticiper la survenance d'un aléa et se protéger de ses conséquences économiques.
- **Le bilan des dernières campagnes montre une reprise de la progression des surfaces bénéficiant de l'assurance multirisques climatiques subventionnée** qui atteint 30 % des surfaces agricoles hors prairie²⁸ (4,8 millions d'ha en 2018), avec une augmentation significative dans le secteur de la viticulture qui est désormais le secteur le mieux couvert par l'assurance multirisques climatiques. A cela s'ajoutent des offres d'assurance complémentaires non subventionnées (à l'exception de certains programmes opérationnels fruits et légumes), notamment l'assurance grêle qui couvre environ 5,2 millions d'ha. Pour autant, le niveau de couverture reste insuffisant, et surtout, il est extrêmement variable selon les productions agricoles : pour l'assurance subventionnée, il est de l'ordre de 30 % en grandes cultures et en viticulture (les événements climatiques de ces dernières années ayant encouragé les souscriptions), il a progressé à 25 % en légumes industriels mais demeure en revanche faible en arboriculture (2,4 %) en raison d'une offre peu adaptée, ainsi qu'en prairies (0,9 %) pour lesquelles l'offre est encore récente et nécessite un effort de diffusion. Par ailleurs, si les règles d'articulation entre le régime des calamités agricoles et l'assurance multirisques climatiques étaient améliorées, cela pourrait inciter davantage à la souscription de contrats d'assurance, notamment pour les prairies et l'arboriculture.
- **L'évaluation *in itinere* du programme national de gestion des risques et assistance technique (PNGRAT)** souligne le développement de la culture de la gestion des risques et montre que le fait d'être assuré permet de **lisser le revenu et passer plus facilement les « coups durs »** liés aux aléas climatiques, et apporte ainsi de la visibilité et de la sécurité même s'il ne se traduit pas nécessairement par une amélioration des résultats économiques moyens pluriannuels dans un contexte marqué par une variabilité importante des prix.
- **Le transfert de l'assurance contre les risques climatiques vers le second pilier de la PAC a facilité la gestion** budgétaire du dispositif en permettant une gestion pluriannuelle des crédits et le maintien des taux de subvention fixés en début de programmation.
- **Ces outils sont complétés par des outils *ex-post* au niveaux européen (outils de gestion des crises de l'OCM) et national pour couvrir les risques systémiques** (risques de marché, épizootie) de grande ampleur auxquels sont confrontés les agriculteurs. Ces aides de crises déployées notamment dans le cadre de l'Organisation Commune de Marché sont complémentaires des outils de gestion des risques. Elles contribuent à la stabilisation des prix en cas de crise sur les marchés et permettent ainsi de soutenir les revenus qui autrement souffriraient davantage de ces crises.

4. Facteurs externes à la PAC contribuant aux évolutions observées

- Les exploitations agricoles sont confrontées à **différentes catégories de risques contribuant à l'instabilité des revenus** : risques climatiques, environnementaux, sanitaires, de prix (des intrants et des produits), financiers (taux d'intérêt et de change), ces derniers étant parfois liés à des changements de réglementation, institutionnels ou à certaines décisions politiques, ou encore à d'autres facteurs humains (maladie, décès, accident).
- **La gestion des risques doit commencer ex ante avec la transition de l'agriculture vers des systèmes plus résilients** face aux risques naturels comme économiques. La diversification des productions, la recherche d'autonomie, ou le choix d'itinéraires techniques économes en intrants peuvent contribuer à cette résilience des exploitations et à la stabilisation, voire la hausse des revenus qui en résultent. Ce lien a été mis en avant par exemple pour les exploitations d'élevage herbivore²⁹.
- La **longue période de baisse structurelle des prix internationaux des commodités agricoles s'est achevée** au milieu des années 2000 et a été suivie par une succession de pics tarifaires entre 2007 et 2012. Depuis, les prix agricoles mondiaux ont reflué, tout en restant supérieurs à la période antérieure. Parallèlement, leur volatilité s'est accrue depuis la deuxième moitié des années 2000 (comparée à 1990-2005)^{30, 31}.
- **Les compétences organisationnelles et managériales, et plus généralement « le capital humain »**, sont essentiels dans la structuration du revenu, notamment la capacité des exploitants à optimiser le système de production, à développer sa résilience systémique, et à gérer les aléas.
- Les **dispositifs réglementaires** (ex. normes), **fiscaux et sociaux** (un tiers des concours publics à l'agriculture en 2017, aides PAC incluses), sont structurants pour le revenu des agriculteurs à court terme comme sur le temps long. Parmi ceux-ci, la déduction pour aléas (DPA), qui n'attirait que peu d'exploitants (11 400 exploitants en 2014), en raison de ses plafonds et de ses contraintes, est remplacée en 2019 par la dotation pour épargne de précaution (DEP), qui vise à corriger les défauts de l'ancien dispositif pour inciter les exploitants à épargner davantage dans des moments de conjoncture favorable et ainsi se prémunir des risques de faible ampleur.
- **La position de l'agriculteur dans la chaîne de valeur agroalimentaire** a une influence sur les prix payés aux producteurs agricoles et donc sur leur revenu [voir objectif spécifique C].
- **L'innovation technologique et organisationnelle est un facteur clé** pour améliorer les revenus *via* la productivité, la valeur ajoutée, la résilience et la durabilité des systèmes.
- Le développement d'**instruments complémentaires de gestion du risque** (*forward contracts, futures*, commercialisation collective) et les investissements dans des dispositifs ou des pratiques de prévention et d'atténuation sont aussi des leviers essentiels pour une résilience renforcée des exploitations et des revenus.

FIGURES fiche diagnostic OS-A

Figure 1 : indicateurs de dispersion du RCAI/UTANS par orientation productive, en euros, en 2017

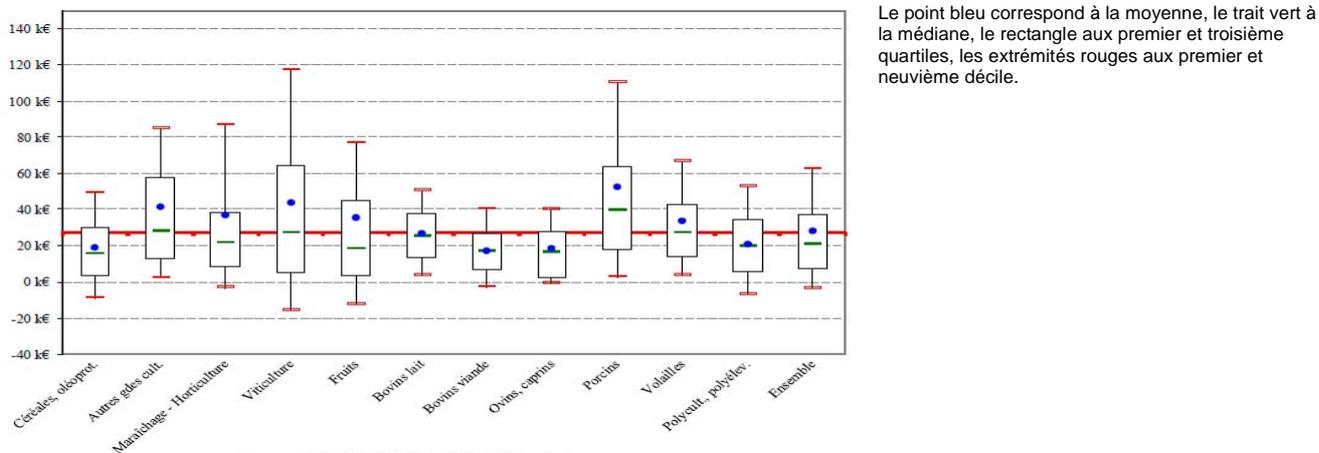


Figure 2 : RCAI par actif non salarié et par hectare selon l'orientation et la taille de l'exploitation, en 2017, en euros

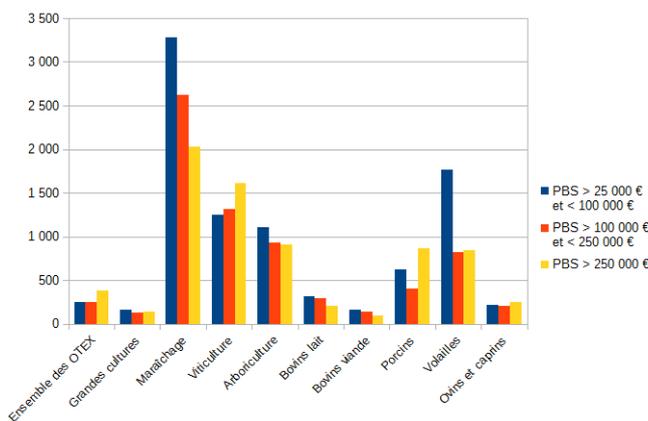


Figure 3 : RCAI par actif non salarié par orientation entre 1989 et 2017, filières végétales, en milliers d'euros

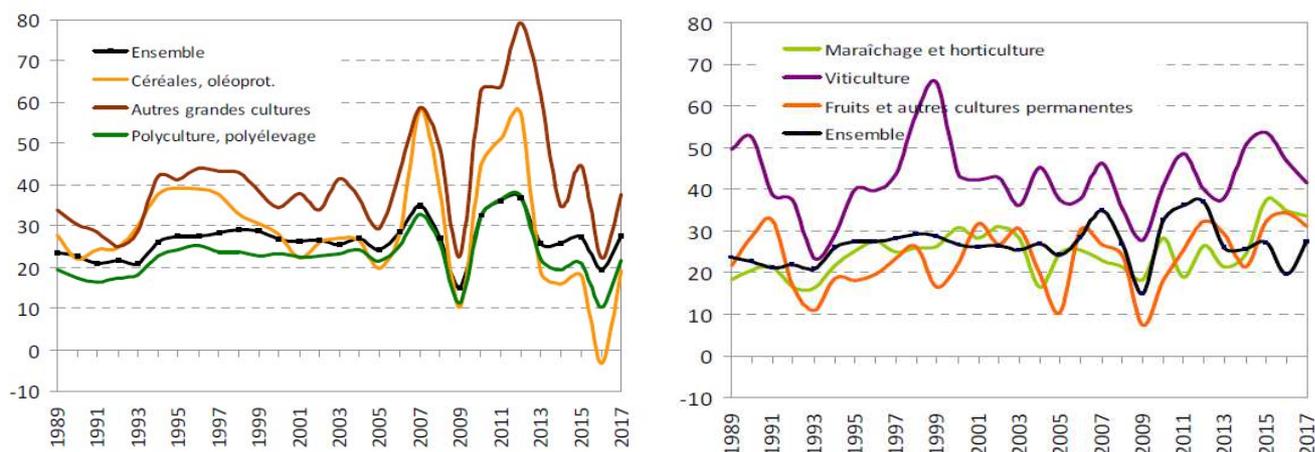


Figure 4 : RCAI par actif non salarié par orientation entre 1989 et 2017, filières animales, en milliers d'euros

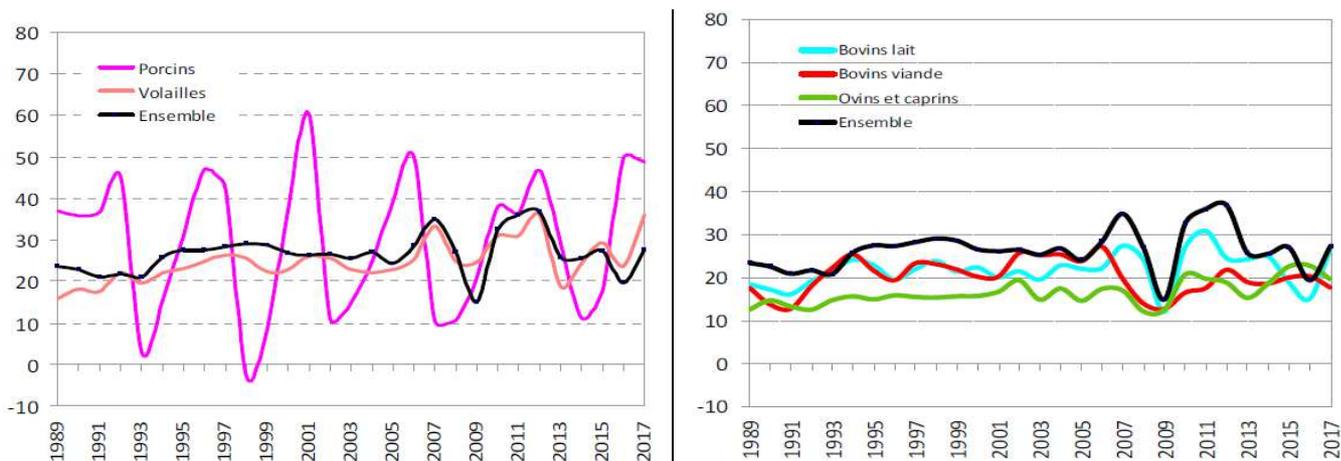


Figure 5 : évolution des prix agricoles à la production (indice 100 en 2000)

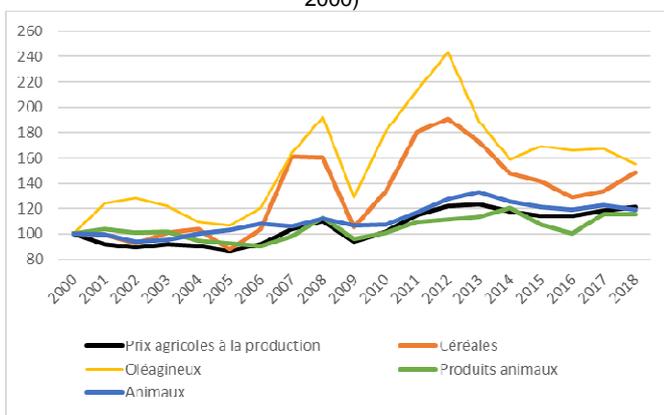


Figure 6 : montant moyen des subventions d'exploitation par OTEX en 2017

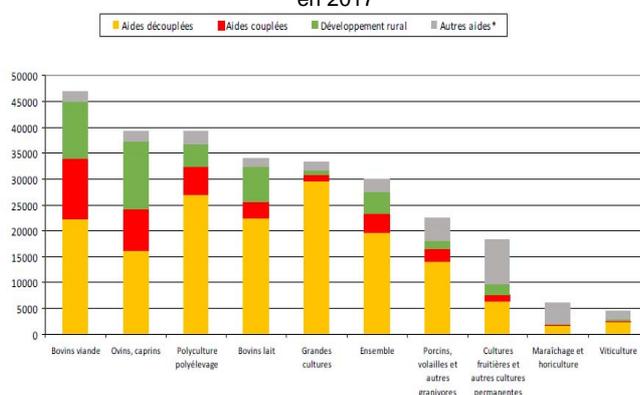


Figure 7 : montant des paiements directs et leur part dans le revenu, selon la taille physique des exploitations

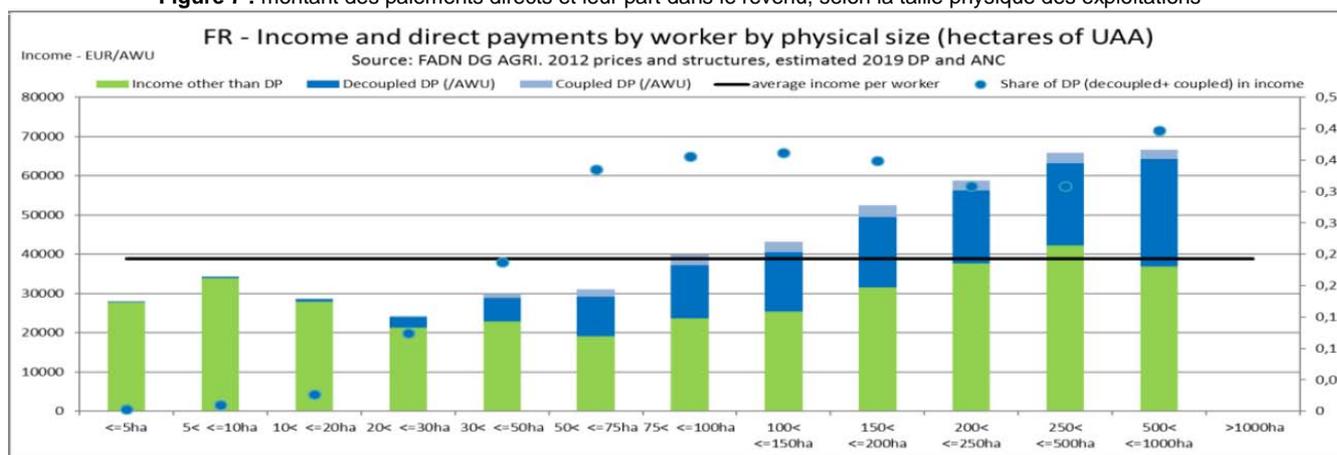


Figure 8 : production de l'exercice par orientation productive, en 2016 et 2017, en milliers d'euros

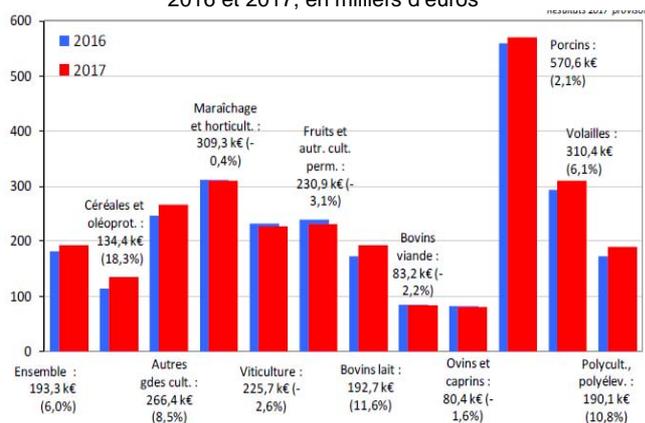


Figure 9 : niveau des charges par orientation productive, en 2016 et 2017, en milliers d'euros

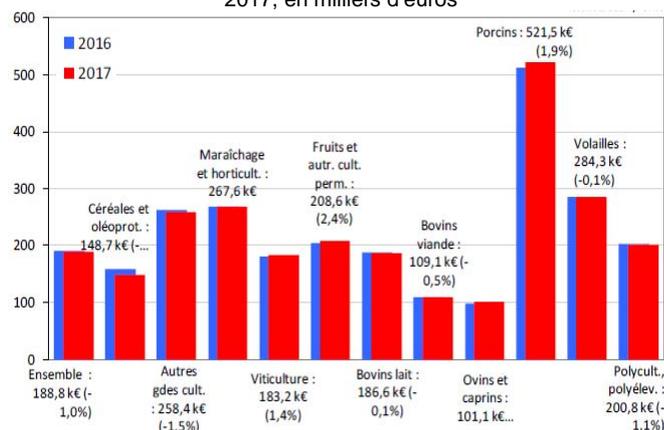


Figure 10 : structure des charges des exploitations en 2017, en France et dans les pays de l'UE à 15

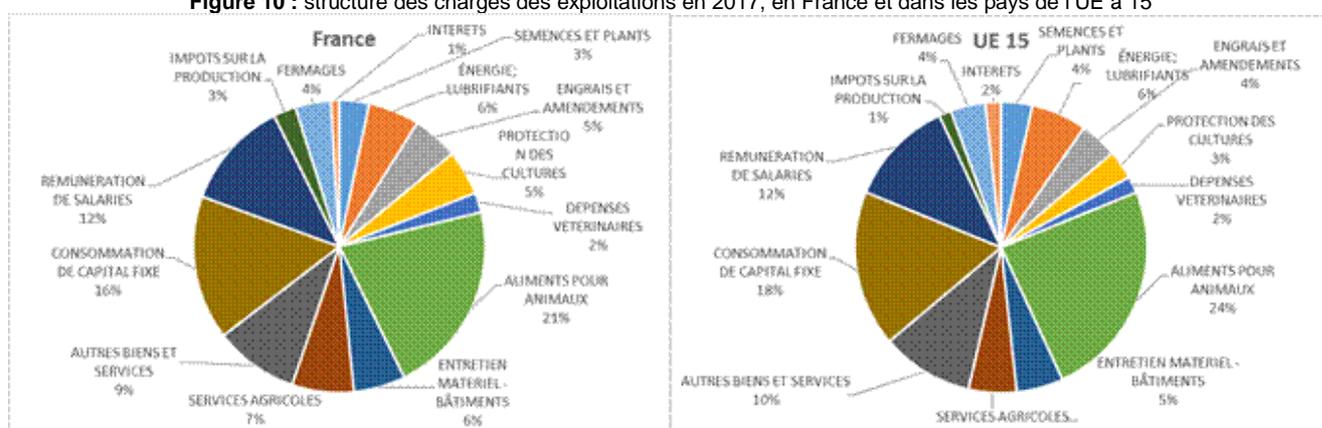


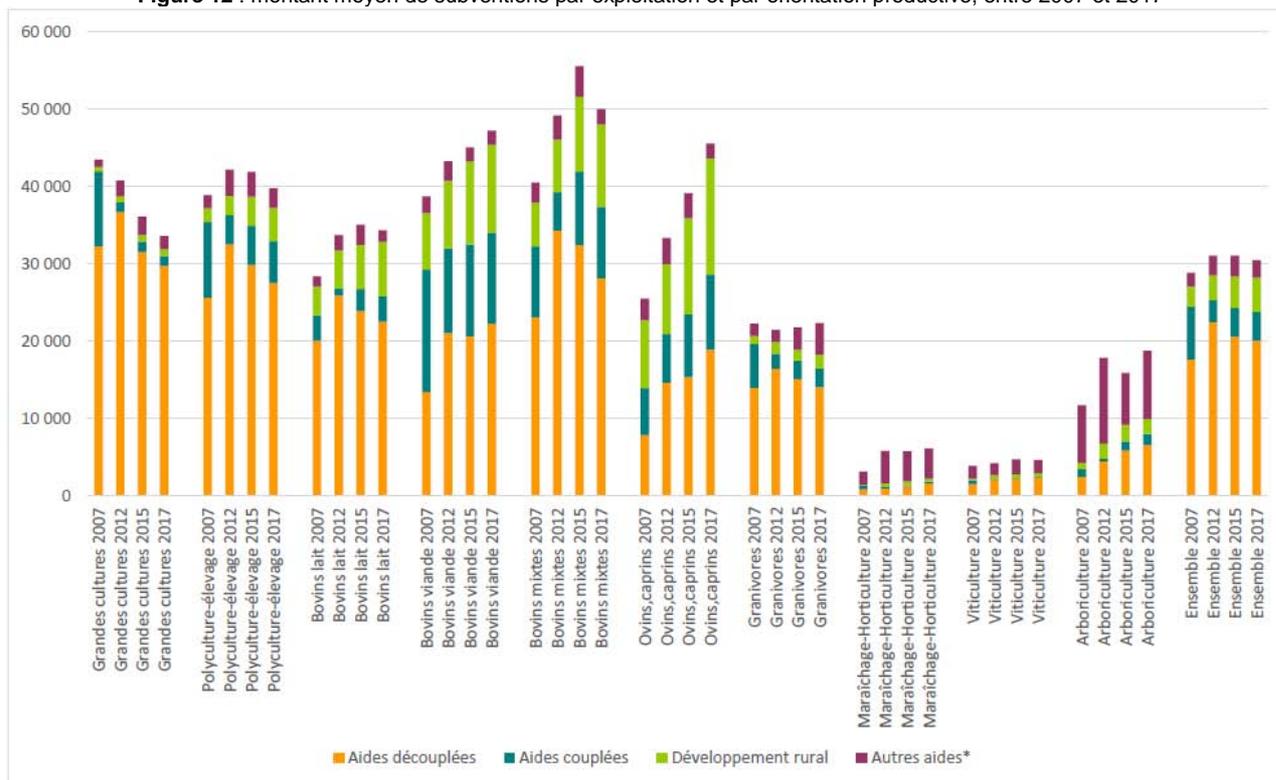
Figure 11 : évolution du ratio production / volume (autosuffisance par filière)

Ratio Production / Consommation par bilan - en volume

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Viande bovine | 92% | 94% | 99% | 95% | 90% | 91% | 93% | 95% | 95% | 94% |
| Viande porcine | 106% | 107% | 108% | 106% | 105% | 103% | 102% | 105% | 105% | 105% |
| Viande de poulet | 65% | 62% | 61% | 59% | 60% | 60% | 58% | 58% | 59% | 59% |
| Viande de volaille autre que poulet | 73% | 71% | 71% | 70% | 69% | 69% | 68% | 67% | 66% | 68% |
| Viande ovine | 40% | 42% | 45% | 45% | 44% | 45% | 47% | 50% | 49% | 50% |
| Pommes de terre fraîches de consommation | 143% | 156% | 134% | 145% | 134% | 128% | 137% | 132% | 128% | |
| Vins (tranquilles et effervescents) | 118% | 120% | 119% | 129% | 129% | 119% | 116% | 118% | 126% | |
| Légumes frais | 92% | 90% | 97% | 89% | 88% | 92% | 90% | 90% | 93% | |
| Fruits frais tempérés | 95% | 95% | 98% | 91% | 87% | 95% | 91% | 86% | 85% | 80% |
| Fruits tropicaux et agrumes | 20% | 21% | 20% | 20% | 18% | 20% | 19% | 20% | 15% | 15% |
| Produits de la pêche et de l'aquaculture | | 28% | 28% | 29% | 30% | 31% | 32% | 31% | | |
| Lait liquide | 115% | 117% | 120% | 116% | 116% | 120% | 120% | 124% | 120% | 126% |
| Yaourts et laits fermentés | 113% | 113% | 114% | 117% | 116% | 115% | 114% | 114% | 113% | 113% |
| Fromages | 136% | 143% | 147% | 146% | 150% | 145% | 141% | 141% | 139% | 136% |
| Lactosérum | 115% | 108% | 114% | 107% | 94% | 86% | 91% | 97% | 92% | 104% |
| Blé tendre | 232% | 244% | 215% | 240% | 249% | 257% | 256% | 175% | 231% | 232% |
| Mais | 244% | 196% | 221% | 209% | 186% | 230% | 197% | 183% | 203% | 160% |
| Soja | 16% | 22% | 15% | 15% | 15% | 29% | 34% | 31% | 49% | 44% |
| Sucre | 165% | 161% | 181% | 151% | 148% | 160% | 168% | 188% | 200% | 183% |

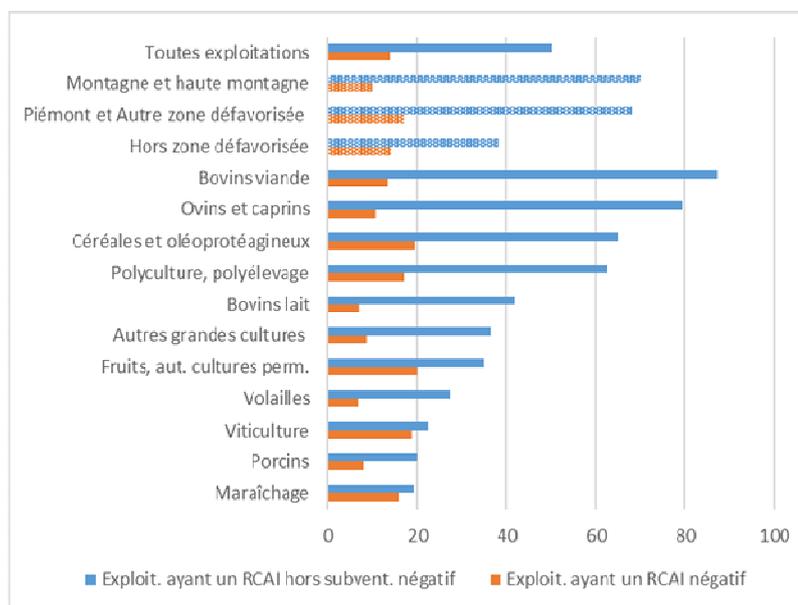
Source : compilation FranceAgriMer d'après SSP, FranceAgriMer et Douane française

Figure 12 : montant moyen de subventions par exploitation et par orientation productive, entre 2007 et 2017



*aides de crise, indemnités au titre des calamités agricoles, aides à l'assurance récolte, autres aides publiques nationales

Figure 13 : part des exploitations ayant un RCAI négatif, avec et hors subventions d'exploitation, par orientation (%)



Bibliographie et sources :

-
- 1 Indicateur de contexte de la PAC C.25 – Agricultural factor income
- 2 Indicateur de contexte de la PAC C.26 – Agricultural entrepreneurial income
- 3 Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, 18 décembre 2018, Les résultats économiques des exploitations agricoles en 2017, SSP, MAA, données du RICA
- 4 Cf supra Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, 2018.
- 5 Cf supra Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, 2018.
- 6 Cf supra Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, 2018.
- 7 Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des espaces Ruraux (CGAAER), janvier 2019, Rapport 18065 *Les Zones Intermédiaires*.
- 8 Issu des chiffres du RICA, SSP, MAA
- 9 Cf supra Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, 2018.
- 10 Evaluation du Programme national de gestion des risques et d'assistance technique et en particulier de l'assurance technique, rapport d'évaluation, DecidRisk, juin 2019
- 11 Cf supra Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, 2018.
- 12 Direct Payments to Agricultural Producers – graphs and figures. Financial year 2017
- 13 Eurostat et Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, 2017
- 14 Cf supra Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, 2018.
- 15 Gafsi M., 2017, *Les stratégies de diversification des exploitations agricoles. Enseignements théoriques et empiriques*, Économie rurale [En ligne], 360 | juillet-août 2017
- 16 Agreste Primeur, Diversification des activités, Numéro 302, juin 2013
- 17 Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, rapport au Parlement, 2019
- 18 Chiffres Agence bio
- 19 Forget V., Depeyrot J.-N., Mahé M., Midler E., Hugonnet M., Beaujeu R., Grandjean A., Hérault B., 2019, *Actif'Agri. Transformations des emplois et des activités en agriculture*, Centre d'études et de prospective, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, la Documentation française, Paris.
- 20 Agreste 2018, Bilan annuel de l'emploi agricole.
- 21 Cf supra Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, 2018.
- 22 Cf supra Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, 2018.
- 23 Ciaian P., Kancs D. A., Espinosa M., 2018, *The Impact of the 2013 CAP Reform on the Decoupled Payments' Capitalisation into Land Values*, Journal of Agricultural Economics, vol. 69, n°2, p. 306-337.
- 24 Agrosynergie GEIE, 2016, *Evaluation of Article 68 measures*, financé par la Commission européenne.
- 25 Veyssset P., Lherm M., Boussemart J. P., Natier P., 2019, *Generation and distribution of productivity gains in beef cattle farming: Who are the winners and losers between 1980 and 2015?*, Animal (2019), 13:5, pp 1063–1073
- 26 Epices, ADE, 2017, *Évaluation ex post du programme de développement rural hexagonal (PDRH). Programmation FEADER 2007/2013*, rapport pour le MAA, cofinancé par le FEADER, Paris.
- 27 Hanus A., Kervarec F., Strosser P., Saint-Pierre C., Hanus G., Forget V., 2017, Évaluation des paramètres de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) : principaux résultats
- 28 Bardaji I., Garrido A. (coord.), 2016, *State of play of risk management tools implemented by member states during the periode 2014-2020: national and european frameworks*, study for the European Parliament's Committee on Agriculture and Rural Development.
- 29 Devienne S., Garambois N., Mischler P., Perrot C., Dieulot R., Falaise D., 2016, Les exploitations d'élevage herbivore économes en intrants (ou autonomes) : quelles sont leurs caractéristiques ? comment accompagner leur développement ?
- 30 Cf supra, 2016, *State of play of risk management tools*
- 31 OCDE, 2016, *Evolving Agricultural Policies and Markets: Implications for Multilateral Trade Reform*, OECD Publishing, Paris.

Grille AFOM de l'OS-A : Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire

| | Positif | Négatif |
|----------------|--|---|
| Interne | <p>Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le revenu des facteurs agricoles s'élève à 32 300 euros par unité de travail agricole en France en 2017, ce qui la place 7^{ème} au niveau européen. 2. Le secteur agricole prend de plus en plus conscience de la nécessité de protéger son activité face à une fréquence accrue des aléas climatiques, sanitaires et de marché qu'il s'agisse de développer la résilience de l'exploitation et son autonomie, ou de recourir à des instruments de prévention et de gestion des risques. 3. La diversification des activités contribue à renforcer la résilience des exploitations face aux aléas naturels comme économiques. 4. Le secteur de la transformation reste globalement performant et diversifié, et présent dans les territoires, avec un secteur coopératif fort, à même d'assurer des débouchés stables aux agriculteurs. La France possède quelques grands groupes parmi les leaders mondiaux dans plusieurs secteurs. 5. Certaines filières réussissent à maintenir une dynamique positive et les agriculteurs impliqués en tirent des revenus parfois élevés (ex : grands bassins viticoles). 6. La production d'énergie renouvelable dans les exploitations se développe, et ce très majoritairement selon des modèles qui ne se substituent pas à la production de denrées alimentaires. 7. La production française est capable de répondre à des besoins de consommation très variés, même si toutes les filières ne sont pas à l'équilibre sur tous les segments. Des progrès sont constatés sur certains segments comme celui des produits bio. | <p>Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le revenu d'entreprise agricole moyen représente 70 % de la moyenne des salaires constatés dans l'ensemble des secteurs économiques en France. Il a évolué moins rapidement qu'ailleurs et qu'en moyenne dans l'Union européenne. 2. Il existe de fortes disparités du revenu agricole selon les orientations des exploitations et selon les territoires, avec des disparités territoriales qui se creusent. 3. La croissance des revenus des facteurs agricoles depuis 2010 est l'une des moins élevée de l'UE. 4. Le niveau des revenus agricoles ne permet pas de maximiser le potentiel d'emplois agricoles salariés et poussent les employeurs à privilégier les emplois non-permanents. 5. S'agissant de la recrudescence des aléas (naturels et de marché), les agriculteurs, dans leur majorité, intègrent encore insuffisamment les questions de résilience, de prévention et de gestion des risques dans leur stratégie d'entreprise, malgré les progrès enregistrés ces dernières années dans la couverture assurantielle et le début de développement d'une culture de la gestion des risques. 6. Les charges d'exploitation augmentent, notamment le coût de l'investissement matériel qui n'est pas toujours adapté à la taille et aux besoins des exploitations. Les systèmes de production restent très dépendants du coût des intrants, notamment de celui des commodités très volatiles (alimentation du bétail, pétrole, engrais...). 7. Le déséquilibre des relations commerciales au sein de la chaîne de valeur agroalimentaire pèse sur le prix payé aux producteurs et donc sur le revenu des agriculteurs. |

| Externe | Opportunités | Menaces |
|---------|--|--|
| | <ol style="list-style-type: none"> 1. Les aides de la PAC permettent de soutenir fortement les revenus agricoles. 2. L'ICHN et les aides couplées pour les territoires et les secteurs en difficultés ont montré leur efficacité sur le maintien des revenus des exploitations, d'un niveau de production et d'une activité agricole sur l'ensemble du territoire. 3. La France a développé depuis plusieurs décennies des outils de gestion des risques pour atténuer les effets des aléas les plus importants, en particulier le régime des calamités agricoles pour aléa climatique et l'assurance récolte. Par ailleurs, de nouveaux outils tels que la dotation pour épargne de précaution sont mis en œuvre, et des expérimentations sur des outils innovants sont menées par le secteur privé (par exemple développement de contrats d'assurance aux modalités innovantes). Les actions conduites pour développer la contractualisation ou faciliter l'accès aux marchés financiers peuvent également contribuer à limiter certains risques économiques. 4. Les dispositifs réglementaires, fiscaux et sociaux sont structurants pour le revenu des agriculteurs. 5. L'innovation technologique et organisationnelle et l'investissement dans le capital humain apportent des solutions aux agriculteurs pouvant impacter les revenus positivement. 6. Les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la problématique des revenus des agriculteurs et les initiatives de commerce équitable Nord-Nord se développent, pouvant contribuer à renforcer la position des agriculteurs au sein de la chaîne de valeur. 7. Le mouvement engagé, notamment dans le cadre du projet agro-écologique pour la France permet d'accompagner des systèmes réduisant les intrants et favorisant l'autonomie, qui s'accompagnent d'une diminution des charges d'exploitation : alimentation, produits phytosanitaires, énergie... 8. Les nouveaux débouchés complémentaires à l'alimentation, la bioéconomie et la production d'énergie renouvelable, tout comme la rémunération des services rendus par l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique offrent des perspectives de diversification des revenus à moyen terme, si leur développement est bien pensé à l'échelle de l'exploitation, en lien avec les ressources et débouchés territoriaux, pour en maîtriser les coûts et les effets. 9. La dynamique engagé par la loi EGAlim doit permettre d'améliorer la rémunération du producteur. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Une partie des exploitations agricoles sont fortement dépendantes des aides de la PAC pour leur revenu (50 % des exploitations auraient un résultat négatif sans aides). 2. Les agriculteurs sont exposés à des risques de marché et de production en augmentation en raison de l'accroissement de la volatilité des prix, du changement climatique, de risques sanitaires nouveaux, et de l'accroissement des échanges commerciaux. 3. La disparition progressive des outils de gestion de marché au niveau européen expose plus fortement les secteurs à la volatilité et aux crises de marchés. 4. L'agriculture étant encore très dépendante de certaines commodités, la hausse des prix du pétrole, du gaz et de leurs dérivés par exemple sur les marchés mondiaux représente une menace sur le revenu à terme. 5. La volatilité des revenus des agriculteurs s'est accrue depuis 2005, notamment pour les grandes cultures et les productions laitières. 6. Les aides directes se capitalisent au moins en partie dans le prix des terres, avec un effet propre difficile à évaluer sur les revenus. 7. Les paiements couplés ont pu être captés par d'autres maillons de la chaîne de production (notamment dans les prix pratiqués par l'aval), réduisant d'autant l'impact positif attendu sur les revenus agricoles. 8. La cohérence et l'articulation entre les différents outils de gestion des risques disponibles pour les agriculteurs contre les risques climatiques n'est pas optimale, des outils pouvant se faire concurrence dans certains cas. 9. La prise de risque que représente un changement de système de production vers plus de résilience pour l'agriculteur n'est pas intégrée dans le prix des produits, les montants d'aide ou subventions aux changements de pratiques (MAEC notamment). 10. Certaines zones et systèmes d'élevage et de polyculture-élevage sont particulièrement menacés, notamment du fait de conditions pédo-climatiques défavorables, aggravées par le changement climatique (sécheresse). |

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Identification des besoins pour l'OS-A « Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire »

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre ; leur hiérarchisation sera effectuée dans un second temps.

Besoins identifiés au niveau national

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|--|--|
| A.1 Assurer généralement le revenu des agriculteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Garantir et stabiliser les revenus des agriculteurs sur une période suffisante pour leur permettre de mieux vivre, d'investir et d'innover. • Assurer un niveau de vie équitable de la population agricole salariée et non salariée, par rapport au reste de la société et entre agriculteurs. |
| A.2 Assurer la rémunération du producteur pour lui garantir un revenu | <ul style="list-style-type: none"> • Fournir les conditions permettant la juste rémunération du producteur dans la chaîne de valeur (hors PSN) • Accompagner les démarches de filière • Renforcer les outils de régulation des marchés pour les rendre plus efficaces et réactifs et maintenir des filets de sécurité dans l'OCM au niveau européen, notamment pour se prémunir de la volatilité des marchés internationaux. (hors PSN) • Encourager la diversification des activités dont la production d'énergie des exploitations, complémentaires à l'activité principale, en intégrant l'ensemble des activités dans une stratégie globale d'exploitation et de territoire (ressources, débouchés, mutualisation, circularité, etc.). • Eviter la captation de certaines aides destinées aux agriculteurs par d'autres acteurs du « système » agricole au sens large. |
| A.3 Inciter à la réduction des coûts de production et des charges | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en place de systèmes plus résilients et plus sobres en intrants • Promouvoir l'autonomie fourragère des exploitations et la synergie entre grandes cultures et élevages • Inciter à la mutualisation des coûts (regroupement, travail en commun) |
| A.4 Soutenir des revenus viables et stables sur tout le territoire et dans l'ensemble des filières | <ul style="list-style-type: none"> • Amoindrir les disparités de revenus entre filières et territoires, incluant les zones défavorisées, de montagne et intermédiaires. • Assurer le maintien d'une production, de la valeur produite, et de l'emploi agricole sur l'ensemble des territoires, notamment en anticipant les évolutions de la demande et en s'y adaptant pour garantir au maximum la couverture de nos besoins alimentaires. • Renforcer le soutien aux systèmes présentant de fortes externalités positives non prises en compte par le marché, afin d'inciter les exploitants à orienter leurs pratiques tout en soutenant leurs revenus (notamment le pastoralisme et le sylvo-pastoralisme) • Rémunérer les services apportés par l'agriculture (paysages, haies, bord de cours d'eau, surfaces en herbe, zones de captages...) |

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|---|--|
| A.5 Renforcer le capital humain en agriculture | <ul style="list-style-type: none"> ● Développer la recherche, la formation et le conseil pour augmenter la capacité des exploitants à optimiser leurs systèmes, à consolider leur résilience, à mieux s'adapter aux aléas, à réduire leur dépendance à certains intrants, à s'approprier les innovations technologiques et organisationnelles existantes et à choisir les outils de gestion des risques les plus adaptés à leur situation. ● Créer des cadres propices à l'expérimentation dans les exploitations en sécurisant la prise de risque individuelle, en soutenant des outils collectifs (pépinière entreprise) et l'animation de collectifs entre pairs ● Diffuser à l'ensemble des exploitations les innovations développées dans les exploitations les plus résilientes. ● Favoriser l'emploi agricole permanent et les solutions collectives permettant de maximiser le potentiel d'emplois lié à l'agriculture |
| A.6 Conforter la prévention et la gestion des risques pour favoriser la résilience des exploitations | <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer la prévention dans le domaine sanitaire en soutenant les investissements en biosécurité et en encourageant les mesures de lutte précoce. ● Soutenir les investissements de protection contre les risques climatiques (innovations variétales, filets paragrêles, protection contre le gel, irrigation et stockage dans le respect des PTGE, etc.). ● Mieux couvrir les exploitations face aux aléas climatiques et sanitaires en favorisant le développement des différents outils de gestion des risques et en les articulant mieux entre eux. ● Mieux prendre en compte les risques de marché, notamment par une meilleure anticipation des crises et une mobilisation plus rapide des mesures de gestion de crises de l'OCM. (hors PSN) ● Promouvoir une culture accrue de la gestion des risques et accompagner les agriculteurs dans l'élaboration d'une stratégie d'entreprise tournée vers la réduction des risques <i>ex ante</i>. ● Encourager la couverture des risques de prix, notamment à travers la contractualisation et l'usage des marchés à terme, en fonction des filières. (hors PAC) |

Besoins spécifiques des Régions métropolitaines et de la Corse

| Régions | Besoins spécifiques régionaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|----------------------|---|--|
| Auvergne-Rhône-Alpes | Relocaliser la production alimentaire | <ul style="list-style-type: none"> Assurer le maintien des systèmes agricoles et de l'emploi agricole sur l'ensemble des territoires. Maintenir les outils collectifs dans les territoires (abattoirs, plateformes logistiques...). Structurer l'approvisionnement autour de nouveaux marchés (restauration collective publique). Soutenir l'innovation (logistique). Développer des systèmes alimentaires hybridés (circuit court/long). |
| BFC | Inciter à la mise en place de systèmes plus résilients et à la diversification des activités | <ul style="list-style-type: none"> Faciliter les échanges de proximité entre les filières animales et végétales pour permettre leur complémentarité. Développer les outils de valorisation en itinérance, dans le cadre diversification des activités de niche. |
| BFC | Amoindrir les disparités de revenus entre filières et territoires | <ul style="list-style-type: none"> Encourager la structuration de la filière bovin/ viande notamment par la production de valeur ajoutée sur le territoire. Sécuriser les filières fromages au lait cru. Accompagner l'augmentation de la valeur ajoutée des exploitations agricoles (labels, qualité des produits, AB...) et développer les outils nécessaires à la commercialisation des produits par les producteurs. Avoir une politique concertée et offensive à l'export. |
| BFC | Développer la formation à la gestion des risques ainsi que l'appropriation des innovations technologiques et organisationnelles | <ul style="list-style-type: none"> Développer les outils portant sur la gestion des risques à destination notamment des conseillers agricoles, agriculteurs et établissements d'enseignement agricole. |
| BFC | Définir des règles claires pour la répartition de la valeur ajoutée (HORS PAC) | <ul style="list-style-type: none"> Prévoir, au-delà des aides de l'Union européenne, des règles de répartition des marges au sein des filières. Supprimer les distorsions de concurrence par rapport aux produits d'importation. Reconnaître et autoriser les mesures qui responsabilisent les producteurs sur la qualité de leur produit (cahier des charges) et sur la mise en marché (volume de production). Sanctionner les abus de position dominante à l'aval et lors de la commercialisation. Créer un observatoire européen des marchés agricoles. Accompagner la segmentation et la promotion des produits. Nouer des partenariats économiques équitables. |
| Corse | Soutenir l'acte de production et encourager les secteurs présentant des opportunités | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir par un système d'aide efficace l'acte de production, en encourageant les secteurs présentant des opportunités, (emplois, débouchés en produits typiques de Corse) en relation avec les aptitudes du territoire (ressources). Soutenir en particulier les productions susceptibles de tirer profit des opportunités qu'offrent le marché local Corse-notamment pour les productions déficitaires (notamment fromage), dans le contexte d'insularité. |
| Corse | Sécuriser les aides liées à l'utilisation des pâturages (pastoralisme), en adéquation avec les itinéraires techniques appropriés. | <ul style="list-style-type: none"> Assurer l'éligibilité des pâturages aux aides surfaciques de la PAC, concernant les surfaces en tout ou partie constituées de ligneux entrant dans des systèmes d'élevage utilisant ces ressources pour l'alimentation des cheptels. Promouvoir des itinéraires techniques et des systèmes d'aide, avec pour objectif : <ul style="list-style-type: none"> D'optimiser, en complément des surfaces en herbe, le potentiel alimentaire des parcours ligneux ; |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|--------------------|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ○ D'accroître en conséquence l'autonomie fourragère et alimentaire des systèmes de productions, et de réduire la dépendance aux intrants alimentaire ; ○ De lutter contre la fermeture des paysages, et contre le risque incendie ○ De favoriser une gestion de l'espace cohérente sur le plan agronomique et en adéquation avec les aptitudes des territoires ; ○ De différencier la conduite des cheptels (ovins, caprins, bovins) en adéquation avec les exigences et les objectifs de ces productions. |
| Ile-de-France | Prendre en compte les contraintes de production liées à la périurbanité | <ul style="list-style-type: none"> • Mesures liées à la surface : Les aides découplées ne constituent pas une aide au revenu suffisante pour les petites exploitations spécialisées (maraîchage, agriculture périurbaine et urbaine), alors que les bénéfices sociaux, économiques et environnementaux de l'agriculture en contexte périurbain sont importants. Un soutien au revenu spécifique devrait être apporté à ces petites exploitations. • Reconnaître la spécificité des territoires périurbains et les contraintes afférentes pour l'agriculture (surcoûts du matériel, main d'œuvre). |
| Normandie | Soutenir des revenus agricoles viables et stables | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'emploi en prenant en compte la main d'œuvre (nombre d'emplois) dans les dispositifs de soutien au revenu et l'attribution des aides • Encourager le maintien des prairies, développer la rentabilité des systèmes herbager • Encourager les systèmes les plus économes en intrants et réduire la dépendance aux intrants |
| Normandie | Conforter la gestion des risques | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la prise de risque lié à un changement de pratique, et/ou une diversification et sécuriser la transition ; mettre en place des contrats de transition Permettre le droit à l'erreur par une logique d'assurance : système de couverture en cas d'erreur |
| Nouvelle-Aquitaine | Créer des réserves de substitution pour sécuriser la production et donc le revenu | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Nouvelle-Aquitaine | Compenser les surcoûts liés à la pente par la mise en place de soutiens spécifiques pour stabiliser les revenus des exploitations de montagne | <ul style="list-style-type: none"> • |

Besoins spécifiques des Régions ultrapériphériques

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorisés | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|------------|---|--|--|
| Guadeloupe | Optimiser et simplifier les circuits d'obtention d'aide, les délais de versement et des procédures de contrôles des aides pour un meilleur déploiement des projets de développement | <ul style="list-style-type: none"> Utiliser les options de coûts simplifiés Favoriser l'utilisation de logiciel d'instruction offrant des services export d'édition et de programmation Développer une plateforme de saisie en ligne des demandes d'aide Développer les formations des utilisateurs des logiciels S'assurer de la mise à disposition rapide des outils d'instruction des aides surfaciques suite à l'adoption du programme Développer les interfaces efficaces entre le paiement des aides surfaciques et les aides à l'investissement pour une opération donnée | <ul style="list-style-type: none"> |
| Martinique | Garantir la performance et la sécurisation des productions | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir le renouvellement des plantations de plantes pérennes afin d'améliorer le rendement et optimiser la qualité des récoltes Encourager la production de semences locales notamment en agriculture biologique | <ul style="list-style-type: none"> |
| Mayotte | Soutenir fortement la modernisation des exploitations agricoles | <ul style="list-style-type: none"> Réaliser des aménagements collectifs dans les zones agricoles (lotissements fonciers, pistes...) en intégrant la problématique de l'eau agricole. Impliquer le secteur bancaire en amont afin de faciliter l'obtention de prêts aux agriculteurs. Favoriser les groupements (CUMA, groupements d'employeurs...) et la structuration des filières (coopératives...). Limiter la prédation et les vols. | <p><u>Atouts</u> Le secteur agricole a pris conscience de la nécessité de se structurer par filière (coopérative, PER...) pour bénéficier des aides.</p> <p><u>Faiblesses</u> Les exploitations sont globalement peu productives, sous équipées, morcelées et difficilement accessibles. L'utilisation d'engrais organique d'origine animale (élevages bovins, volailles) reste marginale. La prédation (makis, roussettes, rats), les vols de la production et l'insécurité au sens large, constituent un découragement pour les producteurs et impactent négativement leurs revenus. Le secteur de la transformation est à développer pour structurer les filières, absorber les excédents de productions et mieux répondre à la demande locale. Il manque des équipements collectifs (pistes d'accès, irrigation, électricité...) qui rendent notamment difficile l'accès aux parcelles, et l'acheminement des produits, et le développement d'une agriculture professionnelle. Les agriculteurs éprouvent des difficultés pour obtenir auprès des organismes bancaires des prêts aux investissements.</p> <p><u>Opportunités</u> Les aides de la PAC sont nécessaires à l'accompagnement des agriculteurs vers la formalisation de leur activité et la modernisation de leurs exploitations. Les dispositifs réglementaires, fiscaux et sociaux ont encore des modalités spécifiques pour Mayotte (octroi de mer, taux d'aide intéressant...).</p> <p><u>Menaces</u></p> |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|---------|---|---|--|
| | | | <p>La modernisation de l'agriculture ne doit pas entraîner une augmentation de la dépendance aux énergies fossiles.</p> <p>Absence de régulation des prix du foncier agricole empêchant l'accès au foncier notamment pour les nouveaux agriculteurs.</p> |
| Mayotte | Renforcer le capital humain par le conseil et la formation | <ul style="list-style-type: none"> • Transmettre le savoir des agriculteurs vieillissants déjà en place à la nouvelle génération (Ylang-Ylang, cacao, vanille, café...). • Assurer la pérennité des services de conseil. | <p><u>Atouts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les produits du terroir mahorais ont une bonne image. - L'agriculture Mahoraise est multiforme (professionnels, pluri-actifs, vivrière...) <p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'ensemble des agriculteurs, les compétences sur la gestion globale d'une exploitation (administrative, technique, financière...) sont à acquérir. - Les nouveaux agriculteurs ont beaucoup de difficultés pour s'installer. <p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des agriculteurs mahorais vieillissant, qui pourraient faciliter l'accès au foncier, et la transmission de leur savoir. |
| Mayotte | Augmenter la résilience des exploitations | <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'érosion des sols par des pratiques culturales, et des cultures adaptées afin de préserver la qualité agronomique des sols et limiter l'utilisation d'intrants. • Soutenir les investissements de protection contre les risques climatiques (systèmes d'irrigation performants, etc.) et de prédation (filet, etc). | <p><u>Atouts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le secteur agricole prend progressivement conscience de la nécessité de protéger son activité face à une fréquence accrue des aléas climatiques, sanitaires et de marché qu'il s'agisse de développer la résilience de l'exploitation et son autonomie, ou de recourir à des instruments de prévention et de gestion des risques. - Le système de production majoritairement vivrier est globalement naturellement résilient du fait des associations de cultures dans un système multi-étagé et agro-forestier (au sens agricole essentiellement). - La qualité des sols mahorais est globalement satisfaisante. - Les systèmes de production sont faiblement dépendants des intrants. <p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - S'agissant de la recrudescence des aléas, les outils de prévention et de gestion des risques climatiques sont insuffisamment développés. Par ailleurs, les agriculteurs intègrent encore insuffisamment la gestion des risques dans leur stratégie d'entreprise, ainsi que les démarches visant à améliorer la résilience. Ils n'ont en général pas une activité suffisamment formalisée pour pouvoir élargir aux dispositifs existants. - Il manque des équipements collectifs (pistes d'accès, irrigation, électricité...) qui rendent notamment difficile l'accès aux parcelles, et l'acheminement des produits, et le développement d'une agriculture professionnelle. - La prédation (makis, roussettes, rats), les vols de la production et l'insécurité au sens large, constituent un découragement pour les producteurs et impactent négativement leurs revenus. <p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agriculture mahoraise est peu dépendante des énergies fossiles, car peu consommatrice d'intrants et peu mécanisée. - Les aides de la PAC sont nécessaires à l'accompagnement des agriculteurs vers la formalisation de leur activité et la modernisation de leurs exploitations. - Les agriculteurs ont besoin d'un accompagnement technique et organisationnel qui ne fait que peu recours à l'innovation de pointe. - Le mouvement engagé, notamment dans le cadre du projet agro-écologique pour la France permet de mettre en valeur la faible utilisation d'intrants à Mayotte (ex : charte glyphosate). <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les agriculteurs sont exposés à des risques de marché et de production en augmentation en raison du changement climatique, et des perspectives d'implantation de nouveaux acteurs d'importation de fruits et légumes, trop fortement concurrentiels. - La modernisation de l'agriculture ne doit pas entraîner une augmentation de la dépendance aux énergies fossiles. |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorisés | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|---------|---|--|---|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> Les sols sont exposés à une forte érosion en raison de pratiques culturales inadaptées ou de monocultures intensives. |
| Mayotte | Conforter les outils de gestion des risques et favoriser leur diffusion | <ul style="list-style-type: none"> Etablir des barèmes des prix agricoles à l'échelle du département. | <p><u>Atouts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le secteur agricole a pris conscience de la nécessité de se structurer par filière (coopérative, PER...) pour bénéficier des aides. <p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le revenu net d'entreprise agricole est très faible : 7 140€ en 2017 soit près de la moitié du SMIC mahorais Il existe de fortes disparités du revenu agricole selon les orientations des exploitations, leur taille et le degré de professionnalisation des agriculteurs. <p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les dispositifs réglementaires, fiscaux et sociaux ont encore des modalités spécifiques pour Mayotte (octroi de mer, taux d'aide intéressant...). Des essais et expérimentations menés dans le cadre du RITA sont adaptés aux systèmes de production locaux et peuvent permettre d'augmenter les revenus des agriculteurs. <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les agriculteurs sont exposés à des risques de marché et de production en augmentation en raison du changement climatique, et des perspectives d'implantation de nouveaux acteurs d'importation de fruits et légumes, trop fortement concurrentiels. L'agriculture est exposée à des menaces sanitaires (FA, FVR...). |
| Mayotte | Faciliter l'accès au foncier | <ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès au foncier et la maîtrise foncière (acquisition, bail) pour permettre l'installation de nouveaux agriculteurs professionnels (homme et femme). Développer la mission SAFER de l'EPFAM (droit de préemption) afin de diminuer puis de réguler le prix du foncier agricole. | <p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les dispositifs réglementaires, fiscaux et sociaux ont encore des modalités spécifiques pour Mayotte (octroi de mer, taux d'aide intéressant...). Des agriculteurs mahorais vieillissant, qui pourraient faciliter l'accès au foncier, et la transmission de leur savoir. <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Absence de régulation des prix du foncier agricole empêchant l'accès au foncier notamment pour les nouveaux agriculteurs. |
| Mayotte | Limiter la pression migratoire | <ul style="list-style-type: none"> Lutter contre l'immigration clandestine. Lutter contre le travail illégal. | <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Maintien d'une forte pression migratoire. |
| Mayotte | Développer un usage performant d'eau agricole | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place voire inventer des systèmes d'irrigation économe en eau, pour limiter la concurrence avec l'usage d'eau potable. | <p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Il manque des équipements collectifs (pistes d'accès, irrigation, électricité...) qui rendent notamment difficile l'accès aux parcelles, et l'acheminement des produits, et le développement d'une agriculture professionnelle. <p><u>Opportunités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les aides de la PAC sont nécessaires à l'accompagnement des agriculteurs vers la formalisation de leur activité et la modernisation de leurs exploitations. Les agriculteurs ont besoin d'un accompagnement technique et organisationnel qui ne fait que peu recours à l'innovation de pointe. Potentiel d'eau agricole notamment souterraine (cf étude du BRGM de 2017 sur les secteurs prioritaires du SDHA donc du SDAARM). <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La modernisation de l'agriculture ne doit pas entraîner une augmentation de la dépendance aux énergies fossiles. Accroissement de la concurrence sur les usages de l'eau notamment entre l'eau potable et l'eau agricole. |

Objectif spécifique B. Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la numérisation

B

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique B : « Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité »

Remarque : les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés français

Une production agricole très importante, qui reste diversifiée mais est marquée par le poids des céréales, du vin, et des bovins en termes de valeur

- L'amont agricole est marqué par la **diversité**, et d'importantes évolutions au cours du passé récent.
- La **surface agricole utile** occupe un peu plus de la moitié du territoire (52% en 2017 contre 63% en 1950). La SAU s'est réduite de 3% entre 2000 et 2017 (-830 000 ha) tandis que les cheptels herbivores et porcins ont diminué de 15% (-11% pour les bovins, -11% pour les porcins, -28% pour les ovins). Les grandes cultures occupent 46% de la SAU et les prairies 44%. Dans certains territoires, les prairies occupent près de 90% de la SAU (figures 1 à 3).
- La **production végétale** représente aujourd'hui plus de 60% de la production agricole en valeur, une proportion supérieure à celle observée dans les années 1970 (56%). Les céréales ont progressivement dominé la sole avec plus de 50% des terres arables aujourd'hui (9,4Mha). Les surfaces en oléagineux (colza, tournesol) ont connu une forte croissance liée au développement du biodiesel, mais plafonnent depuis 10 ans à 2,2Mha. Les protéagineux (pois, féverole, lupin) ont connu à l'inverse une forte chute dans les années 2000, et amorcent une timide remontée avec 300 000 ha en 2017. La simplification des systèmes de culture a conduit à une utilisation d'intrants de synthèse, qui pourrait conduire à des impasses techniques en cas de mesures de restriction d'utilisation¹.
- Parmi les **productions animales**, la production bovine et celle des produits laitiers prédominent (plus de 64 % du total en 2017) malgré le recul progressif de la part des bovins depuis 1995. Le **cheptel bovin** en France est en baisse constante, avec un nombre total de vaches passé de 8,6 millions en 2000, à 7,6 millions en 2018, soit une baisse de 11%. Cette baisse a principalement touché les vaches laitières qui ont diminué de 18%, avec moins de 3,6 millions en 2018. Le nombre de vaches allaitantes a baissé de 4% sur la même période, avec environ 4,2 millions de vaches en 2018, évolution marquée par de fortes variations avec des pics de décapitalisation et des périodes de recapitalisation en alternance ; ces dernières années, le troupeau allaitant subit une nouvelle période de décapitalisation². Concernant le **cheptel porcin**, ce dernier s'élève, fin 2018, à 13,7 millions de têtes, dont plus de 1 million de truies ; plus de ¾ de ce cheptel se trouve dans le Grand Ouest. Il a reculé, en France, de presque 9% entre 2000 et 2018. C'est le 3^{ème} troupeau de l'UE derrière l'Espagne et l'Allemagne³. Au-delà de l'évolution du nombre d'animaux du cheptel, la part de la production porcine reste stable depuis 30 ans en France, à environ 12 % de la valeur totale des productions animales. Celle des productions avicoles a augmenté légèrement et atteint 18 % en 2017.
- La **filière apicole** française, avec 1 471 361 colonies déclarées en 2018, a produit 27 736 tonnes de miel dont 67 % assurés par les 2 249 apiculteurs détenteurs de plus de 150 ruches⁴. Confronté à des enjeux environnementaux, sanitaires et économiques majeurs, le secteur apicole bénéficie de mesures de soutien parmi lesquelles le programme national d'aide destiné au secteur de l'apiculture représente le levier de financement majeur. Ce programme triennal cofinancé à 50 % par des crédits FEAGA soutient à hauteur de 20,7 M€ pour la programmation 2020-22 des mesures d'assistance technique, sanitaires, d'investissements, de recherche appliquée ou encore de soutien aux analyses de la qualité des miels.
- Par rapport à l'ensemble des pays européens, la France se caractérise par le **poids plus marqué des céréales, du vin, et des bovins** dans la production agricole (figures 4 et 5).
- La production agricole est présente sur l'ensemble du territoire mais elle évolue selon des dynamiques contrastées. Les départements où la valeur de la production agricole est la plus élevée se situent dans le **quart Nord-Ouest de la France** (figure 1).

La France est une grande puissance agricole et agroalimentaire, même si nos positions sont de plus en plus concurrencées sur le marché intérieur comme à l'export, signe d'une compétitivité globale en baisse sur certains secteurs.

- Au cours des dix dernières années, **l'excédent commercial annuel agroalimentaire** s'est établi en moyenne à 8,4 Md d'€ (figure 6) : ce secteur qui représente le troisième excédent de la balance commerciale française est donc stratégique pour notre pays. Il est notamment porté par le succès de grandes entreprises qui figurent parmi les leaders mondiaux de leurs secteurs (notamment vins et spiritueux, produits laitiers, malt, légumes transformés, sucre, semences, etc.).
- Ce solde connaît cependant une baisse tendancielle (figure 7) : cette dégradation est d'abord le fait **d'importations plus importantes**, alors que les exportations croissent moins rapidement. En 2017, les principaux produits importés par la France sont les fruits (5,1 milliards d'euros), puis les poissons, les viandes et les abats (figures 8 et 9).
- Si l'on considère le **ratio production/consommation** (voir fiche relative à l'objectif spécifique A), il ressort, au-delà des filières excédentaires ou à l'équilibre, des déficits de couverture de la consommation nationale dans certaines filières comme les fruits, ou la viande ovine. Certaines filières peuvent aussi être en déficit seulement sur certains segments (ex : moyen de gamme en volaille de chair).
- A l'export, la France conserve des **positions très fortes sur certains secteurs** : elle reste ainsi 1^{er} exportateur mondial en valeur sur les vins et spiritueux (avec près de 15,4 Mds € en 2018-19) et les animaux vivants (2,3 Mds €) ; selon les années, 3^{ème} exportateur mondial sur les céréales (7,5 Mds €) et le sucre (1,1 Mds €) ou encore 4^{ème} exportateur sur le lait et produits laitiers (7 Mds €), 6^{ème} sur les produits d'épicerie (figure 8). La France reste également le premier exportateur mondial de semences, avec un excédent commercial de près de 950M€ pour la campagne 2017-2018⁸, issu, en particulier, des résultats de 53 entreprises françaises de sélection végétale. A contrario, **les filières animales** ont vu leur part de marché se réduire de moitié entre 2000 et 2016, alors même que les productions animales représentent un tiers de la production française et la moitié du chiffre d'affaires des industries agroalimentaires (IAA).
- Si les autres pays de l'Union européenne demeurent le principal débouché des produits français (les exportations vers l'UE représentent 2/3 environ du total des ventes), son poids dans les échanges ne cesse de reculer depuis 2010 (figure 6). **La part des exportations françaises dans le commerce intra UE recule**, tandis que les importations augmentent. Alors que l'excédent commercial provenait pour 73 % des échanges avec l'UE en 2000, il repose en 2018 à 95 % sur les **échanges avec les pays tiers**.
- **La France perd surtout des parts de marché avec l'Union européenne** (figure 10). La position française s'est ainsi dégradée de 3,9 points entre 2000 et 2015 (de 11,9% à 8%) au profit notamment de la Pologne (+2,8 points), de l'Allemagne (+1,7 points) et de la République tchèque (+1,1 point). Vis-à-vis des pays tiers, la baisse est moins prononcée (-0,8 point).
- **En bio, les importations stagnent en proportion** (environ 30% en 2018), mais elles augmentent en valeur (1,89 Md€ en 2018 contre 1,64 Md€ en 2017). Alors que l'approvisionnement national représente environ 70%, l'approvisionnement d'origine du reste de l'UE représente 18% et des pays-tiers 13% au stade de gros ; cette répartition par zones d'approvisionnement est très variable en fonction des produits⁶.
- **Sur les marchés de pays tiers, nos exportations continuent de progresser en valeur**, tout comme notre solde en tendance (si on met de côté les années 2016 et 2017 marquées par une production céréalière exceptionnellement faible compte tenu des intempéries). Cependant, alors que la demande mondiale a triplé en 15 ans et continuera de croître face au défi de nourrir plus de 10 milliards d'individus d'ici 2050 dans des conditions saines et durables, l'agroalimentaire français a moins profité de la croissance des marchés mondiaux que nos concurrents sur la période récente. **(Indicateur de contexte C.30 « importations et exportations agroalimentaires pas encore disponible)** Par grandes zones géographiques, c'est en Asie, notamment en Asie du Nord-Est, que la France gagne des parts de marché (+0,3 point), la Chine constituant la première contribution à la croissance des exportations agricoles et agroalimentaires⁷.
- Dans ce contexte, **la progression du chiffre d'affaires des IAA provient davantage de la croissance externe (acquisition) que de la croissance organique**. Certaines entreprises développent des stratégies de croissance externe ou de création de filiales à l'étranger qui ne génèrent pas de chiffre d'affaires comptabilisé dans la balance des exportations. A titre d'illustration, en 2018, Danone a réalisé 91 % de son chiffre d'affaires hors de France, Lactalis 80 %, Pernod Ricard 94 %.

- **De façon générale, le chiffre d'affaires du secteur recule** puisqu'il s'établit à 166,8 milliards d'euros en 2016, contre 171,4 milliards d'euros en 2014.
- Les entreprises agroalimentaires françaises (IAA y compris fabrication de boissons, hors artisanat commercial et hors commerce de gros) constituent cependant **un des secteurs les plus importants de l'industrie**. En 2015, elles génèrent 17 % du chiffre d'affaires industriel manufacturier et une valeur ajoutée de 34,1 milliards (15 % de la valeur ajoutée manufacturière). Elles emploient **386 000 salariés** en équivalent temps plein (15 % des effectifs manufacturiers)⁸ (figures 11 et 12).
- La France se caractérise par **une forte part des TPE-PME** (plus de 90%, comme en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne ou aux Pays-Bas)⁹, ce qui peut s'avérer une force dans la mesure où cela correspond à un **fort ancrage territorial** (par exemple, l'ensemble des maillons de la filière laitière sont présents en Pays de Loire, Normandie, Bretagne, etc. favorisant les synergies), mais peut également être source de faiblesses (moindre rapport de force avec l'aval, difficultés pour investir, innover, exporter, etc.). Ainsi, à l'export, ce sont plutôt les entreprises leaders mondiales qui portent les résultats. En France en 2017, **les grandes entreprises** des industries agroalimentaires représentent moins de 2 % des entreprises (unités légales indépendantes ou entreprises) mais elles regroupent 36 % des salariés en ETP, 46 % du chiffre d'affaires de ce secteur et 61 % du chiffre d'affaires à l'export.¹⁰
- **La valeur ajoutée de l'industrie agroalimentaire française** dans l'Union européenne (IAA hors fabrication de boissons) en 2016 (en prix courants) est de **45,1 milliards d'euros, derrière l'Allemagne** (47,3 Mds d'euros) et devant le Royaume-Uni (33 Mds d'euros), sur un total de 283 milliards d'euros pour l'UE-28.¹¹

L'analyse des déterminants de la compétitivité est à conduire tant pour l'amont que pour l'aval, le secteur de l'amont agricole ne pouvant être compétitif sans un aval performant

- L'endettement et les charges d'exploitation pèsent sur la rentabilité et la compétitivité-coût de l'amont

- **Les gains de productivité de l'amont agricole**, qui s'élevaient à 1,5 % par an de 1960 à 1996, tirés par l'amélioration de la productivité du travail, et dans une moindre mesure de celle de la terre, grâce aux progrès de la génétique et à l'amélioration des rendements, ont régressé pour s'établir à environ 0,6 % par an¹². En évolution de la productivité globale des facteurs (PGF) depuis 2005, la France, avec un indice de 103,5 se situe à la 23ème place au niveau européen en 2017 (**Indicateur de contexte C.27**).¹³ En revanche, en ce qui concerne la productivité du travail, qui s'élève en 2017 à 39 600 € de valeur ajoutée par ETP, la France se place 5ème au niveau européen (**Indicateur de contexte C.14**)¹⁴.
- La formation brute de capital fixe, qui représente **les investissements** dont dépend notamment cette productivité, s'élève en 2017 à 10 milliards d'euros (1ère place au niveau européen) et représente 30% de la valeur ajoutée nationale (15ème place européenne), ce qui reste important (**Indicateur de contexte C.28**)¹⁵. Par rapport à la moyenne des pays européens, l'investissement porte davantage sur les matériels que les bâtiments, en lien pour partie avec le poids important des filières végétales (figures 13 et 14). Néanmoins, la qualité de ces investissements, effectués en haut de cycle notamment afin de bénéficier de l'amortissement, peut être questionnée et mettre en difficulté les exploitations dans le cas où la conjoncture se dégrade si les coûts et les gains ont été mal estimés¹⁶.
- Les exploitations agricoles françaises ont un **taux de profitabilité**¹ de 31,3% (figure 15), ce qui les situe en deçà de la moyenne européenne (35%), et assez loin des pays méditerranéens (Grèce 50%, Italie 49%, Espagne 42%). Les dotations aux amortissements sont plus élevées en France que dans le reste de l'UE (le descriptif des charges d'exploitation est présenté dans la fiche diagnostic relative à l'objectif spécifique A) : conjuguée à la plus faible taille d'exploitation, cette rentabilité plus faible a pour conséquence des niveaux de résultat par exploitation et par exploitant comparativement inférieurs aux pays voisins (5ème rang des pays principaux producteurs de céréales et d'élevage bovins lait).¹⁷
- Le **taux d'endettement est important (42,6 % en 2017)**, même s'il est cohérent avec la valeur

¹ La profitabilité des entreprises agricoles mesure la part de revenu générée par l'excédent brut d'exploitation dans les recettes courantes.

ajoutée produite. Ce taux est **très variable selon les filières** : supérieur à 60% pour les porcins et les volailles, proche de 30% pour la viticulture et les bovins viande. Depuis 1990, ce taux a augmenté, ainsi que son poids dans l'excédent brut d'exploitation, qui atteint plus de 40% (figures 16 et 17).

- Même si le nombre d'exploitations s'est réduit de plus de moitié entre 1998 et 2016, passant de plus de 1 million en 1988 à 437 000 en 2016 en France métropolitaine, tandis que la taille moyenne des exploitations s'accroissait (SAU moyenne de 63 ha en 2016 contre 28 ha en 1988) (figure 2), **ce mouvement de concentration est moins marqué qu'ailleurs** (Allemagne, Pays-Bas et Espagne notamment). La France est le 6^{ème} pays européen en terme de SAU moyenne et le 8^{ème} en terme d'UGB moyen. Cette petite taille structurelle de l'amont agricole est compensée pour partie par l'effet **d'actions collectives et collaboratives**. Il s'agit du regroupement d'exploitations agricoles au sein de GAEC notamment, du regroupement de moyens dans des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ou encore de formes variées de plateformes collaboratives. Lorsqu'il ne va pas jusqu'au développement de prestations de services dites « intégrales » par des entreprises de travaux agricoles qui assurent l'ensemble de la production agricole et inversent le pouvoir de décision, l'investissement collectif présente un intérêt certain en termes d'économies d'échelle et de mutualisation des coûts. Dans le cas des grandes cultures, le nombre d'exploitations de plus de 100.000 € de PBS est passé de 32 à 35.000 entre 2000 et 2010.
- **Dans le cas spécifique des filières animales, la productivité des exploitations d'élevage bovins-ovins-mixtes a augmenté de 18 % entre 2002 et 2015 mais ces gains de productivité n'ont pu être répercutés à la compétitivité de la filière du fait de la baisse de la productivité du secteur aval.** Les plus fortes pertes de compétitivité pure² sont observées pour les filières volaille et porc, en produits transformés et non transformés¹⁸, pour des raisons liées à la fois à des facteurs de compétitivité prix et hors prix, ainsi que, dans certains territoires, à la mise en conformité avec la directive nitrates

- Les marges relativement faibles des industries agroalimentaires par rapport à leurs concurrentes étrangères pèsent sur leur capacité d'investissement, obérant leur compétitivité

- 97% des entreprises de transformation sont constitués par des TPE-PME, ce qui rend difficile l'atteinte d'une taille critique, notamment pour l'exportation et l'innovation, mais aussi pour la rentabilité. Le manque de fonds propres comme la question du renouvellement générationnel est une source de fragilité pour ces petites entreprises. En 2014, le **taux de marge** des unités légales des industries agroalimentaires (figure 18) s'élève à 30 % (contre 21% dans le secteur de l'industrie manufacturière) et varie logiquement selon qu'elles appartiennent ou non à un groupe. Ce constat est identique sur les années plus récentes. Cet écart est le plus marqué pour les unités de la taille d'une **PME** : le taux de marge moyen des PME indépendantes des IAA est de **23 %** contre **34 %** pour celles appartenant à un **groupe**. Une fois pris en compte les résultats des différentes filiales, le taux de marge des groupes des IAA de la taille d'une PME atteint 32 %.¹⁹
- Le **taux d'investissement** dans le secteur agroalimentaire **n'a pas progressé en France** depuis le début des années 2000, **contrairement** à des pays **concurrents**. Le taux d'investissement français, similaire à celui de l'Allemagne en 2001, est resté stable en 2014 (13,5 %) tandis qu'il progressait de 1,9 point en Allemagne sur la période, passant de 13,7 % à 15,6 % et de 2,2 points aux Pays-Bas passant de 15,9 % à 18,1 %.
- Le manque de compétitivité est particulièrement constaté dans le secteur des produits transformés. Le **coût du travail** dans l'industrie agroalimentaire française est **plus élevé** et **a augmenté plus vite** que chez ses principaux concurrents européens depuis les années 2000 (notamment l'Allemagne), contribuant à un moindre effort d'investissement.²⁰
- **Les gains de productivité des entreprises agroalimentaires des filières animales (viandes, produits laitiers, alimentation animale) se sont érodés** depuis 20 ans, ce qui n'a pu être compensé par l'augmentation des gains en amont (cf. supra).

- La compétitivité hors-prix contribue également à l'érosion de la performance de la France

- **La perte de compétitivité traduite par le recul de nos exportations pour certains produits s'explique en partie par des effets sectoriels et géographiques** : les effets de composition de

² La compétitivité pure est étudiée selon une approche économétrique des variations de parts de marché pour séparer ses différentes dimensions et l'isoler des autres facteurs structurels.

produits (baisse de la demande sur un produit) et pays de destination (marché peu dynamique) contribuent pour moitié à la baisse des parts de marché de la France en productions animales entre 2000 et 2016²¹.

- Concernant particulièrement l'export, un défaut de stratégie individuelle (au niveau de l'entreprise) et collective (au niveau filière notamment) dans la durée semble également en cause. Ainsi, comme le montre une enquête de l'ANIA de fin 2018 relative aux principaux freins à l'exportation²², il existe à la fois des freins internes, notamment en matière de moyens humains et financiers au sein des entreprises, et externes (organisation logistique), conduisant à **l'inadéquation de certaines productions françaises à la demande internationale**. D'autres études²³ montrent que les cibles pays et le positionnement choisis par les entreprises pour leurs produits ne permettent pas de bénéficier pleinement des marchés en croissance.
- D'après l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016)²⁴, 65% des entreprises agroalimentaires françaises déclarent avoir innové entre 2014 et 2016 contre 60% des entreprises manufacturières. Toutefois, en part de chiffre d'affaires, les IAA ne consacrent que 2,2% de leur chiffre d'affaires à l'innovation contre 3,3% pour les industries manufacturières. En termes de type d'innovation (produit, procédé, organisation, marketing), les entreprises agroalimentaires portent majoritairement leur effort sur de l'innovation marketing. En proportion, les IAA déposent plus de marques mais moins de brevets que les entreprises manufacturières.
- Globalement, les produits agricoles et agroalimentaires français ont une réputation d'excellence. **Les produits sous IGP et AOP** sont plus particulièrement considérés par les consommateurs européens comme ayant une plus grande qualité. Cela permet aux entreprises françaises de mieux valoriser leurs productions sous label (pour un fromage AOP, en moyenne de 11,5 % à produit et destination comparable²⁵). Les appellations ont ainsi un impact positif sur la probabilité d'exporter vers les pays de l'UE et vers les pays disposant de systèmes de reconnaissance des indications géographiques. Cet impact est néanmoins à relativiser selon les produits et les filières.
- Dans les filières animales, le modèle développé dans le cadre du projet de recherche Compa²⁶ montre que **les écarts de « qualité perçue » par les consommateurs**, pour un même produit mais avec des origines pays différentes, expliquent une part importante du taux de pénétration des marchés domestiques par les importations intra-européennes. Cela signifie par exemple que si la France réussissait à augmenter le niveau de « qualité perçue » de ses produits à un niveau comparable à celui des produits italiens, ses importations de produits animaux transformés diminueraient de 2,5%.

- La compétitivité de certains secteurs peut également être altérée par les préférences collectives qu'il convient de préserver dans un contexte où elles ne trouvent pas suffisamment de rémunération sur le marché.

- Les productions françaises sont parfois mises en concurrence directe avec des productions faisant appel à l'utilisation de substances non autorisées en France (par exemple par le biais des tolérances à l'importation au niveau UE ou d'autorisations dérogatoires possiblement accordées par les autres Etats membres de l'UE). Cette situation peut créer un **désavantage compétitif** au détriment des producteurs nationaux.
- Il existe des différences dans les modes de production, à l'échelle mondiale mais également entre Etats membres. Ainsi, par exemple, **le niveau d'intensification** de la filière laitière française est plus faible qu'aux Pays-Bas, en Espagne ou en Italie (4.4 tonnes de lait produit par hectare de SAU, en France contre respectivement 14.8, 13.7 et 10.0); l'écart est encore plus élevé s'agissant des exploitations spécialisées en granivores. De même, avec 1,08 UGB par ha de SAU en moyenne, les exploitations européennes spécialisées en viande bovine sont clairement extensives, surtout en comparaison d'autres pays (« *Feedlot* » aux États-Unis).²⁷
- Les consommateurs, et plus largement le marché, ne prennent pas toujours en compte ces différences dans les modes de production. Sur ces questions, il s'agit de travailler à une meilleure prise en compte par le marché pour pouvoir rémunérer ces engagements pris soit par l'UE, soit par chacun des Etats membres. Il s'agit aussi de **mettre en cohérence la politique commerciale de l'UE, la PAC, et l'ensemble des politiques** de l'Union avec les exigences voulues par les citoyens.

La filière forêt-bois : une filière importante dans les territoires dont le potentiel n'est pas optimisé, marqué par un déficit commercial structurel

- **La filière forêt-bois, avec ses 17 millions d'ha** (30% du territoire français, 4^{ème} forêt européenne) génère près de **400 000 emplois directs et indirects** au sein de 60 000 entreprises très diverses, réparties sur le territoire [voir objectif spécifique H pour plus détails].

- L'amont de la filière est morcelé et majoritairement tourné vers une gestion patrimoniale

- **La propriété forestière, aux ¾ privée, se caractérise par son morcellement**, avec 13% des propriétaires qui concentrent 80% de la surface. Cette propriété privée est, de surcroît, marquée par une gestion patrimoniale de la forêt, ce qui ne facilite pas la gestion forestière en vue de la mobilisation du bois.
- Les forêts publiques (4,3 millions d'ha) sont réparties entre propriété de l'Etat (9% de la surface forestière française) et des collectivités (17%) ; elles sont gérées par l'Office National des Forêts dans le cadre du régime forestier.
- La ressource forestière (2/3 de feuillus et 1/3 de résineux) s'élève à 2,6 milliards de m³ de bois sur pied. **Ce stock augmente au rythme de 1,6%/an (+48% en 30 ans)** car la forêt française est relativement jeune et produit plus de bois que le volume prélevé.
- Les récoltes de bois sont réalisées à 40% en forêt publique (dont presque la moitié en forêt domaniale de l'Etat) ; les volumes récoltés au total représentent environ 50% du volume produit naturellement en forêt chaque année, en légère augmentation à 56% sur la période récente (2008-2016). Il est communément reconnu que **le potentiel de production issu de la forêt française, dans un objectif de gestion durable, n'est pas exploité à son maximum.**
- **En matière de prix, ces derniers pour les bois sur pied sont relativement stables** dans le temps, avec cependant une augmentation du chêne ([figure A](#)).

- L'exploitation forestière est marquée par un tissu fragile de petites entreprises qui valorise des bois pour de multiples destinations

- **La récolte et la commercialisation du bois sont assurés par plus de 9000 entreprises** (données 2016), et génèrent plus de 28 000 emplois. Les effectifs sont en décroissance, qu'il s'agisse de la sylviculture ou de l'exploitation. Plus de 50% des entreprises du secteur, de taille très modeste, ont moins d'un salarié à temps plein.
- **En 2017, la valeur ajoutée de la filière forêt-bois s'élevait à presque 25 Milliards d'euros, soit 1,1% du PIB.** Ce sont ces activités de production forestière, de transformation et de mise en œuvre produits qui doivent alimenter **5 marchés différents de destination finale qui représentent une valeur ajoutée de 20 milliards d'euros** ([figure B](#)), à savoir, la construction pour 50%, les produits de consommation courante (papier, cartons, objets et produits manufacturés...) pour 22%, l'emballage bois et carton (dont tonnellerie) pour 12%, le bois-énergie pour 9%, et le marché du meuble à base de bois pour 7%.
- **Les multiples usages du bois permettent une valorisation multiple de la matière première**, ce qui minimise également les risques marché face aux fluctuations conjoncturels, même si les valorisations ne se valent pas toutes et que certains marchés sont plus porteurs que d'autres. Par ailleurs, se développent de nouveaux marchés émergents comme celui de la chimie verte, qui pourront constituer de nouveaux relais de croissance pour la filière.

- Le bois construction souffre de la fragilité de nombreuses scieries françaises

- **Les sciages, en volume, ne correspondent pas aux essences principalement présentes en France** ; la forêt française est majoritairement composée de feuillus, mais le sciage concerne les résineux à 83% des volumes produits. Par exemple, le châtaignier qui représente 19% du volume sur pied, ne représente que 0,5% des sciages. **L'activité des scieries est essentiellement concentrée dans 4 Régions françaises** [voir objectif spécifique H]. La banque de France, en 2016, a estimé qu'entre 2008 et 2015, **le secteur du sciage a perdu 13% de ses entreprises et 17% de ses effectifs.** Le chiffre d'affaires a diminué de 4,5% et la valeur ajoutée de 11,6%. La situation du secteur semble toutefois se stabiliser depuis 2012.
- **Les scieries françaises sont globalement de taille plus modeste que leurs concurrentes européennes** et souffrent d'un déficit de compétitivité face à un marché du bois qui s'est mondialisé ces dernières années. Les investissements dans des équipements industriels permettant d'élaborer

les produits techniques demandés par le marchés (bois contrecollés, carrelés, lamellés collés...) sont lourds et donc rentables uniquement à partir d'une certaine taille critique que la majorité des scieries françaises n'atteignent pas. La 1^{ère} scierie française en termes de capacité de production arrive à la 25^{ème} position du classement des scieries de l'Union européenne.

- Cette faiblesse structurelle des scieries françaises aboutit au fait qu'**un tiers de la demande en sciages de résineux pour le bâtiment est aujourd'hui satisfait par des produits d'importation**. Les scieries de feuillus doivent quant à elles redévelopper un schéma industriel restant à ce jour à construire et privilégiant d'un côté des unités mixtes permettant de massifier les sciages, et de l'autre, des unités moyennes et petites spécialisées dans les produits de niche et répondant à un service de proximité.

- Le bois-énergie se développe moins rapidement qu'ailleurs :

- **Depuis le début des années 2010, la part des importations de bois énergie augmente**, alors que la France était jusque-là exportatrice de bois énergie. La production de plaquettes forestières a pourtant été multipliée par 4 depuis 2008, pour atteindre 2,65Mm³, dégageant un excédent commercial de 1,5 M€. Mais les granulés et autres agglomérés affichent un déficit commercial de 34M€ après un bond des importations. Le développement du marché français sur ce segment est cependant rapide, permettant de conserver un ratio production/consommation de 95% en 2018.
- **Aujourd'hui, 40% des énergies renouvelables produites en France viennent du bois énergie.**

- Un déficit commercial structurel de la filière forêt-bois française :

- La majeure partie des échanges est effectuée au sein de l'UE, et depuis 2007, **le déficit commercial du secteur français oscille entre 5 et 6 milliards** d'euros par an, pesant ainsi, selon les années, **entre 8 et 12% du déficit commercial global de la France** (figure C). Ce déficit est principalement dû aux industries de transformation du bois (53%) et aux industries de pâte à papier et du papier (38%) (figure D).
- Même si, depuis 2012, est constatée **une montée en gamme des produits exportés** (produits transformés plutôt que bruts) qu'il s'agisse des sciages issus de la 1^{ère} transformation (hors niveau des exportations de grumes de chênes, en particulier vers la Chine qui tempèrent ces résultats) ou du papier transformé, mais cela n'empêche pas les importations d'augmenter de manière importante.
- Cela ne doit en revanche pas cacher le fait que **le taux de couverture de la demande par l'offre est élevé** (61% en 2017) ; la filière forêt-bois française est donc davantage tournée vers la satisfaction du marché intérieur, avec un taux d'exportation faible, comparativement au reste de l'industrie manufacturière (figure E). En corollaire, **une grande partie des volumes de bois utilisés en France est fournie par la filière française**, à hauteur de 88% pour l'énergie, 63% pour le bois d'œuvre, et 40% pour le bois d'industrie, qui est une filière plus ouverte aux échanges internationaux (figure F).

2. Tendances futures

- La stratégie française définie dans le **projet agro-écologique pour la France** et réaffirmée à l'occasion des Etats Généraux de l'Alimentation, vise à **favoriser la montée en gamme** des productions agricoles pour créer de la valeur ajoutée et ainsi allier amélioration des performances économiques du secteur et amélioration des performances environnementales.
- Les atouts que sont la diversité des productions, un territoire varié avec la possibilité de répondre à une **demande sociale croissante en termes de conditions de production et de typicité**, pourront certainement contribuer à une meilleure valorisation, et apporter une réponse aux défis de la mondialisation des systèmes alimentaires²⁸. Les études sur les tendances de consommation²⁹ montrent clairement une demande croissante de connaissance de l'origine des produits et un souhait de consommer des produits locaux.
- **L'évolution de la demande et des modes de consommation** est rapide et diversifiée (cf. fiche objectif I). Plusieurs tendances de consommation s'expriment, dues à la fois à des facteurs démographiques, culturels et économiques, et peuvent s'avérer difficiles à concilier entre elles pour l'offre qui doit s'y adapter. Ces changements ont des incidences sur l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Beaucoup d'entreprises, par manque de moyens humains et financiers, ne parviennent pas à anticiper et à s'adapter aux nouvelles tendances, et ont des difficultés à distinguer

les modes passagères des tendances lourdes³⁰.

- La demande **en produits biologiques** continue d'être très dynamique, en hausse de 15 à 20 % par an ces dernières années. Par ailleurs de plus en plus de Français souhaitent accéder à plus de produits bio sur leurs lieux d'achat, en restauration hors domicile (notamment en restauration scolaire). L'intérêt pour des produits bio **d'origine France et encore plus d'origine locale** est très important. Il existe donc une marge importante d'augmentation de la consommation, avec la nécessité d'augmenter encore la part des produits bio français (actuellement de 70 %, dont 10 % de produits exotiques) et de développer les productions végétales pour l'alimentation des animaux, en veillant à préserver l'équilibre entre l'offre et la demande.
- Dans certains secteurs de production toutefois, comme celui de la volaille de chair, la présence de la production française dans les segments haut de gamme est déjà très développée (avec par exemple les poulets label rouge). L'enjeu réside alors également dans la **reconquête du segment moyen de gamme**, qui a notamment pour destination des produits transformés ou le secteur de la restauration commerciale et collective, et où les importations s'accroissent continuellement (le « poulet ingrédient » est lui majoritairement issu des importations).
- **En matière de protéines végétales, l'évolution du marché fournit des opportunités pour développer de nouvelles filières.** La demande croissante pour des productions animales liées à des démarches de montée en gamme et de segmentation (bio, non-OGM, durable, local, respectueux du bien-être animal, sans antibiotique), permettront de valoriser des sources alternatives d'alimentation des animaux. Le marché des protéines végétales en alimentation humaine, plus faible en volume mais à forte valeur ajoutée est lui en forte croissance.
- Les enjeux de la **qualité et de la traçabilité** s'expriment désormais, du point de vue de l'entreprise, en termes de différenciation des produits par la qualité, et du point de vue du consommateur, en termes de capacité de l'entreprise, au lot, voire au produit, à apporter la preuve de la véracité des allégations liées au produit, qu'elles portent sur la composition, les modes de production, les paramètres liés à la protection de l'environnement. Les solutions techniques, comme la blockchain qui assure en temps réel une fonction de tiers de confiance, encore peu développées dans le secteur, sont porteuses d'avantages compétitifs importants.
- Le retard relatif des entreprises françaises par rapport aux autres pays de l'OCDE, sur la maîtrise des enjeux éthiques – de la prévention de la corruption à la gestion responsable des données – est désormais rattrapé. De 37,8/100 lors de la première édition (2012-2014), le **score moyen éthique des entreprises françaises** est à présent de 45,5/100, et atteint donc un score moyen égal à celui de l'OCDE. Cependant, 44% des entreprises françaises présentent encore un système de RSE « inexistant » ou « incomplet » sur ces sujets, prouvant qu'ils demeurent les enjeux où la France a des progrès à faire³¹ alors que France Stratégie estime que la RSE procure un gain de performance économique en moyenne de 13%.
- **L'automatisation et les outils numériques** jouent un rôle important dans les industries agroalimentaires, et notamment pour la valorisation de la qualité et de la traçabilité : la généralisation de l'automatisation des chaînes de production est achevée, sauf dans quelques fonctions comme celle de la découpe dans l'industrie de la viande, pour des raisons de barrières technologiques non encore levées, depuis environ une décennie. A ce titre, il convient de souligner que **la taille des outils d'abattage peut également être un frein** à l'incorporation du progrès technologique et à l'investissement, dans la mesure où elle peut être très modeste : une étude récente du ministère chargé de l'agriculture montre une situation très hétérogène, marquée par près d'un tiers des abattoirs propriété des collectivités locales mais ne réalisant que 7% des abattages nationaux, qui coexistent avec des outils industriels privés produisant plus de 20 000 tonnes par an.
- Les enjeux actuels portent principalement sur **la connectivité des usines avec leur environnement** (clients fournisseurs, autres sites industriels) qui passe notamment par l'intégration des informatiques de production et de gestion et le traitement des données pour accroître la traçabilité. La robotisation permet des gains de productivité importants dans certaines fonctions (emballage), de réactivité dans la gestion des stocks (gestion intégrée de la sortie de chaîne et de l'expédition avec les transtockeurs qui connaissent un développement important) et de diminution de la pénibilité (transtockeurs, attentes fortes sur la découpe des viandes).
- Les IAA sont confrontées à des pertes de matière première agricole (de 2 à 8%³², alors que les coûts de cette dernière représentent 70% de ceux du produit fini) : une **efficience accrue des chaînes de production** (2 à 15% de gain grâce à la numérisation) et la limitation des pertes liées à la non-qualité sont d'importants enjeux, tout comme une meilleure valorisation de ces pertes (pour

plus de la moitié actuellement en alimentation animale) et des coproduits.

- Une enquête récente dans trois secteurs de transformation (viande, lait, céréales), commandée par le ministère de l'économie, FranceAgriMer, l'ANIA et Coop de France, montre que les conditions économiques actuelles limitent les décisions aux investissements dont le retour sur investissement est inférieur à trois ans. Le **soutien à l'investissement**, par des politiques publiques d'aide à l'investissement immatériel et matériel correspond donc à un enjeu très net de réassurance et d'accélération des processus.
- La tendance à la segmentation va par ailleurs induire la nécessité d'accompagner la **modernisation et la rationalisation des flux logistiques**. Cela passe par l'accompagnement des filières à la fois sur l'ingénierie et sur l'évolution des infrastructures et l'adaptation à cette modernisation. Le transport des produits céréaliers vers les ports maritimes représente par exemple un enjeu majeur de compétitivité prix.
- **Le Brexit et la nature de la future relation à définir entre l'UE et le Royaume-Uni sont devenus un élément d'incertitude important sur l'évolution à court et moyen termes de certains marchés agricoles et alimentaires et des flux commerciaux associés**. Il est en particulier perçu comme une menace potentielle future sur les relations commerciales et dans le déroulement des échanges par les opérateurs économiques de certaines Régions françaises particulièrement exposées, notamment en Bretagne et dans les Hauts de France.
- Enfin, **le changement climatique et les politiques publiques visant à lutter contre ce phénomène** et ses effets, auront des impacts sur les capacités de production et la compétitivité des exploitations agricoles, ainsi que le sur le tissu d'entreprises qui y sont liées [voir fiche Objectif spécifique D].

La filière forêt-bois :

- Si la structuration de la filière a peu évolué ces dernières années, les attentes, elles, évoluent fortement. En premier lieu, **les politiques climatiques qui se développent à toutes les échelles s'intensifient**, et sont favorables à un développement dynamique du bois dans la construction, mais également de la production d'énergies renouvelables à partir de ressources forestières, dans le respect d'une gestion durable et de la hiérarchie des usages.
- C'est ainsi que les documents de programmation nationaux, programme National de la forêt et du Bois 2016-2026 et Stratégie Nationale Bas Carbone, se sont fixés, en cohérence, un **objectif de mobilisation de bois supplémentaires de +12 millions de m3 par an à horizon 2026**. Le modèle économique de la filière, qui reposait en grande partie sur les ventes de bois jusqu'à récemment, va donc devoir changer avec la mondialisation qui va continuer et les coûts de gestion de la forêt qui évoluent.
- Sur le marché de la construction, l'enquête 2018 de l'Observatoire National de la Construction Bois révèle **un marché de la construction bois qui renoue avec la croissance** (chiffre d'affaires en hausse de 13% par rapport à 2016, prévisions d'activité des entreprises positives sur tous les marchés en particulier sur le logement collectif), après la crise du secteur du bâtiment. Le secteur construction offre de belles perspectives à l'avenir pour la filière, mais également pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- **La valorisation énergétique de la biomasse forestière est également au cœur des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)**. La demande est en augmentation constante, mais elle est, du point de vue de la filière, des attentes sociétales, et pour assurer une gestion durable, à penser **en parallèle au développement de la filière construction** de façon à éviter les conflits d'usage. Les projections à 2030 retiennent une hausse de 30% de la disponibilité du bois pour l'énergie, et de 50% d'ici à 2050, notamment grâce à une augmentation de la valorisation des déchets bois (35% des déchets bois étaient destinés à l'énergie en 2015, contre 80% en projection à 2050).
- De plus, **toute la polyvalence du bois matériau et des produits dérivés n'a pas encore été explorée** ; un potentiel important pour le déploiement de solutions en **chimie verte** à partir du bois est attendu (conversion de la cellulose, lignine...) dans le développement d'une économie décarbonée, ou encore en matière de production de **biocarburants durables** à partir de bois ou de sous-produit du papier.
- **La concrétisation de ces perspectives dépendra de nombreux facteurs à commencer par l'investissement dans la mobilisation du bois au niveau amont, et au regroupement forestier**, déterminants pour réussir ce changement d'échelle dans la mobilisation du bois, tout en assurant le renouvellement de la ressource, et l'adaptation des forêts au changement climatique. La dynamique

de développement des différents secteurs de la filière dépendra aussi de leur **capacité d'innovation et de l'évolution des gains de compétitivité de l'industrie** de 1^{ère} et 2^{ème} transformation. La filière pourra s'appuyer sur les pôles de compétitivité mobilisés sur le sujet, les travaux dédiés de l'institut technologique FCBA, et des travaux engagés dans le cadre du Comité stratégique de filière bois (CSF Bois).

- **Le changement climatique** constitue par ailleurs une grande menace sur les forêts françaises. Les sécheresses de 2018 et 2019 ont par exemple provoqué un fort dépérissement de certains massifs forestiers, notamment dans le quart Nord Est du pays. La gestion des forêts est un élément indispensable à leur résilience face à de tels phénomènes qui devraient s'intensifier, afin d'être en capacité collective d'assurer les services écosystémiques de la forêt à moyen terme.

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et enseignements tirés des expériences antérieures

- La libéralisation des marchés s'est accompagnée d'une réorientation de la PAC, dans un objectif d'accompagnement de **l'orientation de la demande vers le marché**, ce qui s'est notamment matérialisé dans les orientations structurantes données au découplage et désormais à la convergence des aides. En revanche, en permettant de stabiliser les revenus et de réduire les disparités observées entre zones défavorisées ou non (cf. objectif A), **le choix d'une répartition des soutiens qui prend en compte des enjeux d'aménagement du territoire n'est pas intégralement compatible avec une répartition en faveur d'une plus grande compétitivité prix des structures.**
- **Les mesures d'intervention sur les marchés de la PAC** permettent d'intervenir en cas de difficultés ou de menaces sur les marchés. Au-delà des mesures classiques comme les stockages publics ou privés, le cadre de l'OCM permet de prendre des mesures complémentaires pour répondre à de graves déséquilibres de marchés, certaines crises sanitaires, ou des problèmes spécifiques (soutien financier aux agriculteurs en difficulté, aide à la réduction volontaire de la production...). La mobilisation de ce cadre réglementaire et des budgets nécessaires a notamment permis au cours des dernières années de répondre aux conséquences de l'embargo russe, de la crise dans le secteur de l'élevage bovin lait et viande ou de la grippe aviaire.
- **Les aides couplées restent nécessaires dans certaines productions fragiles ou présentant des externalités environnementales** [voir objectif spécifique A], mais également pour permettre l'accroissement de la compétitivité des filières émergentes (exemple : protéines), n'ayant pas atteint la taille critique nécessaire.
- **Les aides à la conversion à l'agriculture biologique** ont été considérablement renforcées sur la période 2014-2020. Elles ont eu un impact non négligeable sur le nombre de conversions à l'agriculture biologique qui s'est fortement accru sur la période pour atteindre 7,5 % de la SAU à fin 2018 (figure 19).
- **La PAC assure l'essentiel des subventions aux investissements** agricoles et agroalimentaires avec 1 713M€ prévus pour 2014-2020 pour l'ensemble de la mesure 4 du FEADER (avec une moyenne annuelle de 159 M€ pour la seule modernisation des exploitations agricoles). Le FEAGA, via les programmes sectoriels (Fruits et légumes, Vin, Apiculture et Olive) assure également les aides à l'investissement dans ces filières. L'évaluation ex-post du PDRH mis en œuvre sur la période 2007-2013 a clairement montré les effets positifs des aides aux investissements dans les exploitations agricoles sur la compétitivité coût des exploitations bénéficiaires, en premier lieu grâce à l'important effort d'investissement réalisé dans **les bâtiments d'élevage** qui a permis à la fois d'améliorer la productivité du travail et d'augmenter dans certains cas la création de valeur ajoutée. Sur la période 2007-2013, les aides avaient été ciblées sur les exploitations de ruminants (surtout bovins) avant d'être élargies sur la programmation 2014-2020 à l'ensemble des élevages. Les aides aux investissements dans des **outils économes en énergie** ont également contribué à améliorer la compétitivité coût des exploitations bénéficiaires. Ce type d'intervention a été maintenu sur la programmation 2014-2020. Enfin, les aides à la **transformation à la ferme** ont quant à elles un impact positif sur la compétitivité hors coût des exploitations bénéficiaires.
- Concernant **les investissements dans les IAA**, la même évaluation a eu plus de mal à montrer les effets positifs des aides aux investissements : d'une part la forte évolution du contexte économique sur la période étudiée a masqué les évolutions observées, d'autre part le taux de pénétration a été variable selon les Régions. Pour autant, dans les Régions où la mesure a été ciblée sur les PME implantées dans certains territoires à enjeux (par exemple la montagne) ou sur les démarches

qualité, notamment en combinant plusieurs mesures, l'impact sur la valorisation des productions agricoles régionales a constitué le principal acquis des réalisations.

- L'évaluation recommande ainsi de **renforcer les approches intégrées au niveau des filières et des territoires**. Il est nécessaire et crucial d'accroître la cohérence entre les aides à l'investissement de l'amont et celles de l'aval (par exemple dans une logique de système alimentaire territorial). La mesure 4.2 du FEADER « Transformation et commercialisation de produits agricoles par les industries agroalimentaires » permet aux Conseils régionaux, autorités de gestion, de mettre en cohérence les aides à l'investissement de l'amont et de l'aval, dans une logique intégrée. L'approvisionnement des entreprises en produits locaux peut être considéré comme un critère au sein des PDR (exemple du PDR Bourgogne), néanmoins l'analyse de la programmation de la période actuelle amène à conclure que le soutien à l'aval agroalimentaire est rarement connecté de manière explicite aux mesures en faveur de l'amont agricole.
- **Les aides à la promotion** (régime européen et programmes sectoriels) sont importantes pour consolider les parts de marché et en ouvrir de nouveaux.
- Concernant **la filière forêt-bois**, la PAC accompagne son développement, via, principalement (hors tempête – mesure de réparation des dommages des suites de la tempête Klaus) **le financement des investissements des dessertes forestières améliorant l'accessibilité des massifs forestiers, et la gestion des risques** : défense des forêts contre les incendies (DFCI) et restauration des terrains de montagne (RTM). Chaque année, ce sont environ 44 millions d'euros de FEADER qui sont mobilisés pour des mesures forestières. D'autres mesures, transversales, peuvent bénéficier aux projets forestiers, comme celles relatives au transfert de connaissance, d'information et de conseil.
- **Il est à noter que certains bénéficiaires, souvent des petites structures (propriétaires forestiers), se trouvent confrontés à la complexité des dossiers à constituer pour prétendre aux financements Feader** (il en est de même pour les fonds FEDER et FSE qui peuvent également intervenir en faveur de la filière, mobilisés autour de 3M€/an).

4. Facteurs externes à la PAC contribuant aux évolutions observées

La réglementation fiscale et sociale, le coût du travail, le coût du foncier ... influencent également la compétitivité tant de l'amont que de l'aval.

- En ce qui concerne **le coût du travail**, l'analyse des données confirme l'existence de différentiels de coûts du travail significatifs entre les pays de l'UE, malgré un mouvement récent de rattrapage³³. Le coût du travail, globalement plus élevé en France, impacte la compétitivité des secteurs où les dépenses de personnel représentent une part élevée des charges d'exploitation des entreprises (notamment fruits et légumes et industries de la viande). Dans les filières animales, les dépenses de personnel représentent un sixième des charges d'exploitation des industries agroalimentaires³⁴.
- **Le coût horaire moyen du travail salarié agricole** (salaires bruts et charges patronales inclus) varie dans une fourchette de 1 à 10 entre les Etats membres de l'UE (*figure 20*). Le coût horaire du travail en France est ainsi supérieur à la moyenne européenne, même si dans les années les plus récentes les écarts se sont resserrés avec l'Allemagne, l'Irlande et la Finlande³⁵.
- **De récentes mesures ont été prises en faveur de la diminution du coût du travail** (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, pacte de solidarité et de responsabilité), permettant un rapprochement des salaires avec l'Allemagne³⁶. Ainsi, Depuis 2017, le coût du travail au niveau du salaire minimum est globalement au même niveau en France et en Allemagne. Le montant du salaire minimum brut plus élevé en France est compensé par des cotisations moins élevées pour les employeurs à ce niveau de salaire (*figure 21*)³⁷. Par ailleurs, l'écart du coût du travail en production agricole entre la France et l'Espagne est passé d'un rapport de 1 à 2 en 2004 à un rapport de 1 à 1,6 en 2012. Les salaires ont fortement progressé en Pologne, mais le différentiel reste conséquent.
- Les différentiels en termes du coût du travail demeurent cependant substantiels entre Etats membres en raison notamment du recours important aux **travailleurs détachés** dans certains Etats membres. L'agriculture emploie 13% des salariés détachés en France (67 600 personnes en 2017) ; l'industrie, avec 27% et le BTP, avec 24% demeurent les principaux employeurs de travailleurs détachés en France³⁸. Ce sont donc davantage les **écarts dans le droit du travail et la protection sociale** qui expliquent pour partie un déficit de compétitivité française.
- **Sur le plan fiscal**, après des politiques publiques conduites depuis les années 1960 formalisant les spécificités du régime agricole, la tendance s'inscrit actuellement dans une logique

d'accompagnement de l'évolution du modèle économique de l'exploitation vers un régime plus proche du droit commun³⁹. La grande complexité des règles applicables au revenu, aux actifs, au patrimoine et à sa transmission, pèsent sur la compétitivité de l'amont agricole français par le coût de transaction important que représente son appropriation. Les éléments manquent pour l'évaluer en comparaison européenne en raison de la **très grande hétérogénéité des régimes**⁴⁰.

- Par ailleurs, malgré la régulation des prix par les SAFER qui permet de maintenir un prix du foncier agricole modéré en France (voir fiche objectif spécifique G), le **prix du foncier agricole** demeure en France un frein à l'installation des jeunes agriculteurs⁴¹. Depuis 1993, le prix des terres cultivables est en hausse et cette tendance devrait se poursuivre (de moins en moins de ventes, de plus en plus de ventes avec changement de destination (urbanisation), des taux d'intérêt qui demeurent bas, etc.)⁴².
- Pour ce qui concerne **la forêt**, au-delà des documents stratégiques déjà cités que sont le Programme national de la forêt et du bois 2016-2026 (PNFB), ses déclinaisons régionales (PRFB) et la Stratégie Nationale Bas Carbone, **les propriétaires forestiers sont encouragés, par le biais de dispositifs fiscaux nationaux**, à investir dans un objectif de gestion forestière durable, notamment à travers la constitution d'unités de gestion forestière pour lutter contre le morcellement de la propriété. Des instruments fiscaux spécifiques tendent également à inciter au développement de l'assurance en particulier contre le risque tempête.
- **Concernant le coût du travail en forêt**, il existe également un différentiel de coûts de travail entre les pays de l'UE. Le coût du travail est **globalement plus élevé en France**, impactant la compétitivité de la filière, surtout dans les secteurs où les dépenses de personnel représentent un poste de charges élevé, notamment dans les entreprises de travaux forestiers. Ce sont donc, dans ce secteur également, davantage **les écarts dans le droit du travail et la protection sociale** qui expliquent la compétitivité relativement plus faible de la France.
- Sans porter de jugement sur leur légitimité, **l'importance de la réglementation sur les exploitations agricoles et les IAA est avérée**, même s'il n'existe pas de démarche de comparaison des normes sanitaires et environnementales appliquées au secteur agroalimentaire comme pour le secteur agricole. Mais, d'après l'OCDE, le **degré d'exigence des politiques environnementales** en France, tous secteurs confondus, était supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE en 2012. Parmi les États membres de l'UE inclus dans la comparaison, la France est celui où l'indicateur a le plus augmenté en 10 ans derrière le Royaume-Uni. Par ailleurs, pour le secteur de l'élevage, les exigences appliquées au stade de la production au travers des normes sanitaires et environnementales sont plus fortes dans l'UE que dans des pays compétiteurs comme ceux du Mercosur ou d'Amérique du Nord⁴³.
- De nombreux dispositifs de soutien publics visent à accompagner la transition du secteur ; **plusieurs d'entre eux ont été rassemblés dans le volet agricole du Grand Plan d'Investissement** mis en place en 2018. Ce dernier intègre notamment de nouveaux outils destinés à faciliter le financement bancaire de projets transformants (fonds de garantie et prêts sans garantie) et à encourager les démarches collectives de filière. Il conviendra d'évaluer les résultats de ces outils lors que l'Etat et les opérateurs disposeront de davantage de recul sur ces outils dont le déploiement est récent.

Les autres politiques européennes et notamment la politique commerciale de l'UE, ont une influence et doivent être mises en cohérence

- **Une concurrence accrue et inégale** au regard des standards de production retenus en Europe ou au niveau national peut conduire à mettre en danger les filières agricoles les plus fragiles.
- Les accords commerciaux (aussi bien à l'OMC qu'en bilatéral) n'ont pas permis jusqu'à présent **d'intégrer de façon satisfaisante aux règles du commerce les critères de durabilité** économique, sociale, environnementale et sanitaire, ce qui conduit à une distorsion de concurrence pour les producteurs européens. Améliorer cette prise en compte est essentiel pour assurer à nos consommateurs et citoyens que les produits importés respectent les standards souhaités au sein de l'Union européenne et à nos agriculteurs des règles de concurrence équitables.
- **Le régime de promotion européen** doté de 201 M€ en 2019 et ouvert à tous les produits agricoles permet le soutien de programmes simples et multi-pays qui doivent être consolidés.
- **Permettre de mieux communiquer, notamment à l'export pays tiers, sur l'origine des produits, y compris nationale**, peut conférer un véritable avantage à nos produits qui sont reliés aux territoires et doivent pouvoir bénéficier de l'image des pays et régions de l'UE (comme le font nos

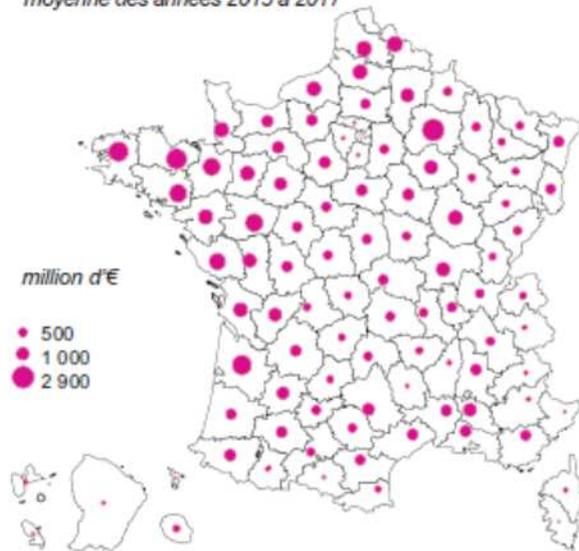
concurrents) et de mieux valoriser à l'international les garanties qu'apporte le cadre réglementaire européen aux consommateurs et citoyens en termes de sécurité sanitaire et de protection environnementale et sociale nécessaires à la durabilité des systèmes, à la protection des écosystèmes et à la lutte contre le changement climatique.

- Au niveau national, la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018, dite loi "EGALIM" introduit un objectif ambitieux pour la qualité des produits servis dans la restauration collective en fixant un objectif de 50% de produits relevant de différentes catégories d'ici 2022. Il vise à promouvoir une alimentation respectueuse de l'environnement et favorable à la santé et à encourager le développement d'une offre répondant à ces attentes sociétales. Une évolution de la réglementation relative à la commande publique, permettant de valoriser davantage les approvisionnements locaux en toute sécurité juridique, reste nécessaire pour améliorer l'accès des producteurs à ces marchés.

FIGURES fiche diagnostic OS-B

Figure 1
Production agricole par département

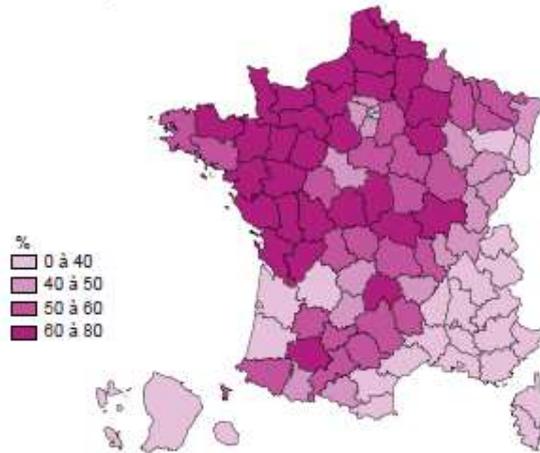
moyenne des années 2015 à 2017



Source : Agreste – Comptes nationaux

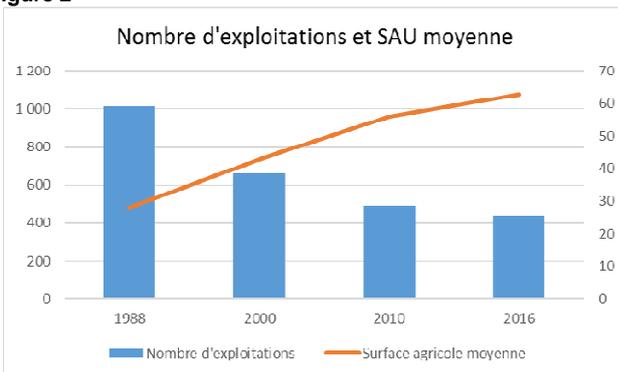
Territoire agricole

Part de la SAU dans la surface totale
moyenne
France métropolitaine : 52,2 %
France : 45,2 %

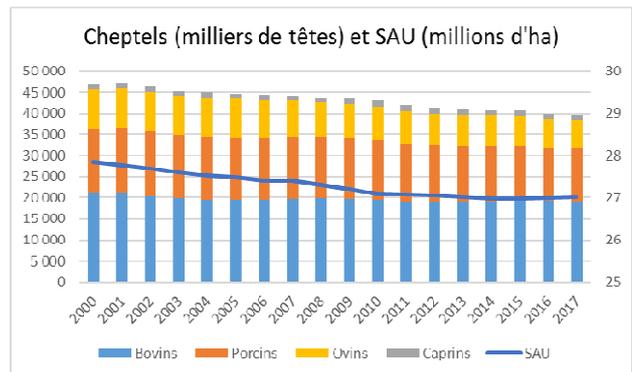


Source : Agreste – Statistique agricole annuelle

Figure 2

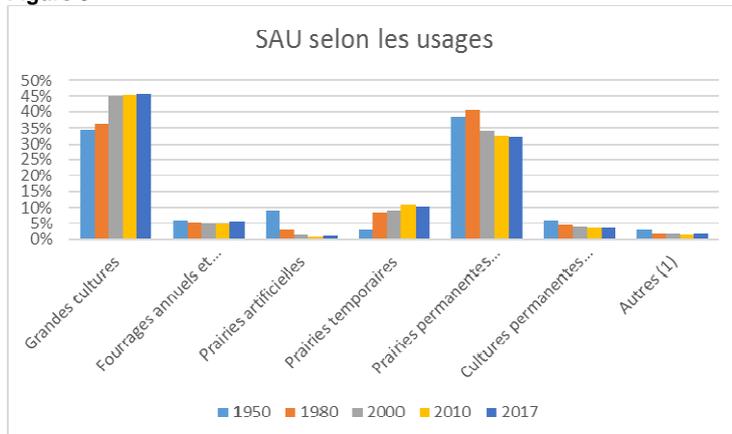


Source : Agreste - Recensements et enquêtes Structure



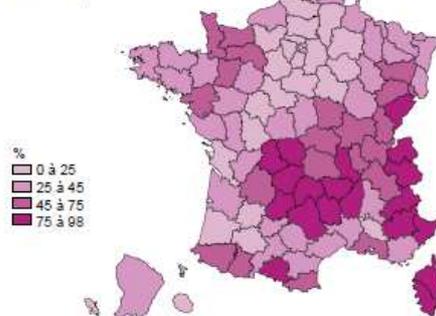
Source : Agreste – Statistique agricole annuelle

Figure 3



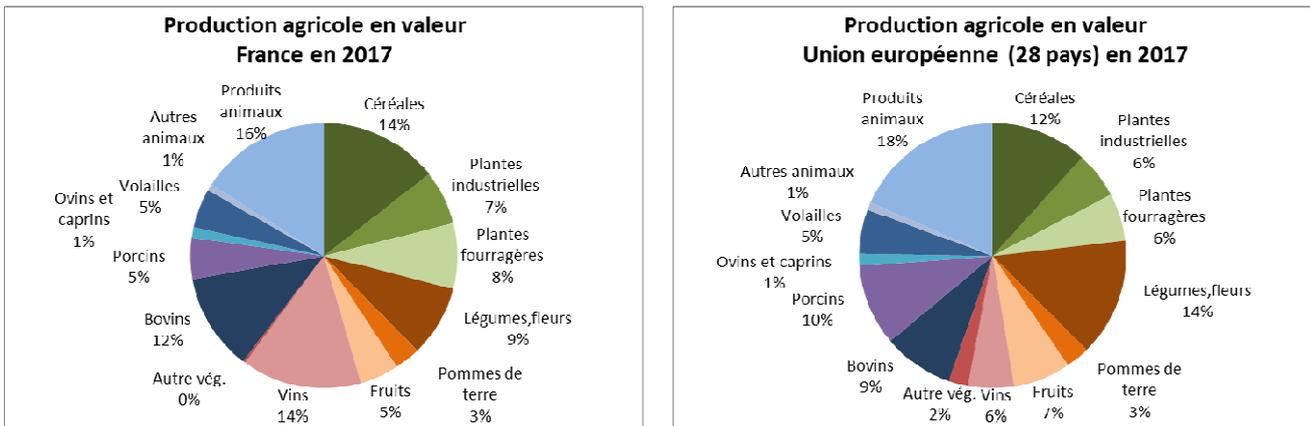
Source : Agreste – Statistique agricole annuelle

Part des prairies¹ dans la SAU
moyenne
France métropolitaine : 43,8 %
France : 43,8 %



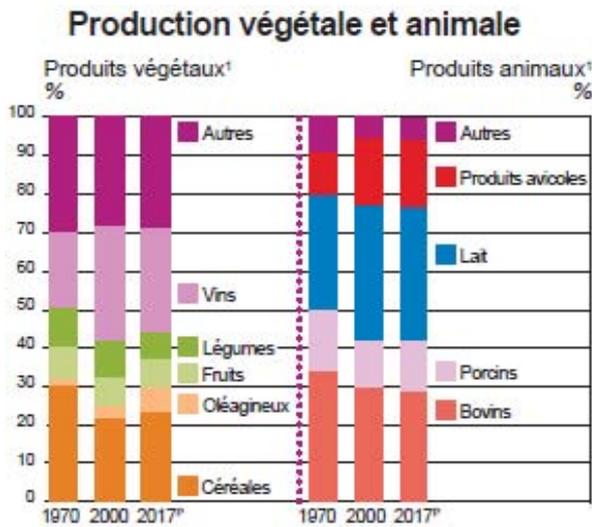
1. Prairies artificielles, temporaires et superficies toujours en herbe.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Figure 4



Source : Eurostat – Comptes nationaux

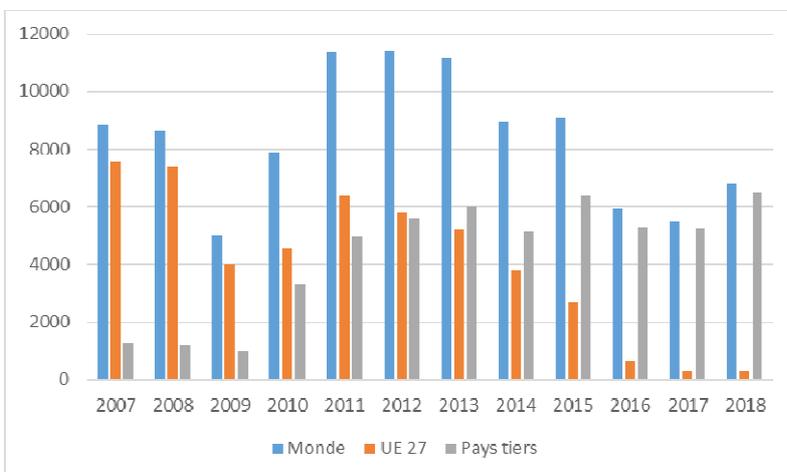
Figure 5



| | 1970 | 1990 | 2000 | 2010 | 2017 ¹ |
|--|------|------|------|------|-------------------|
| milliard d'euros | | | | | |
| Production végétale¹ | 7,2 | 34,2 | 31,5 | 40,2 | 41,4 |
| Céréales | 2,1 | 9,1 | 6,7 | 11,7 | 9,5 |
| Oléagineux | 0,1 | 1,8 | 1,0 | 2,7 | 2,8 |
| Fruits | 0,8 | 2,4 | 2,4 | 2,8 | 3,1 |
| Légumes | 0,8 | 2,7 | 3,0 | 3,0 | 3,0 |
| Vins | 1,4 | 9,0 | 9,5 | 9,8 | 11,2 |
| Autres | 2,2 | 9,2 | 8,9 | 10,5 | 12,1 |
| Production animale¹ | 5,7 | 23,4 | 22,8 | 22,9 | 26,8 |
| Bovins | 1,9 | 7,7 | 6,5 | 6,5 | 7,8 |
| Porcins | 0,9 | 2,9 | 3,0 | 2,8 | 3,3 |
| Lait | 1,7 | 7,9 | 8,0 | 8,1 | 9,5 |
| Produits avicoles | 0,6 | 3,4 | 4,0 | 4,1 | 4,7 |
| Autres | 0,5 | 1,5 | 1,4 | 1,3 | 1,5 |

1. Valeurs hors subventions.
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Figure 6 – Solde commercial agroalimentaire de la France selon la zone d'échanges entre 2007 et 2018 (M€)



Source : DGDDI

Figure 7 Echanges de produits agricoles et agroalimentaires de la France entre 2007 et 2018 (M€)



Source : DGDDI

Figure 8 Solde de la balance commerciale agroalimentaire française (principaux produits)

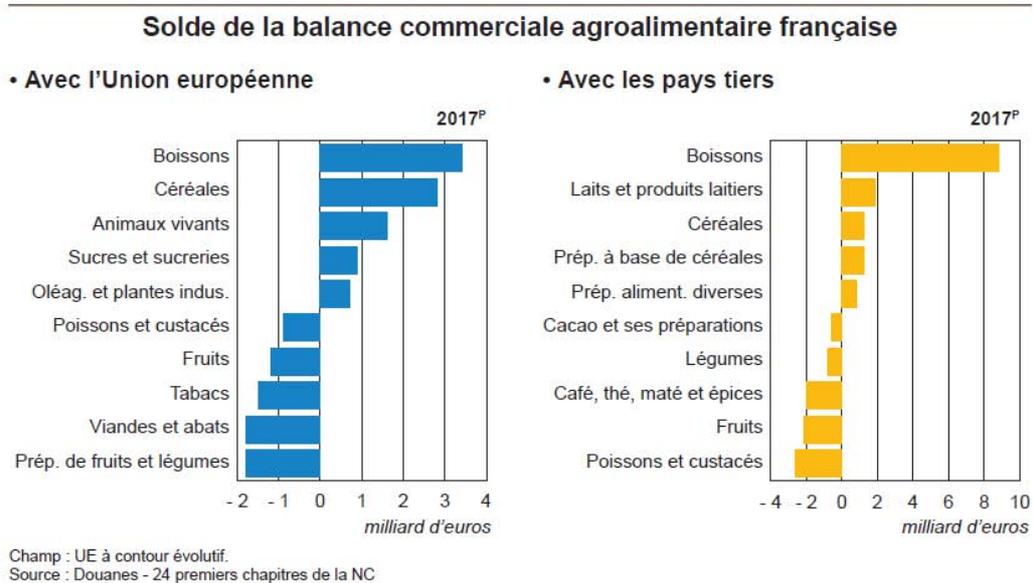
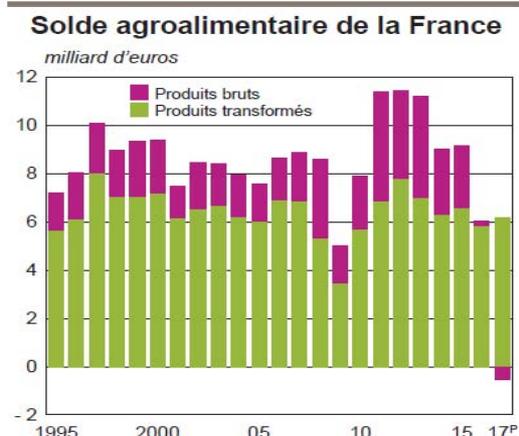
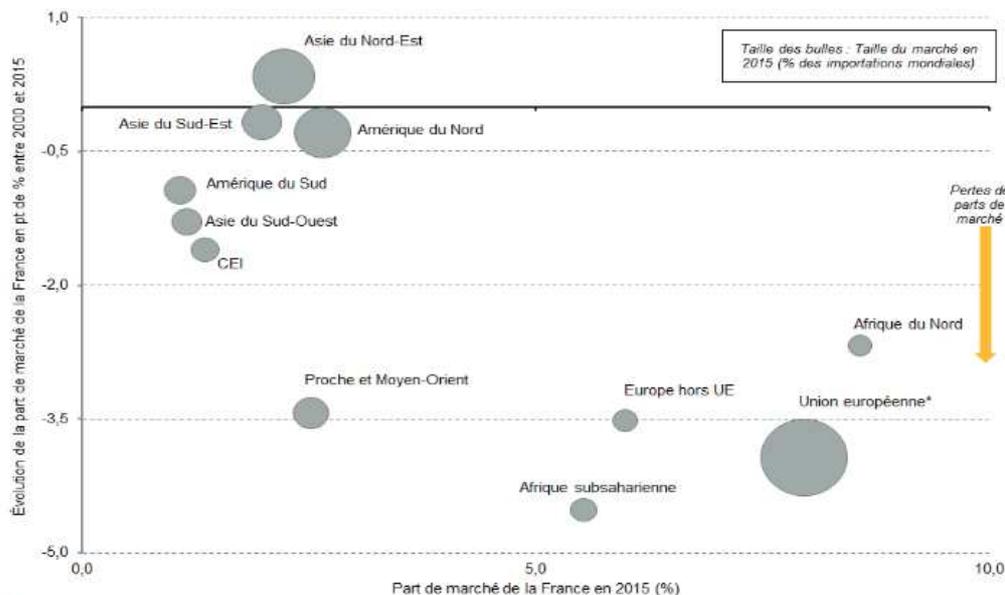


Figure 9 Evolution 1995-2017 du solde agroalimentaire français : produits bruts/produits transformés



* Classification des produits française 2015 rév. 2. Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la nomenclature douanière combinée (NC), introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière des produits ».
Champ : France y compris Dom à partir de 1997.
Source : Douanes

Figure 10 – Taille de marché mondiale et parts de marché françaises par zone géographique



* À l'exclusion de la France.

Source : Base chelem du CEPII.

Note de lecture : La France a perdu des parts de marché en Afrique du Nord (-2,75 pts de pourcentage entre 2000 et 2015), pour atteindre une part de marché de 8,6 % en 2015. L'Afrique du Nord est un petit marché mondial en 2015, au regard de son poids dans les importations mondiales (2,5 %).

Figure 11 – Chiffre d'affaires des pays de l'UE en 2015 (en milliards d'euros)

| | Industrie alimentaire | Industrie des boissons |
|----------------------------|-----------------------|------------------------|
| Rép. tchèque | 11 | 2 |
| Grèce | 12 | 2 |
| Portugal | 12 | 3 |
| Roumanie | 10 | 2 |
| Irlande ⁽¹⁾ | 24 | 3 |
| Autriche | 17 | 6 |
| Danemark | 25 | 1 |
| Suède | 16 | 2 |
| Belgique | 40 | 5 |
| Pologne | 48 | 8 |
| Pays-Bas | 65 | 5 |
| Espagne | 93 | 16 |
| Italie | 113 | 18 |
| Royaume-Uni ⁽²⁾ | 106 | 22 |
| France | 153 | 27 |
| Allemagne | 167 | 20 |

y compris animaux vivants.

(1) données 2014 pour le com. gros prod. agric. brut et animaux vivants et pour le com. gros prod. alim. & bois. & tabac.

(2) données 2012 pour l'industrie des boissons.

Note : Les 16 pays représentés dans le graphique représentent 95 % du chiffre d'affaires des entreprises agroalimentaires de l'UE à 28.

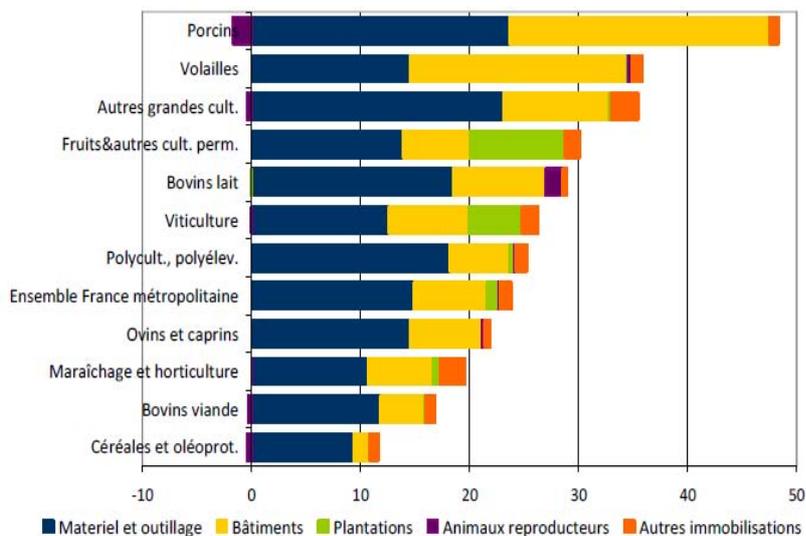
Source : Eurostat

Figure 12 – Répartition des chiffres clés par taille d'entreprises agroalimentaires en 2015

| | Entreprises | Salariés ETP | Chiffre d'affaires | CA à l'export |
|----------------------|-------------|--------------|--------------------|---------------|
| 9 salariés et moins | 76% | 5% | 4% | 1% |
| 10 à 19 salariés | 8% | 4% | 4% | 2% |
| 20 à 249 salariés | 14% | 38% | 34% | 28% |
| 250 salariés et plus | 2% | 53% | 58% | 69% |

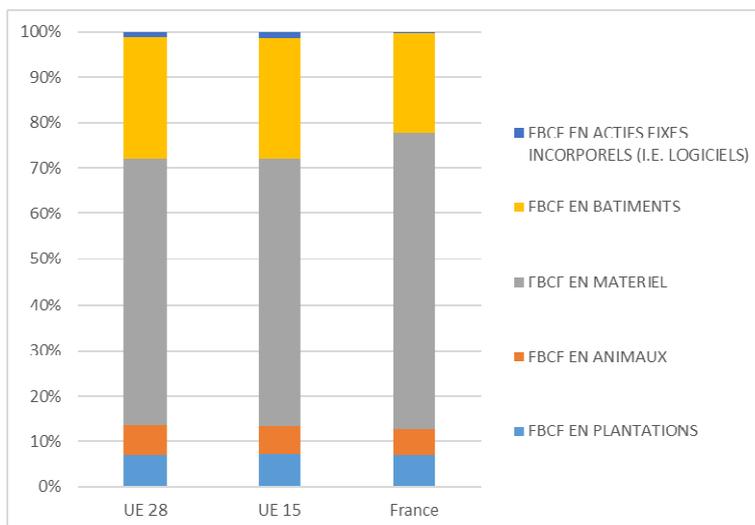
Source : INSEE - Esane 2015 - traitements SSP - Champ : IAA, France

Figure 13 – investissement des exploitations agricoles, par poste et par orientation productive, en 2017



Source : Commission des comptes de l'agriculture de la nation. Les résultats des exploitations agricoles en 2017.

Figure 14 – structure de l'investissement (hors foncier) France / UE 15

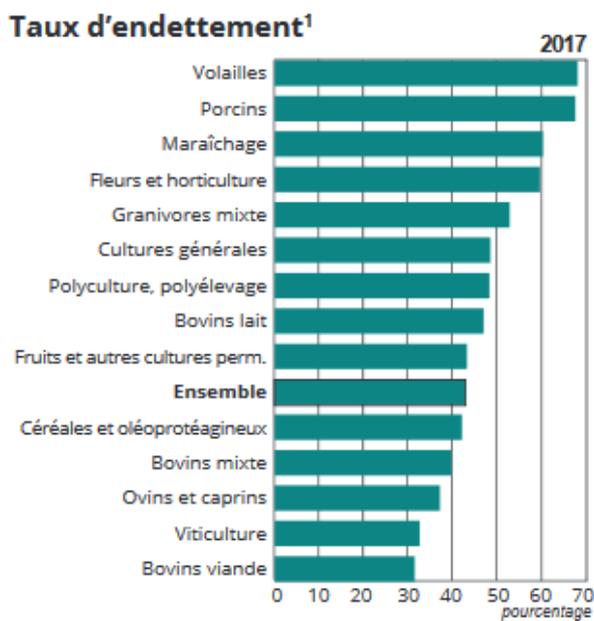


Source : Insee - Comptes nationaux

Figure 15 – Comparaison de la profitabilité des exploitations européennes

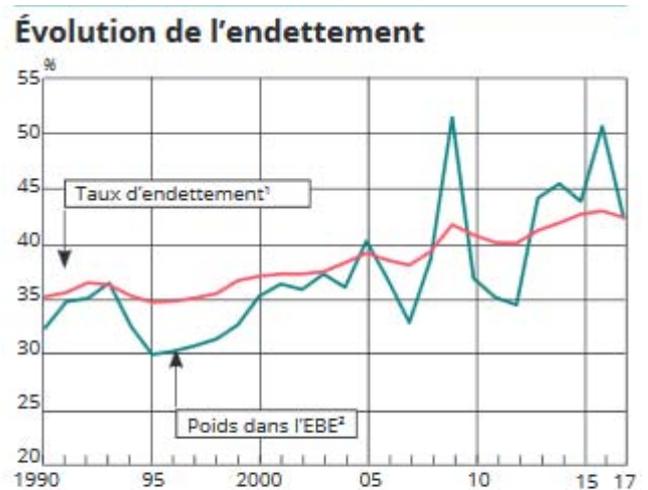


Figure 16 – taux d'endettement des exploitations en 2017, selon les filières



1. Ensemble des dettes rapporté au total de l'actif.
Champ : France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ».
Source : Agreste - Rica

Figure 17 – évolution dans le temps du taux d'endettement des exploitations (1990-2017)



1. Ensemble des dettes rapporté au total de l'actif.
2. Frais financiers et remboursements des emprunts à long ou moyen terme rapportés à l'excédent brut d'exploitation.
Champ : France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ».
Source : Agreste - Rica

Figure 18 – Taux de marge des industries agroalimentaires

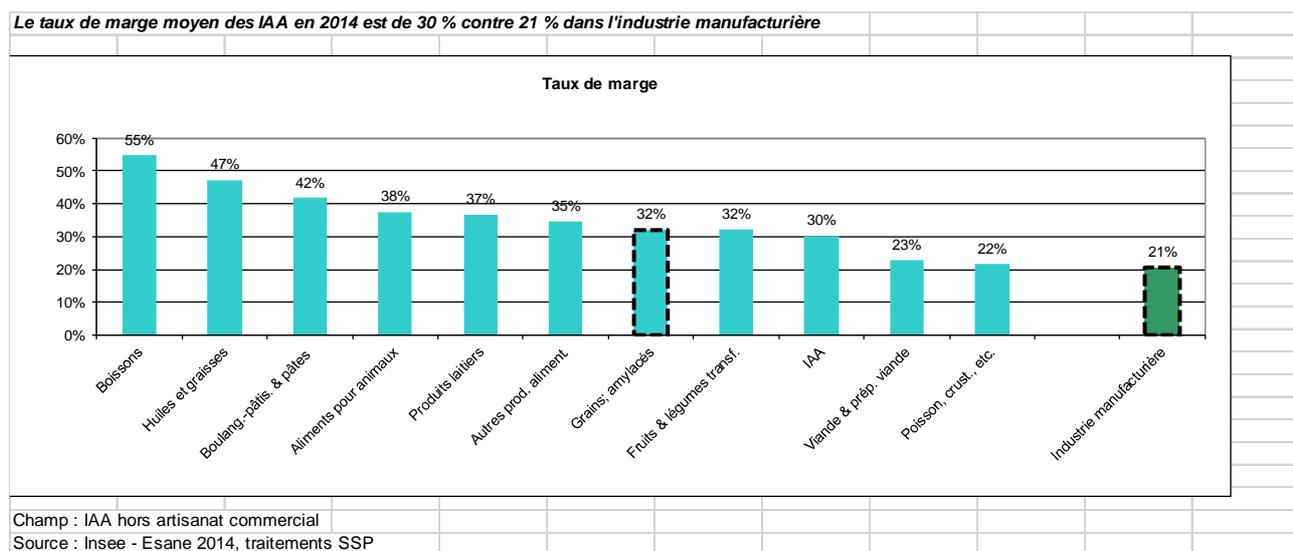


Figure 19 – évolution du nombre d'opérateurs et de surfaces engagées en bio

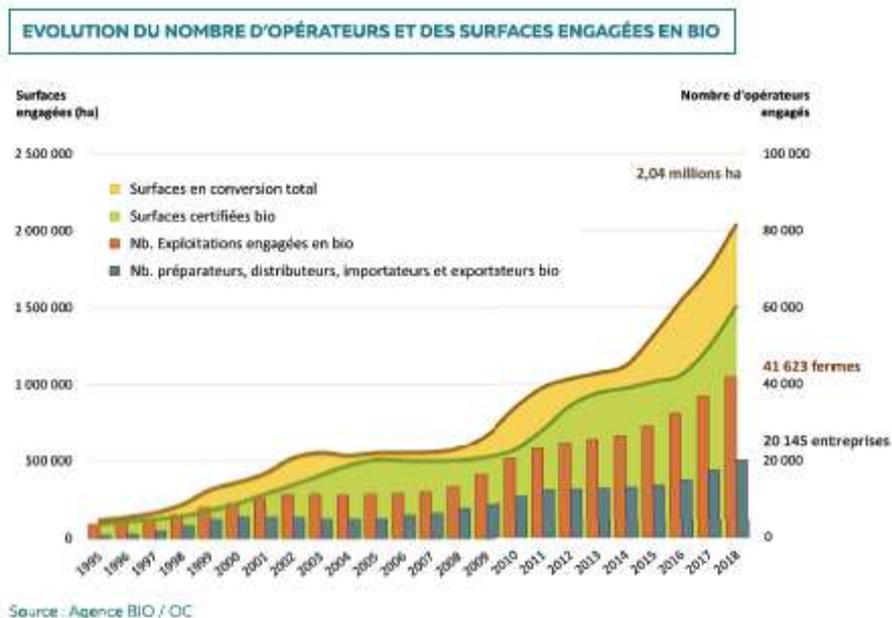


Figure 20 – Coût horaire du travail salarié agricole dans l'UE en 2016, comparé à la situation en 2004 (points rouges)

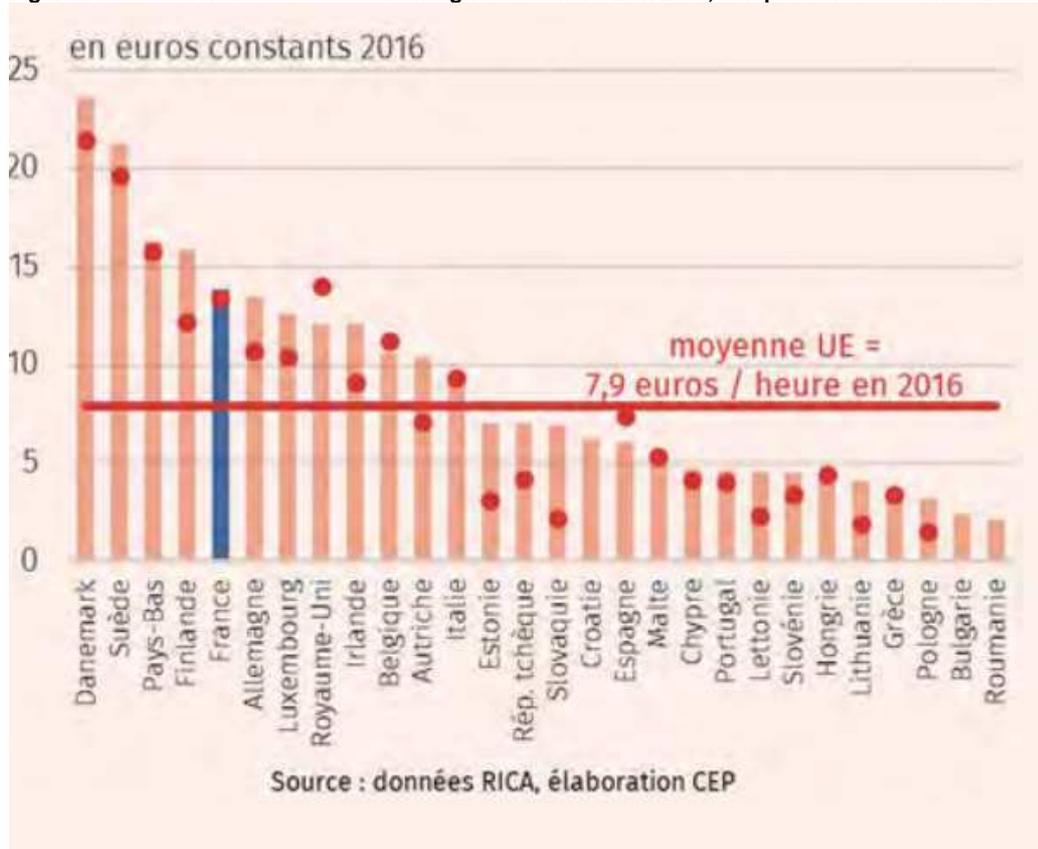
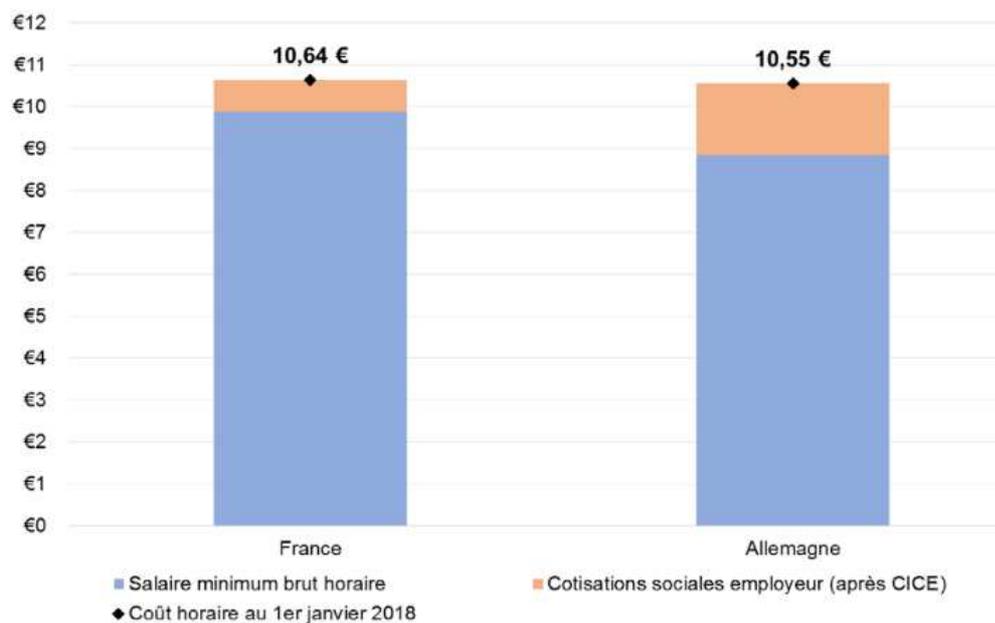


Figure 21 – Salaire minimum et coût du travail en France et en Allemagne



Source : législations nationales, calculs DG Trésor

Figures relatives à la filière forêt-bois :

Figure A : Evolution des prix moyens des bois sur pied (2001-2018) – Source : ONF 2018

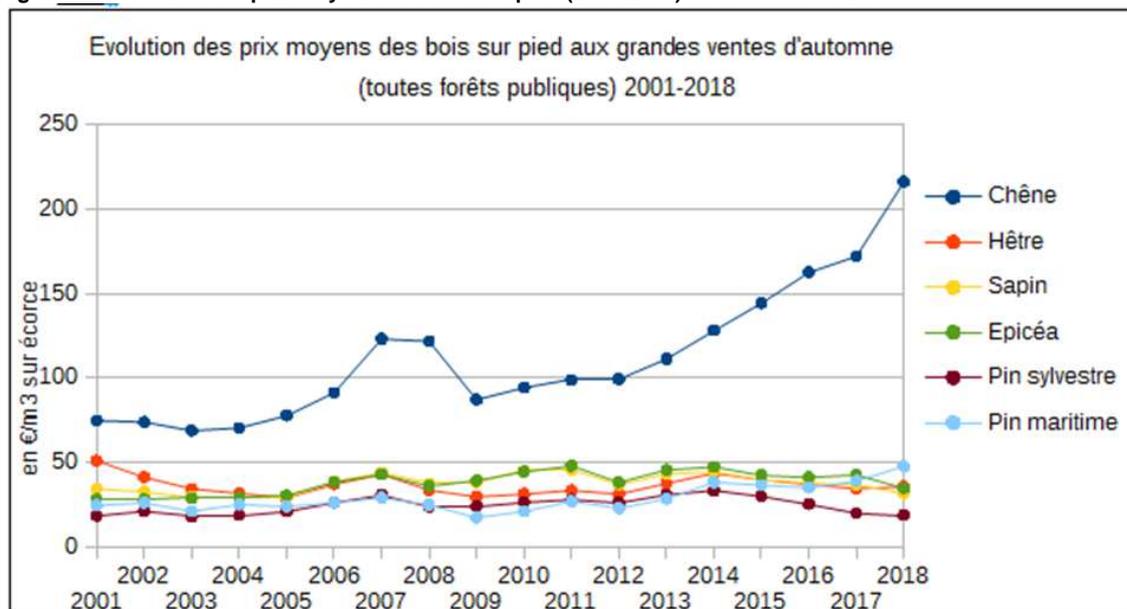


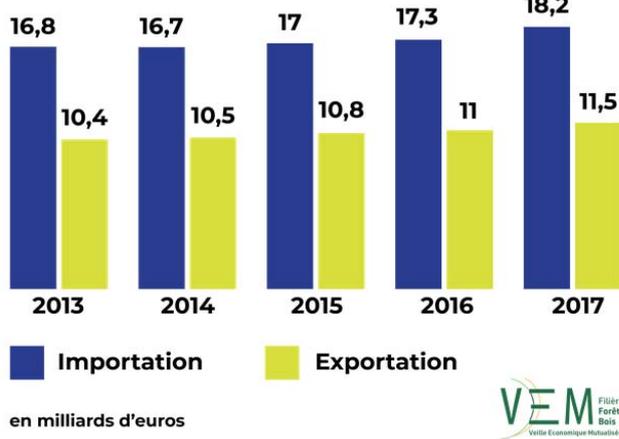
Figure B : valeur ajoutée par marché de destinations finales des produits bois



Source : Veille Economique Mutualisée, filière forêt-bois, 2019



Figure C : Commerce extérieur de la filière forêt-bois françaises en valeur



Source : Veille Economique Mutualisée, filière forêt-bois, 2019

Figure D : Exportations, importations et solde commercial UE/hors-UE, et selon les maillons de la filière (2018)
Echanges commerciaux en 2018

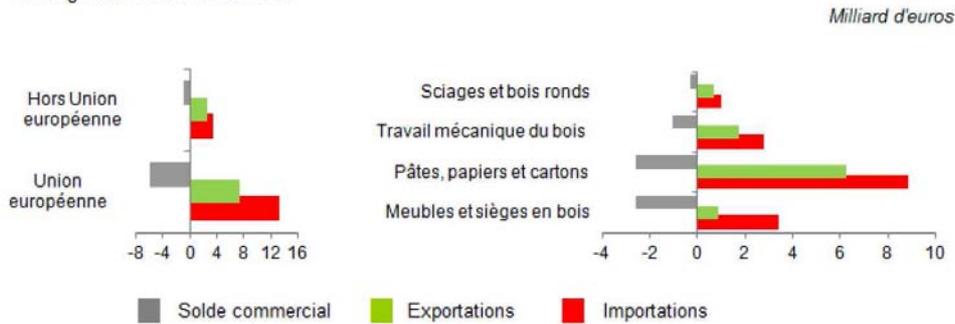
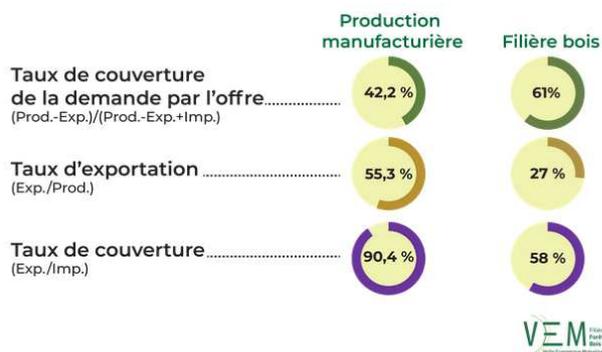
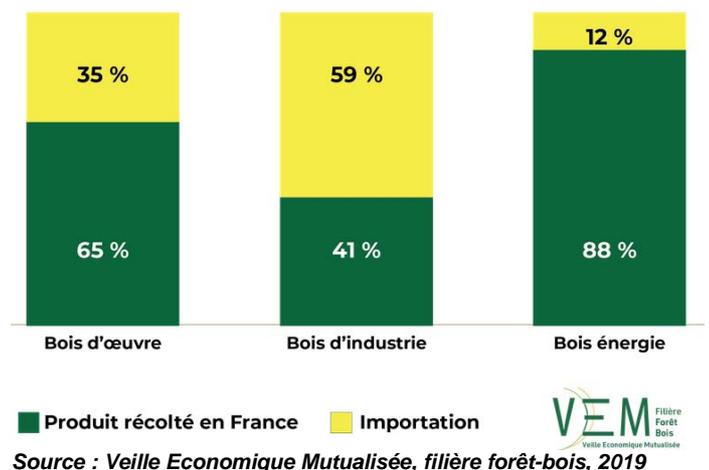


Figure E : Taux d'exportation et taux de couverture 2017, industrie manufacturière / filière bois



Source : Veille Economique Mutualisée, filière forêt-bois, 2019

Figure F : Origine des bois utilisés en France (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie), 2017



Bibliographie et sources :

- 1 The development of plant proteins in the European Union, Commission européenne, 2019
- 2 Source : Agreste
- 3 Source : Agreste, GraphAgri 2019
- 4 Observatoire de la production de miel et de gelée royale, FranceAgriMer, juin 2019
<https://www.franceagrimer.fr/Autres-filières/Apiculture/Actualités/2019/Production-française-de-miel-et-de-gelée-royale-en-2018>
- 5 <https://www.gnis.fr/communiqués/semences-la-qualité-française-plebiscitée-par-l'union-européenne/>
- 6 Chiffres Agence bio, *Les chiffres 2018 du secteur bio*, publié le 4 juin 2019.
- 7 Note Trésor-éco n°230, Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agro-alimentaire ?, Octobre 2018
- 8 Tableau de l'économie française, INSEE, 2017
- 9 Eurostat, Structural Business Statistics 2016 (extrait en mars 2019), traitements SSP in Analyse comparée des industries agroalimentaires en France et dans les principaux pays européens, Les dossiers, Agreste, n°2019-5 novembre 2019
- 10 Agreste, Chiffres et Données Agroalimentaires n° 2019-15 : Les entreprises agroalimentaires en 2017,
- 11 Agreste, Valeur ajoutée de l'industrie agroalimentaire dans l'Union européenne en 2016
- 12 Butault J.-P., V. Requillart, 2012, L'agriculture et l'agroalimentaire français à la recherche d'une compétitivité perdue, INRA Sciences Sociales, n°4-5/11, février.
- 13 Indicateur de contexte de la PAC C.27 – Total factor productivity
- 14 Indicateur de contexte de la PAC C.14 – Labour productivity in agriculture
- 15 Indicateur de contexte de la PAC C.28 – Gross fixed capital formation in agriculture
- 16 Note Trésor-éco n°230, Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agro-alimentaire ?, Octobre 2018
- 17 Comparaison de résultats entre exploitations agricoles européennes, Service de la statistique et de la prospective, MAA, 2019 (données du RICA)
- 18 Compétitivité des filières animales françaises, Turolla S., INRA-UMR SMART, 2019
- 19 Insee Focus No 83, paru le : 06/04/2017
- 20 Le coût horaire français dans les industries agro-alimentaires s'est accru de 58 % entre 2000 et 2017 contre une hausse de 34 % en Allemagne. La hausse est 1,8 fois plus rapide en France qu'en Allemagne dans ce secteur, contre 1,4 fois dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. Par ailleurs, le recours important à des prestations de service par des travailleurs détachés en Allemagne, en particulier pour l'abattage et la découpe de la viande, pourrait expliquer pour partie le déficit de compétitivité lié à la main d'œuvre. (Source : Trésor Eco octobre 2018)
- 21 Compétitivité des filières animales françaises, Turolla S., INRA-UMR SMART, 2019
- 22 *Le développement de l'exportation collaborative*, rapport remis au Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, M. Nalet, F. Burgaud, février 2019. Annexe 3 "Enquête ANIA - freins à l'export".
- 23 Cf. supra Compétitivité des filières animales françaises, Turolla S., INRA-UMR SMART, 2019
- 24 Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016), Insee, traitements SSP
- 25 Lettre du Centre d'études prospectives et d'informations internationales n°393, novembre 2018
- 26 Compétitivité des filières animales françaises, Turolla S., INRA-UMR SMART, 2019
- 27 Les performances économiques de l'élevage européen : de la « compétitivité coût » à la « compétitivité hors coût », Chatellier V., Dupraz P., 2019
- 28 MOND'alim 2030 : un regard prospectif sur la mondialisation des systèmes alimentaires, MAA CEP mars 2017
- 29 Etude prospective sur les comportements alimentaires de demain, et élaboration d'un dispositif de suivi des principales tendances de consommation à destination des entreprises de la filière alimentaire, Blézat consulting, Credoc, Deloitte, janvier 2017
- 30 Étude réalisée par BLEZAT Consulting, le Crédoc et Deloitte Développement Durable, Etude prospective sur les comportements alimentaires de demain, janvier 2017
- 31 Etude ECOVADIS 2016- 2018 (plateforme mondiale d'évaluation et de mutualisation des performances RSE utilisée par plus de 55 000 entreprises de toutes tailles dans 150 pays) et Médiateur des entreprises
- 32 INCOME Consulting pour ADEME - AK2C - 2016 - Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire
- 33 Rapport CGAAER – IGAS n° 14143, 2015
- 34 Compétitivité des filières animales françaises, Turolla S., INRA-UMR SMART, 2019
- 35 Actif'Agri. Transformations des emplois et des activités en agriculture, juin 2019
- 36 Rapport CGAAER – IGAS n° 14143, 2015
- 37 Rapport du Conseil national de productivité, avril 2019
- 38 Actif'Agri, transformation des emplois et des activités en agriculture, Centre d'études et de prospective, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2019
- 39 Cf. supra Actif'Agri, transformation des emplois et des activités en agriculture, Centre d'études et de prospective, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2019
- 40 Influence des régimes de fiscalité de l'entreprise agricole sur les structures de production une analyse comparée dans quatre pays européens (Allemagne, Pays Bas, Danemark, France), Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2012
- 41 Cf. supra Actif'Agri, transformation des emplois et des activités en agriculture, Centre d'études et de prospective, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2019
- 42 Les marchés fonciers agricoles en Europe en 2016, sources SSP et Eurostat
- 43 Cf. supra Les performances économiques de l'élevage européen : de la « compétitivité coût » à la « compétitivité hors coût », Chatellier V., Dupraz P., 2019

Grille AFOM de l'OS-B : Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité

| | Positif | Négatif |
|----------------|--|---|
| Interne | <p>Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La production agricole est marquée par sa diversité et capable de répondre à des besoins et des marchés très variés. 2. Les exportations progressent et ont atteint leur niveau le plus haut au cours des dix dernières années. La France demeure le 3ème exportateur de produits agricoles et agroalimentaires sur le marché intra-européen et le premier exportateur européen vers les pays tiers. 3. La France bénéficie de la reconnaissance de la qualité et de l'excellence de ses produits partout dans le monde. Les produits français véhiculent une image de qualité, de respect de standards sanitaires et environnementaux élevés et de savoir-faire. 4. La différenciation des produits par les SIQO, les mentions valorisantes et la mise en avant des terroirs locaux et régionaux, aide à mieux valoriser les produits. 5. Le réseau de TPE-PME dont l'ancrage territorial est marqué (outils coopératifs et privés), est favorable à cette stratégie de différenciation. 6. La France s'appuie également sur des très grandes entreprises agroalimentaires qui figurent parmi les leaders mondiaux de leurs secteurs (notamment vins et spiritueux, produits laitiers, malt, légumes transformés, sucre, semences, etc.). 7. La prise en compte des nouvelles attentes sociétales par le secteur se développe permettant d'envisager une stratégie de différenciation (sur environnement, qualité, origine). Par exemple, 70% des produits bio consommés en France sont produits en France, témoignant d'une structuration croissante de la filière. 8. La France dispose de la 4ème ressource forestière européenne, avec un fort potentiel de mobilisation de cette ressource durable dans le contexte de développement de la bioéconomie au travers d'usages diversifiés et complémentaires. 9. Les exportations de produits bois français sont montées en gamme dans les dernières années. 10. Le taux de couverture de la demande française de produits bois par l'offre de bois française est élevé. | <p>Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La balance commerciale se dégrade depuis le début des années 2000, en premier lieu sur le marché européen avec une baisse de la part des exportations françaises dans le commerce intra-UE et une hausse des importations. 2. La détérioration de la balance commerciale concerne principalement les filières animales, alors même que les productions animales représentent un tiers de la production française. D'autres filières comme l'épicerie ou les fruits connaissent de fortes détériorations de leur solde commercial. 3. La productivité prix française a progressé moins vite que dans la plupart des autres pays européens, même si la situation est variable selon les filières. 4. En ce qui concerne l'amont, la taille des exploitations est plus faible que chez nos principaux concurrents européens. Par ailleurs, l'endettement et les charges d'exploitation pèsent sur la rentabilité et la compétitivité de l'amont. Enfin, la mise en conformité à la directive nitrates a pu participer à la décapitalisation dans certaines zones. 5. En ce qui concerne l'aval, la part très élevée de TPE-PME rend plus difficile les investissements à l'export et l'innovation, il en est de même dans le secteur de la transformation du bois. Le coût du travail plus élevé en France a pesé sur la compétitivité de l'aval. Les marges relativement faibles des IAA et des industries du bois pèsent sur leur capacité d'investissement et affectent leur compétitivité. 6. S'agissant spécifiquement des filières animales, l'amélioration de la productivité des exploitations ne suffit pas à compenser l'essoufflement des industries de transformation, renforçant les difficultés des éleveurs. 7. L'élevage français dépend largement, pour l'alimentation animale, des importations de tourteaux de soja, ce qui pèse sur les charges d'exploitation. 8. Certaines filières d'exportation sont orientées vers des marchés peu dynamiques. 9. La propriété forestière est morcelée, la ressource forestière insuffisamment mobilisée, et le tissu d'entreprises de transformation du bois est fragile : le déficit structurel de la balance commerciale de la filière forêt-bois française en est l'illustration. 10. La France est marquée par des zones de montagne et à handicap naturel importantes ; dans ces zones, des surcoûts de production et de collecte de la production persistent. |
| Externe | <p>Opportunités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La demande mondiale est croissante pour les principaux produits exportés par la France (vin, fromages, céréales, produits animaux). 2. La marge existante par rapport à l'atteinte de l'autosuffisance montre des opportunités à saisir dans certains secteurs (fruits et légumes, protéines, certains segments comme le moyen de gamme en volailles). 3. Les Français déclarent très majoritairement souhaiter consommer des produits locaux ou issus de circuits courts et ont des attentes croissantes en terme de conditions de production et de typicité ; ces demandes peuvent porter la stratégie de montée en gamme souhaitée. 4. La demande des consommateurs en produits biologiques progresse de façon | <p>Menaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les écarts dans le droit du travail et la protection sociale au sein de l'UE, comme dans les normes environnementales contribuent à expliquer une partie de la perte de compétitivité relative de la France. 2. La concurrence s'accroît au niveau mondial avec l'entrée de nouveaux acteurs sur les marchés exportateurs (comme la Russie sur le blé par exemple). 3. Le degré d'exigence des politiques environnementales et sanitaires continue d'augmenter plus fortement en France sans qu'il soit toujours valorisé par le marché. 4. La politique commerciale de l'UE peut conduire à mettre en danger les filières agricoles les plus fragiles si elle induit une concurrence inégale par des |

| | |
|---|---|
| <p>soutenue et n'est pas couverte à 100% par la production nationale.</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Les consommateurs, en France, en Europe mais aussi partout dans le monde, ont des exigences croissantes en termes d'excellence sanitaire, environnementale et sociale pour lesquelles les produits français ont des atouts à faire valoir. 6. Le développement d'approches territoriales intégrées autour de systèmes alimentaires territoriaux peut permettre de reconquérir le marché intérieur. 7. La restauration collective constitue une opportunité en croissance, notamment pour reconquérir le marché intérieur pour les producteurs français. 8. Le développement des démarches collectives peut permettre de compenser la plus faible taille des exploitations et des entreprises. 9. De nombreux dispositifs de soutien publics visent à accompagner la transition du secteur. Plusieurs d'entre eux ont été rassemblés au sein du volet agricole du Grand plan d'investissement mis en place en 2018 et qui intègre de nouveaux outils destinés à faciliter le financement bancaire des projets transformants (fonds de garantie et prêts sans garantie notamment) et à encourager les démarches collectives de filière. 10. La reconnaissance des systèmes d'indication géographique par les pays tiers peut être une opportunité pour l'exportation de certains produits français 11. Les politiques publiques en matière de mobilisation du bois et en matière de lutte contre le changement climatique convergent vers le développement de nouveaux débouchés bois qu'il s'agisse de la construction, de la production d'énergies renouvelables, ou encore de bois matériaux. | <p>importations de produits soumis à des exigences moindres que les standards nationaux ou européens.</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Les incertitudes actuelles sur le Brexit et la future relation commerciale entre l'UE et le Royaume-Uni font peser des risques sur les opérateurs de certaines filières et régions particulièrement exposées. 6. Les impacts du changement climatique ont des conséquences sur la capacité productive agricole, alimentaire et forestière de la France ; ces impacts pourraient s'amplifier à l'avenir. |
|---|---|

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Identification des besoins pour l'OS-B « Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité »

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre ; leur hiérarchisation sera effectuée dans un second temps.

Besoins identifiés au niveau national

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|--|---|
| B.1 Améliorer la compétitivité coût de l'amont agricole | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les investissements dans les exploitations agricoles pour améliorer la productivité et les conditions de production • Réduire les charges d'exploitation, notamment les charges de mécanisation en favorisant l'investissement dans un cadre collectif (investissements en commun, CUMA, ETA, plateformes collaboratives), encourager la réduction des intrants et la transition vers des systèmes plus autonomes (notamment autonomie alimentaire des élevages et économies d'énergie) • Faciliter l'accès au financement, notamment en développant les instruments financiers innovants • Maîtriser le coût d'accès au foncier (hors PAC) • Favoriser la mise au point et la diffusion de techniques et de pratiques innovantes en encourageant la recherche, les démarches de groupe, l'expérimentation et les investissements innovants • Faciliter l'accès à la formation, au conseil et à la diffusion des connaissances • Protéger nos productions face à la concurrence de produits n'ayant pas les mêmes exigences sanitaires et environnementales, notamment grâce à une politique commerciale européenne adaptée et l'encadrement strict de certaines dérogations en intra-UE (hors PAC) • Viser une amélioration des conditions d'emploi et de travail et une convergence des coûts du travail, normes fiscales, sociales et environnementales de production au niveau européen pour le développement d'une économie sociale de marché |
| B.2 Améliorer la compétitivité coût de l'aval | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la modernisation des chaînes de production, notamment dans la découpe des viandes et renforcer leur efficacité, notamment pour améliorer les conditions de travail (pénibilité, risques) et réduire les pertes de matière première agricole • Accompagner les investissements améliorant la productivité et la consolidation des fonds propres pour les TPE-PME • Accompagner la modernisation et la rationalisation des flux logistiques (hors PAC) • Encourager le développement des outils numériques pour renforcer la réactivité des processus, notamment dans la gestion des stocks et l'optimisation logistique • Cibler le soutien public sur les investissements pour lesquels le retour sur investissement est le plus long pour favoriser la réassurance des entreprises • Encourager l'innovation et le développement des compétences dans les IAA en adéquation avec l'évolution des modes de consommation • Soutenir la prévention, la maîtrise et la gestion des risques des IAA (économiques, climatiques, sanitaires) • Protéger nos productions face à la concurrence de produits n'ayant pas les mêmes exigences sanitaires et environnementales |

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|---|--|
| | <p>grâce notamment à une politique commerciale européenne adaptée et une convergence des normes en intra-UE (hors PAC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Viser une amélioration des conditions d'emploi et de travail, et une convergence des coûts du travail, normes fiscales, sociales et environnementales de production au niveau européen pour le développement d'une économie sociale de marché |
| B.3 Renforcer la compétitivité hors coût des produits agricoles et agroalimentaires français | <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les conditions de production pour mieux répondre aux besoins de biosécurité et aux nouvelles attentes sociétales en termes de conditions de production et d'information sur l'origine des produits • Encourager les démarches de différenciation par la qualité, notamment via les SIQO, la HVE et l'agriculture biologique en préservant la lisibilité pour le consommateur • Développer (recherche, innovation) et encourager les systèmes agricoles misant sur la différenciation environnementale • Développer la relocalisation de certaines productions (fruits et légumes, protéines) • Développer des solutions techniques, notamment numériques, pour renforcer la traçabilité des produits, la transparence de leur composition, et valoriser la qualité et l'origine par le marché (hors PAC) • Valoriser l'excellence de nos produits sur le marché intérieur comme à l'international : développer la promotion de nos produits et renforcer l'effort de communication sur les conditions de production, notamment sur la différenciation environnementale • Permettre une meilleure prise en compte des engagements environnementaux par le marché ou par les aides versées • Faciliter l'export par le développement d'actions collectives et collaboratives (analyse marchés, marque « France », plateformes, etc.) • Renforcer l'adéquation des productions françaises et le mix-produits à la demande internationale et européenne (hors PAC) • Adapter des stratégies collectives pour faire face au Brexit et ses conséquences |
| B.4 Développer des stratégies intégrées amont-aval | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager le développement de stratégies de filière, à décliner au niveau territorial notamment en favorisant un tissu d'entreprises aval (1ère transformation) en cohérence avec les productions de l'amont sur l'ensemble des territoires • Renforcer la capacité des producteurs et des filières à répondre à la demande française sur l'ensemble des segments, notamment pour la restauration collective • Cibler le soutien public sur des projets collectifs au niveau des filières ou des territoires, notamment dans les zones en difficulté • Mettre davantage en cohérence les aides à l'investissement de l'amont et de l'aval • Valoriser davantage les co-produits, notamment dans des approches de coopération entre les filières animales et végétales, et réduire les pertes et gaspillages |
| B.5 Accompagner le développement des filières émergentes | <ul style="list-style-type: none"> • Préserver la diversité des productions, notamment des productions à forte valeur ajoutée, en veillant notamment à éviter les impasses en terme de protection sanitaire • Accompagner les investissements matériels ou immatériels nécessaires au développement de filières émergentes, en particulier la filière protéines végétales et les valorisations non alimentaires dans une logique d'économie circulaire |

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|---|---|
| B.6 Développer le potentiel de la filière forêt-bois | <ul style="list-style-type: none">• Inciter au regroupement et à la mobilisation du bois (par l'amélioration des infrastructures de dessertes, investissement matériel...), en forêt privée en particulier, pour une gestion durable de tous les massifs forestiers• Protéger les forêts contre les risques, notamment les risques émergents en lien avec le changement climatique• Renforcer la capacité d'investissement, de modernisation et d'innovation des entreprises de la 1^{ère} et de la 2^{ème} transformation• Consolider les débouchés à l'exportation des produits bois français• Renforcer encore le taux de couverture des produits bois, notamment en substituant des produits bois français aux postes d'importation élevés de produits transformés• Renforcer l'innovation pour le développement de nouveaux produits bois en matière de production d'énergie renouvelable et de matériaux biosourcés et bas-carbone |

Besoins spécifiques des Régions métropolitaines et de la Corse

| Régions | Besoins spécifiques régionaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|----------|--|---|
| BFC | Encourager des projets de recherche adaptés aux problématiques agricoles régionales | <ul style="list-style-type: none"> Encourager les synergies entre la recherche et les exploitations notamment via les tiers lieux et la mise en réseau. |
| BFC | Encourager les projets collectifs au niveau des filières ou des bassins de production | <ul style="list-style-type: none"> Réaliser des diagnostics agricoles de territoire avec les organisations professionnelles agricoles pour identifier les nouveaux projets à mettre en œuvre. Favoriser la mutualisation des outils et des investissements. |
| BFC | Diffuser les innovations organisationnelles et sociales | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la gestion des ressources humaines des exploitations agricoles (Très petites entreprises) et des PME liées à l'agriculture : aide au conseil relationnel, GAEC à l'essai, groupement d'employeurs pour des compétences partagés entre PME... |
| BFC | Encourager les démarches de qualité et valoriser la qualité des produits | <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les filières régionales spécifiques (lait cru, porc au lactosérum, productions à l'herbe, produits de terroir...).(= cibler sur les filières spécifiques régionales) |
| BFC | Éviter la distorsion de concurrence entre les régions sur les aides aux investissements en prévoyant un cadre national d'intervention. | <ul style="list-style-type: none"> Fixer un cadre national précisant les règles communes entre chaque région pour les investissements productifs permettant ainsi d'éviter la distorsion de concurrence (précisions BFC) |
| Bretagne | Apporter un soutien particulier à la compétitivité des exploitations agricoles situées dans les zones les plus fragiles (îles, zones littorales, zones de protection de captage, zones humides...) | <ul style="list-style-type: none"> |
| Corse | Résoudre la problématique de l'accès au foncier et permettre sa mobilisation à des fins productives | <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre et amplifier les politiques publiques ponctuelles ou collectives en faveur de la résolution des problématiques du foncier (indivision, absence de titre, morcellement). Soutenir les agriculteurs dans leurs démarches d'acquisition ou de contractualisation des terres agricoles. Organiser et mettre en place un portage public de l'aménagement et de la mise en valeur des espaces en montagne nécessitant des moyens d'intervention importants. Prendre en compte les spécificités régionales sur le plan réglementaire en levant les freins à la mise en valeur des espaces anciennement agricoles (boisés depuis plus de trente ans et considérés comme du défrichement). Hors PAC |
| Corse | Augmenter le potentiel de production | <ul style="list-style-type: none"> Développer le potentiel de production notamment par une valorisation des friches et des terres présentant un caractère stratégique pour l'agriculture (espaces de plaines, périurbain et péri-villageois), afin d'atteindre une dimension économique en adéquation avec les potentialités du marché local ou extérieur à l'île. Soutenir et développer les systèmes qualitatifs mettant en valeur la typicité (SIQO) ou la qualité environnementale de la production de Corse (AB, HVE) (cf. Besoins C). Contribuer à la réduction des charges des exploitations par la maîtrise des intrants, notamment alimentaires, et la mise en œuvre de pratiques économes. Soutenir les démarches de R&D, l'expérimentation, la coopération et l'ingénierie contribuant à une meilleure orientation des secteurs de production. |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|------------------|---|--|
| Hauts de France | Faciliter l'accès au foncier agricole et lutter contre les sous locations illégales dans les régions transfrontalières | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la reconversion d'une partie des friches industrielles comme support pour des productions non alimentaires (CIVE notamment) Promouvoir l'agriculture urbaine et la permaculture en milieu urbain Encourager la mise à disposition d'espaces par des collectivités à des agriculteurs pour tester une future activité |
| Hauts de France | Veiller à la mise en place de règles et normes équitables avec les pays frontaliers et à l'échelle de l'Union européenne | <ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte la question de la concurrence entre régions frontalières ayant des statuts fonciers différents, des conditions fiscales ou sociales défavorables pour l'une ou l'autre. |
| Île-de-France | Prendre en compte les contraintes de production liées à la périurbanité | <ul style="list-style-type: none"> Reconnaître la spécificité des territoires périurbains et les contraintes afférentes pour l'agriculture (surcoûts du matériel, main d'œuvre). Il est nécessaire de développer l'accès à la main d'œuvre agricole en zone périurbaine à faible disponibilité de logement. Le logement est un besoin spécifique en Île-de-France Le maintien ou la réinstallation d'entreprises de 1ère transformation (abattoir, laiterie, légumerie) de produits agricoles est indispensable et constitue un besoin fort en Île-de-France |
| Normandie | Développer des stratégies intégrées | <ul style="list-style-type: none"> Encourager le développement de stratégies de filière, à décliner au niveau territorial (ex filière équine en Normandie) |
| Occitanie | Encourager la diversification des exploitations | <ul style="list-style-type: none"> Développer les circuits courts et de proximité Encourager et développer l'agritourisme et l'œnotourisme, levier pour la notoriété et la valorisation des productions locales |
| Pays de la Loire | Accompagner prioritairement l'évolution du positionnement sur les marchés de certaines filières (notamment viande bovine, horticulture) en rapport à l'évolution de la demande des consommateurs avec une mobilisation d'outils coordonnés et adaptés aux spécificités du bassin de production régional | <ul style="list-style-type: none"> |

Besoins spécifiques des Régions ultrapériphériques

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorisés | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|------------|--|---|--|
| Guadeloupe | Doter le territoire d'un secteur de recherche, pour une technologie et une numérisation de pointe, au service des besoins réels de l'agriculture – une mutation du modèle de recherche vers des démarches participatives territorialisées pour un meilleur transfert des innovations et des solutions. | <ul style="list-style-type: none"> Assurer une meilleure adéquation de la recherche développement au profit de la diversité des produits Assurer l'adéquation des travaux scientifiques aux problématiques et besoins d'une agriculture territorialisée guadeloupéenne Optimiser les dispositifs participatifs en créant des conditions d'une démarche bottom up, permettant à l'exploitant agricole d'être au centre de la recherche et du développement agricole | <ul style="list-style-type: none"> |
| Martinique | Favoriser le développement d'une production tracée et de qualité | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la conversion des systèmes conventionnels vers l'agriculture biologique Appuyer le développement des démarches collectives en faveur de la promotion et de la commercialisation des productions de qualité, notamment lié aux problématiques de pollutions locales | <ul style="list-style-type: none"> |
| Mayotte | Accompagner les agriculteurs à la commercialisation | <ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès aux marchés couverts, à la restauration collective, GMS. Protéger nos productions face à la concurrence de produits n'ayant pas les mêmes exigences sanitaires et environnementales, notamment grâce à une politique commerciale européenne adaptée et l'encadrement strict de certaines dérogations en intra-UE Lutter contre le marché informel. Mettre en place des interprofessions fonctionnelles | <p><u>Atouts</u> Mis à part les plantes à parfum dont la production a une vocation exportatrice, la production agricole a vocation à fournir le marché alimentaire local, qui présentent moins de contraintes que les marchés à l'export. 70% des produits végétaux peuvent être assimilés à du Bio, sans labellisation. Les consommateurs sont prêts à payer plus cher pour des produits locaux et de qualité.</p> <p><u>Faiblesses</u> La production agricole ne répond pas aux besoins des marchés locaux. La différenciation des produits par les SIQO et les mentions valorisantes ne trouve pas nécessairement une traduction en termes de prix de vente. La balance commerciale agricole restera déficitaire, compte tenu de la petite taille du territoire densément peuplé La productivité agricole est faible. En ce qui concerne l'aval, il est très peu développé et très peu d'entreprises ont une activité de transformation. Les filières sont encore très peu structurées, la grande majorité des agriculteurs n'a pas de prise ou de visibilité sur la commercialisation de ses produits. Manque de formation</p> |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorisés | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|---------|--|---|--|
| | | | <p><u>Opportunités</u></p> <p>La demande locale progresse (augmentation de la population) et les projets de cuisines centrales et de réfectoires pourront stimuler la production et son organisation.</p> <p>Les mahorais souhaitent consommer des produits locaux dont ils connaissent l'origine et les conditions de production (traçabilité).</p> <p>La demande en produits biologiques pourrait constituer une opportunité même pour des marchés de niche.</p> <p>La demande mondiale est croissante pour les produits potentiellement (traditionnellement exportable).</p> <p>Intérêts des distributeurs pour les produits locaux.</p> <p><u>Menaces</u></p> <p>Les interprofessions peinent à se mettre en place. Le dialogue amont-aval n'existe que de façon dispersée.</p> <p>Forte présence et influence du marché informel</p> <p>La concurrence avec les produits importés qui sont vendus à des prix défiant toute concurrence.</p> <p>Les écarts dans le droit du travail et la protection sociale au sein de la zone Océan Indien, comme les normes environnementales persistent et contribuent à expliquer une partie de la perte de compétitivité relative à Mayotte</p> <p>Les exigences des politiques environnementales et sanitaires augmentent sans être valorisées par le marché.</p> |
| Mayotte | Tendre vers l'autosuffisance alimentaire | <ul style="list-style-type: none"> Adapter les conditions de production pour mieux répondre aux besoins locaux et aux nouvelles attentes sociétales en termes de conditions de production et d'information sur l'origine des produits. | <p><u>Atouts</u></p> <p>Mis à part les plantes à parfum dont la production a une vocation exportatrice, la production agricole a vocation à fournir le marché alimentaire local, qui présentent moins de contraintes que les marchés à l'export.</p> <p>70% des produits végétaux peuvent être assimilés à du Bio, sans labellisation.</p> <p>Les consommateurs sont prêts à payer plus cher pour des produits locaux et de qualité</p> <p>Diversité de la production locale, qui est capable de répondre aux besoins et des marchés très variés.</p> <p><u>Faiblesses</u></p> <p>La production agricole ne répond pas aux besoins des marchés locaux.</p> <p>La différenciation des produits par les SIQO et les mentions valorisantes ne trouve pas nécessairement une traduction en termes de prix de vente.</p> <p>La balance commerciale agricole restera déficitaire, compte tenu de la petite taille du territoire densément peuplé</p> <p>La productivité agricole est faible.</p> <p>Les filières sont encore très peu structurées, la grande majorité des agriculteurs n'a pas de prise ou de visibilité sur la commercialisation de ses produits.</p> <p>Manque de formation.</p> <p><u>Opportunités</u></p> <p>Les mahorais souhaitent consommer des produits locaux dont ils connaissent l'origine et les conditions de production (traçabilité).</p> |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|---------|---|--|--|
| | | | <p>La demande en produits biologiques pourrait constituer une opportunité même pour des marchés de niche. Nécessité de valoriser les produits « made in Mayotte » pour un label. Exigences croissantes du consommateur en terme d'excellence sanitaire, environnementale et sociale.</p> |
| Mayotte | Encourager le préfinancement des projets (par le système bancaire) | | <p><u>Faiblesses</u> S'installer nécessite de plus en plus de capitaux (agrandissement des structures, prix du foncier, accès au crédit, etc.), et l'accès à la terre limite fortement les installations, que ce soit dans le cadre familial (indivision) ou en dehors (accès restreint au foncier de l'état et du département).</p> <p><u>Opportunités</u> De nombreux dispositifs de soutien publics visent à accompagner la transition du secteur. Plusieurs d'entre eux ont été rassemblés au sein du volet agricole du Grand plan d'investissement mis en place en 2018 et qui intègre de nouveaux outils destinés à faciliter le financement bancaire des projets transformants (fonds de garantie et prêts sans garantie notamment) et à encourager les démarches collectives de filière.</p> <p><u>Menaces</u> Le système bancaire reste frileux pour accompagner les agriculteurs et préfinancer leurs projets. Les dispositifs du GPI peinent à se mettre en place à Mayotte.</p> |
| Réunion | Renforcer la position des produits réunionnais transformés et non transformés sur le marché local et à l'export | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des signes de reconnaissance valorisant notamment les produits pays Segmenter les marchés Augmenter l'approvisionnement des produits locaux durables et de qualité dans la commande publique en général et notamment la restauration collective Rénover et mettre en cohérence les outils financiers et outils de contrôle aux frontières permettant de préserver la production locale face aux importations Mettre en place un plan export ambitieux visant notamment à soutenir l'accessibilité des produits réunionnais (sucre,...) au marché international | <p>F : Un taux de couverture du marché par la production locale en recul sur l'ensemble des filières (hors filière légumes) du fait d'une concurrence importante des importations et d'une production locale parfois insuffisante et un taux de couverture particulièrement faible pour les produits transformés ou congelés Une balance commerciale déficitaire et des exportations principalement issues de la filière canne à sucre</p> <p>O : L'ouverture du marché de La Réunion et la libéralisation des échanges qui obligent l'industrie réunionnaise à se projeter à l'international. Des opportunités d'exportation au sein de la zone Océan Indien (Maurice, Seychelles, Madagascar, Comores). Des filières disposant d'une marge de manœuvre importante à l'export</p> <p>M : La libéralisation croissante des échanges internationaux, accompagnée par l'accélération de la mise en place d'accords de libre-échange entre l'Union et les pays tiers => concurrence des producteurs des pays tiers de plus en plus intense, les pays voisins n'étant pas soumis aux mêmes normes environnementales, sociales et sanitaires</p> |
| Réunion | Renforcer le lien entre producteurs et consommateurs réunionnais | <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser la population à la valeur des produits agricoles, aux produits agricoles diversifiés et leur rôle dans l'aménagement du territoire (horticulture, | <p>A : Des productions qui s'inscrivent dans des démarches de qualité adaptées aux standards sociaux et environnementaux européens qui les distinguent des productions des pays voisins et leurs permettent une meilleure visibilité à l'international / mise en œuvre de deux IGP pour la vanille et l'ananas et la mise en place du logo RUP pour les sucres.</p> |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorisés | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|---------|--|---|---|
| | | <p>agriculture, agriculteurs) dès le plus jeune âge, notamment à travers la restauration collective et l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir de façon affirmée et régulière les produits pays, en liaison notamment avec les différentes cibles et circuits de commercialisation • Favoriser les démarches visant à rapprocher le producteur et le consommateur | <p>O : Un marché local en expansion (accroissement rapide de la population - 1 million d'habitants en 2037) et un changement des habitudes alimentaires allant vers un regain d'intérêt des consommateurs envers les produits locaux et de qualité</p> <p>M : Des crises sociales récurrentes qui impactent la commercialisation</p> |
| Réunion | Accompagner le développement des filières de production locale | <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et favoriser le développement des productions agricoles identitaires haut de gamme à forte valeur ajoutée (PAPAM notamment) et/ou fortement concurrencées par les importations • Expérimenter et favoriser l'émergence de filières innovantes et nouveaux systèmes de production associés • Développer des unités de transformation et la logistique permettant de répondre à la demande locale et /ou d'assurer une meilleure régularité de l'offre (notion d'aval) | <p>A : Des productions locales diversifiées, malgré le rôle pivot de la canne, qui assurent une couverture relativement stable sur le marché du frais permettant de suivre l'augmentation de la population</p> <p>Un plan d'actions PAPAM lancé fin 2019 pour favoriser le développement de la filière</p> <p>F : Des handicaps de compétitivité inhérents à l'éloignement du territoire, à son insularité et à la prédominance du modèle agricole familial</p> <p>Des filières émergentes encore peu structurées (PAPAM notamment)</p> <p>O : Un développement du marché mondial des plantes aromatiques estimé à environ \$ US 64 milliards, avec plus de 35 000 plantes utilisées dans l'industrie</p> <p>M : L'échéance de la convention canne pour des systèmes agricoles qui s'appuient principalement sur la filière canne-à-sucre</p> |

Objectif spécifique C. Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur

C

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique C : améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur

Remarque : les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés français

Des prix agricoles ne couvrant pas les coûts de leur production et une agriculture qui ne représente plus que 10 % de la valeur ajoutée induite par la dépense alimentaire des ménages¹

- Dans un contexte global de volatilité croissante des marchés, la marge nette des producteurs est parfois dégradée au point de ne **pas couvrir leurs coûts de production** (incluant une rémunération forfaitisée) : en élevage de bovins viande (*figure 1*), elle s'établit en moyenne à -0,65 € par kg vif pour les naisseurs en 2018 ; elle est de -0,07 € par kg en élevage volaille (*figure 2*) et de -20 € par tonne pour la culture de blé tendre. En lait de vache (*figure 3*), la tendance est la même quel que soit le système de production laitière considéré, les coûts progressant en outre plus vite que les produits entre 2017 et 2018.
- De façon générale, **la faiblesse des revenus agricoles s'observe dans bon nombre de filières**. A ces fragilités structurelles s'ajoute désormais celle liée à la volatilité des prix agricoles. L'impact à la hausse de cette volatilité est souvent amorti, par l'aval industriel et/ou le distributeur, dans un contexte de consommation alimentaire peu dynamique et de « *guerre des prix* » entre distributeurs. A l'inverse, lors de fortes baisses des prix agricoles, celles-ci ne paraissent en général que partiellement transmises vers le consommateur, l'aval améliorant alors ses résultats.
- **La part de la valeur ajoutée créée dans la chaîne alimentaire revenant aux producteurs s'élève à 25,9% en 2015** (indicateur de contexte C.10, illustration en *figure 4*). Il s'agit d'un calcul fondé sur la totalité du « secteur agricole », c'est-à-dire incluant les produits non alimentaires (bioénergies, textile, fleurs et plantes). Il montre une diminution de la part de la valeur ajoutée revenant aux producteurs (- 0,5 points entre 2010 et 2015). Cette analyse peut être complétée par celle menée sur les données de la comptabilité nationale de la même année par l'observatoire de la formation des prix et des marges², qui étudie la valeur ajoutée dans l'économie nationale induite par 100 € de dépenses alimentaires, c'est-à-dire en ne considérant **que la consommation alimentaire domestique, et les seuls achats des ménages, hors subventions d'exploitation** (*figure 5*) : elle s'élève à 63,70 €, le reste correspondant aux importations d'aliments et importations intermédiaires (respectivement 11,10 € et 14,70 €) et aux taxes (10,50 €). **L'agriculture, la pêche et l'aquaculture représentent un peu plus de 10% de cette valeur ajoutée (6,50 €)**, soit 6,5% de la valeur ajoutée totale alors qu'elles en représentaient 12% en 1995 et 8,1% en 2010.
- En tendance, l'évolution est comparable à celle mise en évidence par **l'indicateur C.10** et la confirme. **Les 10% de la valeur ajoutée créée revenant à l'agriculture, la pêche et l'aquaculture sont à rapprocher de leur contribution pour 15 % à l'emploi mobilisé**. Les industries alimentaires représentent 17,6 % et les autres industries 5%. Les parts du commerce, de la restauration et des autres services sont respectivement de 23,9 %, 20,9 % et 22,6 %.
- Le poids relativement modeste de l'agriculture dans la dépense alimentaire nationale **résulte de plusieurs facteurs** : la « distance » entre le produit agricole et le produit alimentaire, accrue par l'incorporation croissante de divers services dont le coût se retrouve dans la valeur finale (élaboration et assemblage, conditionnement, logistique, sécurité sanitaire, publicité et marketing) ; le rapport entre prix agricoles et prix des autres produits, ces prix relatifs résultant de l'organisation des marchés (notamment par la politique agricole), de leur structure (concentration et pouvoir de marché, asymétrie) et de leur régulation (politique en matière de concurrence), et de façon particulièrement sensible depuis 2007, de leur conjoncture (volatilité des prix) ; le recours aux importations, signe de l'intégration européenne croissante de notre économie agroalimentaire.
- Sur longue période (1999-2014), **la part de la valeur ajoutée dans la dépense alimentaire nationale** (*figure 6*), **hors restauration, a diminué de 30 points de pourcentage**, dont 20 points entre 1999 et 2005 de façon presque linéaire. Après 2005, cette tendance à la baisse se poursuit mais avec des irrégularités dues à la plus grande volatilité des prix, et notamment une légère hausse depuis 2013. La part croissante des importations finales et intermédiaires dans lesquelles dominent

les « introductions » en provenance de l'UE, contribue à la baisse de la part de la valeur ajoutée induite en agriculture par la consommation alimentaire. Le poids des importations passe de 24 % en 1999 à 30 % en 2015 ; la volatilité des prix des matières premières lui imprime des variations interannuelles (hausse de 2008 et 2013, baisse de 2009).

Un rapport de force structurellement déséquilibré avec des outils de structuration de l'amont insuffisamment développés et un secteur IAA hétérogène et globalement fragilisé depuis 2008, face à une très grande concentration de la distribution

- **Le secteur de l'amont agricole (figure 7) (à remplacer à terme par l'indicateur de contexte C.12) est marqué par l'atomisation** : 437 000 exploitations concourent à la production agricole métropolitaine en 2016³. Le secteur de la transformation (figure 8) est relativement plus concentré, avec 17 200 entreprises, majoritairement des TPE et des PME⁴. Le secteur de la distribution est, à l'inverse marqué par une forte concentration : en 2014, six grands groupes se partageaient 89,6 % du marché de la grande distribution alimentaire⁵. Cette concentration s'est encore accentuée avec la constitution de groupements d'achat communs.⁶
- **Cette structuration de la filière agricole caractérisée par un amont atomisé et en aval une distribution très concentrée, est observée également à l'échelle européenne**. Ainsi au niveau européen, le CR5 (le ratio de concentration des cinq plus grandes entreprises) au niveau des exploitations était en 2010 de 0,19 %. Le CR5 des entreprises agroalimentaires est quant à lui de 15 %, avec des différences notables pour certains secteurs (dans la plupart des États membres le CR5 pour le secteur laitier est de 40 %). Dans le secteur de la grande distribution, le CR5 pour les détaillants au niveau européen se situe au-dessus de 60 % dans la moitié des États membres (de 59,8% pour la France et au-dessus de 80 % en Suède et en Finlande)⁷.
- L'analyse des relations territoriales entre agriculture et transformation alimentaire fait apparaître quelle que soit la filière concernée **une cohérence forte entre la localisation des exploitations et celle des industries de première transformation correspondantes**⁸. Cette situation est bien illustrée en Bretagne où l'agroalimentaire est le premier secteur d'activité industriel, représentant plus de 40% des emplois industriels, ou encore en Pays de Loire dans les filières porcine et volaille, ou encore dans les Alpes avec les coopératives laitières ou les entreprises de conditionnement et de transformation de fruits dans la Drôme. Les bassins viticoles ou encore les filières plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) sont également de bons exemples de cette adéquation territoriale. Ailleurs, les dynamiques de la première transformation (notamment les abattoirs et laiteries) étant fortement dépendantes de la capacité à s'approvisionner en matière première agricole, les difficultés que rencontre l'amont dans certaines zones comme les zones intermédiaires, se répercutent sur les outils de transformation, ce qui peut avoir pour effet de fragiliser encore davantage l'amont et la capacité à construire des filières au niveau territorial.
- **Les secteurs de l'agroéquipement et de l'alimentation animale connaissent également un phénomène de concentration croissant**, qui peut contribuer à expliquer des parts de charges en engrais et en protection des cultures plus importantes en France que dans d'autres pays.⁹
- **La production des agroéquipements est réalisée en France par environ 550 entreprises industrielles en 2018, mais le secteur est dominé par les cinq plus grandes entreprises internationales** qui représentent 67,7 % du chiffre d'affaires du secteur en 2017. Le nombre d'établissements a diminué de près de 8 % en dix ans, en raison de l'intensification de la concurrence étrangère et du poids des investissements à réaliser¹⁰. Le secteur de la fabrication d'aliments pour animaux en France se caractérise par un faible nombre d'entreprises. En 2018, 314 usines appartenaient à 201 entreprises, chiffre demeurant relativement stable ces dernières années¹¹.
- **Le manque de transparence** qui caractérise les relations tout au long de la chaîne de valeur contribue encore à ce déséquilibre entre l'amont et l'aval : l'asymétrie dans l'accès à l'information sur les quantités, les prix, les stocks pèse sur la fluidité des relations et des transactions, restreint le pouvoir de marché des producteurs primaires, insuffisamment regroupés.
- **La structuration du maillon agricole des filières est hétérogène selon les productions mais souvent assez faible**¹² : les organisations de producteurs (OP) reconnues (qui sont dans certains cas des coopératives) et les coopératives non reconnues OP représentent 80 % de la production de lait de vache mais 50 % de la production bovin-viande ou fruits et légumes (figure 9). Ces chiffres par filière représentent en outre des situations très variables selon que les OP ont ou non mis en place le transfert de propriété des produits de leurs membres (figure 10) ou selon leur taille (par

exemple, 79 % des OP représentent moins de 40 % de la viande bovine commercialisée). En comparaison, dans l'UE-28, la France est l'Etat membre qui compte le plus grand nombre d'AOP et OP reconnues (759 sur 3434). L'Allemagne est deuxième avec 658 et l'Espagne, troisième avec 588 (A)OP. Ces trois Etats membres concentrent 60% des (A)OP de l'Union¹³.

- **Les OP avec transfert de propriété**, dans leur grande majorité des coopératives, sont généralement considérées comme la structuration la plus aboutie en matière d'organisation économique du maillon de la production mais elles nécessitent des moyens financiers plus conséquents pour leur mise en place, ainsi qu'une gouvernance renforcée¹⁴.
- Au-delà de la facilitation de la négociation et de la planification de la production, **le regroupement** offre de nombreux avantages aux producteurs¹⁵ : économies d'échelle, réduction des coûts de transactions, concentration de la fourniture d'intrants, mutualisation des investissements, capacité à diversifier la gamme de produits, partage des coûts pour l'accès à de nouveaux marchés. Une telle stratégie permet aux OP d'inclure les producteurs les plus petits et les plus éloignés de la demande de marché.
- **La contractualisation écrite**, dont les avantages sont largement mis en avant par les études disponibles¹⁶, reste encore très peu développée (2 % des volumes en viande bovine, 30 % en pomme de terre fraîche, des chiffres supérieurs à 80 % n'étant atteints qu'en grandes cultures et dans les filières sous contrat d'intégration : veau et volaille de chair) (figure 11).
- **Le secteur IAA est hétérogène et globalement fragile, fortement marqué par la crise de 2008**¹⁷ : les entreprises des filières avicoles, de la viande, du lait, de la meunerie, des pâtes, de la panification industrielle et des aliments pour animaux sont particulièrement impactées par la volatilité des matières premières agricoles. La rentabilité moyenne des entreprises de ces secteurs (figure 12) est très dépendante de la taille des entreprises. Ainsi en 2011, les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises ont une rentabilité moyenne de respectivement 13.7% et de 11.5%, là où les entreprises de taille intermédiaire et les très grandes entreprises ont une rentabilité de près de 15.5%. En outre, la compétitivité des entreprises françaises se dégrade de manière continue depuis une dizaine d'années, y compris sur ses composantes « hors prix » (par exemple, le positionnement sur certains marchés à l'export), ce qui conduit à une forte contraction de l'excédent commercial du secteur. Une disparition plus rapide des IAA dans certains territoires amplifie la fragilité du tissu agricole.
- **La concentration accrue et en croissance de la distribution se manifeste essentiellement par la très grande concentration des centrales d'achat**¹⁸ : le marché de la grande distribution en France se caractérise par une forte concentration. Le mouvement a pris de l'ampleur à partir de septembre 2014, lorsque Système U s'est allié avec le groupe Auchan à travers la centrale Eurauchan. Suite à cette alliance, la tendance s'est poursuivie avec la multiplication des accords qui a significativement renforcé le degré de concentration et a abouti à la constitution d'une puissance d'achat significative des opérateurs concernés, lesquels disposaient déjà d'un poids important. L'Autorité de la concurrence, saisie par le ministre de l'Economie et la commission des affaires économiques du Sénat, a rendu un avis en avril 2018¹⁹ soulignant des risques d'effets pro-concurrentiels notamment sur les niveaux de prix des produits de grande consommation, et des risques concurrentiels sur les marchés amont et aval.

Un constat légèrement atténué pour les filières sous SIQO et dans les circuits courts et de proximité

- Même si leurs coûts de production sont plus importants qu'en conventionnel, les producteurs en **filière biologique** bénéficient de prix plus élevés que les producteurs conventionnels (figure 13)²⁰.
- Toutefois, **les prix payés aux agriculteurs restent souvent relativement faibles** par rapport à la valeur ajoutée totale créée dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Le prix au détail est ainsi toujours une composante très importante de la valeur ajoutée (figure 14).
- En dehors de l'agriculture biologique, **la mise en œuvre des SIQO conduit en général les acteurs à repenser ou créer de nouvelles relations entre les différents maillons** des chaînes de valeur et peut ainsi permettre d'améliorer la répartition de la valeur entre les différents acteurs par la reconnaissance de la contribution propre et essentielle de chacun des maillons dans la formation et la stabilité de la richesse créée. L'AOP Comté est un exemple de réussite de cette démarche²¹.

- Cependant, **le bilan en termes de compétitivité et de revenu des agriculteurs est contrasté selon les filières**. Le surprix payé par le consommateur peut en effet parfois tout juste compenser des situations où les charges d'exploitation sont très importantes. C'est le cas de certains vins AOP et IGP, ainsi que des filières ovines et volailles de chair, où le surprix obtenu génère une valeur supplémentaire qui ne fait que compenser les pertes de rendement ou les coûts supplémentaires pour différencier le produit. En revanche, la plus-value en termes de compétitivité apportée par le label bio est forte pour l'élevage bovin-lait, comme celle apportée par l'AOP Limousin pour la pomme. Dans le secteur du lait de vache (bio ou SIQO non bio), la part de la valeur ajoutée qui revient au producteur dépend fortement de l'organisation collective à l'échelle de la filière pour arriver à capter la valeur ajoutée et à la distribuer équitablement entre les différents maillons de la filière²². **La compétitivité de la stratégie de différenciation nécessite une gouvernance efficace** de la filière et un cahier des charges clair et différenciant pour obtenir un mode de valorisation sur le produit en cohérence avec le marché.
- Par ailleurs, en réponse à certaines demandes du consommateur, on constate un **regain des initiatives prises par les producteurs en circuits courts, en circuits alternatifs à la grande distribution, ou de proximité** notamment autour de dynamiques territoriales (projets alimentaires territoriaux (PAT)). En 2017, un agriculteur sur cinq vend tout ou partie de sa production en circuits courts²³. Ces projets, portés par des producteurs individuels, regroupés en OP, notamment des coopératives, sont pensés, entre autre, comme des solutions pour contourner le problème que constitue la GMS en matière de prix au producteur.

2. Tendances futures et besoins

- Malgré le regain de dynamisme des options alternatives aux circuits de distribution classiques permis par l'émergence de nouveaux acteurs liés à la segmentation des modes de consommation ou à son lien au numérique, et par l'essor des circuits de proximité et des circuits courts, la **tendance à la concentration de la distribution**²⁴ (plus que 4 centrales d'achat), comme le développement de centrales d'achat internationales, devrait accentuer encore le déséquilibre. La recherche d'un rééquilibrage en faveur de l'amont dépendra de l'attrait pour le regroupement en OP (on compte 14 OP supplémentaires en France en 2017, 10 nouvelles OP et 9 fusions en 2018), mais aussi de la structure, de la taille, du degré d'intervention (gestion des volumes, facturation, etc.) et du statut des OP (coopératives, SA, SAS, etc.).
- Parallèlement, on devrait observer un **développement de la contractualisation** écrite, qui constitue l'un des principaux objectifs des Etats Généraux de l'Alimentation (EGAlim) repris notamment dans les plans de filière de nombreuses interprofessions (objectif de 30 % pour la viande bovine, 30 % pour les fruits et légumes frais)²⁵. L'Autorité de la concurrence a par ailleurs confirmé que, sous réserve de certaines conditions, les démarches dites « tripartites », ou plus souvent « double-bipartites », associant producteurs, industriels et distributeurs, dont on observe la progression, sont garantes de gain d'efficacité. Le producteur obtient une garantie de débouchés (volume et prix) pour une partie de sa production et le transformateur obtient la garantie de rentabiliser tout ou partie de ses infrastructures pour la durée du contrat. Quant au distributeur, ces accords lui garantissent un approvisionnement conforme à ses exigences. Dans la mesure où ces démarches s'accompagnent généralement d'un cahier des charges, cela bénéficie également au consommateur.
- Le fait que la meilleure répartition de la valeur devienne au fil du temps un objectif prioritaire des politiques publiques, au niveau européen comme au niveau français, pourrait influencer les tendances futures. Depuis l'entrée en application de **la loi issue des EGAlim**, c'est dorénavant le producteur ou son OP qui propose le contrat, inversant donc ainsi la construction du prix. L'objectif visé est de rétablir l'équilibre du contrat et de la répartition de la valeur. Elle doit inciter les producteurs à contractualiser et à se regrouper en OP, et, parallèlement, les organisations interprofessionnelles à apporter leur appui aux opérateurs, notamment en produisant des contrats-type et des indicateurs.
- Pour répondre à la demande croissante des parties prenantes d'une meilleure **transparence** des marchés et des relations entre les acteurs en leur sein, **le cadre juridique a été récemment renforcé au niveau européen avec la modification du règlement UE n°1185/2017**. Il permettra de recueillir des informations plus nombreuses, plus précises, et à toutes les étapes de la chaîne de valeur, pour mieux comprendre comment la valeur se forme et se répartit. Sur le plan national, **les missions et prérogatives de l'OFPM** ont été étendues par la loi EGAlim du 30 octobre 2018. Il approfondit en outre son examen de la répartition des marges en couvrant dorénavant les produits

bio ou en détaillant davantage les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Par ailleurs, la loi Egalim a renforcé les sanctions pour les entreprises agroalimentaires ne publiant pas leurs comptes annuels, en fixant le montant de la sanction à 2% du chiffre d'affaires par jour de retard, avec une alerte systématique donnée par le greffier. L'OFPM peut également rendre public le nom des entreprises refusant de transmettre leurs données.

- L'étude prospective sur les comportements alimentaires de demain²⁶ souligne que le **consommateur développe une tendance à la recherche de repères et de lien social qui se caractérise par la valorisation de la proximité géographique, sociale et économique**, à laquelle les SIQO peuvent contribuer. On retrouve cette **recherche de lien direct entre consommateur et producteur** dans de plus en plus de produits, y compris dans les grandes marques et en GMS, avec la multiplication des informations données au consommateur, non seulement sur l'origine, mais sur l'identité du producteur, sa manière de travailler (l'augmentation de la certification haute valeur environnementale (HVE) en est également le témoin), et des indications sur sa 'juste' rémunération par l'acte d'achat (exemples : l'œuf de nos villages, les éleveurs vous disent merci, en direct des éleveurs, C'est qui le patron, etc.). Cette tendance pourrait s'accroître avec le développement des outils numériques.
- **Cette étude souligne également l'augmentation de la sensibilité des consommateurs aux modes de production.** Les consommateurs sont de plus en plus sensibles au bien-être animal. Cela se traduit par la montée des régimes végétariens et végan chez les jeunes ou par la réduction de la consommation de viandes (flexitarisme) et la recherche de produits de substitution aux protéines animales. En 2018, 35% des personnes déclaraient avoir limité leur consommation de viande²⁷ (voir fiche relative à l'objectif spécifique I).
- **Le développement continu de la restauration hors domicile – RHD –** (entre +1 et +2% par an selon l'étude annuelle du NPD Group) entraîne une modification de la demande de produits alimentaires, à laquelle les filières doivent répondre en adaptant leur production : pour illustrer cette tendance, Kantar souligne que la baisse des achats de viande bovine par les consommateurs en GMS est plus que compensée par la consommation en RHD ou en ingrédient (doublement des achats de burgers entre 2013 et 2017), ce qui signifie que la part de la viande hachée ne cesse de croître²⁸.
- **La France est le 3^{ème} marché européen en termes de nombre de repas servis.** Elle apparaît ainsi comme une exception en Europe avec des activités de restauration collective beaucoup plus développées (31% du chiffre d'affaires de la restauration hors foyer en France contre 20% en moyenne en Europe). Aujourd'hui un repas sur cinq est consommé hors domicile, soit 18% du total des repas, et cette consommation hors domicile est en croissance. La valeur de la RHD était au niveau européen de 335,9 milliards d'euros en 2017, soit une progression en moyenne de 2,5% depuis 2015²⁹.

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

- La compétitivité des filières et des entreprises qui les composent dépend de facteurs liés aux prix et aux coûts de production, mais aussi de facteurs hors coûts, notamment liés à la **capacité d'organisation collective et à la coopération** au sein d'une même filière, au développement des compétences, à l'orientation des investissements vers l'innovation et à la création de valeur.
- Depuis le 1er janvier 2018, le règlement « omnibus » autorise les OP reconnues, lorsqu'elles remplissent les conditions précisées par le règlement, à négocier collectivement les volumes et les prix de la production de leurs membres, quel que soit le secteur considéré. Il permet par ailleurs aux producteurs d'actionner un « droit au contrat » en exigeant une proposition de contrat de la part de leur acheteur. **Dans le secteur de la viande bovine, un important mouvement de restructuration des OP a été enclenché**, 15 des 41 OP sans transfert de propriété ayant déjà notifié au ministère chargé de l'agriculture des statuts modifiés dans l'objectif de se donner pour mission la négociation collective de contrats.
- Les aides des **programmes opérationnels pour les fruits et légumes** (86 % des OP ont bénéficié d'un soutien européen de l'ordre de 113 M€ en 2017³⁰) sont majoritairement orientées vers le soutien à la compétitivité : près de 60 % des aides accordées en 2016 l'ont été pour améliorer la qualité des produits ou aider à la planification de la production. Elles ont été ventilées de façon équilibrée entre le soutien aux OP (principalement pour des investissements de stockage, chaîne du froid ou

publicité) et le soutien individuel aux producteurs (principalement plantations, serres...), mais les actions mises en place ont été très différentes d'une OP à l'autre.

- Dans le cadre des **soutiens couplés** versés aux secteurs qui rencontrent des difficultés, la France a mis en place jusqu'en 2017 des aides complémentaires encourageant le regroupement en OP ou la contractualisation. Il convient d'éviter que ces aides couplées ne soient captées par un autre maillon de la chaîne alimentaire que les agriculteurs, comme cela semble avoir été le cas dans la filière bovin-viande³¹. Dans le secteur ovin, cette aide a conduit, sur la base d'un contrat-type élaboré par l'interprofession, à une généralisation de la contractualisation. En revanche, compte-tenu des enjeux de priorisation des besoins, aucune Région n'a finalement ouvert d'enveloppe pour une aide FEADER à la création d'OP sur la programmation en cours. Ainsi, en dehors du secteur des fruits et légumes, l'incitation au regroupement en OP repose exclusivement sur la plus-value à mettre en commun certains moyens ou à négocier collectivement les volumes et les prix des produits mis sur le marché.
- La compensation des surcoûts et manques à gagner liés à **l'agriculture biologique** a permis une évolution importante des surfaces engagées qui atteignent, fin 2018, 9,5% des exploitants et 7,5% de la SAU, rejoignant ainsi la demande croissante du marché. Le développement de la production doit cependant s'accompagner d'un effort de structuration des filières afin que la production et la consommation progressent ensemble en préservant une répartition équilibrée de la valeur créée. **En matière de SIQO**, les soutiens des coûts individuels comme ceux des ODG participent à la différenciation des produits, à accroître la valeur ajoutée et à accompagner la structuration de filières locales. Les programmes de développement rural ont également permis d'accompagner les producteurs dans leurs projets d'activité de transformation à la ferme et de ventes directes ou en proximité.
- Il a pu être constaté, que certains programmes de développement rural qui ont permis des évolutions positives au niveau des producteurs individuels, notamment en termes de création de valeur, ont plus de **difficultés en revanche à soutenir des dynamiques collectives de filières ou de territoires**, du fait de l'atomisation des projets soutenus. De la même manière, les projets des IAA aidés ne semblent pas avoir un effet d'entraînement sur les producteurs locaux en amont, les projets industriels s'inscrivant davantage dans des logiques nationale ou internationale.
- Le dispositif de **régulation de l'offre de fromages AOP / IGP** a fait ses preuves pour les filières en termes d'amélioration et de stabilisation du fonctionnement du marché, de maintien et de répartition de la valeur entre les opérateurs, de qualité des produits, d'emplois et de dynamisme du territoire³².

4. Facteurs externes à la PAC contribuant aux évolutions observées

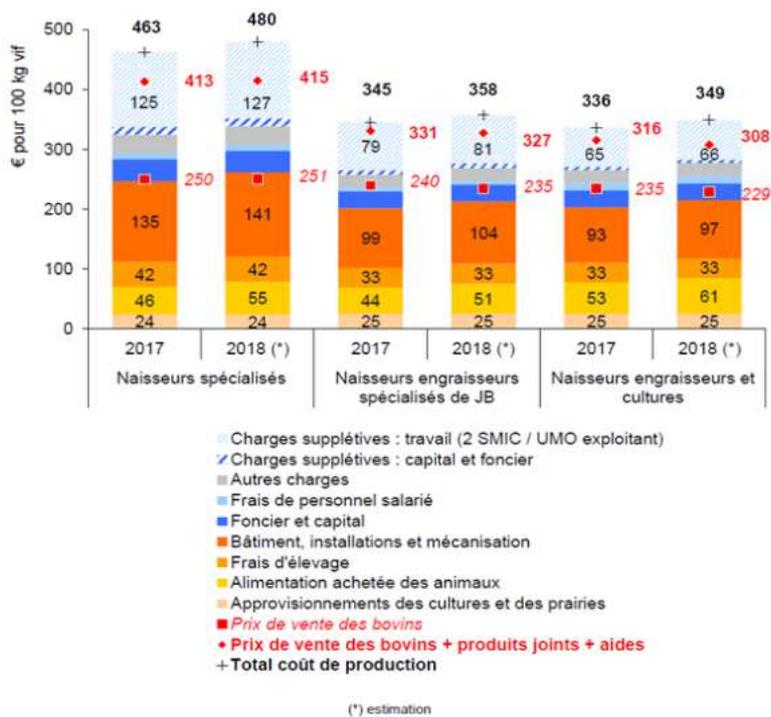
- **Les politiques nationales en matière de concurrence et de relations commerciales visent en premier lieu le pouvoir d'achat, en particulier depuis l'année 2007, marquée par l'entrée en volatilité** dans une tendance à la hausse des prix agricoles, concomitante à la hausse de celle des prix de l'ensemble des matières premières et entraînant une accélération de l'inflation. C'est dans ce contexte que la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 a été publiée, visant entre autres objectifs la baisse des prix à la consommation par l'accroissement de la concurrence. Elle a été suivie par un fort retournement de la conjoncture agricole en 2009, cette baisse des prix agricoles ne s'étant pas traduite dans les prix à la consommation alimentaire (figure 15)³³.
- La LME est susceptible d'avoir eu un effet sur les prix à la consommation, variable selon les types de produits³⁴. L'analyse empirique des effets de l'entrée en vigueur de la LME sur les prix des produits alimentaires a montré qu'elle a causé **une baisse de l'ordre de 2,33% des prix des produits directement affectés par la loi** (marques nationales), par rapport aux prix des produits non directement affectés (les marques de distributeur et les marques de hard-discount). Toutefois cette baisse des prix des produits de marque nationale cache une forte disparité selon les familles de produits. Ainsi les produits dont le coût des matières premières représente une part importante du prix final n'ont pas vu leur prix varier significativement suite à l'introduction de la LME.
- Comme déjà souligné plus haut, confrontés aux difficultés rencontrées par les producteurs agricoles en raison de prix faibles limitant leur revenu, **les gouvernements successifs ont depuis enclenché une dynamique législative et réglementaire pour corriger certains des effets de la LME**, sans toutefois remettre fondamentalement en cause ses principes structurants. Il s'agit de certaines dispositions de la loi relative à la consommation du 17 mars 2014, de la loi du 9 décembre 2016 dites « Sapin II » relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation

de la vie économique, et de la loi du 30 octobre 2018 issue des EGAlim déjà citée. Leurs effets sont difficiles à mesurer de manière robuste dans la mesure où le recul dont les analystes économiques disposent est à ce jour encore insuffisant.

- **Enfin, la restauration collective, au vu de son poids, est clairement identifiée** par les pouvoirs publics au niveau national et dans les territoires, les citoyens et les producteurs et transformateurs, **comme un levier de reconquête du marché intérieur et une nouvelle opportunité d'organisation collective des acteurs des filières pour répondre à la demande de montée en gamme**. La loi du 30 octobre 2018 issue des EGAlim et ses mesures d'application établissent de nouvelles obligations pour les établissements de restauration collective ; ces derniers devront servir des repas comprenant au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique, d'ici le 1^{er} janvier 2022.

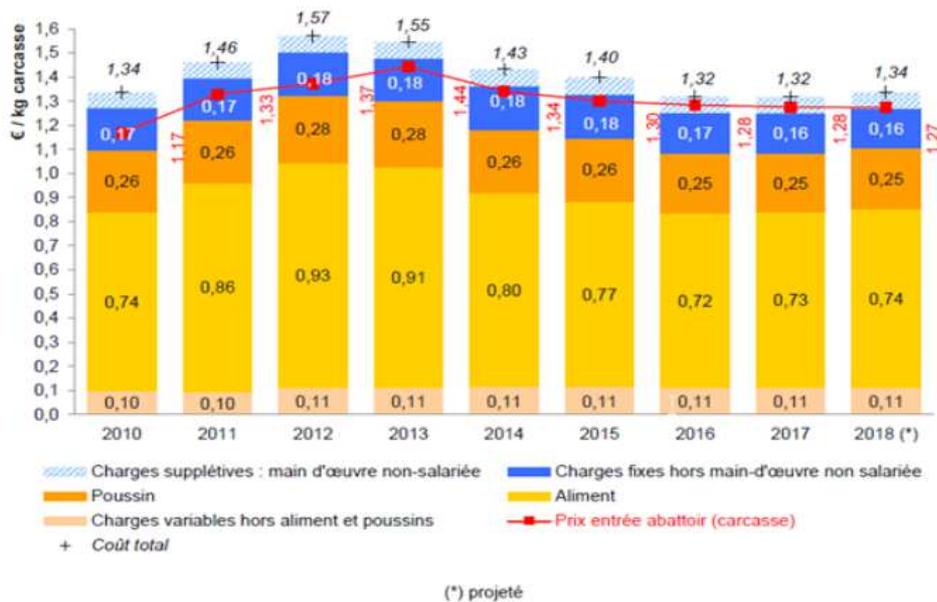
Figures fiche diagnostic OS C

Figure 1 : Coûts de production par système d'élevage bovin viande



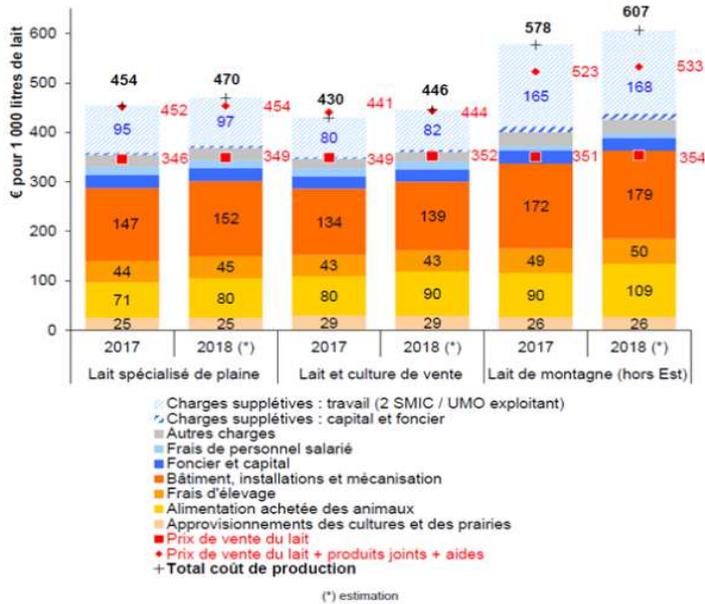
Source : OFPM

Figure 2 : coût de production moyen du poulet standard avec charges supplémentaires (2010-2018)



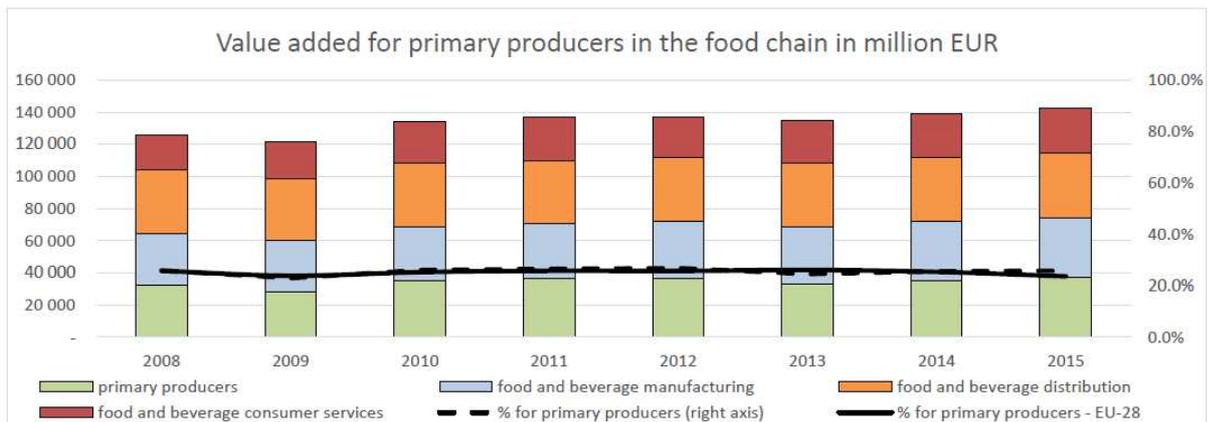
Source : OFPM

Figure 3 : coûts de production du lait de vache par système de production laitière



Source : OFPM

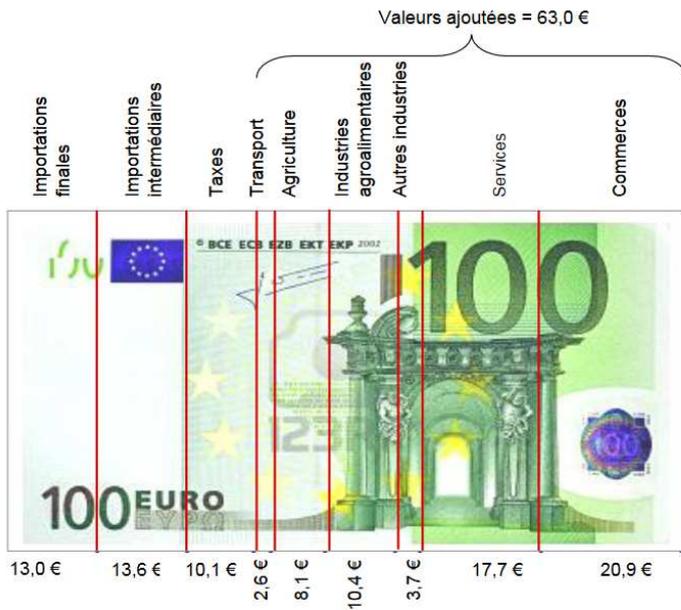
Figure 4 : part de la valeur ajoutée revenant aux producteurs au sein de la chaîne agro-alimentaire



Source : Eurostat – Commission européenne, Analytical factsheet for France

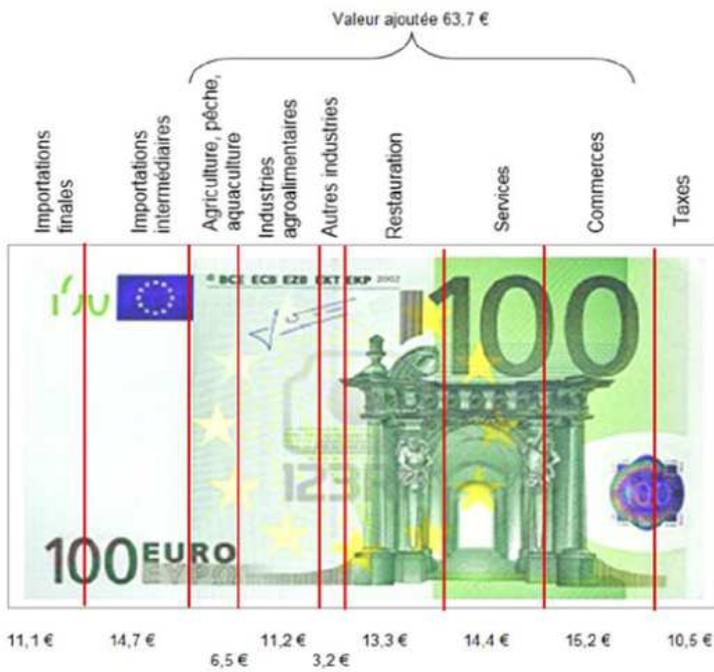
Figure 5 : L'Euro alimentaire en 2010 et 2015 décomposé en valeurs ajoutées, importations d'intrants, importations alimentaires, et taxes

2010



Source : INSEE et Eurostat, calculs FranceAgriMer – OFPM d'après INRA

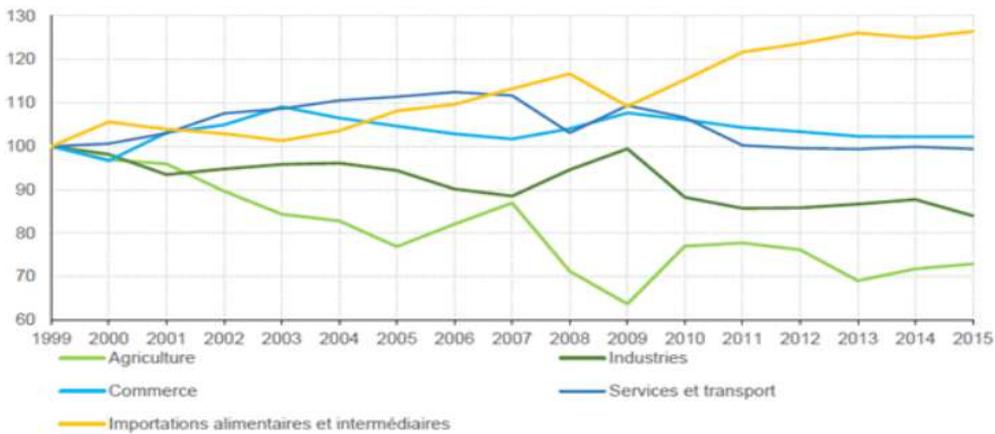
2015



Source : Calculs OFPM d'après Insee et Eurostat

Source OFPM

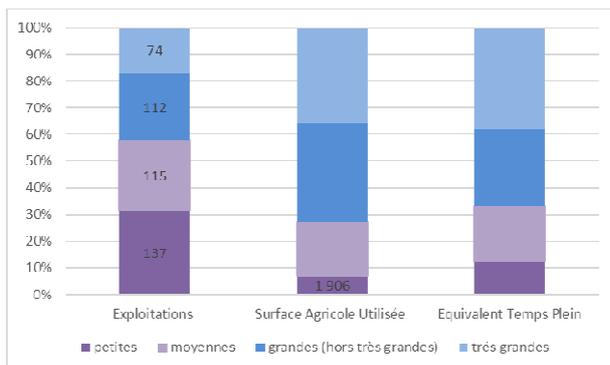
Figure 6 : Evolutions des parts de valeurs ajoutées par branche et des importations dans l'euro alimentaire hors restauration



Source : OFPM d'après Insee et Eurostat

Source OFPM

Figure 7 : exploitations agricoles



Source : enquête structures 2016 (ESEA 2016 ou FSS 2016), France métropolitaine

Légende : petites : moins de 25 000 € ; moyenne : 25 000-100 000 euros ; grandes : 100 000 - 250 000 euros ; très grandes : > 250 000 euros

Figure 8 : industries agroalimentaires

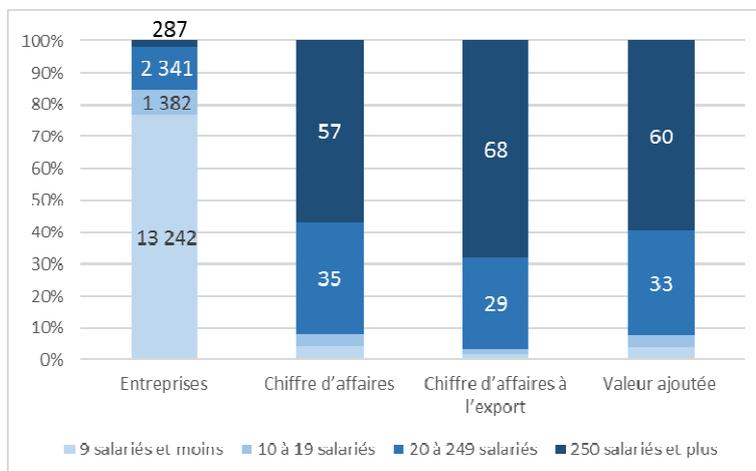
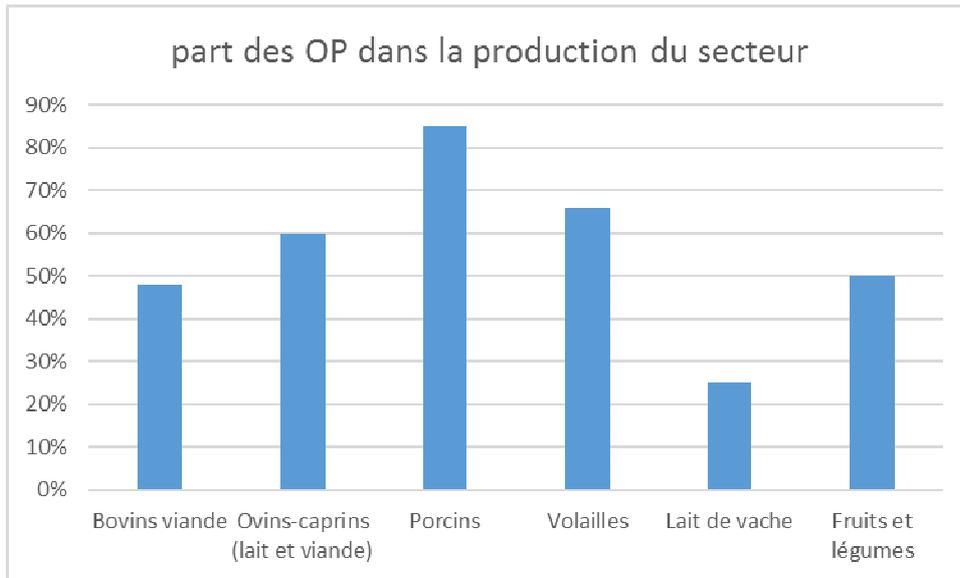
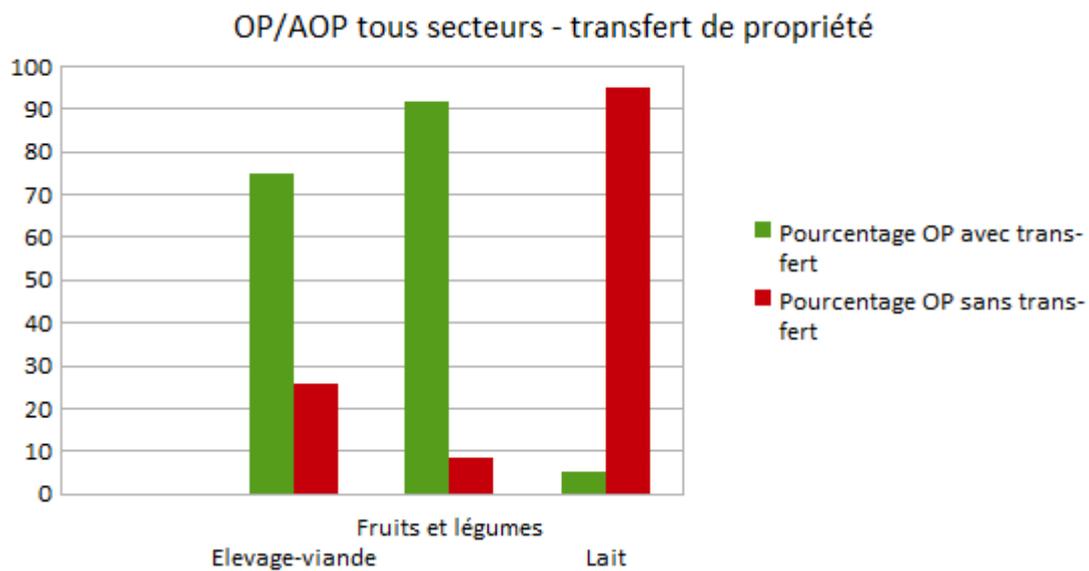


Figure 9 : Pénétration des filières par les OP (chiffres 2017 – actualisation en cours) –



Source : DGPE, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Figure 10 : OP/AOP tous secteurs – transfert de propriété (chiffres 2020)



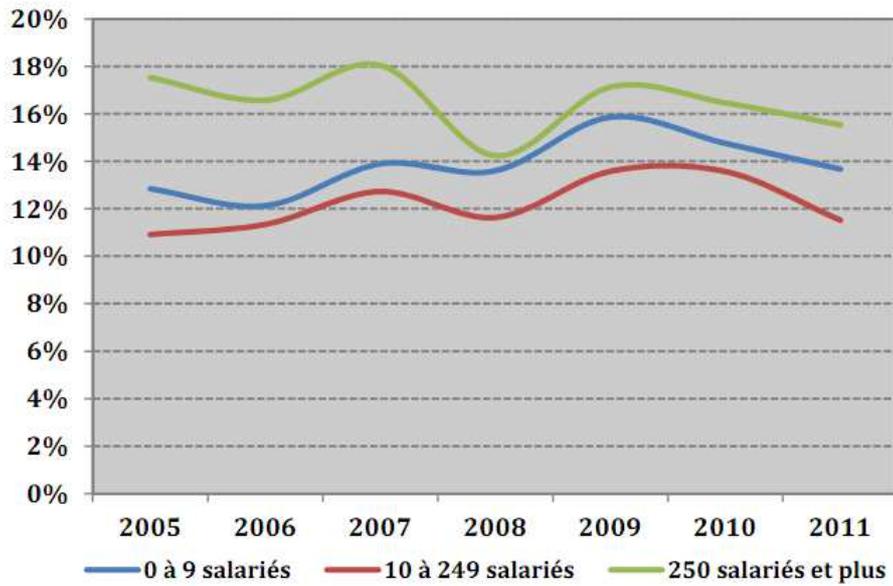
Source : DGPE, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Figure 11 : état des lieux de la contractualisation par secteur

| Filières | Contractualisation obligatoire ou non | Bilan et objectifs |
|--|---|---|
| Lait de vache | Rendue obligatoire par décret depuis 2010 | Un taux de contractualisation proche de 87% (étude d'impact loi Egalim). Des accords-cadres existent entre les organisations de producteurs et associations d'organisations de producteurs et leurs acheteurs. 82% de la production nationale est commercialisée via une OP. |
| Lait de chèvre | Objectif de le rendre obligatoire par accord interprofessionnel. | Absence de données sur le taux de contractualisation. L'interprofession souhaite accompagner ses membres dans la contractualisation. |
| Lait de brebis | Objectif de rendre la contractualisation obligatoire par décret | Absence de données sur le taux de contractualisation. |
| Fruits et légumes destinés à la revente à l'état frais | Contractualisation volontaire | Faible taux de contractualisation actuel. L'interprofession se fixe un objectif de 30% des volumes contractualisés d'ici 5 ans et accompagne les acteurs de la filière à travers un guide de contractualisation. Les OP représentent environ 55% de la production. |
| Fruits et légumes destinés à la transformation | Contractualisation volontaire | Taux de contractualisation proche de 100%, accompagnement des acteurs par l'interprofession avec un guide des relations contractuelles. |
| Bovins | Contractualisation volontaire mais contractualisation rendue obligatoire par accord interprofessionnel étendu pour les bovins de boucherie label rouge. | Contractualisation encore faible (2%), mais objectif de 30% de contractualisation d'ici 5 ans, en lien avec la montée en gamme. Existence d'un contrat type jeune bovin. Des OP accompagnent les producteurs dans la mise en place de contrats (environ 50% de la production ainsi commercialisée). |
| Veaux | Contractualisation obligatoire pour les veaux de boucherie sous contrat d'intégration depuis 1988. | 80% des volumes vendus sont sous contrat. Un nouveau contrat-type, rédigé par l'interprofession a été homologué fin 2019. |
| Porcins | Contractualisation volontaire | Faible entre tous les maillons (93% des producteurs sont membres d'OP commerciales de statut coopératif), mais objectif de 30% de contractualisation d'ici 5 ans avec des contrats type pour toutes les démarches qualité. |
| Ovins | Contractualisation volontaire | Pas de données ni d'objectifs chiffrés, mais ambition du plan de filière : pour 30% des volumes, renouveler la contractualisation afin de sécuriser l'approvisionnement de l'aval et de prendre en compte les coûts de production. Environ 60% de la production est commercialisée par des OP. |
| Volailles | Contractualisation volontaire | Taux de contractualisation proche de 100% avec les contrats d'intégration. Inexistante entre le maillon OP et ses acheteurs à l'aval de la filière. |
| Œufs | Contractualisation volontaire | 70% de contractualisation, 100% pour les filières hors cage. Objectif du plan de filière de travailler sur des contrats type amont et aval dans une optique de prolongement du chaînage vers l'aval. |
| Pommes de terre (frais et transformé) | Contractualisation volontaire | 30% de contractualisation, 80% pour les pommes de terre transformées. Objectif de 100% de contractualisation en fécule et 80% en transformation. |
| Céréales | Contractualisation volontaire | Tous les volumes collectés font l'objet de contrats. L'interprofession suit et accompagne la contractualisation dans les filières sous cahier des charges |
| Oléoprotéagineux | Contractualisation volontaire | La majorité des volumes collectés fait l'objet de contrats avec le collecteur. Quelques schémas contractuels autour de charges spécifiques ont été mis en place sur l'huile alimentaire et le soja. Pas d'objectif chiffré mais objectif de développer les démarches contractuelles à cahier des charges permettant un meilleur partage de la valeur. |

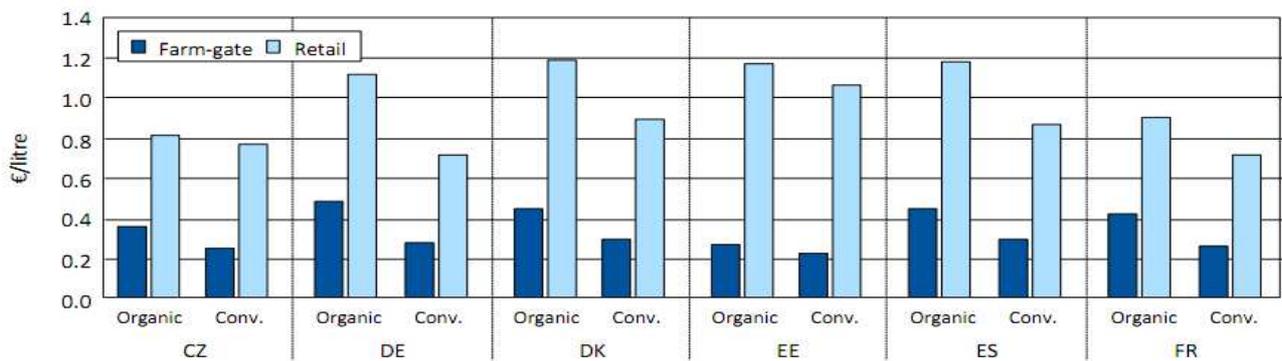
Source : DGPE, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Figure 12 : Taux de rentabilité des IAA



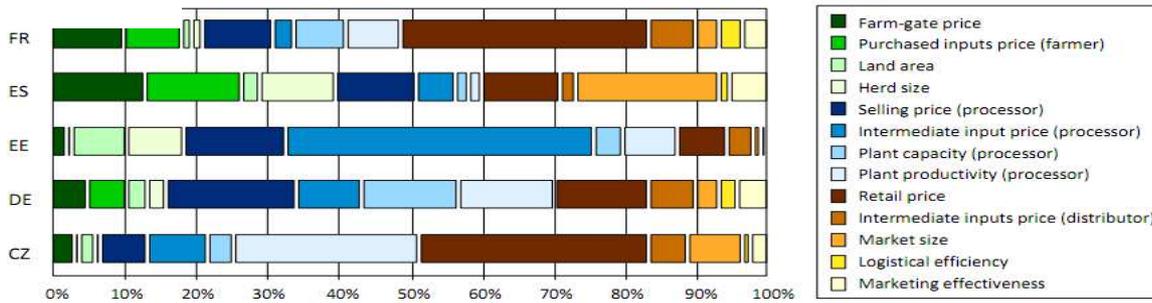
Source : DGFIP, calcul Mission.

Figure 13. Farm-gate and retail prices for organic and conventional milk per country at general retail, in € / litre (VAT excluded) (Reference year = 2016)



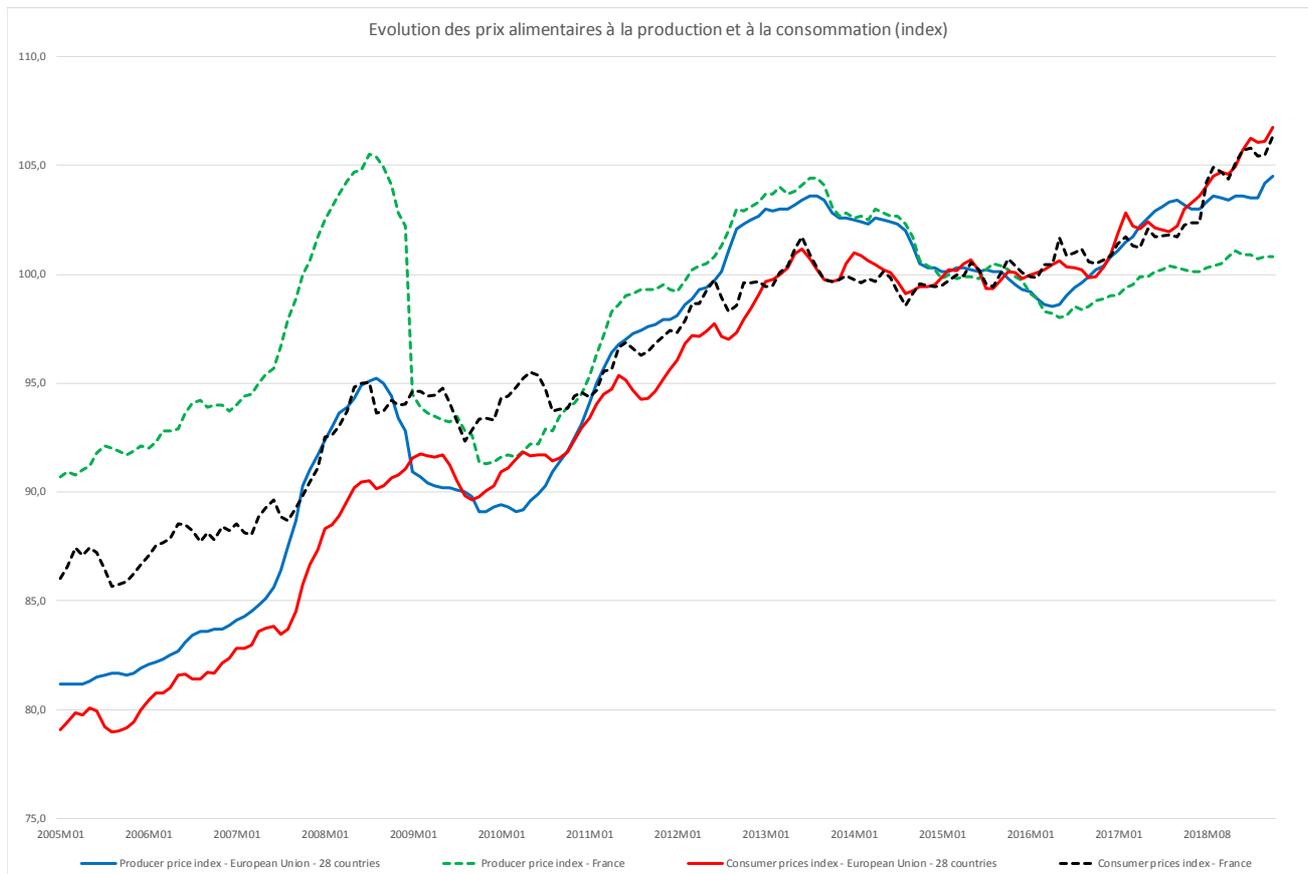
Source: Own calculation based on data from industry experts, Eurostat, EU-FADN - DG AGRI, Statistics Denmark and Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

Figure 14 : Relative importance of elementary added value components in the supply chain of organic drinking milk



Source: Own calculation based on expert rating.

Figure 15 : Prix agricoles à la production et prix alimentaires à la consommation (indice 100 en 1990)



Source : Eurostat Food price monitoring tool

Bibliographie et sources :

-
- ¹ Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, rapports au Parlement, 2011-2019
- ² Cf. supra, Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, rapports au Parlement, 2011-2019
- ³ GraphAgri, Agreste, la statistique agricole, 2017
- ⁴ Cf. supra, GraphAgri, Agreste
- ⁵ Etude d'impact du projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable (2018)
- ⁶ Cf. supra, Etude d'impact du projet de loi (2018)
- ⁷ Annex C, Impact assessment accompanying the document proposal for a directive on unfair trading practices in business-to-business relationships in the food supply chain, 2018
- ⁸ Recensement agricole 2010 et emploi industriel (SIRET 2017) – traitement DGPE
- ⁹ Les résultats économiques des exploitations agricoles : comparaisons européennes, Agreste, novembre 2019
- ¹⁰ La fabrication de matériel agricole, Septembre 2019, Xerfi France
- ¹¹ Rapport d'activité du SNIA (Syndicat national de l'industrie de la nutrition animale, 2019
- ¹² Mission sur l'organisation économique de la production agricole, CGAAER, rapport n°11 104 et données administratives de suivi (tableaux de bord, rapports d'exécution etc ...), tableaux de suivi du BRESE
- ¹³ Study of the best ways for producers organisations to be formed, carry out their activities and be supported, Commission européenne, DGAGRI – Arcadia international – EY, 2019
- ¹⁴ Factors supporting the development of producer organizations and their impacts in the light of ongoing changes in food supply chains : a literature review, Joint Research Center, 2016 (JRC 101617)
- ¹⁵ Beckman et Borger, 2004 ; Fischer et Quaim, 2012
- ¹⁶ Mise en œuvre de la contractualisation dans la filière laitière française, CGAAER, rapport n°15 053 ; Contractualisation et modes de coordination dans les filières animales, Bouamra-Mechemache, Duvaleix-Tréguer, Magdelaine, Ridier, Rieu, You, Economie rurale n°345 (2015) ; La contractualisation dans la filière bovine, CGAAER, rapport n°14 099 ; La contractualisation dans le secteur aviculture chair, Magdelaine, Coutelet, Duvaleix-Tréguer, Economie rurale n°345 (2015)
- ¹⁷ Cf. supra, rapport IGF CGAAER, avril 2013
- ¹⁸ Cf. supra, étude d'impact du projet de loi (2018)
- ¹⁹ Avis de l'autorité de la concurrence n°18-A-04 du 3 mai 2018 relatif au secteur agricole
- ²⁰ DG AGRI, « Répartition de la valeur ajoutée de la filière d'approvisionnement de produits alimentaires biologiques », 2016
- ²¹ Compétitivité hors coût des exploitations agricoles françaises (projet différenciation), Jeanneaux et al, Vet'agro sup, 2018
- ²² Cf. supra, Projet différenciation, Jeanneaux et al, 2018
- ²³ Yuna Chiffolleau (INRA), Les circuits courts alimentaires – entre marché et innovation sociale, 176 pages, Editions Eres, 2019.
- ²⁴ Cf. supra, étude d'impact du projet de loi (2018)
- ²⁵ Cf. supra, études sur la contractualisation
- ²⁶ Etude prospective sur les comportements alimentaires de demain, et élaboration d'un dispositif de suivi des principales tendances de consommation à destination des entreprises de la filière alimentaire, Blézat consulting, Credoc, Deloitte, janvier 2017
- ²⁷ Etude Credoc 'Consommation et modes de vie', 2018
- ²⁸ OFPM, rapport au Parlement pour 2019, éléments de conjoncture de la filière viande bovine, page 110.
- ²⁹ IRI GIRA Food service France 2018
- ³⁰ Cf. supra, données administratives de suivi, MAA
- ³¹ « Formation et répartition des gains de productivité en élevage bovin viande. Qui sont les gagnants et les perdants sur les 35 dernières années ? », Veysset P., Lherm M., Natier P., Boussemart J.P.; INRA / Université de Lille ; Rencontre Recherche Ruminants, 2016
- ³² Durabilité d'un compromis territorial dans un contexte de pression compétitive accrue, le cas de la filière AOC Comté, Jeanneaux, Callois et Wouts, revue d'économie régionale et urbaine, 2009
- ³³ Les relations commerciales dans les filières agroalimentaires, rapport IGF 2013-M-008-04 / CGAAER n°13032, avril 2013
- ³⁴ Evaluation des effets de la loi de modernisation de l'économie et des stratégies d'alliances à l'achat des distributeurs, Marie-Laure Allain, Claire Chambolle et Stéphane Turolla, décembre 2016

Grille AFOM de l'OS-C : Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur

| | Positif | Négatif |
|----------------|---|--|
| Interne | <p>Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La concentration de l'offre au sein des OP connaît une dynamique nouvelle récemment dans certaines productions peu structurées ; elle est favorisée par la possibilité de négociation collective (OCM), ouverte à tous les secteurs qui sécurise les producteurs vis-à-vis du droit de la concurrence. 2. La contractualisation et les démarches tripartites et double-bipartites se développent. 3. Le développement des productions sous SIQO permet dans certains secteurs (lait, certains fruits par exemple) de renforcer la compétitivité hors coût des productions, et d'envisager parfois d'autres formes de création et de répartition de valeur. 4. Les initiatives prises par les producteurs se multiplient pour informer davantage le consommateur sur leur production, les conditions de leur métier, leurs méthodes de production, notamment dans des circuits de distribution alternatifs à la GMS classique. 5. La volonté de PME agroalimentaires de relocaliser les approvisionnements, et de certaines filières de territorialiser davantage leur fonctionnement constituent des opportunités pour le positionnement des agriculteurs dans la chaîne de valeur. | <p>Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les prix agricoles peinent à couvrir les coûts de production, et sont de plus en plus volatiles, de plus en plus découplés des prix de vente des produits alimentaires. 2. Le partage de la valeur ajoutée créée au sein de la chaîne agro-alimentaire est de moins en moins en faveur de la production, y compris dans certaines filières sous SIQO. 3. La chaîne de valeur se caractérise par un manque de transparence. 4. L'atomisation de l'amont, qui ne facilite pas la constitution de structures collectives puissantes, s'oppose à la concentration de l'aval, cette concentration ayant tendance à s'accroître. 5. La structuration des filières est inégale et encore trop faible globalement (taille des OP ou moyens mobilisés trop peu importants), notamment au plan logistique. 6. L'amont est en situation de faiblesse financière (manque de moyens, en particulier pour investir et / ou innover). 7. La perte de compétitivité des IAA françaises depuis une dizaine d'années, notamment de la 1^{ère} transformation, pèse sur les débouchés des producteurs nationaux, ce qui amplifie la fragilité du tissu agricole de certains territoires comme les zones intermédiaires. |
| Externe | <p>Opportunités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La relation au consommateur et à la société civile fait apparaître de nouveaux besoins qui sont autant d'opportunités pour les agriculteurs français : développement du bio, des démarches de certification environnementale, des circuits de proximité et de la mention de l'origine des produits, préoccupation d'une alimentation saine et durable, montée en gamme qualitative, attentes en matière de bien-être animal... 2. L'augmentation de la part de la RHD dans la consommation peut constituer un levier puissant de reconquête du marché intérieur car elle entraîne une modification des types de produits rencontrant une forte demande. 3. Les OP reconnues ou leurs membres peuvent bénéficier de dispositifs d'aides dédiés ou de majorations (programmes opérationnels, FEADER ...). 4. Les programmes de développement rural permettent de soutenir les producteurs dans leurs projets de création de valeur (Bio, | <p>Menaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La concurrence internationale exacerbée et la libéralisation des marchés favorisent l'émergence d'une compétition internationale avec des producteurs non soumis aux mêmes conditions de production, y compris sur des segments jusque-là protégés. 2. Les aides couplées apparaissent comme étant en partie captées par d'autres acteurs que les agriculteurs. 3. L'insécurité juridique pour les opérateurs perdure, en l'absence de lignes directrices claires sur le risque de qualification d'entente tant au niveau national qu'europpéen. 4. La réimplantation d'usines de transformation dans les territoires n'est pas toujours facilement acceptée socialement, constituant un frein potentiel au développement de filières territorialisées 5. La logique de défense du pouvoir d'achat du consommateur est exacerbée par la concurrence entre enseignes de la grande distribution qui entraîne une tension continue sur la maîtrise des prix de vente. |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>SIQO, vente directe, etc.)</p> <ol style="list-style-type: none">5. L'inversion de la contractualisation prévue par la loi EGAlim promeut indirectement la structuration en OP et le formalisme imposé de l'accord-cadre renforce la partie amont. Les interprofessions leur proposent un cadre (indicateurs, contrats-types), le médiateur peut être saisi en cas de difficultés.6. L'Observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM) fournit une analyse objective et reconnue sur laquelle les acteurs économiques et les pouvoirs publics peuvent s'appuyer.7. Le numérique peut offrir de nouvelles opportunités pour recréer un lien direct entre producteur et consommateur et accroître la transparence dans la chaîne de valeur. | |
|--|---|--|

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Identification des besoins pour l'OS-C « Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur »

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre ; leur hiérarchisation sera effectuée dans un 2ème temps.

Besoins identifiés au niveau national

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|---|---|
| C.1 Encourager le regroupement de l'offre | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la structuration en OP et AOP afin d'augmenter leur taux de pénétration auprès des producteurs • Soutenir la constitution d'OP dans les filières peu structurées • Promouvoir la constitution d'OP multi-acheteurs pour accroître la capacité de négociation des OP (hors PSN) • Conforter encore la sécurisation juridique des OP (hors PSN) • Poursuivre le développement de la contractualisation écrite, en tenant compte du coût de production agricole (hors PAC) |
| C.2 Encourager la professionnalisation progressive des OP en fonction du degré de structuration des filières | <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les investissements collectifs : <ul style="list-style-type: none"> ○ investissements immatériels permettant un meilleur accès à la négociation (exemple : accès à la formation pour une OP) ○ investissements matériels structurants (exemple : construction d'un bâtiment de stockage par une OP) ou innovants (exemple : accompagner la réduction ou la sortie des traitements phytosanitaires, réduction des antibiotiques vétérinaires...). • Promouvoir l'échange de bonnes pratiques en matière de contractualisation et de fédération des OP (hors PAC) • Lever les freins au transfert de propriété pour créer un effet d'entraînement (hors PAC) • Accompagner les OP sur l'assistance technique |
| C.3 Mieux répondre aux consommateurs : appuyer la montée en gamme et encourager les systèmes de qualité | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'émergence et la structuration de démarches collectives, notamment de filières, et territoriales • Accompagner les investissements nécessaires des producteurs et des industries de transformation • Renforcer la capacité des producteurs et des filières à répondre à la demande croissante de la restauration collective, notamment publique • Favoriser la souveraineté protéique en alimentation animale et humaine • Poursuivre la structuration de l'offre des filières biologiques et différenciées, afin d'asseoir la robustesse de ces filières • Renforcer les exigences des cahiers des charges pour mieux répondre aux attentes des consommateurs et mieux valoriser les garanties apportées par ces cahiers des charges (hors PAC) • Encourager l'étiquetage de l'origine et des modes de production demandé par le consommateur (hors PAC) • Accompagner la promotion des produits de qualité • Assurer des conditions de concurrence équitable avec les produits importés qui ne sont pas soumis au même niveau d'exigences pour ne pas décourager la montée en gamme (hors PAC) |

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|--|--|
| C.4 Créer un environnement favorable aux partenariats entre les différents maillons des filières, et entre producteur et consommateur | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les interprofessions et améliorer leur fonctionnement • Encourager le dialogue de l'amont agricole avec l'aval et la société civile (hors PAC) • Encourager les initiatives tripartites et double-bipartites, les démarches collectives, notamment de filières, et territoriales • Encourager davantage les Projets Alimentaires Territoriaux, projets collectifs territoriaux, et la structuration de filières territorialisées, y compris le maillage logistique et les voies de commercialisation alternatives à la GMS pour développer un approvisionnement alimentaire local • Renforcer la pédagogie sur la valeur des denrées alimentaires auprès du consommateur, notamment auprès des plus jeunes (hors PAC) • Capitaliser sur les outils numériques et l'étiquetage pour recréer du lien entre production agricole et consommation alimentaire (hors PAC) • Renforcer la transparence dans la conduite des relations commerciales et dans la gouvernance des filières, et les contrôles du respect des règles et sanctions associées (hors PAC) • Consolider les moyens d'observer la répartition des marges et de la valeur le long de la chaîne afin de renforcer la transparence, au niveau national et européen (hors PSN) |

Besoins spécifiques des Régions métropolitaines et de la Corse

| Régions | Besoins spécifiques régionaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|----------------------|---|---|
| Auvergne-Rhône-Alpes | Favoriser des IAA (transformation aval) performantes et ancrées sur le territoire (cf. OS B également) | <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les projets de logistique en phase avec les attentes de durabilité et de proximité, notamment les outils collectifs (création de plateforme de distribution locale). • Soutenir les investissements des entreprises de l'aval des filières alimentaires : • Développer les outils de transformation et d'abattage ancrés sur le territoire, en phase avec les attentes de durabilité et proximité • Prioriser le soutien aux investissements visant la transition énergétique ou limitant l'impact écologique (conso d'eau, gaspillage, gestion déchets, économie circulaire, projets innovants de process et packaging respectant l'environnement, efficience, notamment logistique) ; • Favoriser les liens entre les investissements de l'aval et les stratégies locales alimentaires (bonus dans l'aide ?) ; • Soutenir les grandes entreprises à condition qu'elles soient parties prenantes d'un projet collectif et territorial ; • Inciter aux projets mettant en œuvre une part d'appro local conséquente ; • Cibler le soutien public sur les investissements pour lesquels le retour sur investissement est le plus long. • Soutenir la R et D (notamment sur des projets amont-aval), les démarches prospectives. • Soutenir la maîtrise et la gestion des risques des IAA (économiques, climatiques, sanitaires). • Soutenir l'ingénierie et les études préalables avant les investissements. • Développer de nouveaux outils financiers (avance remboursable, prêt, fond de garantie). • Développer un programme de communication sur les métiers agroalimentaires pour favoriser l'emploi. • Rechercher de nouveaux marchés à l'export. • Soutenir d'autres formes de commercialisation innovantes (internet, machines automatiques...). • Développer les achats groupés de matières premières pour les IAA. • Inciter différentes formes juridiques notamment celles propices au partage de la valeur (ex : participation des agriculteurs au capital des IAA). • Encourager le développement des outils numériques pour renforcer la réactivité des processus (gestion des stocks, optimisation logistique). |
| BFC | Développer et structurer les circuits alimentaires de proximité | <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les productions locales et adapter les outils de transformation pour répondre aux enjeux de production durable. • Encourager l'agriculture de proximité promue par les collectivités locales. |
| BFC | Soutenir les IAA afin de maintenir leur ancrage régional et de sécuriser leurs approvisionnements ciblage IAA en tant que domaine d'activité important en BFC | <ul style="list-style-type: none"> • Développer les investissements productifs, notamment en faveur des IAA. • Développer des instruments financiers dans les IAA. • Valoriser les métiers de main-d'œuvre qualifiée, • Encourager le développement des outils numériques pour renforcer la réactivité des processus, notamment plateformes logistiques. • Soutenir le développement d'abattoirs locaux ou régionaux, notamment les démarches innovantes (ex : abattoirs mobiles). |

| Régions | Besoins régionaux spécifiques | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|---------------|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les investissements nécessaires pour la mise en place de la segmentation de nouveaux marchés dans les IAA tout en permettant une meilleure valorisation pour les producteurs. • Sanctionner les abus de position dominante lors de la commercialisation des produits agricoles (Grandes et moyennes surfaces) • Favoriser l'émergence et la structuration de démarches collectives, notamment de filières en soutenant les projets de développement liés à la création de valeurs ajoutées pour les producteurs : marchés de proximité, restauration hors foyers de proximité, magasins de producteurs, ... avec des appels à projets réguliers permettant la construction d'initiatives robustes et bien pensées. |
| Corse | Maintenir et améliorer la position des agriculteurs sur le marché dans le contexte de l'insularité | <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et améliorer la position des agriculteurs sur le marché local en soutenant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le développement des outils numériques ; ○ L'amélioration de la logistique ; ○ La création de points de vente de producteurs et la mise en réseau des acteurs ; ○ La promotion des produits locaux ; ○ Le développement de circuits courts notamment en direction de la restauration scolaire et collective ; ○ La mise en place d'accords avec les GMS insulaires sur la visibilité et la présence des produits locaux ; ○ Une commande publique promouvant les circuits court et la qualité alimentaire ; ○ Améliorer les organisations et les processus de mise en marché ; ○ Investissements matériels structurants (par ex. pôle viande). • Développer la promotion et la prospection commerciale extérieure à l'île et à l'export pour les filières concernées. |
| Corse | Promouvoir et défendre la différenciation des produits et leur typicité | <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et protéger les productions sous certification existantes (SIQO), notamment par une participation aux démarches des organismes de gestion (ODG) et aux coûts de certification des producteurs. • Favoriser les démarches collectives et la R&D permettant : <ul style="list-style-type: none"> • La sélection et la diffusion des races et variétés locales ; • L'émergence de nouveaux produits sous certification d'origine et de qualité (SIQO) et • La diversification et la montée en gamme des produits. • Assurer la transparence des matières premières utilisées par les industries agro-alimentaires. |
| Ile-de-France | Optimiser les liens entre les bassins de production et de consommation, notamment en avec la proximité du bassin parisien et les marchés d'intérêt nationaux (Rungis). | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Ile-de-France | Augmenter la part de la production francilienne dans l'approvisionnement du bassin de consommation régional | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Ile-de-France | Maintien ou la réinstallation d'entreprises de 1ère transformation (abattoir, | <ul style="list-style-type: none"> • |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|-----------|--|---|
| | laiterie, légumerie) de produits agricoles est indispensable | |
| Occitanie | Développer les filières territorialisées | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la structuration de filières territorialisées et les réunir afin de permettre une communication simplifiée |
| Occitanie | Développer les outils de transformation et commercialisation sur le territoire | <ul style="list-style-type: none"> • Développer et renforcer les outils de transformation collectifs afin de rapporter de la valeur ajoutée vers les exploitations • Soutenir le secteur de la transformation et les TPE/PME sur le territoire afin de les renforcer économiquement et de proposer des débouchés pour les productions locales • Mettre en place des structures locales afin de valoriser la production sur le marché régional • Encourager les activités de diversification, dont les activités de transformation et commercialisation à la ferme |

Objectif spécifique D. Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables

D

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique D : contribuer à l'atténuation du changement climatique (CC) et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables

Remarque : les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés

Des émissions agricoles en légère baisse et composées essentiellement de CH₄ et de N₂O

- **La France est un des pays développés les moins carbonés** : pays le moins émetteur du G7 par unité de PIB et second par habitant. Le niveau d'émissions est de 452 MteqCO₂ (-17 % entre 1990 et 2017)¹. Les estimations pour 2018 indiquent une baisse de 4,2% par rapport à 2017 avec une valeur de 445 MteqCO₂.
- **L'empreinte carbone des Français a augmenté** de 21,5 % entre 1995 et 2011 puis s'est stabilisée (749 MteqCO₂ en 2017) car les émissions liées aux importations n'ont cessé de croître^{2, 3}. Les émissions de gaz à effet de serre issues de l'alimentation des ménages en France s'élèvent à 163 MteqCO₂ soit 25% de l'empreinte⁴.
- **L'agriculture et la forêt sont responsables de 16% des émissions en France**⁵ (76,2 MteqCO₂ en 2017 - **indicateur de contexte C.45**) voire 18,5 % si l'on intègre les émissions liées aux consommations d'énergie de ces secteurs^{6, 7} (86 MteqCO₂). Toutefois, **une baisse de 7,6 % des émissions est constatée entre 1990 et 2017**⁸ en particulier en raison de la baisse du cheptel notamment bovin et des apports en engrais minéraux⁹. Ces chiffres seraient stables selon les estimations 2018¹⁰.
- **Le secteur agricole français (1^{er} européen) est le 1^{er} émetteur de l'UE en valeur absolue** (75 MteqCO₂, 19% du total européen pour une SAU de 29 Mha) **mais le 18^{ème} par unité de valeur de production**, le 12^{ème} par hectare de SAU et le 24^{ème} par bovin (**indicateurs de contexte C.18, C.21 et C.45**).¹¹
- Concernant les émissions agricoles, en 2017, **88,8% des émissions directes sont du méthane CH₄** (fermentation entérique des ruminants et effluents d'élevage toutes espèces (44,8%)) **et du protoxyde d'azote N₂O** (fertilisation azotée des cultures et pratiques culturales (42,6%))¹². 70 % du méthane émis provient de l'agriculture et 87 % pour le protoxyde d'azote¹³. Ces chiffres seraient stables selon les estimations 2018¹⁴.
- **Les deux sous-secteurs culture et élevage** ont connu une évolution à peu près semblable sur la période 1990-2017 et contribuent plus ou moins équitablement à ces émissions (respectivement 41 % et 48%) l'un principalement du fait du N₂O, l'autre du fait du CH₄.¹⁵

Un potentiel de stockage de carbone de l'agriculture et de la forêt à préserver et augmenter

- L'agriculture et la forêt sont aussi une partie de la solution car ce sont les **deux seuls secteurs à pouvoir capter et stocker naturellement du carbone dans les sols, la biomasse et les produits bois**, même si ce phénomène est réversible (54 MtCO₂eq d'absorptions en 2017 pour le secteur forêt-bois (y compris les produits bois) ; montant à diminuer des émissions liées au changement d'affectation, soit au final 32 MtCO₂eq de puits pour le secteur des terres). L'agriculture et la forêt contribuent aussi à réduire les émissions d'autres secteurs en participant à la substitution directe ou indirecte des énergies fossiles¹⁶.
- **Les stocks moyens de carbone des sols** (entre 0 et 30 cm) se répartissent de la façon suivante : sols forestiers 38,2%, prairies permanentes 22%, terres arables 26,5% et sols hors agriculture et forêt 13,3 %. Les stocks sont sensiblement équivalents à l'échelle France entre prairies permanentes et terres arables (0,8GtC) mais ces stocks sont **plus élevés en prairies permanentes par unité de surface** (85tC/ha pour 9,3 millions d'ha en PP contre 51,6tC/ha pour les 18,4 millions d'ha de terres arables)¹⁷.
- Par ailleurs, **les prairies permanentes** stockent en moyenne 212kgC/ha/an (sous l'effet des pratiques actuelles et sans prendre en compte les changements d'affectation des sols). Les terres arables (grandes cultures et prairies temporaires) ont un flux global seulement légèrement positif de 47kgC/ha/an, principalement grâce aux prairies temporaires. En effet, pour les terres arables, les

séquences de grandes cultures comportant des prairies temporaires stockent en moyenne 259kgC/ha/an alors que celles qui n'en comportent pas déstockent en moyenne 91 kg C/ha/an¹⁸.

- **L'élevage bovin** est en France l'activité qui contribue de manière majoritaire aux émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole mais c'est également le secteur qui possède le plus fort potentiel d'atténuation des émissions de GES, d'une part en tenant compte des leviers d'action au niveau des pratiques de conduites du troupeau et des surfaces, d'autre part en considérant sa capacité à stocker du carbone au niveau des sols principalement des prairies permanentes et des haies et enfin en intégrant sa capacité à apporter de la matière organique aux cultures en substitution d'intrants de synthèse.¹⁹
- En termes d'évolution récente, la surface forestière est en croissance (+20 % en 30 ans²⁰) mais sous-exploitée (prélèvement de 55 % de l'accroissement naturel). **Les puits forestiers augmentent donc depuis 1990 mais montrent des signes d'affaiblissement depuis 2007** dont les causes ne sont pas clairement identifiées. Il pourrait être lié à des incertitudes de méthode de comptabilisation, au vieillissement des forêts (mais il n'existe pas de données nationales sur l'âge moyen des forêts), ou à la recrudescence des perturbations naturelles (tempêtes, incendies, sécheresses, parasites). Cette tendance est à surveiller.
- **L'impact de l'artificialisation**, autre raison de la diminution du puits de carbone est estimé à 10 MteqCO₂/an²¹ : entre 2000 et 2015, la SAU française a diminué de 4 %, le rythme actuel d'artificialisation étant de 50 à 60 000 ha/an, prélevée à 80 % sur la SAU²². A titre de comparaison, une conversion de prairie en sol imperméable émet 290 tCO₂/ha (on considère que tout est déstocké en une fois) et une conversion de prairie en cultures émet 3,5 tCO₂/ha²³ par an soit 70 tCO₂/ha sur 20 ans.

Une faible consommation d'énergie et un grand potentiel de production d'énergies renouvelables

- L'agriculture et les forêts représentent moins de 3% (4,22Mtep) de la consommation d'énergie finale en 2017 (**indicateur de contexte C.44**), dont 50 % par la combustion d'énergies fossiles²⁴ (énergie directe et indirecte voir figures). **Les bioénergies issues de la biomasse représentent 60% des énergies renouvelables** (40 % pour le bois énergie : 11 Mtep et 20 % pour l'agriculture : 4,6 Mtep²⁵ toutes ENR dont 2,3 Mtep pour les biocarburants/rotations courtes et cultures énergétiques (**indicateur de contexte C.43**), pour une production nationale d'ENR de 23 Mtep = 16 % de la production totale d'énergie 140 Mtep, avec un taux d'indépendance de 55 %) en 2015. La production d'ENR est en augmentation avec 25,9 Mtep en 2017²⁶ et serait de 27,7Mtep en 2018²⁷. Enfin, certains secteurs agroalimentaires sont très émetteurs de GES (chaleur : sucre, amidon... ou froid : produits animaux), du fait notamment des processus de fabrication, mais possèdent un potentiel d'optimisation énergétique.

L'amorce d'une transition écologique et d'une adaptation face au changement climatique

- **Le secteur agricole est déjà mobilisé sur ce sujet** puisque plus de 615 Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) impliquant 10 000 agriculteurs (données septembre 2019) ont été mis en place dans le cadre du projet agro-écologique pour la France, dont 1/3 environ déclarent au moins une orientation favorable au climat et environ 10 000 fermes bas carbone (bovins lait et/ou viande)²⁸ sont recensées par les interprofessions et l'IDELE. De plus, la France est à l'origine de l'initiative 4p1000 : accroître au niveau mondial le carbone des sols agricoles et forestiers.
- En 2017, 6 % de la surface totale agricole française étaient en production biologique (certifiées ou en cours de conversion), un chiffre inférieur à la moyenne européenne (7% en 2017)²⁹ (**Indicateur de contexte C.19**). Fin 2018, 41 600 exploitations sont certifiées ou en cours de conversion vers l'agriculture biologique dans toute la France, ce qui représente près de 9,5% des exploitations. **La SAU bio progresse chaque année puisqu'elle atteint désormais à la fin 2018, 7,5% de la SAU, soit 2 millions d'hectares**³⁰.
- **L'autonomie en protéines de l'élevage en France atteint 77 % si l'on comptabilise l'ensemble de sources de protéines y compris l'herbe et les fourrages, mais est proche de 50 % si l'on ne compte que les matières riches en protéines** (oléagineux, soja, protéagineux). La dépendance de l'élevage au soja importé reste importante, ce qui nuit à son bilan carbone. En matière de climat, l'enjeu réside surtout dans les légumineuses (4 % de la SAU), plantes fixatrices d'azote qui intégrées dans les rotations réduisent le recours aux engrais et donc les émissions de N₂O. **Les surfaces en protéagineux** (pois, féverole, lupin) connaissent, après une forte chute dans les années 2000, une légère remontée et atteignent 300 000 ha en 2017. De la même manière, **les légumineuses**

fourragères (luzerne, trèfle, sainfoin, etc.) ont connu une baisse jusqu'en 2012 et sont à la hausse depuis atteignant 360 000 ha.

- **La production agricole est très sensible aux effets du changement climatique** qui influent sur le niveau de la production et sur les prix dont ils augmentent la fluctuation : évolutions des facteurs bioclimatiques (accroissement des teneurs en CO₂, élévation de la température, disponibilité de la ressource hydrique pour les cultures et les animaux : modification des régimes pluviométriques et de l'évaporation, du drainage et du ruissellement, de l'ensoleillement, etc.), accentuation des extrêmes climatiques et effet indirect des maladies et des ravageurs.
- **Les écosystèmes forestiers** sont également vulnérables dès lors que leurs seuils de résilience sont dépassés. Les symptômes observés suite aux sécheresses et canicules de 2018 et 2019 dans les forêts de l'Est de la France en témoignent : les arbres souffrent du stress hydrique et le cumul des sécheresses, de la chaleur et d'autres perturbations (attaques d'insectes en particulier) compromettent leur survie.

2. Tendances futures et besoins

La Stratégie nationale bas carbone et son ambition d'une neutralité carbone à l'horizon 2050

- L'objectif des politiques climatiques françaises et en particulier de la **Stratégie nationale bas carbone** (SNBC), en cours de consultation du public, est de réduire les émissions globales de GES de 40% en 2030 par rapport à 1990 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050, les absorptions compensant les émissions en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six³¹.
- Pour l'agriculture, le maintien d'un certain niveau d'émissions, liées aux processus biologiques, est apparu incompressible à l'horizon 2050. **L'objectif est ainsi de réduire de 18% les émissions du secteur en 2030 par rapport à 2015 et de 46% à l'horizon 2050**³². Toutefois, les secteurs agricoles et forestiers sont appelés à jouer un rôle essentiel dans l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050. En effet, le scénario de la SNBC suppose d'atteindre **une décarbonation quasi complète pour la production et la consommation d'énergie dans les différents secteurs** (82 MteqCO₂) et un niveau de stockage équivalent aux émissions résiduelles dont près de 90% seraient assurés par la forêt, les produits du bois et les sols^{33, 34}. La SNBC prévoit une diminution globale de GES (budgets carbone) tous secteurs confondus des émissions directes des principaux GES entre 2015 et l'horizon 2030 ; elle propose néanmoins **une répartition indicative des diminutions pour les principaux GES** (4^{ème} budget carbone 2029-2033 : -37% pour le CO₂, -17% pour le N₂O et -24% pour le CH₄)³⁵.

Une trajectoire tendancielle qui ne permet pas d'atteindre les objectifs de la SNBC

- **Si les évolutions se poursuivaient au rythme actuel, les principales tendances des secteurs agricoles et forestiers pourraient être** les suivantes³⁶ :
 - artificialisation de 50 000 ha/an (80% SAU) ;
 - baisse des prairies permanentes de 40 000 ha/an ;
 - maintien des cheptels animaux, des modes d'exploitations actuels, et des émissions associées avec augmentation de la productivité laitière ;
 - maintien global des systèmes de cultures actuels malgré l'essor du bio et des légumineuses ;
 - maintien de la dépendance aux importations de matières premières importées, notamment issues de la déforestation ;
 - hausse globale de température, problèmes de disponibilité en eau, augmentation des événements climatiques extrêmes (précipitations, sécheresse, gel)³⁷ ;
 - sous-gestion des forêts privées et donc sous-valorisation des services et des produits qui peuvent en découler
- **Cette trajectoire tendancielle des secteurs agricole et forestier est incompatible avec les objectifs climatiques de la France et cette trajectoire aurait également des impacts conséquents sur les secteurs eux-mêmes**³⁸. Dans le cadre de la révision de la stratégie nationale bas carbone de la France (SNBC 2), des recommandations ont donc été élaborées. Pour répondre aux enjeux sociétaux, énergétiques et environnementaux, le secteur des terres devra donc évoluer pour préserver les usages alimentaires, le foncier et les puits de carbone et les professionnels devront être accompagnés pour lever les freins au déploiement des mesures vertueuses³⁹.

- Au-delà des émissions nationales, il sera également nécessaire que **le consommateur français ainsi que tous les secteurs d'activité réduisent leur empreinte carbone** liée à leurs actes d'achat. Concernant le risque déforestation importée liée à l'alimentation (c'est-à-dire l'importation de produits agricoles cultivés sur des terres qui étaient, précédemment, des forêts tropicales représentant un stock de carbone très important), le soja (tourteaux ou graines) représente 60 % des importations de l'Union européenne de produits à risque⁴⁰. La dépendance protéique de la France, c'est-à-dire, la part de protéines végétales importées par rapport à la quantité totale nécessaire pour l'élevage (toutes espèces confondues), est de 42% et est constituée majoritairement par le soja (33%)⁴¹.

Des actions efficaces identifiées à mettre en œuvre et à déployer à grande échelle pour réduire les émissions et s'adapter

- En préalable il faut rappeler que **le maintien de l'activité agricole et forestière est nécessaire à la mise en œuvre et à l'évolution des pratiques** : il faudra donc garantir des conditions de durabilité et de résilience économique.
- Dans le secteur agricole, (en lien avec les Etats Généraux de l'Alimentation), **la stratégie nationale bas carbone (SNBC) vise à permettre d'allier amélioration des performances environnementales du secteur et création de valeur ajoutée pour les agriculteurs.**
- Elle s'appuie sur la **poursuite et l'amplification des actions liées au projet agro-écologique** pour la France et à l'agriculture de précision, pour renforcer des systèmes moins émetteurs de GES directement ou indirectement. Sont ainsi à développer : l'agriculture biologique, la Haute Valeur Environnementale, l'optimisation de l'azote, le renforcement de l'autonomie protéique en élevage, le bouclage des cycles du carbone et des éléments minéraux, les cultures de légumineuses, les rotations, les systèmes « bas intrants », la couverture des sols, les économies d'énergie, etc.⁴². Au-delà des évolutions et/ou changements de pratiques, le déploiement à grande échelle sera d'autant plus efficace qu'il sera associé à des évolutions de systèmes permettant une meilleure synergie des actions (par exemple développement de la polyculture-élevage, relocalisation des élevages en zones de culture, déspecialisation des territoires...).
- La SNBC vise à **prévenir le déstockage de carbone** dans les sols et dans la biomasse aérienne au travers de la préservation des prairies permanentes, du maintien des haies, de l'arrêt de l'artificialisation, etc. et à **renforcer le stockage** par un accroissement de la matière organique du sol par l'agroforesterie, la couverture des sols, etc. Une capacité de stockage additionnelle globale de 8,43 MtC/an soit 32 MteqCO₂/an (dont 85 % en systèmes de grandes cultures, dont insertion et allongement des prairies temporaires, le potentiel étant inversement proportionnel au stock initial) pourrait être atteinte en déployant sur toutes les surfaces agricoles et forestières des mesures stockantes et en maintenant les pratiques stockantes actuelles⁴³. Le stockage additionnel en prairies permanentes est limité (0,12 MteqCO₂/an), l'enjeu principal étant la préservation du puits de carbone existant.
- Enfin, la stratégie intègre le volet demande, en portant sur la **réduction des pertes et du gaspillage et l'évolution des modes de consommation agricole et alimentaire**, notamment sur la base des préconisations nutritionnelles et la montée en gamme des produits. Cette dernière, accompagnée par une relocalisation de la production, une diversification vers l'énergie et la **bioéconomie** durables permettra une augmentation des revenus.
- **L'élevage** est couvert par différentes orientations de la stratégie qui visent entre autres au **développement des systèmes d'élevage principalement alimenté à l'herbe**, à l'optimisation de l'alimentation des ruminants, à la gestion des effluents d'élevage, au maintien des prairies permanentes pâturées, dont les prairies humides, au développement des infrastructures agro-écologiques notamment agroforesterie⁴⁴, ⁴⁵, etc. Une meilleure **maîtrise des coûts de production et une montée en gamme** des productions animales sont visées, afin d'augmenter le revenu par unité de produit, par exemple le développement des signes officiels de qualité, des mentions valorisantes, de l'agriculture biologique et par la promotion d'un élevage laitier plus à l'herbe (favorable aussi au stockage de carbone) et moins consommateurs d'intrants extérieurs à l'exploitation.
- Par ailleurs, il peut exister **des antagonismes entre les mesures mises en œuvre pour répondre aux différents enjeux environnementaux**. A titre d'exemple, l'arrêt de l'utilisation des herbicides totaux (en particulier du glyphosate) ne sera pas sans conséquence sur l'agriculture de conservation des sols (basée sur le triptyque suivant : travail minimal voire nul du sol, couverture permanente du sol et diversité des cultures, et qui doit encore être définie selon un cahier des charges précis et

partagé)⁴⁶, aux impacts positifs sur la préservation des sols, le stockage de carbone, la biodiversité, etc. L'analyse des leviers pour l'accumulation de matière organique souligne le rôle majeur de la couverture permanente et donc des cultures intermédiaires.

- **Le secteur forêt bois est amené à prendre une importance stratégique** dans l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone puisque le secteur constitue un puits de carbone (dans l'écosystème forestier et dans les produits bois), et qu'il est également une source d'énergie et de produits biosourcés permettant des effets de substitution (substitution matériau, substitution énergie)⁴⁷. En effet la neutralité carbone implique des objectifs ambitieux de réduction de GES dans tous les secteurs, les émissions résiduelles devant s'équilibrer notamment avec le puits du secteur forêt-bois. La SNBC prévoit pour l'horizon 2050 que **la conservation et le renforcement du puits de carbone dans l'écosystème forestier soient sécurisés par une gestion forestière dynamisée, une diversité des essences et une meilleure adaptation au changement climatique**. Elle vise aussi à permettre le développement du boisement et la réduction des défrichements.
- **L'augmentation de la récolte de bois (80 % de l'accroissement naturel en 2050, pour 55% aujourd'hui) et le développement des usages du bois** sur longue durée permettront de maximiser les effets de substitution et le stockage de carbone dans les produits bois. Le stockage de carbone dans les produits bois présente l'avantage de constituer un puits plus résilient que dans l'écosystème forestier, car moins vulnérable aux aléas naturels (tempêtes, sécheresses, attaques sanitaires...).
- La SNBC prévoit également l'amélioration de **l'efficacité énergétique pour le bois énergie**, et enfin le recyclage et la valorisation énergétique des produits bois en fin de vie. La quantité de bois issue de la récolte pour un usage énergétique direct serait globalement la même en 2050 qu'aujourd'hui, la quantité de bois énergie augmentant d'ici 2050 par la valorisation énergétique du bois en fin de vie. De plus, en cohérence avec la directive UE 2018/2001 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, les énergies renouvelables issues de biomasse devront être qualifiées de durables à partir de 2021.
- Pour ce qui est des **énergies renouvelables**, l'objectif de production d'ENR (LTECV) est de 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et 32 % en 2030. En 2050, sur 1060 TWh d'énergie finale décarbonée, la biomasse y compris déchets pourrait représenter 400 à 450 TWh soit environ 40 %⁴⁸. A titre de comparaison, la programmation pluri-annuelle de l'énergie fixe en outre au secteur agricole un objectif de consommation finale de 46TWh d'ici 2028.
- **La méthanisation** est un moyen de réduire les émissions des exploitations tout en assurant un revenu complémentaire à condition de veiller à favoriser l'économie circulaire, en veillant à la qualité des intrants dans l'optique de leur retour au sol et à maintenir la production alimentaire comme activité principale (notion de méthanisation à la ferme du plan énergie méthanisation autonomie azote – EMAA).
- Pour ce qui concerne **l'adaptation au changement climatique**, les travaux scientifiques disponibles indiquent que les effets du changement climatique devraient s'accroître à l'avenir. Il pourrait même avoir un effet réducteur de la **production de biomasse**, réduisant d'autant la capacité des écosystèmes agricoles, forestiers ou naturels à capter, stocker et recycler le carbone⁴⁹ en raison notamment des difficultés d'accès à l'eau, de diminution de la ressource hydrique et des aléas climatiques. **Le PNACC2 – plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022**, vise à limiter les impacts du changement climatique et les dommages associés sur les activités socio-économiques et sur la nature.
- Pour ce qui concerne les secteurs agricole et forestier, ils devront être accompagnés dans cette adaptation au travers de **mesures de prévention et d'amélioration de la résilience (i) des systèmes de productions agricoles et (ii) des écosystèmes forestiers**. L'ensemble des filières agricoles et de la filière forêt-bois amont et aval doit être impliqué. Les mesures pour la gestion des risques devront également être renforcées. Enfin, la recherche et l'innovation sont importantes en particulier pour appuyer l'amélioration des variétés ou des races agricoles ou encore identifier les espèces forestières les mieux adaptées, notamment au regard du stress hydrique.
- **De manière générale, l'enseignement, la formation et le conseil agricoles** devront prendre en compte ces enjeux et accompagner la transition des filières. Les échanges d'expérience et les démarches collectives sont souvent un levier de réussite.

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

- Sur longue période, en Europe, **les aides de la PAC, et en particulier les aides du premier pilier, ont accompagné le mouvement d'agrandissement et de spécialisation** des exploitations et l'intensification des modes de production agricoles et sylvicoles, ce qui a contribué ou contribue encore au changement climatique, au travers des émissions de carbone, de méthane ou de protoxyde d'azote.
- **De nombreux outils de la PAC contribuent néanmoins ou pourraient contribuer davantage à la mise en œuvre de la SNBC mais de nombreux leviers sont également hors champ de la PAC** (par exemple la lutte contre le gaspillage alimentaire ou contre l'artificialisation des sols). Parmi les mesures de la PAC, plusieurs (en particulier BCAE, paiement vert, MAEC, ICHN) ont un effet direct ou indirect sur l'atténuation du changement climatique - principalement réduction des émissions de N₂O (engrais), de CH₄ (cheptels), et séquestration du carbone - mais aussi sur l'adaptation ou d'autres co-bénéfices tels que l'eau, l'air ou la biodiversité.
- Ainsi les **aides couplées aux légumineuses** contribuent à la diminution d'usage d'engrais azotés, mais la surface concernée reste faible (3 % des terres arables en 2012⁵⁰). L'utilisation de mélanges de graminées et légumineuses (inclus dans ces aides entre 2015 et 2017) permet également cette réduction d'intrants, ainsi que l'amélioration de l'autonomie fourragère et protéique des élevages. En effet, ces couverts herbacés riches en légumineuses sont recommandés pour améliorer l'adaptation au changement climatique et contribuent aussi à son atténuation. De plus, il s'agit aussi d'une solution agronomique permettant d'améliorer l'implantation d'espèces protéiques en mélanges lorsque les sols ne permettent pas leur implantation pure⁵¹.
- Les aides couplées aux ruminants ont incité au **maintien de l'élevage**, favorisant ainsi la préservation des prairies⁵². Elles ont dans le même temps pu avoir un impact négatif sur les émissions de GES par les animaux, pas toujours compensé par le stockage par les prairies, en incitant à augmenter la taille des cheptels. Cependant, cet effet a été limité depuis 2015 par la mise en place d'une dégressivité de l'aide en fonction de la taille du troupeau et d'un plafonnement du nombre d'animaux éligibles.
- Les mesures de la **conditionnalité** agissent sur le cycle de l'azote (ERMG nitrates) ou le stockage de carbone (couverture, sols, particularités topographiques) sans que cet effet n'ait pu être quantifié.
- **Le paiement vert du premier pilier** intègre des éléments sur le maintien des prairies permanentes et des surfaces d'intérêt écologiques, favorables au climat, mais limite la dégradation plus qu'il ne permet d'amélioration significative des performances environnementale et climatique⁵³ du fait des curseurs choisis. Le paiement vert a ainsi pu jouer un rôle dans l'arrêt de la baisse des surfaces en prairies et, combiné avec l'effet des aides couplées, il a également probablement contribué à favoriser la mise en place de légumineuses⁵⁴. L'absence de bénéfice explicite du verdissement en matière d'environnement et de climat a notamment été mis en évidence par la Cour des comptes française dans son référé du 18 octobre 2018 ainsi que par la Cour des comptes européenne concluant sur les effets « limités sinon nuls » du verdissement dans l'ensemble des Etats membres⁵⁵.
- Les **aides du deuxième pilier** ont soit un objectif environnemental général (soutien à l'agriculture biologique et MAEC systèmes), soit un objectif environnemental ciblé et territorial (autres MAEC). Celles qui permettent de contribuer à l'atténuation sont :
 - les mesures systèmes (1/3 des engagements 2015-2017 – données sans double compte) : grandes cultures (32kha), herbagers et pastoraux (533kha), polyculture élevage (455kha),
 - ainsi que les mesures ciblées (2/3 des engagements 2015-2017 – données avec double compte) : pratique herbagère (762kha), couverture des sols (27kha), maintien des milieux ouverts (24kha), haies et agroforesterie (environ 5000 exploitations), sol (nouvelle mesure non chiffrée).
- Il reste que les MAEC ne sont sans doute pas l'instrument optimal de lutte contre le changement climatique car fondé sur le volontariat et de portée restant limitée, notamment en raison de montants compensatoires pas toujours incitatifs.
- **L'ICHN** contribue fortement au maintien des prairies, dont le rôle dans le stockage de carbone dans le sol est reconnu (références ci-dessous). Dans les zones, hors montagne, l'ICHN limite le phénomène de conversion des systèmes herbagers pastoraux vers des systèmes de grandes cultures. L'ICHN, en ciblant l'élevage, permet de freiner cette dynamique et préserve ainsi les surfaces prairiales⁵⁶.

- D'autres mesures de la PAC contribuent également à l'objectif environnemental : **soutien aux investissements** (PCE : efficacité énergétique, etc.), **programme opérationnel** pour les fruits et légumes (bandes enherbées), etc... Ces mesures permettent également d'augmenter la résilience des exploitations et leur adaptation. Les mesures transversales permettent également de financer la recherche et l'innovation dans ce domaine.
- Les **mesures forestières**, dans la mesure où elles visent à assurer une gestion durable des forêts et à inciter au boisement, ont toutes une influence positive.
- Enfin, il faut noter que **l'impact de la PAC sur le climat, les changements de systèmes et la fourniture de services écosystémiques reste peu évalué scientifiquement et demeure difficile à évaluer** en raison de la difficulté à mesurer l'effet propre des mesures sur le climat qui obéit à un pas de temps très long.

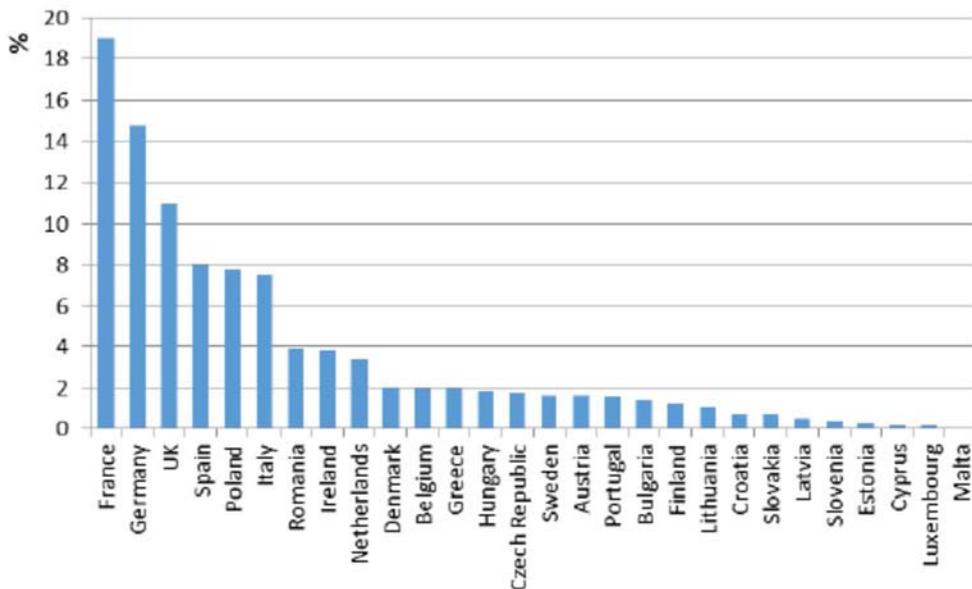
4. Facteurs externes à la PAC contribuant aux évolutions observées

- **De nombreuses politiques publiques et textes internationaux relatifs au changement climatique ou à la biodiversité influencent directement** le sujet : les conventions de Rio, l'accord de Paris lors de la COP21, la réglementation européenne avec le paquet énergie climat, la loi pour la transition énergétique et la croissance verte, le plan climat, le plan biodiversité (notamment pour les questions de lutte contre artificialisation), la stratégie nationale bas carbone, le deuxième plan national d'adaptation au changement climatique, la stratégie nationale bioéconomie, l'initiative 4 pour 1000, et le projet agro-écologique pour la France (dont le plan ambition Bio, la stratégie protéines végétales, le plan EMMA, le plan de développement de l'agroforesterie, etc.). Les politiques de recherche et d'innovation, de formation et de conseil agricole (Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA), projet agro-écologique pour la France, Horizon 2020, CASDAR) ont également une influence. La politique forestière nationale et le Programme national forêt bois 2016-2026 influence l'avenir de ce secteur. Les politiques d'urbanisme et leur mise en œuvre au niveau local influent sur l'artificialisation des terres.
- **Les attentes sociétales augmentent** pour des systèmes de production faiblement émetteurs et préservant la biodiversité, les sols, l'eau, les paysages, le bien-être animal etc. Par ailleurs les régimes alimentaires évoluent avec une baisse de la consommation des produits animaux principalement la viande, posant la question du maintien des externalités positives apportées par certains types d'élevage.
- **La prise de conscience des acteurs des filières s'accroît** comme le montre leur implication dans les fermes « bas carbone », les plans de filière qui font suite aux Etats Généraux de l'Alimentation, la dynamique de conversion à l'agriculture biologique, le projet de label de gestion durable du bois bocager et de manière générale les attentes des entreprises par rapport au label bas carbone par exemple.
- Certaines évolutions technologiques comme la viande de synthèse, les produits à base d'insectes (y compris pour les animaux) ou les procédés de captation et de stockage du carbone auront des impacts difficiles à estimer à ce jour.
- Le prix de l'énergie et le coût des intrants, ainsi que les dispositifs d'efficacité énergétique (tels que les CEE – certificats d'économie d'énergie) influencent les choix des opérateurs.
- De la même manière, ces acteurs sont influencés par les politiques fiscales de manière générale (dans le secteur de l'énergie, de la forêt, de l'agriculture, etc.).
- **Les difficultés de structuration de la filière forestière** et de la mobilisation du bois (morcellement de la forêt privée, difficulté de valorisation des feuillus), et l'adéquation entre l'offre et la demande ainsi que l'incertitude concernant l'évolution de la demande (bois construction).
- Enfin, **à défaut de prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques dans les accords commerciaux, les évolutions du secteur agricole européen et français risquent d'être sans effet**. D'une part, car ce sont les importations qui contribuent le plus à l'augmentation de l'empreinte carbone alimentaire (humaine et animale) des Français⁵⁷. D'autre part, car des règles non équitables risquent de se traduire par une baisse de la compétitivité relative des produits européens par rapport à ceux des concurrents des pays tiers et donc par une délocalisation des productions, non souhaitable sur le plan économique, social et environnemental. Ni la PAC, ni les politiques environnementales n'auront d'effet durable si la politique commerciale de l'UE n'intègre pas ces enjeux dans les normes attendues des produits importés et si les autres pays n'engagent pas des politiques de réduction des émissions ambitieuses.

Figures- Fiches D

1. Bilan

Figure 1. Part des émissions agricoles dans les émissions agricoles de l'UE : FR 19% 1^{er} émetteur



Source: EEA (2015).

Figure 2. Emissions agricoles par € / ha / UGB (indicateurs de contexte C.18, C.21, et C.45 PAC et Eurostat)

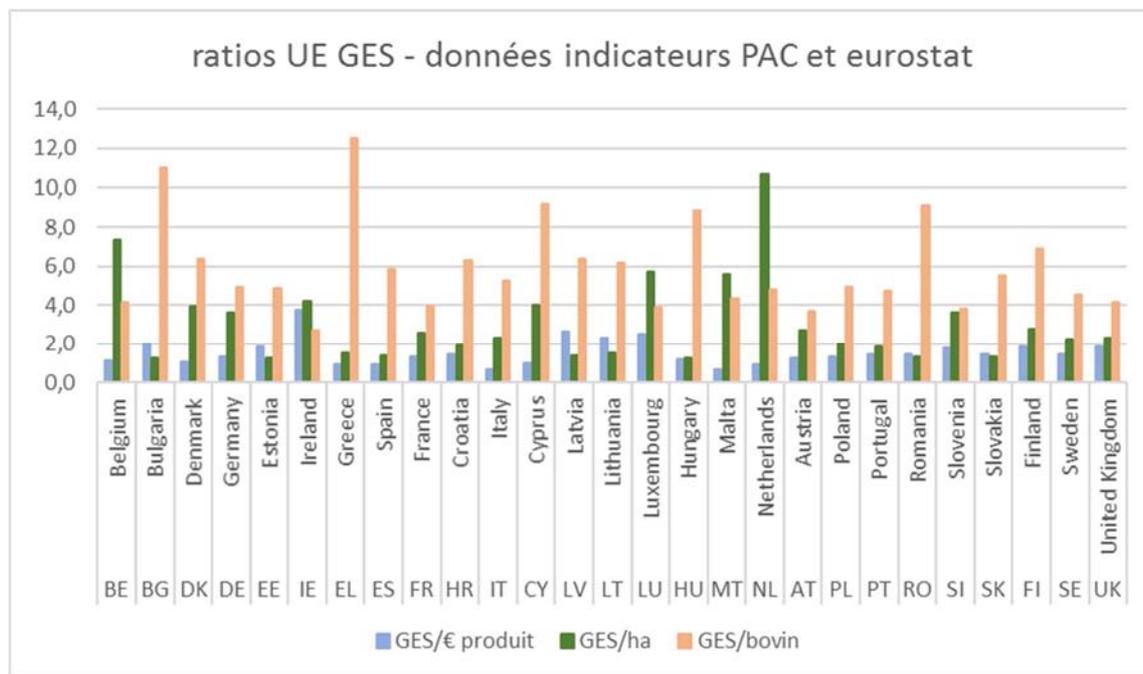
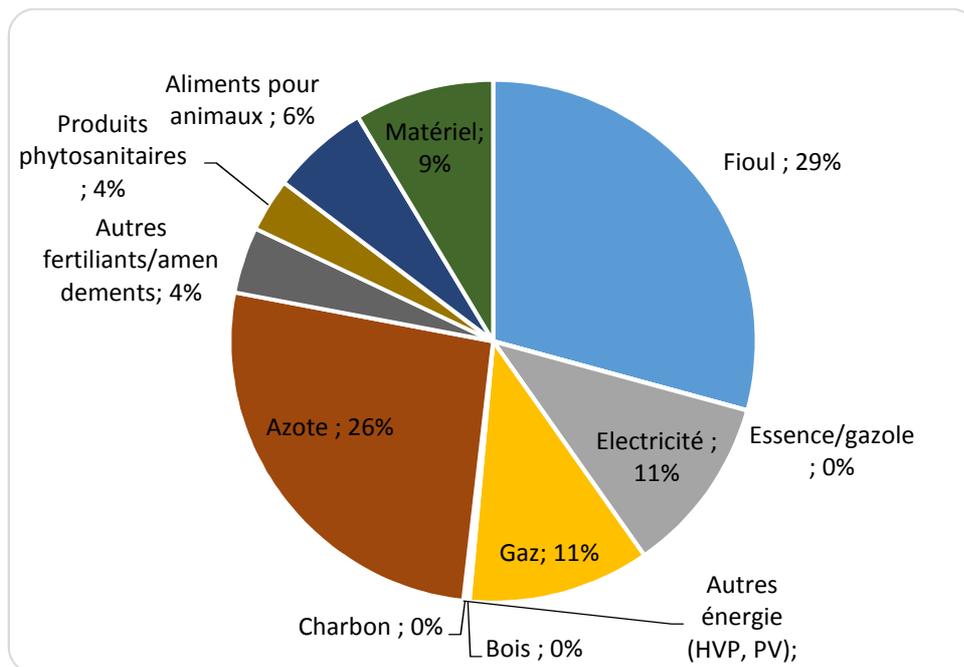


Figure 3. Consommations directes et indirectes en agriculture (ADEME climagri 2015)



2. Tendances futures et besoins

Figure 4. Vision ADEME – évolution de l'utilisation de la ressource de biomasse⁵⁸

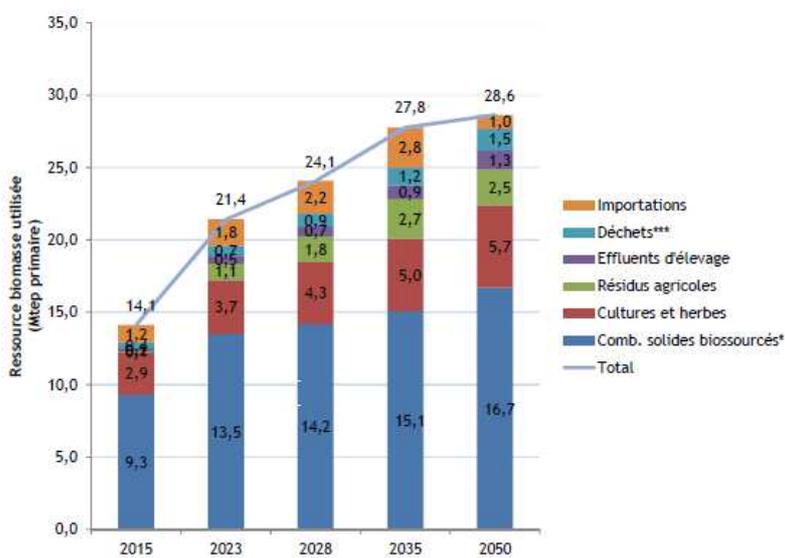


Figure 5. Emissions et puits en 2050 – SNBC⁵⁹ et ⁶⁰

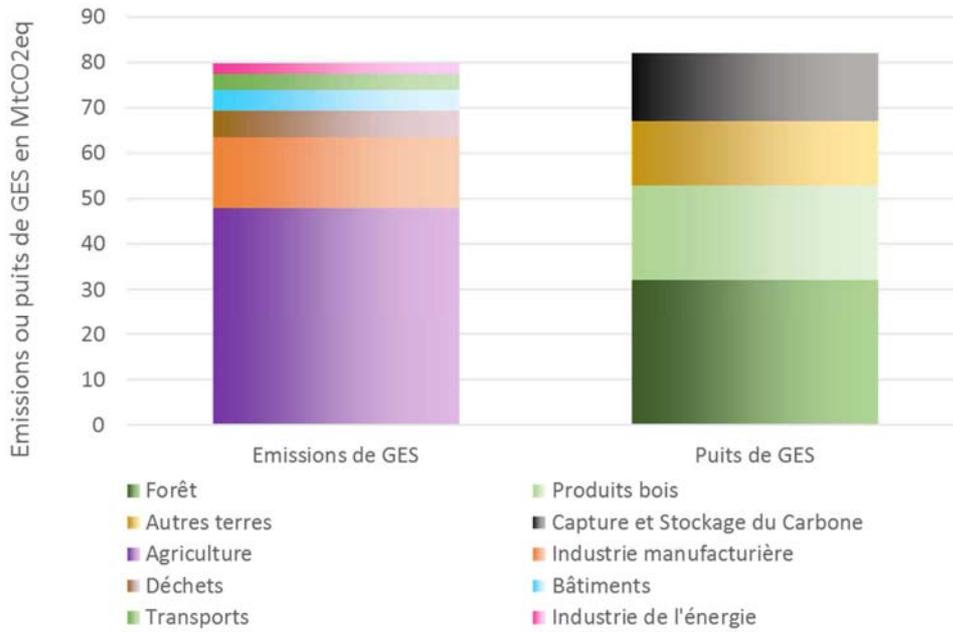
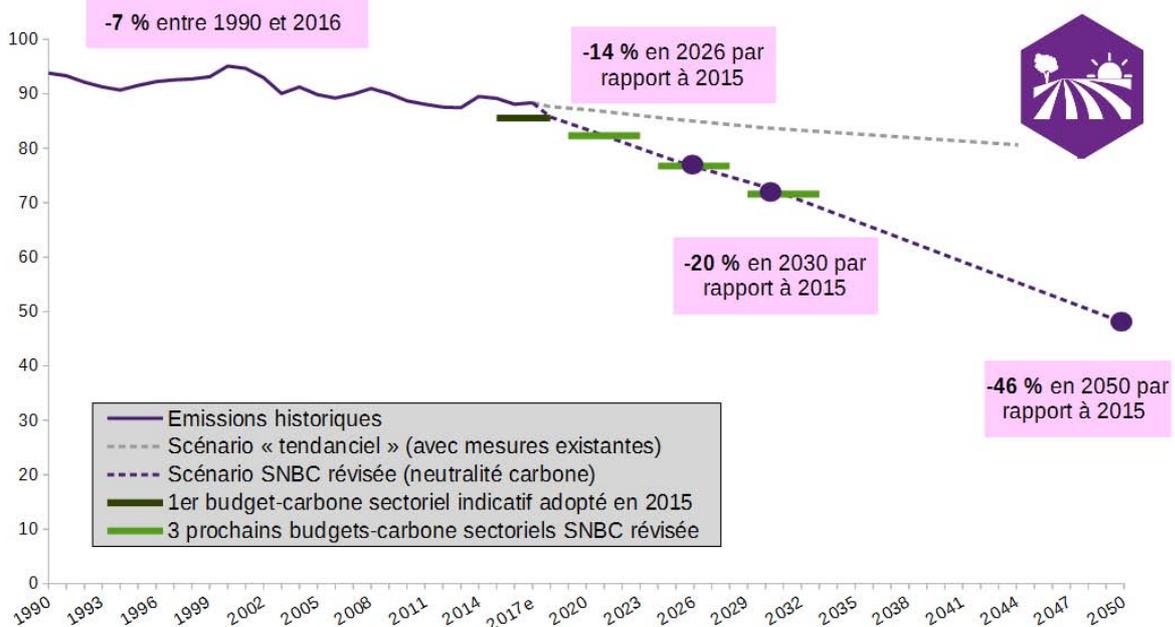


Figure 6. Budgets carbone⁶¹ et ⁶² : émissions agricoles strictes (inventaire national) + émissions liées aux consommations énergétique agricoles (≈13% du total)



Bibliographie et sources :

- 1 Rapport SECTEN 2019 et synthèse – CITEPA https://www.citepa.org/wp-content/uploads/publications/secten/Citepa_Secten-2019_01_Synthese.pdf.
- 2 SNBC2 : stratégie nationale bas carbone - synthèse du scénario de référence, décembre 2018.
- 3 SNBC2 : stratégie nationale bas carbone- projet et résumé, décembre 2019.
- 4 ADEME : l'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation (projet CECAM) en France de la production à la consommation
- 5 Indicateurs de contexte de la PAC : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en
- 6 Cf supra, SNBC2, 2019.
- 7 Cf supra, SNBC2, 2019.
- 8 Cf supra, SNBC2, 2019.
- 9 Cf supra CITEPA inventaire SECTEN 2019
- 10 Cf supra CITEPA inventaire SECTEN 2019
- 11 Indicateurs de contexte de la PAC et Eurostat : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en
- 12 Cf supra, SNBC2, 2019.
- 13 Cf supra CITEPA inventaire SECTEN 2019
- 14 Cf supra CITEPA inventaire SECTEN 2019
- 15 Cf supra CITEPA inventaire SECTEN 2019
- 16 Emissions de GES - NIR - National Inventory Report 2019 – CNUCC
- 17 ESCO, INRA, 4p1000, juin 2019
- 18 Cf supra ESCO, INRA, 4p1000, juin 2019.
- 19 Le potentiel d'atténuation des gaz à effet de serre en productions bovines, Gac A., Agabriel J., Dollé J.-B., Faverdin P., Van Der Werf H. (2014)
- 20 Inventaire forestier IGN, 2018.
- 21 EFESE – la séquestration de carbone des écosystèmes en France, mars 2019
- 22 AGRESTE – statistiques agricoles françaises
- 23 ADEME - http://www.bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLD_UPLOAD_DOC_FR/index.htm?changement_daffection_des_so.htm
- 24 Etude « Agriculture et efficacité énergétique », ADEME, février 2019. Etude « agriculture et énergie renouvelable », ADEME, février 2018.
- 25 Cf supra, Etude ADEME, 2019
- 26 Chiffres clés des énergies renouvelables édition 2019 – commissariat général au développement durable - Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES)
- 27 Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES)
- 28 <http://www.ferme-laitiere-bas-carbone.fr>
- 29 Indicateur de contexte de la PAC C.19 Agricultural area under organic farming (PAC 2014-2020), actualisé en 2018
- 30 Données Agence Bio, *Dynamisme record de l'agriculture biologique française*, 04/06/2019
- <https://agriculture.gouv.fr/dynamisme-record-de-lagriculture-biologique-francaise>
- 31 LOI n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat
- 32 Page internet de consultation publique sur la SNBC2 : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc> [mise en ligne le 20 janvier 2020]
- 33 Cf supra, SNBC2, 2019.
- 34 Cf supra, SNBC2, 2019.
- 35 Cf supra, SNBC2, 2019.
- 36 AGRESTE – statistiques agricoles françaises
- 37 PNACC – programme national d'adaptation au changement climatique
- 38 Cf supra, SNBC2, 2019
- 39 BANCO- freins et des mesures de déploiement des actions d'atténuation "à coût négatif" - secteur agricole, INRA, février 2018.
- 40 Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2018.11.14_SNDI_0.pdf
- 41 Recoules et al., L'autonomie protéique : état des lieux et voies d'amélioration pour l'alimentation des volailles, INRA Prod. Anim. 29(2), 2016, p. 129
- 42 INRA – Quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? juillet 2013.
- 43 Cf supra, ESCO INRA 4p1000, 2019.
- 44 Les exploitations d'élevage herbivore économes en intrants (ou autonomes) -AgroParisTech -Idèle -Réseau agriculture durable- 2016
- 45 Cf supra INRA – Quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? 07/ 2013.
- 46 Reboud X. et al, 2017. Usages et alternatives au glyphosate dans l'agriculture française. Rapport Inra à la saisine Ref TR507024, 85 pages.
- <https://inra-dam-front-resources-cdn.brainsonic.com/ressources/afile/418767-54570-resource-rapport-glyphosate-inra.pdf>
- 47 Cf supra, SNBC2, 2019.
- 48 Cf supra, SNBC2, 2019.
- 49 ADEME ANR INRA Etude Climator 2010
- 50 ADEME, Cultiver des légumineuses, pour réduire l'utilisation d'intrants de synthèse, fiche référence n°5, 2015.
- 51 Alimauto – chambres d'agriculture Normandie - « Autonomie protéique : cultiver des prairies de fauche à haute valeur en protéines », 2014
- 52 Projet UE MultiSward –7ème programme-cadre pour la recherche et le développement technologique, 2007-2013. INRA partenaire.
- 53 Rapport de la Cour de Comptes Européenne, 2017
- 54 Commission européenne, 2017, Evaluation study of the payment for agricultural practices beneficial for the climate and the environment https://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/fullrep_en.pdf
- 55 Cf supra Rapport de la Cour de Comptes Européenne, 2017
- 56 J-F Soussana, 2007 The greenhouse gas balance of grasslands in Europe
- G. Lemaire, 2013, Les prairies, ressources pour l'élevage et pour l'environnement, un compromis indispensable pour l'Agriculture
- Peyraud J-L, 2012, Place et atouts des prairies permanentes en France et en Europe

- 57 Rapport sur l'état de l'environnement en France – MTES - 2019
- 58 Scenario énergie climat 2030-2050 - ADEME – actualisation 2017
- 59 Cf supra, SNBC2, 2019.
- 60 Cf supra, SNBC2, 2019
- 61 Cf supra, SNBC2, 2019.
- 62 Cf supra, SNBC2, 2019

Grille AFOM OS-D : Contribuer à l'atténuation du changement climatique (CC) et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables

| | Positif | Négatif |
|----------------|--|---|
| Interne | <p style="text-align: center;">Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le secteur agricole français est en dessous de la moyenne européenne en ce qui concerne les émissions de GES par unité de valeur, ha ou bovin. 2. Les pratiques agricoles et forestières permettant de stocker du carbone (C), réduire les émissions, améliorer la résilience, sont connues (agro-écologie en particulier : couverture des sols, allongements des rotations, prairies et haies etc.) et ont de plus des co-bénéfices sur la biodiversité, les sols, l'eau, l'air et les paysages. 3. Les secteurs agricoles et forestiers possèdent un potentiel en terme de performance énergétique -à condition de veiller à la hiérarchie des usages et au retour au sol- et d'économies d'énergie. 4. La prise de conscience des acteurs agricoles et forestiers augmente progressivement. 5. Le développement de la production de bioénergies et de produits biosourcés durables est en cours ; le potentiel de production de biomasse et de biogaz, important est un atout s'il se met en place dans le respect de la hiérarchie des usages. 6. La forêt et le bois présentent un potentiel. La forêt métropolitaine est en croissance, et pourrait être mieux exploitée. La diversité des essences forestières favorise l'adaptation au changement climatique et les pratiques de gestion forestière sont favorables au stockage de carbone. 7. Le potentiel des secteurs en terme d'investissement, de R&D et de recherche, et la capacité d'adaptation et d'innovation est importante. 8. Des possibilités de revenus complémentaires pour les agriculteurs existent et sont à développer. | <p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le secteur agricole reste un émetteur important de GES (certaines formes d'élevage, utilisation d'engrais de synthèse). 2. Les secteurs agricoles et forestiers sont encore peu résilients face aux risques météorologiques, climatiques et sanitaires et l'impact de ces facteurs sur les rendements et les prix sont importants. 3. La dépendance de l'agriculture à l'eau est importante dans un contexte de changement climatique où les ressources vont diminuer ; la dépendance aux importations, dont certaines génèrent de la déforestation est également importante. 4. Il existe un risque de déstockage du carbone dans les sols agricoles en raison de la pérennisation de certains systèmes de production et de la poursuite de certaines pratiques négatives pour le climat comme le retournement de prairies, le tassement des sols et l'arrachage des haies, etc. De la même façon, un risque d'affaiblissement du puits forestier et du stockage dans les systèmes agroforestiers (haies) existe. 5. La vulnérabilité économique des exploitations agricoles, le risque lié au changement, le manque d'adaptation de la formation et du conseil aux nouveaux enjeux, et l'augmentation de l'âge de la population agricole n'incitent pas au changement et à la transition et peuvent constituer des freins difficiles à lever. 6. Le morcellement de la propriété forestière privée, l'inadéquation entre offre et demande sont des faiblesses. 7. Concernant les énergies renouvelables, les spécificités du secteur entraînent des difficultés de développement de la méthanisation et du photovoltaïque sur bâtiments (montant des investissements notamment) et un retour insuffisant de la valeur ajoutée aux agriculteurs. |
| Externe | <p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. De nombreuses mesures de la PAC ont un impact potentiel positif sur le climat (conditionnalité, légumineuses, MAEC, bio, ICHN). 2. La prise de conscience des consommateurs incite à la réduction du gaspillage, au rééquilibrage alimentaire (notamment diminution de la viande, augmentation des protéines végétales) et à la consommation de produits locaux, de qualité (SIQO, AB). 3. L'économie circulaire se développe. 4. Sous certaines conditions et dans le respect de la hiérarchie des usages, le développement d'énergie renouvelable à partir de biomasse peut-être une source de revenu complémentaire. 5. Les messages scientifiques portent des solutions communes pour répondre aux enjeux climat et biodiversité (GIEC – IPBES). | <p style="text-align: center;">Menaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans la PAC, certaines modalités de mise en œuvre du verdissement et de certaines aides couplées (animales et végétales) ont limité les effets positifs du dispositif sur le climat. 2. Le rythme de l'artificialisation des terres agricoles et des forêts au profit d'espaces urbains ne diminue pas. 3. Les évolutions irréversibles du climat entraîneront des modifications majeures des modes de production avec risque de pertes de revenus et déstabilisation des territoires et filières. 4. La concurrence sur les marchés internationaux et l'absence de <i>level playing field</i> pénalisent les efforts des producteurs européens vers plus de durabilité, ce qui nécessite la prise en compte de ces enjeux dans la politique commerciale de l'UE. |

| | | |
|--|---|--|
| | <ol style="list-style-type: none"> 6. Les textes et stratégies adoptés aux niveaux international, européen et national sont cohérents sur les sujets climat. 7. La prise de conscience et les attentes des consommateurs augmentent. 8. Les acteurs agricoles et agro-alimentaires français ont la volonté de travailler sur l'indépendance protéique et la diversification des cultures de légumineuses. 9. La volatilité des prix peut pousser à la diversification des productions et à la résilience des exploitations. 10. La restauration collective, par ses choix d'approvisionnement, peut-être une opportunité pour baisser les importations de viande, créer une demande forte de produits issus d'élevage durable local et sensibiliser les populations. 11. Concernant le secteur forestier, de nouvelles sources de financement en lien avec les attentes sociétales se développent (ex : Label Bas Carbone). | <ol style="list-style-type: none"> 5. Un recul de l'élevage notamment de ruminants qui toucherait l'ensemble des modes d'élevage ne permettrait pas de bénéficier des externalités de l'élevage extensif et pourrait compromettre le maintien des prairies permanentes (en lien avec une baisse de consommation de viande rouge). 6. Les attentes sociétales et/ou les politiques publiques sont parfois contradictoires : demande d'action sur le climat vs opposition à l'exploitation forestière par exemple. 7. Les difficultés d'analyse, de modélisation des effets, de réalisation d'inventaires d'émission et de chiffrage des effets des mesures (incertitudes) n'incitent pas à l'action et rendent la mesure de la performance de l'action difficile. 8. Le changement climatique relève d'enjeux de long terme, qui appellent dès à présent une action au long cours aux effets marqués par l'incertitude, pouvant entrer en contradiction avec des enjeux de court terme. |
|--|---|--|

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Identification des besoins pour l'OS-D « Contribuer à l'atténuation du changement climatique (CC) et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables »

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre ; leur hiérarchisation sera effectuée dans un second temps.

Besoins identifiés au niveau national

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|---|--|
| D.1 Créer les conditions générales permettant la transition des exploitations | <ul style="list-style-type: none"> • Développer la recherche, la formation, le conseil, l'accompagnement des agriculteurs dans le sens d'un renforcement de l'anticipation, de l'adaptation et de la résilience des exploitations et d'une contribution accrue à la lutte contre les dérèglements du climat. • Monter des actions d'information et communication vers le « grand public » pour une meilleure appropriation par la société des enjeux agricoles, alimentaires, environnementaux, sanitaires et économiques et des liens entre pratiques agricoles et forestières et climat. • Mobiliser les collectifs : amont-aval : filières, transversaux : groupements, GIEE, territoires. • Mettre en cohérence des politiques commerciales-export avec les enjeux agricoles et environnementaux. (hors PAC) • Rénover la fiscalité pour favoriser le développement des énergies renouvelables, inciter aux économies d'énergie fossile et à une diminution des intrants. (hors PAC) |
| D.2 Accompagner les leviers globaux (au-delà des enjeux climatiques) | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les objectifs européens, ainsi que les stratégies européennes et nationales. • Promouvoir l'agro-écologie notamment en réorientant les soutiens en faveur des systèmes autonomes en particulier sur le plan protéique et de l'azote, résilients, sobres et efficaces en intrants. • Promouvoir l'élevage extensif, l'agriculture biologique, la certification environnementale HVE des exploitations agricoles et les SIQO. • Lutter contre l'artificialisation des sols. • Lutter contre l'érosion des sols agricoles et forestiers. • Augmenter la valeur ajoutée et la qualité notamment en répondant aux attentes des consommateurs • Accompagner la structuration de l'aval des filières (pour assurer la valorisation des productions plus diversifiées et plus durables avec un retour de valeur au producteur...) et réduire le gaspillage agricole, alimentaire et agro-alimentaire. • Développer la rémunération des systèmes et pratiques en faveur du climat : PSE, certification, contractualisation, subventions, commercialisation, crédits carbone.... • Limiter les systèmes et pratiques défavorables (tel que le retournement de prairies permanentes, l'intensification etc.). • Favoriser la recherche, le développement et les innovations sur de nouveaux modèles de production permettant la maîtrise des impacts (agriculture et forêts sources de solutions), ainsi que les expérimentations. |

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|---|---|
| <p>D.3 Réduire les émissions de GES du secteur agricole (atténuation)</p> | <p>En élevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les projets de recherche pour réduire les émissions entériques • Améliorer la gestion et le stockage/épandage des effluents. • En alimentation animale, promouvoir les produits les moins émetteurs : réduire les importations et tendre vers l'autonomie alimentaire ; développer les légumineuses produites sur le territoire et le retour à l'herbe... • Soutenir et développer la polyculture-élevage à l'échelle des exploitations et des territoires, et la complémentarité entre filières d'élevage et grandes cultures (bouclage des cycles) • Favoriser le pâturage en prairies permanentes et le pastoralisme. <p>En grandes cultures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les rendements tout en gérant de façon équilibrée la fertilisation, privilégier les solutions agronomiques et les engrais organiques. • Diminuer les émissions de GES liées à la fertilisation (émissions directes ou indirectes) et à la production et l'utilisation des pesticides. • Développer la diversification et l'allongement des assolements et les rotations. • Promouvoir une filière protéique française et développer la production de toutes les légumineuses |
| <p>D.4 Réduire la consommation énergétique agricole et forestière (atténuation)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la performance énergétique des bâtiments : élevage (ventilation, chauffage, isolation, refroidissement du lait, serres...). • Réduire les consommations (notamment carburants fossiles) et améliorer la performance énergétique du matériel roulant et non roulant : écoconduite, diminution des passages (optimisation en bâtiments d'élevage ou travail du sol). • Encourager la substitution énergétique : électricité, biogaz, innovation... |
| <p>D.5 Favoriser le stockage de carbone (sols et biomasse agricoles et forestiers) (atténuation)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la gestion durable de la forêt (dynamisation de la gestion forestière privée, mise en œuvre du label bas carbone,) • Augmenter la récolte de bois, et favoriser l'orientation des produits bois vers des usages à longue durée de vie. • Favoriser la préservation des prairies permanentes (en particulier les prairies permanentes longue durée), ainsi que des haies, bocages, zones humides (tourbières notamment) et surfaces pastorales. • Encourager la diversification et l'allongement des rotations, notamment par l'ajout de prairies temporaires ou de légumineuses. • En grandes cultures, favoriser la couverture des sols, et limiter le travail du sol. • Privilégier la fertilisation organique : retour au sol de la matière organique d'origine animale, bouclage des cycles à l'échelle de l'exploitation et des territoires. • Développer l'agroforesterie : préservation, développement et gestion durable des haies et du bois bocager, développement de l'agroforesterie intra-parcellaire. |

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|--|---|
| <p>D.6 Réduire les émissions globales françaises et promouvoir la production d'ENR et de biomatériaux d'origine agricole et forestière</p> <p>(atténuation)</p> | <p>Dans la limite du maintien de la priorité alimentaire et de la qualité des milieux, notamment les sols :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les ENR agricoles, agroforestières et forestières : méthanisation et biogaz, biocarburants durables, valorisation de la biomasse (agricole, agroforestière, forestière), solaire thermique et solaire photovoltaïque sur bâtiments • Développer la bioéconomie durable et les matériaux de substitution : bois matériaux, chimie verte,... |
| <p>D.7 Rendre les systèmes plus résilients</p> <p>(adaptation : prévention / gestion)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une gestion adaptée de l'eau (la mobilisation de l'eau est nécessaire pour fixer plus de carbone) et autres ressources en lien avec des systèmes de production agricole plus résilients, comme cela est prévu dans les projets de territoire pour la gestion de l'eau. • Assurer l'adaptation des espèces et des variétés (sobriété en matière de ressources et intrants notamment) : soutenir les ressources génétiques les plus adaptées ; faire évoluer le catalogue des variétés et la R&D des semenciers en ce sens. • Favoriser des systèmes de production agricole plus résilients et adaptés aux conditions locales (cf. ci-dessus) • Développer les outils de prévention (filets paragrêle), de protection et de gestion des risques (mutualisation, assurances...) accessibles pour tous les agriculteurs. • Développer des revenus complémentaires sur l'exploitation en promouvant la diversification des productions/activités dont les ENR (méthanisation, photovoltaïque sur bâtiments et solaire, éolien) • Valoriser les produits issus de pratiques durables (ex : production à l'herbe...) • Encourager la diversification des exploitations et des territoires • Optimiser la gestion sylvicole en vue d'une meilleure adaptation au changement climatique et gestion des risques, notamment incendies. |

Besoins spécifiques des Régions métropolitaines et de la Corse

| Régions | Besoins spécifiques régionaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|--------------------|--|--|
| BFC | Favoriser le stockage de carbone | <ul style="list-style-type: none"> Préserver les forêts sénescentes |
| Corse | Prendre en compte les spécificités de l'adaptation et de l'atténuation dans le contexte méditerranéen et insulaire | <ul style="list-style-type: none"> Risque incendie, pastoralisme, gestion des milieux : <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir un pastoralisme maîtrisé qui entretient les espaces et contribue à diminuer le risque incendie Encourager l'auto-approvisionnement fourrager plutôt que les intrants alimentaires Promouvoir la gestion durable des peuplements forestiers, prévenir les risques de chablis et d'un embroussaillage des milieux Lutter contre l'abandon des espaces agricoles et forestiers Régler la problématique du foncier Lutter contre l'artificialisation des sols et la spéculation foncière (hors PAC). Promouvoir et soutenir une utilisation raisonnée de l'eau. <ul style="list-style-type: none"> Développer les pratiques moins consommatrices (micro-irrigation, monitoring numérique, expérimentation des pratiques et des cultivars). Soutenir les actions d'organisation du partage de l'eau et celles permettant d'anticiper les besoins : planification d'ouvrages de stockages décentralisés Adapter le choix des espèces et des variétés à la problématique du CC |
| Ile-de-France | Soutenir le développement de la méthanisation agricole | <ul style="list-style-type: none"> Le modèle de méthanisation francilienne basé sur l'incorporation de CIVE mérite d'être soutenu et permet aux agriculteurs de produire leur substrat organique pour la fertilisation, et donc de réduire leur recours aux intrants chimiques. |
| Normandie | Favoriser le stockage du carbone | <ul style="list-style-type: none"> Valoriser les prairies, les haies et les forêts comme puits de carbone, et leurs rôles écosystémiques, notamment en compensant la moindre rentabilité des prairies et des haies dans un contexte de recul de l'élevage et en rémunérant les professionnels par une aide couplée à la surface et à la qualité (biodiversité, carbone, ...) Valoriser les pratiques agricoles favorables au stockage carbone (semis directs, non labours, techniques culturales simplifiées...) |
| Nouvelle-Aquitaine | Développer la micro-méthanisation à la ferme | |
| Occitanie | Soutenir le pastoralisme | <ul style="list-style-type: none"> Garantir l'éligibilité aux aides de toutes les surfaces pastorales et sylvo-pastorales, éligibilité indispensable au maintien des prairies permanentes et des pâturages qui contribuent au stockage du carbone. |
| Occitanie | Anticiper et prévenir les risques climatiques | <ul style="list-style-type: none"> Anticiper l'augmentation des risques liés au changement climatique, notamment incendie, inondation, tempête, sécheresse, par l'analyse des risques et leur prévision, la prévention (ex sylvo-pastoralisme), la protection (ex DFCI). Soutenir la fonction de « laboratoire » de la forêt occitane : par la pérennisation des arboretums existants, le maintien du suivi des placettes et peuplements de références et la création de vergers à graines garantissant le renouvellement de la forêt de demain. |

Besoins spécifiques des Régions ultrapériphériques

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|------------|--|--|--|
| Guyane | Mieux suivre les effets des interventions en matière d'atténuation et au changement climatique | <ul style="list-style-type: none"> Intégrer au système de suivi des indicateurs permettant d'évaluer le carbone séquestré, les économies d'énergie/d'électricité effectuées | <p><u>Atouts</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une forêt préservée qui contribue fortement au stockage du carbone Une filière biomasse-énergie qui se met en place progressivement <p><u>Faiblesses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une diminution de la surface forestière (-1,3 % en Guyane entre 1990 et 2012) au profit notamment des infrastructures Des émissions de GES qui sont faibles proportionnellement au bilan national, mais qui montrent une forte intensité par habitant (plus de 17,7 T CO₂ eq/habitant en 2017) <p><u>Menaces</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des activités difficilement contrôlables et mesurables qui menacent la forêt guyanaise : exploitation illégale de bois et orpaillage illégal Une croissance démographique soutenue qui implique de nouveaux besoins consommateurs en espace (urbanisation et agriculture) et en énergie |
| Martinique | Mettre en place des mesures adaptées aux problématiques climatiques locales | <ul style="list-style-type: none"> Faire face aux évolutions et aléas climatiques pour accompagner des systèmes de production à la fois vers des adaptations ou changement de pratique, et vers des systèmes plus résilients. | <ul style="list-style-type: none"> |
| Martinique | Développer les outils de gestion des risques à l'échelle de l'exploitation | <ul style="list-style-type: none"> Avoir des outils assurantiels et de mutualisation qui actuellement ne sont pas mis en œuvre sur le territoire | <ul style="list-style-type: none"> |
| Mayotte | Protéger les sols agricoles et les écosystème végétaux permettant de limiter les conséquences du changement climatique | <ul style="list-style-type: none"> Encourager l'usage de plantes de couvertures adaptées Favoriser la préservation des zones humides (mangrove mahoraise). Préserver la couverture forestière | <p><u>Atouts</u></p> <p>Les pratiques agricoles et forestières permettant de stocker du carbone (C), réduire les émissions, améliorer la résilience, sont connues (agro-écologie en particulier : allongements des assolements, etc.) et ont de plus des co-bénéfices sur la biodiversité, les sols, l'eau, l'air et les paysages.</p> <p>La prise de conscience des acteurs agricoles et forestiers augmente.</p> <p>Le potentiel des secteurs en terme d'investissement, de R&D et de recherche, et la capacité d'adaptation et d'innovation est importante.</p> <p>Pratiques agricoles traditionnelles diversifiées.</p> <p><u>Faiblesses</u></p> <p>Les secteurs agricoles et forestiers sont encore peu résilients face aux risques météorologiques, climatiques et sanitaires et l'impact de ces facteurs sur les rendements et les prix sont importants.</p> <p>Il existe un risque de déstockage du carbone dans les sols agricoles en raison de la pérennisation de certains systèmes de production et de la poursuite de certaines pratiques négatives pour le climat comme le retournement de prairies, le tassement des sols, etc. De la</p> |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | <p>même façon, un risque d'affaiblissement du puits forestier et du stockage dans les systèmes agroforestiers (haies) existe.</p> <p>La vulnérabilité économique des exploitations agricoles, le risque lié au changement, le manque d'adaptation de la formation et du conseil aux nouveaux enjeux, et l'augmentation de l'âge de la population agricole n'incitent pas au changement et à la transition et peuvent constituer des freins difficiles à lever.</p> <p>L'absence de gestion collective de la forêt (propriétés privées), le morcellement de la propriété, l'inadéquation entre offre et demande, les tensions entre usages du bois sont des faiblesses.</p> <p>Utilisation du feu dans les pratiques agricoles.</p> <p>Suppression du couvert arboré lié aux monocultures.</p> <p>Carence de la mobilisation des sociétés dans la prise en charge de la communication, sensibilisation et vulgarisation auprès des exploitants.</p> <p>Opportunités</p> <p>De nombreuses mesures de la PAC ont un impact potentiel positif sur le climat (conditionnalité, légumineuses, MAEC, bio).</p> <p>Les messages scientifiques sur les solutions à développer pour répondre aux enjeux climat et biodiversité sont cohérents (GIEC – IPBES).</p> <p>Les textes et stratégies adoptés aux niveaux international, européen et national sont cohérents sur les sujets climat.</p> <p>La prise de conscience et les attentes des consommateurs et du citoyen augmentent.</p> <p><u>Menaces</u></p> <p>Le rythme de l'artificialisation des terres agricoles et des forêts au profit d'espaces urbains ne diminue pas.</p> <p>Les évolutions irréversibles du climat entraîneront des modifications majeures des modes de production avec risque de pertes de revenus et déstabilisation des territoires et filières.</p> <p>Une mauvaise image de l'élevage et de sa responsabilité dans les émissions de GES peut compromettre le maintien des prairies permanentes (baisse consommation de viande rouge).</p> <p>Le changement climatique relève d'enjeux de long terme, qui appellent dès à présent une action au long cours aux effets marqués par l'incertitude, pouvant entrer en contradiction avec des enjeux de court terme.</p> |
|--|--|--|--|

Objectif spécifique E. Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air

E

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique E : « Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air »

Remarque : les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés

Eau

- En 2015, 62,9 % des masses d'eau superficielles et 69,1 % des masses d'eau souterraines sont en bon état chimique¹. Ce sont donc 37,1 % des masses d'eau de surface et 30,9 % des masses d'eau souterraine qui sont affectées par des **pollutions diffuses d'origine agricole** (par ex. nitrates : en moyenne 2,1 mg/L dans les eaux de surfaces et 16,3 mg/L dans les eaux souterraines en 2012 (**indicateur de contexte C.40**), pesticides : en moyenne 0,5 µg/l, les concentrations les plus élevées se situant en Martinique (chlordécone dans les bananeraies, **Figure 12**) et dans les zones de grandes cultures, de viticulture et d'arboriculture du nord et du sud-ouest de la métropole (pesticides) (**figures 2 et 3**)^{3, 4, 5, 61}.
- En métropole, la pollution physico-chimique des cours d'eau s'est réduite depuis 20 ans (**figures 4 à 7**) : -12 % entre 1998 et 2017 pour les **nitrates** (notamment dans les régions agricoles de l'Ouest), -37 % pour les **orthophosphates** (avec la baisse de l'utilisation des engrais phosphatés et un meilleur traitement des eaux usées)^{7,8,9} et -19 % entre 2008 et 2017 en métropole et -21 % en outre-mer pour les pesticides¹⁰. Ces évolutions demeurent cependant contrastées localement.
- Depuis une quarantaine d'années, **l'eau se raréfie dans le sud du territoire** métropolitain¹¹. Certains territoires, comme le quart sud-ouest, sont confrontés à des problématiques de disponibilité en eau en période estivale (**figure 8**). Les volumes d'eau destinés à l'irrigation représentent autour de 10 % de l'ensemble des volumes d'eau douce prélevés en France en 2015 (**indicateur de contexte C.39**) - l'agriculture est le premier préleveur d'eau en période d'étiage - et sont pour les deux-tiers prélevés en eaux de surface¹² (**figure 9**). Globalement stables entre 2000 et 2013, ils représentent 6,8 % du volume total d'eau pour l'**irrigation** prélevé dans l'UE. La part des surfaces agricoles irriguées, principalement destinées au maïs, s'établit à 4,9 % en France en 2016 (**indicateur de contexte C.20**), en légère baisse par rapport à 2010 (5,7%). Entre 2010 et 2016, les superficies irriguées (en hectares) ont diminué de 13,7 % en France alors qu'elles augmentaient de 3,1 % dans l'ensemble de l'UE 28 (**indicateur de contexte C.20**).
- 33200 captages sont utilisés pour la **production d'eau potable** en 2019 en France. Il s'agit principalement d'ouvrages de petite taille prélevant majoritairement dans les nappes souterraines. Une minorité de captages de grande capacité fournissent néanmoins les deux tiers des débits. Sur les 4811 captages abandonnés entre 1998 et 2008, 20 % l'ont été du fait d'une teneur élevée en nitrates ou en pesticides¹³. **1100 captages ont été identifiés comme prioritaires** dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Ils couvrent une surface agricole utile (SAU) d'environ 4,2 M ha. 50% d'entre eux disposent d'un plan d'action pour la restauration de la qualité des ressources en eau¹⁴.
- Les phénomènes d'eutrophisation liés à l'excès de nutriments, perturbent l'état des rivières, des plans d'eau, des estuaires et des eaux marines, mais ils n'ont **pas la même intensité selon les façades maritimes et restent limités au voisinage des estuaires** (Seine, Somme) et des fonds de baie confinés de Bretagne (Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix). Sur la façade Atlantique, les débuts d'enrichissement en azote et en phosphore sont limités au nord de la Gironde. En Méditerranée, les problèmes d'eutrophisation concernent essentiellement des sites très localisés dans certaines lagunes d'Occitanie¹⁵.
- Depuis 2011, les **algues sargasses** s'échouent sur les côtes des Antilles et de la Guyane. Entre 2014 et 2015, environ un million de m³ de sargasses se sont échouées sur les plages ou dans les baies

¹ Il convient de noter qu'à la différence des eaux de surface, le temps de réponse de la teneur en polluants, notamment les nitrates, dans les eaux souterraines est long, et donc difficilement utilisable en tant que tel pour suivre l'évolution des pratiques agricoles sur une programmation de politique publique.

exposées de la Martinique et de l'archipel guadeloupéen. **Une recrudescence est observée depuis 2017** avec de multiples conséquences sanitaires, économiques et environnementales. Le réchauffement climatique, responsable de l'élévation de la température des eaux marines et l'apport de nutriments au milieu marin pourraient favoriser la multiplication des algues.¹⁶

Sol

- En France métropolitaine, de 1990 à 2015, le **surplus d'azote** a tendanciellement diminué (55 kg par ha de SAU en 1996-2005 ; 45 kg/ha de SAU en 2006-2015). Les excédents d'azote les plus élevés se trouvent sur la façade atlantique et en Bretagne (figure 10). En moyenne entre 2012 et 2015, le bilan brut d'azote de la France est légèrement inférieur à la moyenne européenne (43 kg/ha de SAU pour une moyenne européenne de 49 kg/ha de SAU, **indicateur de contexte C.40**) (figure 11). Il a baissé de 3 points par rapport à la période 2008-2011 tandis que celui de l'UE a augmenté de 0,5 point. De 2000 à 2015, en France métropolitaine, le surplus de phosphore est passé de 9 kg/ha de surface agricole utilisée à 0 kg/ha, en lien avec la diminution des apports de fertilisants minéraux. Depuis 2009, le bilan du phosphore à l'échelle nationale est proche de l'équilibre mais le surplus demeure significatif en Bretagne (figure 12) alors que dans les régions de grandes cultures le bilan est désormais négatif – les exportations par les récoltes excèdent les apports. Entre 2012 et 2015, il est à la moyenne européenne (~1kg/ha de SAU, **indicateur de contexte C.40**) (figure 13). Il a diminué de 0,3 point depuis la période 2008-2011 tandis que celui de l'UE a augmenté de 0,2 point.
- Entre 2006 et 2015, les sols agricoles ont perdu près de 600 000 ha (-0,2 % par an en moyenne) principalement au profit des **sols artificialisés** (+550 000ha, soit +1,4 % par an en moyenne) et des sols naturels dans une moindre mesure (+ 48 000 ha). La progression des sols artificialisés est supérieure à la croissance de la population (+0,5 % par an), ce qui accroît la pression sur les surfaces agricoles restantes¹⁷.
- L'**érosion hydrique des sols** était estimée en 2012 à 2,25 tonnes par hectare et par an (t/ha/an) en moyenne en France (**indicateur de contexte C.42**). Une forte hétérogénéité spatiale est observée, les zones les plus fragiles se situant dans le nord de la France (faible couvert végétal une partie de l'année), le piémont pyrénéen, les vignobles (Languedocien, Bordelais). La France se situe dans la moyenne européenne (1,2 t/ha/an) (figure 14). Les pertes en terre varient selon les types de culture : élevées dans les vignobles (17t/ha/an), elles sont estimées comme étant de l'ordre de 3t/ha/an dans les terres cultivées et vergers et très faibles en prairies et en forêts.
- La quantité de **carbone organique** stockée dans la couche superficielle des sols est, en général, plus élevée dans les systèmes prairiaux, agroforestiers et forestiers (80-90 T/Ha), intermédiaires en cultures (60 T/Ha) et plus faibles en systèmes viticoles (30 T/Ha)¹⁸. Les teneurs moyennes en carbone des terres arables sont, de ce fait, variables selon les pays européens, en lien notamment avec les occupations des sols et le climat – sous climat froid la minéralisation de la matière organique des sols est beaucoup moins active - (figure 15, **indicateur de contexte C.41**). La teneur moyenne en carbone organique des sols et leur activité biologique sont variables selon les régions françaises¹⁹.
- **Les sols abritent plusieurs milliers d'espèces** (animaux, champignons, bactéries...). Ces organismes vivants protègent le sol de l'érosion ou du tassement, améliorent sa fertilité et participent à la dégradation de certains contaminants. Les systèmes prairiaux et agroforestiers hébergent une grande diversité et une grande abondance lombricienne, supérieure à celles des forêts et milieux naturels ou des cultures (figure 16). La biodiversité microbienne est élevée quelles que soient les occupations des sols, par contre la biomasse microbienne est plus faible en vignes, vergers et cultures qu'en prairies. La **biodiversité du sol** est dépendante des ressources trophiques que sont en particulier les biomasses fraîches restituées aux sols (racines, feuilles, tiges des résidus de culture, effluents d'élevages, produits résiduaux organiques de qualité).

Air

- L'agriculture est à l'origine de 93,9 % des **émissions d'ammoniac** en 2016, (**indicateur de contexte C.45**), l'élevage représentant 65 % des émissions et les cultures y contribuant également via l'épandage de fertilisants minéraux en majorité mais également via l'épandage des fertilisants organiques (digestat, lisiers bruts).
- 21 % des émissions de **particules fines** de diamètre inférieur à 10microm proviennent de l'agriculture, une proportion équivalente à celle de l'industrie et du résidentiel/tertiaire. Les contributions sont plus faibles pour les autres polluants (8 % pour NOx essentiellement par la combustion de produits pétroliers par les tracteurs et dans les serres ; 9 % pour HAP et 13 % pour Cd) (Figure 17).

Le lien avec les activités agricoles : tendances longues et évolutions récentes

- Sur longue période, en plus de l'impact de l'artificialisation des sols, l'intensification des modes de production (**indicateur de contexte C33**) et la simplification des assolements ont exercé une forte pression sur les ressources naturelles²⁰.
- Les **prairies permanentes**, maintenues grâce à l'élevage à l'herbe, contribuent à la mosaïque paysagère française et sont favorables au stockage de carbone et d'azote organiques, à l'épuration de l'eau, à la biodiversité faunistique et floristique et à la lutte contre l'érosion. Elles se sont réduites d'un tiers entre 1970 et 2017 (passant de 14,1 Mha à 9,2 Mha). Les baisses les plus importantes ont été observées jusqu'au début des années 2000 (-1,2 % par an contre -0,6 % par an entre 2000 et 2014), avec toutefois, une tendance à la stabilisation depuis 2014 (-0,1 % par an)²¹.
- Sur la même période, les surfaces dédiées aux **légumineuses fourragères (prairies artificielles)** ont été divisées par 4, une inversion de tendance étant toutefois observée depuis 2014 (-4,2 % par an en moyenne entre 1970 et 2014 ; +17,3 % par an en moyenne entre 2014 et 2017)^{xxi}.
- La **fertilisation** s'est beaucoup développée dans les années 1960 et 1970, pour culminer au début des années 1980, avant de diminuer : les charges en engrais représentent environ 9 % de la production végétale en valeur aujourd'hui, contre 13 % au début des années 80 et 6 % dans les années 60 (**figure 18**)²². Les évolutions ont été contrastées selon le type d'élément fertilisant. Les engrais phosphorés ont chuté de 75 % depuis le début des années 80 (de 31 à 8 kg par hectare fertilisable). La baisse est également forte pour les engrais à base de potasse à partir du début des années 90 (-75 %). Après s'être fortement accrues dans les décennies 1970 et 1980 (passant de 57 à 100 kg/an par hectare fertilisable), les livraisons d'engrais minéraux azotés se sont stabilisées avant d'amorcer une tendance à la baisse à partir de 2000 (**figure 18**).
- L'utilisation de **produits phytosanitaires** s'est beaucoup accrue jusqu'au début des années 1990 et reste depuis à un niveau élevé, malgré une baisse tendancielle de l'utilisation des substances les plus dangereuses (QSA pour les produits classés CMR1 et CMR2 en baisse respectivement de 15% et 9%, en moyenne triennale, sur la période 2009-2018)²³. Les charges en produits de protection des cultures représentent aujourd'hui près de 8 % de la production végétale en valeur, contre 2 % au début des années 60 (**figure 19**)²⁴. Depuis le début des années 2010, les quantités de produits sanitaires vendues tendent à s'accroître, avec une progression de 25 % du nombre de doses unités (NODU) à usage agricole, en moyenne triennale, sur la période 2009-2018²⁵. En quantité de substance active (QSA), la France se situe, en 2016, avec 3,7kg/ha, au 2^{ème} rang d'utilisation des produits phytosanitaires dans l'UE en quantité absolue, et au 9^{ème} rang en quantité rapportée à la SAU²⁶.
- Les dépenses en **produits vétérinaires** (en proportion de la production animale en valeur) ont quant à elles continûment augmenté jusqu'en 2010, avant de connaître une baisse marquée (**figure 20**) (voir objectif spécifique I).
- Les systèmes agricoles fondés sur les fonctionnalités des écosystèmes et sur moins d'intrants de synthèse aident à mieux concilier la gestion des ressources et la production agricole. Certains de ces systèmes certifiés connaissent une progression au cours de ces dernières années : **agriculture biologique** (surface doublée entre 2010 et 2017 - **indicateur de contexte C.19**), agriculture à **haute valeur environnementale** (nombre d'exploitations multiplié par 5 entre 2014 et 2017²⁷). Par ailleurs, le réseau constitué des 3000 **fermes Dephy** accompagnées et suivies dans le temps dans le cadre du Plan Ecophyto, démontre au fil du temps qu'une réduction significative (entre 15 et 40% selon les filières) de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) à l'échelle de l'exploitation, dans toutes les cultures, est possible (**figure 21**). Cette réduction est atteinte sans baisse de la productivité ou de la marge par hectare dans la plupart des cas de **figure 28**. Tout en préservant les ressources naturelles, l'agriculture biologique et les systèmes économes en intrants²⁹ montrent des capacités de résistance aux crises agricoles et de juste rémunération de la main-d'œuvre.^{30 31}
- Des pratiques moins systémiques, en progression, ont un impact positif sur les ressources naturelles³² : **couverture des sols** en hiver (83 % des surfaces de grandes cultures en 2014 ; +3 points par rapport à 2011), **semis sans labour** (33 % des surfaces de grandes cultures en 2014 contre 21 % en 2001), **enherbement-couverts végétaux** (-3 points de surfaces enherbées en viticulture entre 2010 et 2013 mais progression de 4 points des couverts végétaux), **modernisation des bâtiments d'élevage et des équipements** (en 2015, la moitié des bâtiments des élevages laitiers ont été créés ou rénovés après 2000, 56 % en élevage porcin). Depuis 2014, les **surfaces en légumineuses** s'accroissent après avoir tendanciellement décru (hausse de 2 points de la part des légumineuses dans les terres arables entre 2013 et 2017, soit 4,5 % des surfaces en 2017)³³.

- En 2017, 6 % de la surface totale agricole française était en **production biologique** (exploitations certifiées ou en cours de conversion), un chiffre inférieur à la moyenne européenne (7% en 2017) (**Indicateur de contexte C.19**). Fin 2018, 41 600 exploitations sont certifiées ou en cours de conversion vers l'agriculture biologique dans toute la France, ce qui représente près **de 9,5% des exploitations. La SAU bio progresse chaque année puisqu'elle atteint désormais à la fin 2018 7,5% de la SAU**, soit 2 millions d'hectares³⁴. En septembre 2019, on dénombre 615 Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) impliquant 10 000 agriculteurs.

2. Tendances futures

- Le **changement climatique** augmentera les besoins en eau de l'agriculture, la variabilité du régime de précipitations, la fréquence et l'intensité des aléas climatiques (sécheresses, canicules, crues) et la prolifération de certaines maladies et ravageurs³⁵. La modification des régimes hydrologiques, avec une diminution attendue des débits d'étiage sur une grande partie du territoire (**figure 22**), leur gestion réglementaire et la conciliation des usages de l'eau impacteront les rendements. L'augmentation de la **fréquence des aléas climatiques** pourrait inciter les agriculteurs, en recherche d'une meilleure protection contre les risques, à utiliser davantage d'intrants (ex. pesticides), à devoir mobiliser de nouvelles ressources en eau, ou à renforcer la résilience de leurs exploitations en adoptant des pratiques plus adaptées au nouveau contexte de production, à condition qu'ils aient accès à un conseil et à des formations adaptés permettant de les accompagner dans leurs démarches.
- La préoccupation grandissante des **consommateurs** pour la **durabilité** se retrouvera dans les pratiques d'achat (en 2018, 71 % des Français déclarent consommer des produits certifiés AB au moins une fois par mois, contre 37 % en 2003)³⁶.
- La part de **surface artificialisée** devrait continuer à s'accroître. Selon certaines projections, elle pourrait passer de 6 à 8 % du territoire métropolitain en 2030³⁷ entraînant une diminution des sols productifs.
- Le système agricole fait appel à des **ressources non renouvelables** (sols, pétrole, gaz, roches phosphatées) qui devraient se raréfier et devenir plus coûteuses impactant ainsi le coût de la production. Leur extraction peut être source de pollution aux métaux lourds et à des éléments radioactifs (ex : phosphore au Maroc)³⁸.
- Le développement de l'utilisation de matière organique issue du **recyclage** pourrait permettre une réduction de l'utilisation d'intrants non renouvelables, si le risque de pollution est bien maîtrisé³⁹ d'une part, et sous réserve de l'acceptabilité de certaines matières par les filières alimentaires d'autre part, cette dernière pouvant être facilitée par davantage de transparence, de traçabilité et de clarté dans le partage des responsabilités.
- La forte **volatilité des prix des matières premières** (ex. aliment pour le bétail) pourrait encourager les éleveurs à aller vers des systèmes plus autonomes en intrants. Celle des **prix des productions** (notamment céréales) pourrait inciter les agriculteurs à diversifier leurs cultures, sous réserve de lever certains freins socio-techniques (ex. variétés adaptées, solutions pour la protection des plantes, structuration des filières, etc.).
- L'intégration progressive de **critères de durabilité** dans les cahiers des charges des SIQO⁴⁰ et le développement de **normes de durabilité privées**⁴¹ pourraient améliorer la compétitivité des exploitations à fortes performances environnementales, dès lors que ces améliorations sont rémunérées à leur juste valeur.
- Les **régimes alimentaires français** reposent en partie sur la consommation de denrées produites à l'étranger et peuvent avoir des impacts environnementaux dans d'autres pays. Ainsi, l'alimentation des Français requiert 3 861 litres d'eau par personne et par jour, soit plus que celle du Royaume-Uni (2 757 L/p/j), de l'Allemagne (2 929 L/p/j) ou la moyenne mondiale (3 167 L/p/j)⁴². Il en est de même pour les aliments pour animaux importés, la part de matières riches en protéines importées par rapport à la quantité totale utilisée pour l'élevage, toutes espèces confondues, étant de 52 %, constituée majoritairement par le soja (33%)⁴³.

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

- Sur une longue période, les aides de la PAC ont accompagné le **mouvement d'agrandissement et de spécialisation** des exploitations et l'intensification des modes de production.
- Depuis 2003, les aides directes sont conditionnées au respect de **bonnes pratiques agricoles et environnementales** et de dispositions réglementaires qui définissent un socle de base européen dans l'objectif d'assurer un **niveau minimal de protection des ressources naturelles**.
- Depuis 2015, 30% des **aides découplées** sont conditionnés, via le paiement vert, au respect de pratiques agricoles et environnementales plus exigeantes (maintien de ratios minimaux de prairies permanentes, SIE, diversification des assolements). Dans les faits, ces critères sont aujourd'hui remplis par la quasi-totalité des exploitants percevant un paiement de base (seuls 5,6% des bénéficiaires ne respectaient pas au moins un des critères en 2018). L'absence de bénéfice explicite du verdissement en matière d'environnement et de climat a cependant été mise en évidence par la Cour des comptes française ainsi que par la Cour des comptes européenne concluant sur les effets « limités sinon nuls » du verdissement dans son référé du 18 octobre 2018.
- Les **aides couplées aux protéines végétales** encouragent l'introduction de légumineuses dans les assolements, ce qui permet de réduire les apports en engrais azotés, avec un impact positif sur l'eau, les sols et l'air.
- Aujourd'hui, la PAC conditionne les **aides à l'investissement** à l'état des milieux et aux économies d'eau. Le **plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles** vise une meilleure maîtrise des intrants et la protection des ressources naturelles.
- Les mesures du second pilier visent plus directement à accompagner les changements de pratiques. Selon les évaluations du PDRH⁴⁴, sur la période 2007-2013, l'impact du second pilier était « probablement limité » sur la qualité de l'eau car les outils mobilisés étaient tournés vers la seule évolution des pratiques des exploitants et non vers celles des systèmes ou des filières. D'autres travaux mettent en évidence un impact positif des **mesures agro-environnementales et climatiques** (territorialisées à enjeu eau ou systèmes – ex. MAEC systèmes herbagers et pastoraux), et des **soutiens à l'agriculture biologique** (conversion et maintien) sur le développement de pratiques plus favorables à la gestion des ressources naturelles⁴⁵. Ainsi, les mesures ciblant l'usage d'herbicides ont permis de les réduire de 38 à 53 % dans certaines exploitations viticoles de Languedoc-Roussillon⁴⁶. L'**indemnité compensatoire de handicap naturel** participe au maintien de l'activité agricole et des surfaces en herbe dans les zones défavorisées, avec un impact positif sur la qualité des sols⁴⁷.
- Les **hectares sous contrat** (agriculture biologique et MAEC surfaciques) sont les suivants⁴⁸ :
 - Surfaces engagées pour la gestion de l'eau : 1 178 413 ha ;
 - Surfaces engagées pour la protection des sols : 331 551 ha ;
 - Surfaces engagées pour le climat : 114 974 ha.
- En 2018, ce sont 30.000 bénéficiaires, engagés en agriculture biologique (conversion et maintien), qui ont reçu une aide totale de plus de 200 M€ pour l'année 2018. En cumulé depuis 2015, sur les 4 campagnes 2015 à 2018, le soutien public s'est élevé à 700 M€. L'expérience de la programmation actuelle fait apparaître un besoin de simplifier et d'harmoniser les soutiens à l'agriculture biologique et les mesures agro-environnementales et climatiques.
- Dans un contexte de changement climatique, les mesures d'investissement dans l'hydraulique agricole ont permis dans une large partie sud du territoire métropolitain d'améliorer l'efficacité des réseaux de distribution de l'eau, de diminuer la pression sur la ressource locale et de maintenir la rentabilité économique des cultures de ces territoires. Les mesures d'**investissement dans la recherche, le développement et l'innovation**, la **formation** et le **conseil** sont importantes pour l'adoption de pratiques durables⁴⁹.
- Les exploitations ayant les effets les plus positifs sur l'environnement sont cependant celles qui perçoivent le moins d'**aides directes par hectare**. Ce résultat est lié à un plus faible montant perçu des aides du premier pilier de la PAC (en particulier en raison de taille d'exploitation plus petite) comparativement aux bénéficiaires de ces systèmes, sans que les aides du second pilier ne puissent le compenser entièrement⁵⁰.

4. Facteurs externes à la PAC contribuant aux évolutions observées

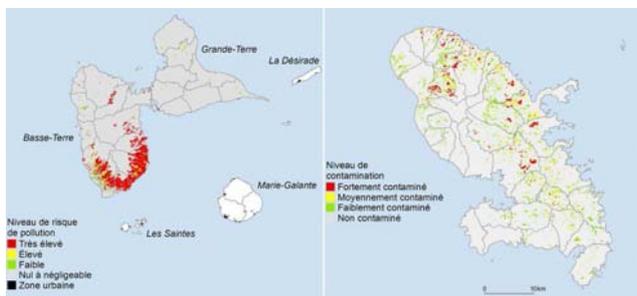
- De **nombreuses politiques publiques** définies au niveau européen ou national visent ou influent sur la préservation de l'eau, de l'air et des sols. Il est possible ici de mettre en avant les **directives et règlements européens** relatifs à l'eau, aux nitrates, à la qualité de l'air et à l'utilisation de matières fertilisantes et de produits phytopharmaceutiques et leurs transcriptions et déclinaisons nationales (divers plans nationaux) suivants :
- La **Directive cadre sur l'eau (DCE)** de 2000 fixe un **objectif général d'atteinte du bon état des eaux en Europe, si possible en 2015 et au plus tard en 2027** : bon état écologique et chimique des masses d'eau superficielles ; bon état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines. Sa mise en œuvre en France repose sur l'élaboration de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) par grands bassins hydrographiques, qui identifient les actions à mettre en œuvre pour résorber les pressions (agricoles et non agricoles) à l'origine de la dégradation des eaux. Le bon état des masses d'eau de surface a peu progressé en France entre 2009 et 2015 passant de 41 % à 43 %. Plusieurs facteurs liés aux règles d'évaluation de cet indicateur agrégé combinés à l'amélioration de la connaissance expliquent cette progression limitée malgré la mise en œuvre de nombreuses actions dans le cadre des programmes de mesures. De nets progrès ont néanmoins été enregistrés sur les paramètres physico-chimiques⁵¹.
- La **directive Nitrates** de 1991 concourt aux objectifs de la DCE. Elle vise à réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole et l'eutrophisation. En France, elle se traduit par la délimitation de zones vulnérables où sont imposées des pratiques agricoles comme l'équilibre de la fertilisation azotée et la gestion des effluents d'élevage. **En 2015, 68% de la SAU était classée en zone vulnérable en France.**
- Définie en application de la DCE, la **politique nationale de protection des captages d'eau potable** contre les pollutions diffuses prévoit la mise en place de plans d'action sur les 1100 captages identifiés comme prioritaires à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Les Assises de l'eau organisées en 2018-2019 ont réaffirmé les objectifs de cette politique avec l'objectif que l'ensemble des captages prioritaires soient dotés d'un plan d'actions d'ici 2021.
- Un **plan de lutte contre les algues vertes** a été lancé en 2010 sur les 8 baies principalement concernées par les échouages en Bretagne. Il vise notamment à réduire les flux d'azote vers les eaux littorales. L'évaluation de ce premier plan a mis en évidence une baisse des concentrations en nitrates dans les eaux. Compte tenu de la nécessité d'une action de long terme sur le sujet, un deuxième plan a été adopté en 2017 pour 5 ans. Il se traduit notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire dans chacune des baies.
- Un **plan national de prévention et de lutte contre les sargasses** a été mis en place fin 2018. Un appel à projets « Sargassum », a été lancé en 2019 avec pour objectif d'apporter des solutions pragmatiques à l'échouage des sargasses et enrichir les connaissances sur ce phénomène qui affecte plus particulièrement les îles du bassin caribéen.⁵²
- Afin de mieux faire face au changement climatique, la politique de **gestion quantitative de l'eau** s'appuie sur le recours à la démarche de projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), qui privilégie une gestion concertée, partagée et équilibrée de la ressource en eau, dans la durée, sur un territoire donné. L'objectif fixé est de faire aboutir au moins 50 PTGE d'ici 2022 et 100 d'ici 2027.
- La **politique européenne de recherche et développement** (Horizon 2020 puis Horizon Europe) contribue également à améliorer les connaissances dans ces différents domaines et sur ces différentes problématiques.
- Les politiques d'**adaptation au changement climatique (PNACC 1&2)**, de nutrition et de santé (PNNS) visent également une accélération des changements de pratiques agricoles pour plus de protection de l'eau et des sols.
- Le **plan biodiversité**⁵³ adopté par la France en 2018 promeut également la préservation des sols, hôtes de biodiversité.
- Le projet **agro-écologique** pour la France, intégrant les plans Ecophyto 2+, EcoAntibio (voir objectif spécifique I), Ambition bio 2022, Enseigner à produire autrement, le plan Agroforesterie^{54,5556}, etc.
- Pris en application de la directive 2009/128/CE pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, le **plan Ecophyto 2+** a confirmé les objectifs de réduction d'usage de 25 % d'ici 2020 et 50 % d'ici 2025 déjà établis dans le plan Ecophyto précédent, et a prévu de mettre fin aux principaux usages du glyphosate d'ici 2022 au plus tard, tout en précisant que les agriculteurs ne seraient pas laissés dans une impasse. Parmi l'ensemble des plans élaborés par les

Etats-membres en application de cette directive, il est le seul qui comporte des objectifs chiffrés de réduction de l'utilisation⁵⁷. A ce jour, les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des objectifs fixés, mais cela ne doit cependant pas occulter les progrès faits par ailleurs (diminution du nombre et des quantités de substances les plus préoccupantes, hausse de l'utilisation des produits de biocontrôle et de l'engagement des agriculteurs dans des démarches reconnues économes en produits phytopharmaceutiques).

- Fin 2019, sur 69 produits à base de **glyphosate** disponibles sur le marché en France, l'ANSES a décidé d'en retirer 36 du marché à compter de fin 2020, et a notifié une décision négative pour 4 des 11 nouvelles demandes d'autorisation déposées depuis janvier 2018. La France a décidé en 2018 et 2019 le retrait du marché des produits contenant du métam-sodium et de l'epoxyconazole et l'interdiction d'utilisation des néonicotinoïdes depuis le 1er septembre 2018, étendue à compter de 2020 à deux substances à mode d'action identique.
- Le **Programme national pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques** vise également la réduction de l'utilisation des phytosanitaires et de la volatilisation de l'ammoniac provenant des effluents d'élevage ; la **feuille de route « économie circulaire » (FREC) et son volet agricole** devraient permettre également des améliorations en matière de mobilisation des matières fertilisantes issues de ressources renouvelables, ou encore de prévention et gestion des déchets.
- Au niveau local, le développement de **paiements pour services environnementaux**⁵⁸ peut encourager l'adoption de pratiques agricoles durables. Les collectivités territoriales s'impliquent dans la préservation de la qualité de l'eau, en particulier au niveau des aires d'alimentation de captage et dans la structuration de projets alimentaires territoriaux permettant notamment la création de débouchés valorisant les systèmes résilients et sobres en matière de ressources naturelles et d'intrants⁵⁹.
- Les évolutions d'occupation des sols sont défavorables au maintien des surfaces agricoles, en particulier des prairies du fait de **l'artificialisation des sols et de la déprise agricole** de zones d'élevage⁶⁰. Les politiques publiques s'attachent de plus en plus à viser l'atteinte des objectifs de développement durable dont celui de préservation des sols. **Le Plan Ressources pour la France** de la FREC⁶¹ dédie une fiche aux sols en soulignant les services qu'ils assurent et leur caractère non renouvelable, le plan biodiversité de 2018 met en avant l'objectif de zéro artificialisation nette.
- Enfin, les règles actuelles du commerce international contraignent la rémunération publique des services environnementaux rendus par les activités agricoles. L'impossibilité de mettre en place un **traitement différencié** des biens agricoles en fonction de leur empreinte environnementale, et de réciprocités environnementale et sociale, entraîne un préjudice commercial pour les producteurs européens et n'assure pas le respect d'exigences équivalentes pour les produits importés⁶² (*level playing field*).

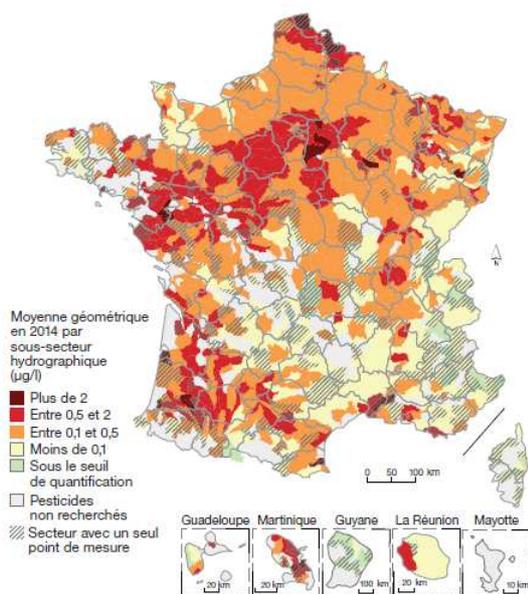
FIGURES fiche diagnostic E

Figure 1 : Sols potentiellement pollués par la chlordécone en Guadeloupe et synthèse des analyses de la chlordécone dans le sol de la Martinique



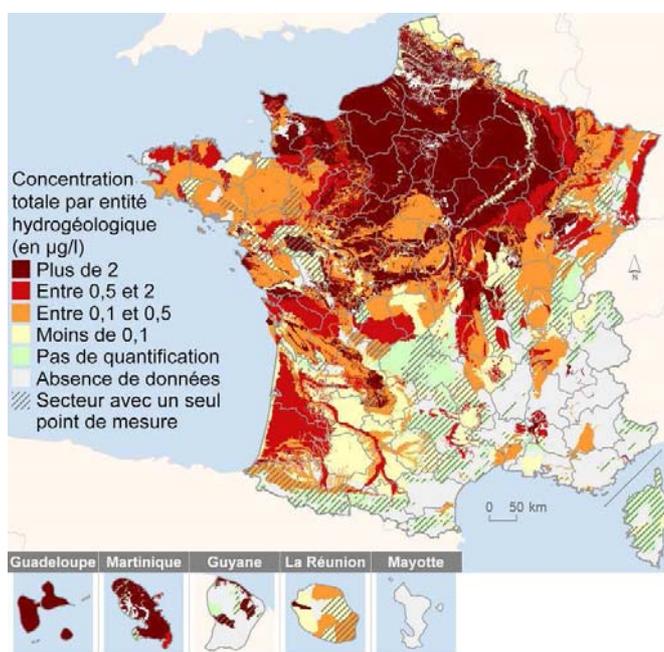
Sources : Production DAAF 971 - SISE, Mars 2018 - ©IGN, Scan100® - INRA - CIRAD, ChIEauTerre - UE - SDES, CORINE Land Cover, 2012. Préfecture de la Martinique, Centre de ressource géomatique et infrastructure de données Géographiques (Géomartinique), 2018. Traitements : SDES, 2018.

Figure 2 : Concentration totale moyenne en pesticides des eaux de surfaces en 2014



Note : moyenne géométrique des teneurs moyennes par point, par sous-secteur hydrographique, exprimée en microgrammes par litre (µg/l).
 Champ : cours d'eau, France entière.
 Sources : agences de l'eau et offices de l'eau ; BRGM, Banque ADES et BDLisa ; MTES, BD Carthage®. Traitements : SDES, 2018

Figure 3 : Concentration totale moyenne en pesticides des eaux souterraines entre 2015 et 2017



Source : Système d'information sur l'eau Eaufrance. Traitements : SDES, 2019.

Figure 4 : Évolution de la pollution des cours d'eau par les macro-polluants

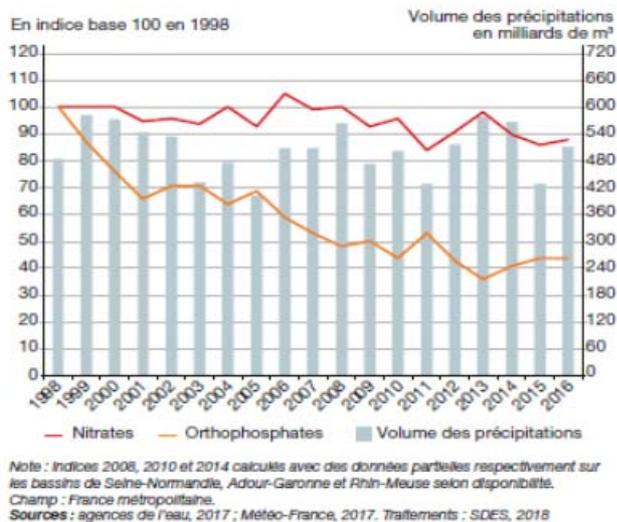
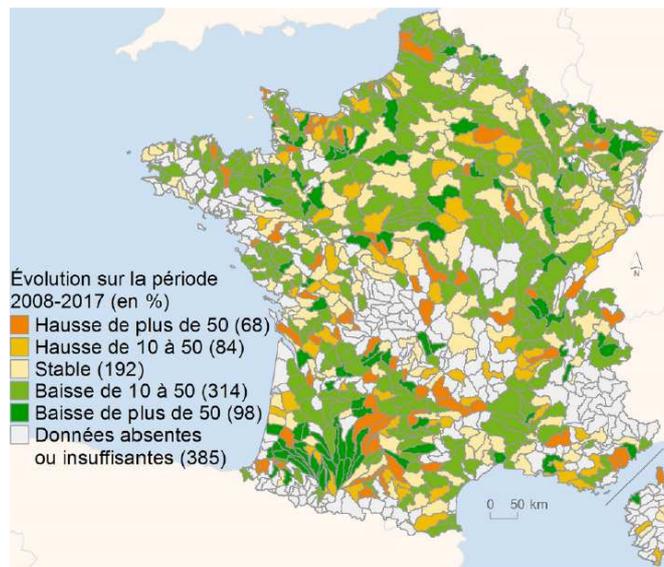
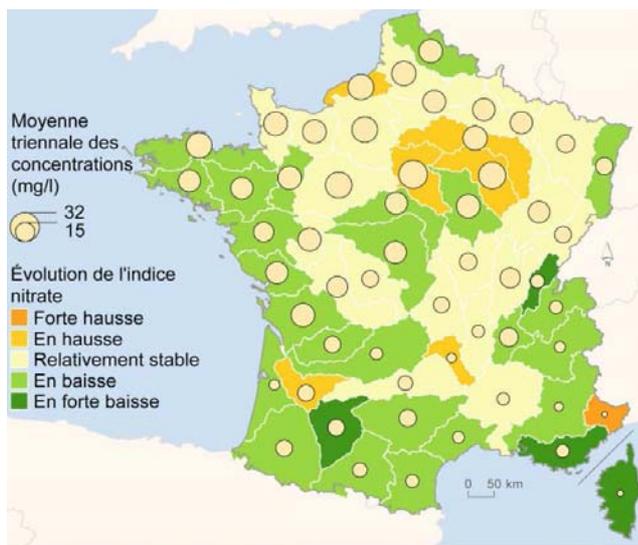


Figure 5 : Évolution de l'indice de présence des pesticides dans les cours d'eau sur la période 2008-2017 par sous-secteur hydrographique



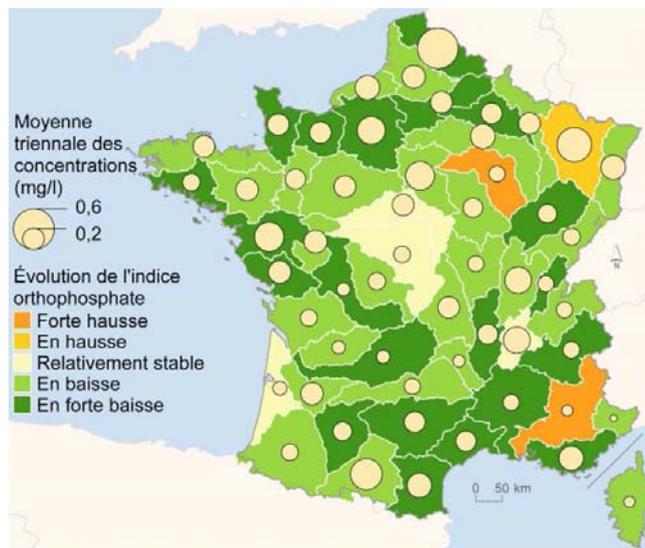
Sources : Système d'information sur l'eau Eaufrance, Anses, Ineris. Traitements : SDES, 2019.

Figure 6 : Évolution des nitrates dans les cours d'eau sur la période 1998-2017 par bassin versant



Source : Système d'information sur l'eau Eaufrance. Traitements : SDES, 2019.

Figure 7 : Évolution des orthophosphates dans les cours d'eau sur la période 1998-2017 par bassin versant



Source : Système d'information sur l'eau. Traitements : SDES, 2019.

Figure 8 : Ressource en eau renouvelable et part consommée en période estivale par sous-bassin hydrographique (2008-2016)

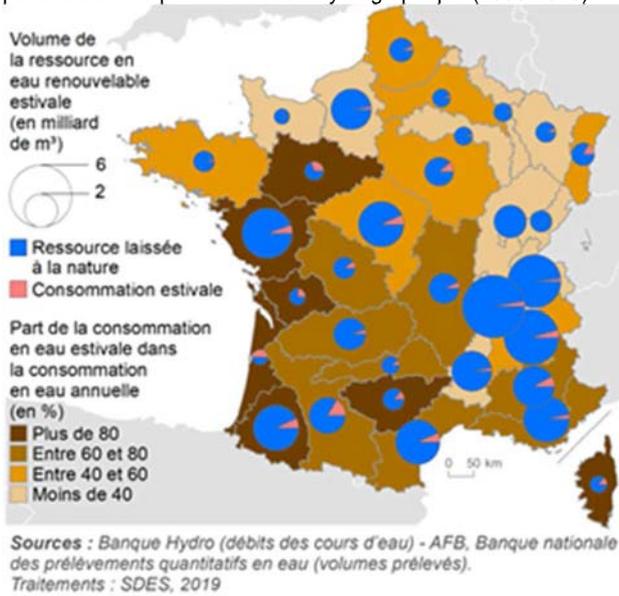


Figure 9 : Prélèvements d'eau douce pour l'agriculture par département (2015)

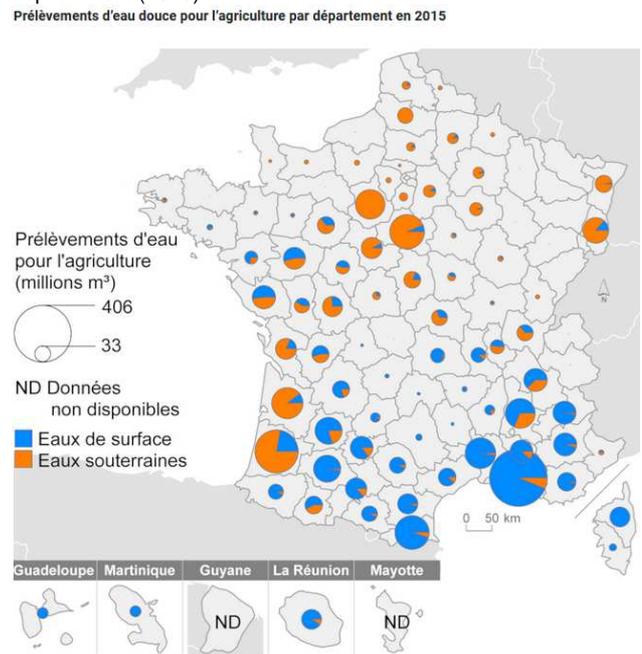


Figure 10 : Bilan régional de l'azote en 2015

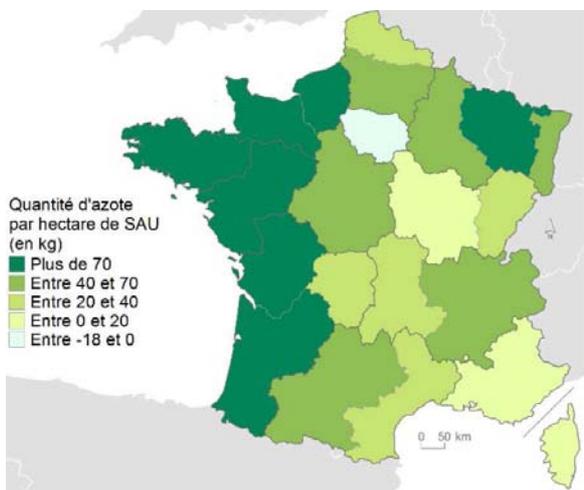


Figure 11 : Bilan de l'azote dans l'UE 2003-2014 (moyennes quadriennales)

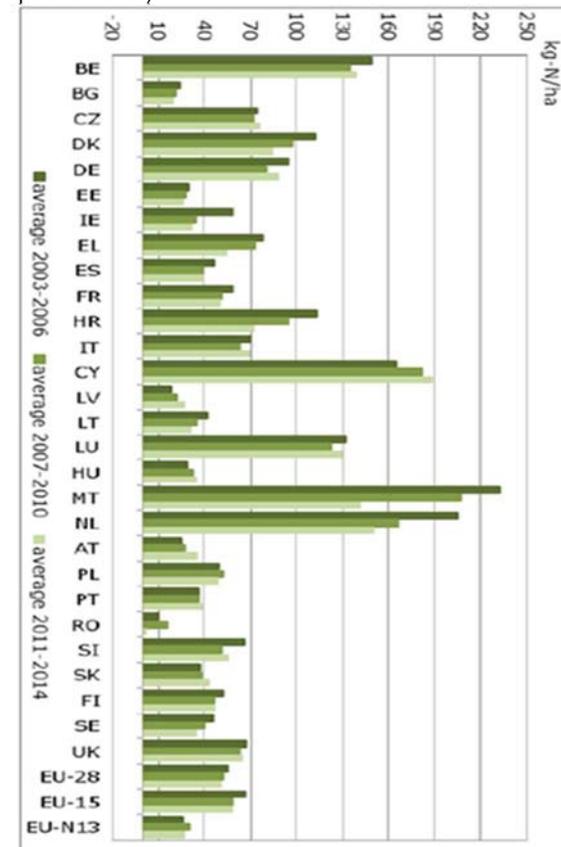


Figure 12 : Bilan régional du phosphore en 2015

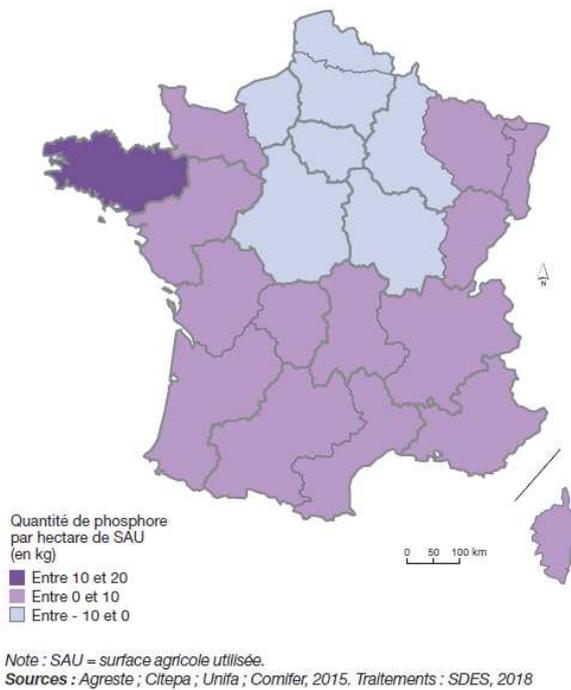
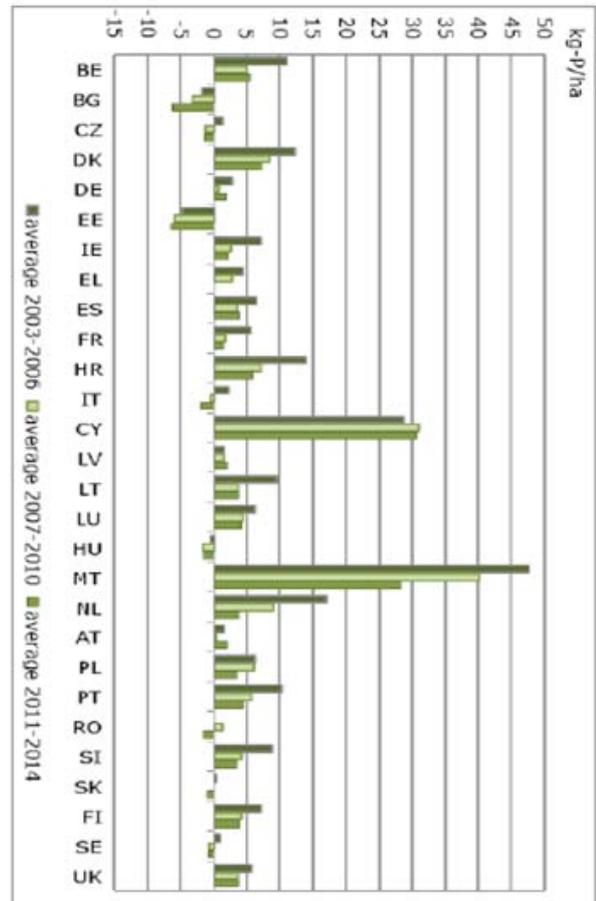
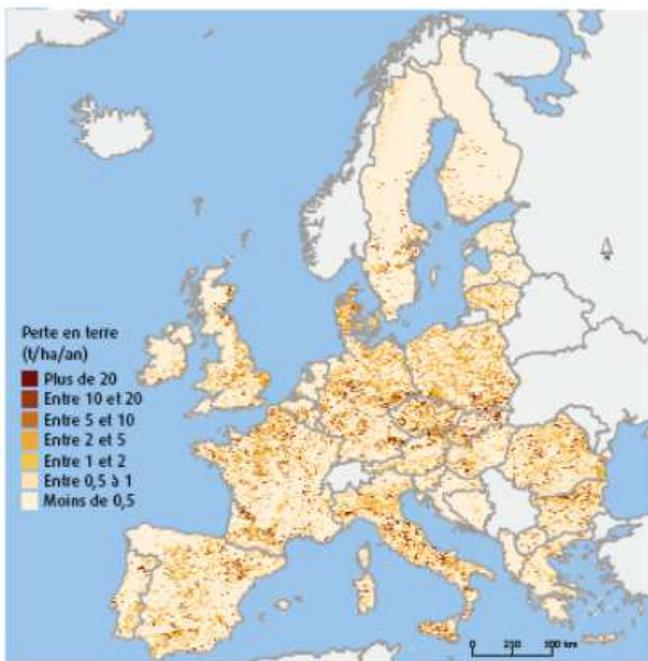


Figure 13 : Bilan du phosphore dans l'UE 2003-2014 (moyennes quadriennales)



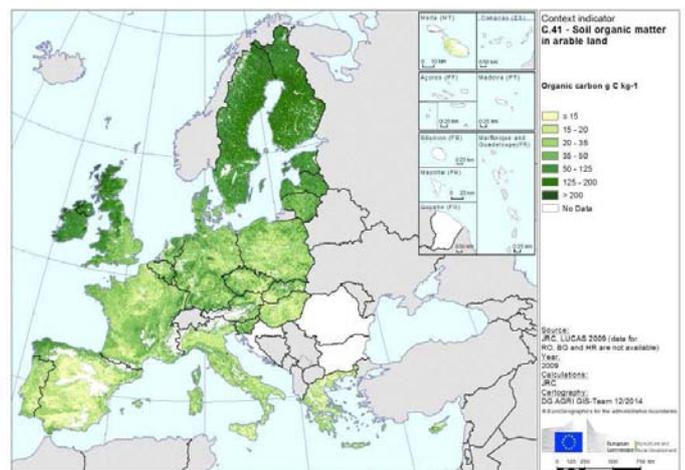
Source : Eurostat

Figure 14 : Pertes en terre par érosion hydrique des sols



Source : BRGM, d'après Cerdan O. et al., 2010. Traitements : SOes, 2013

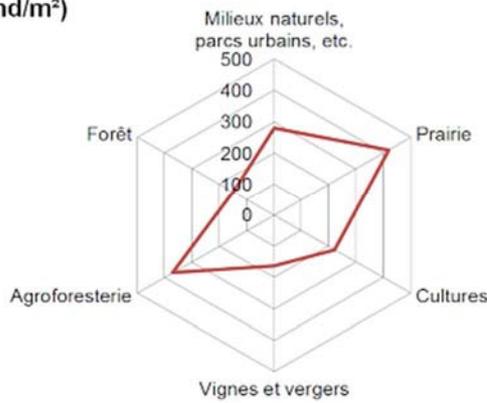
Figure 15 : Matière organique dans les sols des terres arables dans l'UE, 2009



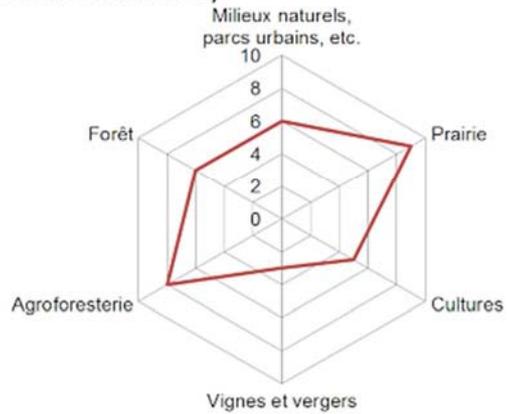
Source : indicateur de contexte C.41

Figure 16 : Abondance et richesse lombricienne

Abondance lombricienne
(en ind/m²)



Richesse lombricienne
(en nombre de taxons)



Source : Université de Rennes1, UMR 6553 EcoBio, Ecobiosoil 2015. D'après ONB, 2018

Figure 17 : Part des différents secteurs d'activité dans les émissions de quelques polluants en 2018

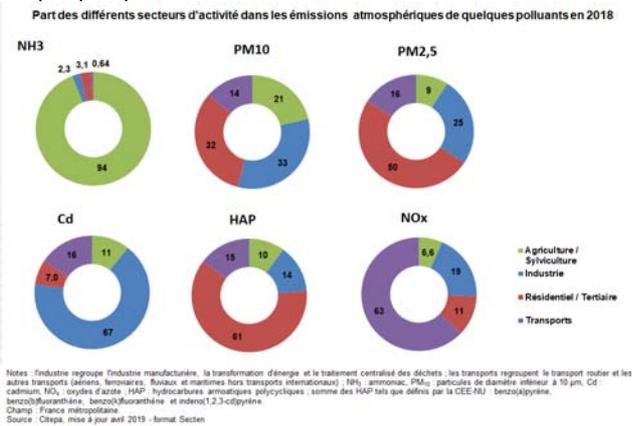
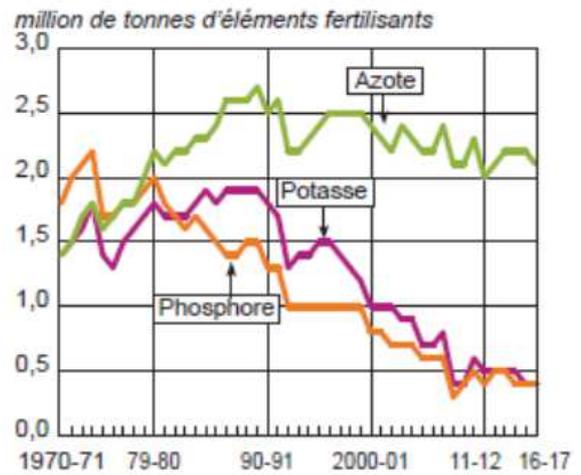
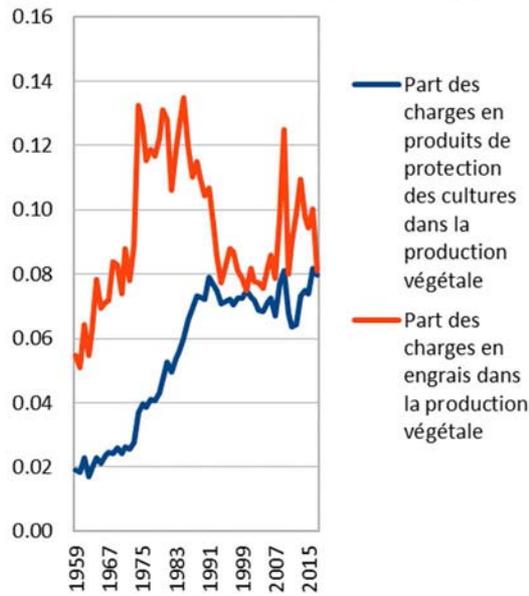


Figure 18 : Livraisons d'engrais minéraux à la culture

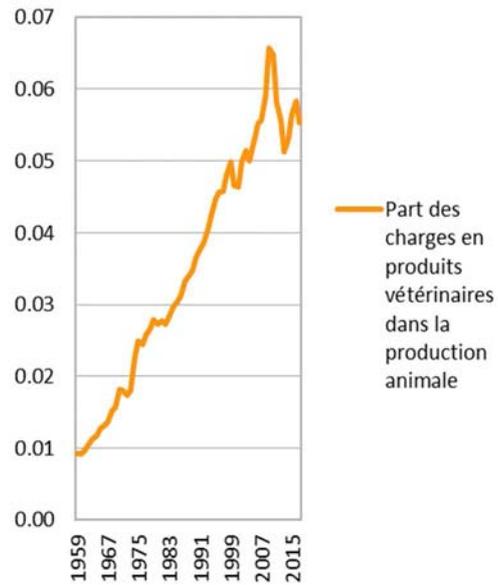


Source : Agreste – Unifa

Figure 19 : Part des charges en produits de protection des cultures et en engrais dans la production végétale totale (%) **Figure 20 :** Part des charges en produits vétérinaires dans la production animale totale (%)

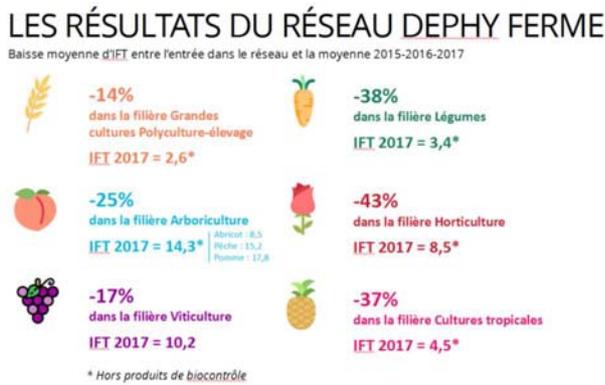


Source : INSEE, comptes de l'agriculture 2017.



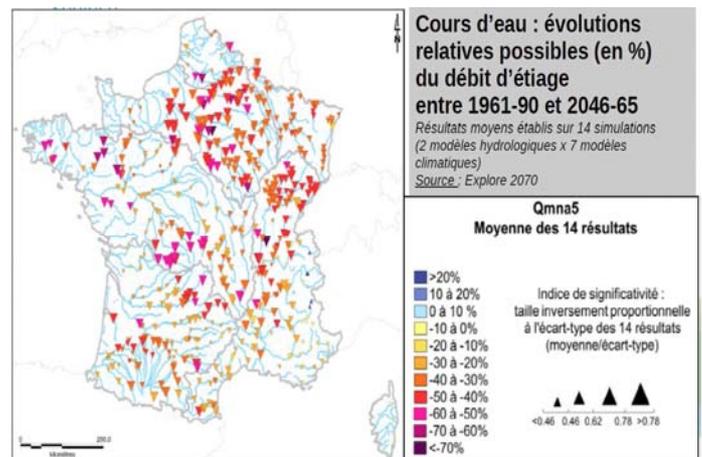
Source : INSEE, comptes de l'agriculture 2017.

Figure 21 : Résultats du Réseau DEPHY Ferme



Source : MAA, avril 2019 – COS Ecophyto

Figure 22 : Evolution des débits d'étiage des cours d'eau



Source : Explore 2070 (MTES/DEB)

Bibliographie et sources :

- 1 EauFrance Part des masses d'eau cours d'eau en bon état chimique en 2015, d'après les données du rapportage DCE 2016 – 2015 <https://www.eaufrance.fr/chiffres-cles/part-des-masses-deau-cours-deau-en-bon-etat-chimique-en-2015>
- 2 Commissariat général au développement durable, 2019, Rapport de synthèse, L'environnement en France, La Documentation Française (ed.).
- 3 MTES, 2018, DATALAB Biodiversité – Les chiffres clés.
- 4 MTES, 2018, DATALAB Environnement et agriculture – Les chiffres clés.
- 5 Note de suivi 2017 du Plan Ecophyto, <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecophyto-quest-ce-que-cest>
- 6 CAP context indicators 2014-2020 : 2018 update : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en
- 7 MTES, 2019, L'environnement en France, rapport de synthèse, documentation française
- 8 Cf supra DATALAB Biodiversité
- 9 Cf supra DATALAB Environnement
- 10 MTES, 2019, L'environnement en France, rapport de synthèse, documentation française
- 11 Giuntoli I., Maugis P., Renard B., 2012, Évolutions observées dans les débits des rivières en France
- 12 Cf supra, Évolutions observées dans les débits des rivières en France
- 13 Ministère chargé de la santé « Abandons de captages utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine – Bilan » Février 2012
- 14 MTES, base de données de suivi des ouvrages
- 15 MTES, 2019, L'environnement en France, rapport de synthèse, documentation française
- 16 MTES, 2019, L'environnement en France, rapport de synthèse, documentation française
- 17 CGDD, Objectif « zéro artificialisation nette » .Éléments de diagnostic, collection Théma, 2018.
- 18 Cf supra DATALAB Environnement
- 19 Martin MP, Wattenbach M, Smith P, Meersmans J, Jolivet CC, Boulonne L, Arrouays D. 2011. Soil organic carbon stocks distribution in France. Biogeosciences, 8 : 1053-1065 / Gis Sol.2011. L'état des sols en France. Groupement d'intérêt scientifique sur les sols, 188p
- 20 CEP, 2012, La diversification des assolements en France : intérêts, freins et enjeux, note d'analyse n°51.
- 21 Données Agreste – Statistiques Agricoles Annuelles et Recensements Générales Agricoles.
- 22 Données des Comptes de l'Agriculture de la Nation.
- 23 Note de suivi Ecophyto 2018-2019(<https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecophyto-quest-ce-que-cest>)
- 24 Données des Comptes de l'Agriculture de la Nation.
- 25 Note de suivi Ecophyto 2018-2019(<https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecophyto-quest-ce-que-cest>)
- 26 Données Eurostat
- 27 CEP, 2014, L'agriculture à « Haute Valeur Naturelle » en France métropolitaine – Un indicateur pour le suivi de la biodiversité et l'évaluation de la politique de développement rural, Analyse, n°75, MAA.
- 28 Meynard JM, Charlier A, Charrier F, Fares M, Le Bail M, Magrini MB, Messéan A, La diversification des cultures : comment la promouvoir ?, NESE n° 39, Avril 2015, pp. 7-29.
<https://agriculture.gouv.fr/telecharger/71971?token=585e17ec0ac0ed06abfa8a7355aa79e0>
- 29 « Les systèmes de production économes et autonomes pour répondre aux enjeux agricoles d'aujourd'hui, CGDD-CIVAM – Janvier 2018.
- 30 Note de conjoncture agricole –CERFRANCE-ADHEO, janvier 2018.
- 31 Cf supra DATALAB Biodiversité
- 32 Données enquêtes Pratiques Culturelles
- 33 Cf supra Données Agreste
- 34 Données Agence Bio, Dynamisme record de l'agriculture biologique française, 04/06/2019
<https://agriculture.gouv.fr/dynamisme-record-de-lagriculture-biologique-francaise>
- 35 INRA, Les services écosystémiques rendus par les écosystèmes agricoles, une contribution au programme EFESE,2017.
- 36 Agence Bio, 2019, Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France, édition 2018.
- 37 CGDD, 2018, Objectif « zéro artificialisation nette ». Éléments de diagnostic, collection Théma.
- 38 CEP, 2016, Vers une gestion durable du phosphore, ressource critique pour l'agriculture, Analyse, n°93, MAA.
- 39 SOLAGRO, Le scénario AFTerres 2050, version 2016.
- 40 CEP, 2018, Mobilisation des filières agricoles en faveur de la transition agro-écologique : état des lieux et perspectives, Analyse, n°121, MAA.
- 41 CEP, 2017, Les normes privées de durabilité, enjeu stratégique pour le commerce international et l'action publique, Analyse, n°98, MAA.
- 42 Vanham D., Comero S., Gawlik B. M., Bidoglio G., 2018, « The water footprint of different diets within European sub-national geographical entities », Nature Sustainability, 1(9), 518.
- 43 Stratégie nationale sur les protéines végétales, MAA, 2020 (en cours de publication)
- 44 CEP, 2018, Évaluation ex post du programme de développement rural hexagonal (PDRH) 2007-2013 : principaux résultats et impacts, Analyse n°118, MAA.
- 45 Chabé-Ferret S., Subervie J., 2013, « How much green for the buck? Estimating additional and windfall effects of French agro-environmental schemes by DID-matching », Journal of Environmental Economics and Management, 65(1), 12-27.
- 46 Kuhfuss L., Subervi, J., « Do European Agri-environment Measures Help Reduce Herbicide Use? Evidence From Viticulture in France », Ecological Economics, 149, 202-211, 2018.
- 47 CEP, 2017, Évaluation des paramètres de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) : principaux résultats, Analyse, n°106, MAA.
- 48 Données de l'ODR du 31/12/2018 (surfaces contribuant à la qualité de l'eau, de l'air et du climat). Les surfaces actualisées ont été estimées au prorata des données des extractions ASP du 23/05/2019.
- 49 Gagneur C.-A., Thiery O., 2019, Étude sur les conditions de déploiement d'un accompagnement stratégique vers une agriculture à bas niveau d'intrants, étude financée par le MAA.
- 50 Alessandra Kirsch, Jean-Christophe Kroll et Aurélie Trouvé. Aides directes et environnement : la politique agricole commune en question – Mai-Juin 2017. <http://economierurale.revues.org/5223>
- 51 MTES, 2016. Analyse des progrès accomplis vers l'atteinte du bon état des eaux

-
- 52 MTES, 2019, L'environnement en France, rapport de synthèse, documentation française
53 <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/plan-biodiversite>
54 MAA, Rapport d'avancement du comité d'évaluation de la politique agro-écologique, 2017.
55 MAA, Rapport annuel sur l'agro-écologie, 2016.
56 Cf supra Rapport annuel sur l'agro-écologie.
57 Commission européenne, Rapport sur les plans d'action nationaux des États membres et sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la directive 2009/128/CE sur une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, 10/10/2017. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017DC0587>
58 CEP, Mesures agro-environnementales et paiements pour services environnementaux : regards croisés sur deux instruments, Analyse n°104, MAA, 2016.
59 Banque des PAT et politiques alimentaires - <http://rnpat.fr/les-projets-alimentaires-territoriaux-pat/banque-des-pat/>
60 Agreste primeur n°326 – Utilisation du territoire: l'artificialisation des terres de 2006 à 2014 pour deux tiers sur des espaces agricoles, 2015. <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur326.pdf>
61 MTES, 2018, Plan ressources pour la France 2018, Mise en œuvre de la feuille de route économie circulaire, 66pages, <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/sites/default/files/FREC%20-%20Plan%20Ressources%20pour%20la%20France%202018.pdf>
62 Plan d'action CETA: <https://www.gouvernement.fr/partage/9656-aecgceta-plan-d-action-du-gouvernement>.

AFOM de l'OS-E : « Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air »

| | <i>Positif</i> | <i>Négatif</i> |
|----------------|--|---|
| <i>Interne</i> | <p>Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bien que la situation de la qualité des eaux soit disparate selon les territoires, une amélioration de la qualité des eaux superficielles s'agissant des nitrates et phosphates est constatée. 2. Il existe une dynamique des acteurs autour de la transition agro-écologique (GIEE et autres groupements collectifs, intégration de critères de durabilité et de santé dans les signes officiels de la qualité et de l'origine, développement de normes privées de durabilité (distributeurs, transformateurs), paiements pour services environnementaux, plans de filières, projets de coopération élevage-culture dans certains territoires, etc. 3. Des pratiques agricoles durables se développent au niveau individuel et collectif (agriculture biologique, agro-écologie, certification haute valeur environnementale, agroforesterie, agriculture de conservation, couverture des sols, semis sans labour, enherbement). 4. Il est démontré, notamment dans le réseau des fermes Dephy, que réduire la dépendance aux intrants permet de réduire les charges des exploitations agricoles et peut favoriser leur compétitivité. | <p>Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La qualité des eaux souterraines reste dégradée. 2. L'agriculture est dépendante de ressources non renouvelables (perte irrémédiable de ressources, telle que le sol), bien que cela soit variable en fonction des systèmes. 3. Les évolutions vers des pratiques plus durables, même si elles se développent, sont encore limitées au regard des enjeux, les modes de production restant encore souvent fondés sur la simplification des assolements et des structures paysagères, l'agrandissement des exploitations, la spécialisation des territoires ainsi qu'un recours intensif aux intrants. 4. La transition agro-écologique des systèmes agricoles est insuffisamment prise en compte par une organisation aval cohérente (structuration de filières, rémunération par l'aval). 5. La dépendance est encore forte aux produits phytosanitaires et aux engrais azotés avec risque de perte de compétitivité à terme. 6. Les inquiétudes et/ou résistances face aux évolutions attendues des modes de production persistent (enjeu de l'accompagnement, du conseil, et de la formation, de l'organisation collective (structuration filières) pour sécuriser la transition) dans un contexte de baisse et vieillissement de la population agricole, et de revenus agricoles faibles. 7. Des incertitudes techniques sur les alternatives à certains produits/systèmes perdurent (enjeu de la recherche, de l'innovation et du transfert). 8. Le secteur est dépendant d'importations (ex. soja), ce qui génère des impacts environnementaux négatifs dans d'autres pays. 9. Certaines tendances de fond (spécialisation territoriale, accès au foncier) constituent des verrous au changement. 10. L'agriculture reste à l'origine de l'essentiel des émissions d'ammoniac dans l'air. 11. L'importance des coûts de création, de modernisation ou de maintenance d'ouvrages hydrauliques (stockage, transfert, distribution) peut freiner voire empêcher certains projets, tout comme le manque de culture d'une gestion collective de l'eau dans certaines régions jusqu'ici épargnées par le manque d'eau. |
| <i>Externe</i> | <p>Opportunités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le regard du citoyen et les comportements alimentaires évoluent vers plus de durabilité et de santé, comme l'atteste l'augmentation de la consommation des produits issus de l'agriculture biologique et de protéines végétales. 2. Des politiques publiques (certaines mesures de la PAC comme certaines BCAE, aides couplées protéines végétales, MAEC dont les MAEC systèmes, soutien à l'agriculture biologique, projet agro-écologique, plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques, etc.) soutiennent des pratiques agricoles durables. 3. La volatilité des prix des intrants et le développement progressif d'une fiscalité environnementale (redevance pollutions diffuses) encouragent la recherche d'autonomie et le recours à des intrants issus de ressources | <p>Menaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le changement climatique va accroître le besoin en eau (avec un recours plus fréquent à prévoir sur des cultures jusqu'alors menées en sec, ou sur les prairies) et l'érosion des sols voire la désertification (pression sur les ressources) ; il risque de diminuer le stockage du carbone dans les sols et d'augmenter l'usage des pesticides pour combattre l'augmentation des ravageurs et pathogènes en l'absence de méthodes alternatives ou de variétés adaptées. 2. Sans adaptation forte de l'agriculture, le manque d'accès à l'eau couplé à une difficulté à maintenir l'intégrité physique des sols limitera le potentiel agricole. 3. L'artificialisation croissante des terres progresse et réduit les terres disponibles pour l'agriculture. 4. La diminution de l'élevage à l'herbe pourrait entraîner une régression des prairies porteuses de bénéfices environnementaux et une diminution des effluents d'élevage |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>renouvelables. La volatilité des prix des céréales encourage par ailleurs à la diversification.</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Les directives européennes (nitrates, air, eau, etc.) et la conditionnalité des aides PAC qui en reprend des éléments déterminants, fixent des règles dont la mise en œuvre limite la pression sur les ressources. 5. La politique de recherche européenne et nationale a permis de créer une dynamique de recherche et de transfert de connaissances relatives aux systèmes de production plus durables, encore à renforcer. 6. Des stratégies et politiques nationales et territoriales (ex. prévention des émissions de polluants atmosphériques, gestion durable de l'eau, économie circulaire, protection des aires d'alimentation de captage, plan algues vertes, projets alimentaires territoriaux), promeuvent une transition écologique de l'agriculture et des territoires. | <p>utilisés comme fertilisants, en particulier en agriculture biologique.</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. L'utilisation croissante sur les sols agricoles de matières issues du recyclage, en lien avec le développement de l'économie circulaire, peut entraîner la perte de qualité agronomique et sanitaire des sols agricoles si ces matières fertilisantes sont de qualité insuffisantes, notamment les matières issues de déchets organiques d'origine urbaine ou industrielle 6. Certains outils de réorientation de l'agriculture sont contraints par les règles de l'OMC (paiements pour services environnementaux, ciblage de certaines aides). 7. La concurrence sur les marchés internationaux et l'absence de conditions de concurrence équitables d'une part, et de rémunération des efforts dans les prix, pénalisent les efforts des producteurs européens vers plus de durabilité. 8. Les conflits d'usage et tensions pour les ressources, dans le contexte du changement climatique, de la raréfaction de ressources non renouvelables, et de ressources polluées, ont tendance à s'intensifier (eau, foncier, etc.). |
|--|---|--|

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Identification des besoins pour l'OS-E « Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air »

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre ; leur hiérarchisation sera effectuée dans un second temps.

Besoins identifiés au niveau national

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|--|--|
| E.1 Créer les conditions générales permettant la transition des exploitations | <ul style="list-style-type: none"> • Accélérer la recherche (connaissances interactions agriculture-milieux, quantification des impacts, etc.) et l'innovation, notamment variétale, et le développement des solutions fondées sur la nature, en particulier pour la protection intégrée des cultures et le biocontrôle, et la diffusion des résultats de recherche et expérimentation auprès d'un plus grand nombre d'agriculteurs • Faciliter un changement d'échelle dans l'adoption des pratiques agricoles et systèmes de production préservant les ressources, notamment en développant la formation, le conseil stratégique, l'accompagnement et la sensibilisation des agriculteurs et de leurs salariés • Mobiliser les collectifs qui permettent de lier l'amont et l'aval (ex. filières) et ceux qui, tout en étant ancrés dans les territoires, ont une approche transversale des enjeux agricoles (ex. groupements d'intérêt économique et environnemental, groupes de fermes Dephy, organisme de défense et de gestion des signes officiels de qualité et d'origine) • Mettre en cohérence des politiques commerciales, d'import/export, et foncières, avec les enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux (hors PAC) • Renforcer le dialogue entre les parties prenantes et les actions d'information et communication vers le « grand public » pour une meilleure appropriation par la société des liens entre les enjeux agricoles, alimentaires, sanitaires et environnementaux et la recherche de solutions co-construites (hors PAC) |
| E.2 Accompagner les leviers globaux et les approches intégrées permettant la gestion durable des ressources | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'agro-écologie notamment en réorientant les soutiens en faveur des systèmes résilients, efficaces et sobres en intrants • Lutter contre l'artificialisation des sols et mieux exploiter les friches agricoles disponibles (hors PAC) • Augmenter la valeur ajoutée et la qualité des produits notamment en répondant aux attentes des consommateurs : élevage à l'herbe, réduction de l'usage des produits phytosanitaires, développement des protéines végétales, intégration de l'agro-écologie dans les signes officiels de qualité et d'origine, bien-être animal, biodiversité, bilan carbone... • Développer des filières permettant la diversification des productions à l'échelle des exploitations et des territoires, améliorant l'autonomie protéique des élevages et les synergies entre grandes cultures et élevage (bouclage des cycles) • Développer la rémunération des pratiques et des systèmes de production favorables à la gestion durable des ressources : paiements pour services environnementaux publics et privés, certification (agriculture biologique, Haute Valeur Environnementale), |

| | |
|--|---|
| | <p>labellisation (agroforesterie), contractualisation, subventions, commercialisation....</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire émerger, à travers la démarche de projet de territoire pour la gestion de l'eau, des solutions partagées collectivement, adaptées aux besoins et aux contextes locaux (sobriété et optimisation de l'usage de l'eau, solutions de stockage et de transfert, transition agro-écologique) • Lutter contre les pratiques défavorables et éviter les aides ayant un impact négatif sur les ressources. |
| <p>E.3 Accompagner les systèmes et pratiques agricoles utilisant efficacement et durablement les ressources</p> | <p><u>Eau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les pratiques et systèmes plus efficaces et plus économes en engrais et en pesticides (diversité des cultures, couverture des sols, culture à bas niveau d'impact, biocontrôle, agriculture de précision, agriculture de conservation...) • Promouvoir l'élevage extensif, le maintien des prairies et l'autonomie fourragère • Encourager la mise en place de pratiques et d'infrastructures agro-écologiques favorables à l'infiltration (couverture des sols, maintien de la structure des sols, éviter le tassement), permettant de limiter le transfert de particules de sol, des surplus de nutriments et des pesticides vers l'eau (ex. cultures intermédiaires, haies, bandes enherbées) • Inciter à une gestion économe de la ressource en eau, tout en assurant la couverture des besoins lorsque nécessaire et dans le respect de la démarche de projet de territoire pour la gestion de l'eau <p><u>Sols</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les pratiques et les systèmes de production préservant les sols agricoles en luttant contre leur érosion, leur dégradation et leur artificialisation • Préserver les capacités productives des sols (matière organique, biodiversité, fertilité et prévention des pollutions, drainage) <p><u>Air</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les changements des pratiques pour diminuer les polluants atmosphériques (réduction des pesticides et des impacts de pulvérisation et fertilisation, réduction des émissions - machines et bâtiments -, gestion et traitement des épandages des effluents d'élevage, etc.) |
| <p>E.4 Agir pour l'économie circulaire</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Permettre un lien plus direct entre la production et la consommation locales • Favoriser la diversification des productions et la complémentarité entre élevages et cultures au sein des territoires • Valoriser de manière durable les sous-produits et co-produits agricoles en nouvelles ressources renouvelables • Développer des ressources de qualité issues du recyclage afin de réduire la dépendance de l'agriculture aux ressources finies non renouvelables et de protéger les sols tout en maintenant des garanties sanitaires élevées et en s'assurant de l'acceptabilité par les consommateurs |

Besoins spécifiques des Régions métropolitaines et de la Corse

| Régions | Besoins spécifiques régionaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|----------------------|--|---|
| Auvergne-Rhône-Alpes | Développer la valorisation des services écosystémiques et la gestion durable des forêts | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir les actions expérimentales en faveur de la valorisation des services écosystémiques (effet carbone, qualité de l'air et de l'eau, rôle de protection des forêts en zone de montagne - RTM, etc.) ; Développer l'agroforesterie ; Communiquer auprès du public pour sensibiliser à l'importance de la gestion forestière et à l'utilité de l'exploitation forestière. Soutenir la gestion durable des forêts par des dispositifs sylvo-environnementaux, la certification... Encourager les techniques d'exploitation forestières plus respectueuses du sol (câble, traction animale...). |
| BFC | EAU | <ul style="list-style-type: none"> Développer les outils de concertation sur l'usage des ressources, notamment en eau. Encourager les méthodes de récupération et de stockage d'eau, individuel ou collectif, tout en respectant le développement durable. Optimiser l'utilisation de la ressource en eau en foresterie. Favoriser le ralentissement des ruissellements des eaux pluviales. Développer les solutions de stockage d'eau pour le réseau d'eau potable. Préserver la qualité des eaux, notamment potable ou des eaux brutes des captages prioritaires dégradés. Encourager les pratiques favorisant les économies d'eau dans les exploitations agricoles. |
| BFC | FORET par rapport à SOL et AIR | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir les investissements forestiers limitant les impacts sur le sol. Continuer de soutenir les dessertes et le stockage des bois en forêt pour limiter l'impact au sol lors de l'exploitation forestière et augmenter la sécurité. Encourager les plateformes de stockage intermédiaires dans un objectif de limitation des transports de bois. Encourager les bonnes pratiques liées à la gestion des prairies permanentes pour améliorer le stockage du carbone. |
| BFC | Encourager et inciter les démarches collectives et les pratiques durables (dont l'éco conception des matériaux), ainsi que l'économie circulaire | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser les cultures non énergétiques (non dédiées aux énergies renouvelables), en particulier les cultures intermédiaires. Soutenir et valoriser les aménités agricoles et forestières. Encourager le recours au matériel non thermique. Encourager les systèmes polyculture élevage. Encourager le stockage de l'électricité pour auto-consommer. Encourager les complémentarités et l'autonomie au sein des différents ateliers de l'exploitation ou entre les territoires, notamment polyculture-élevage, porc IGP de Franche-Comté au lactosérum, porc « FAF ». |
| BFC | Encourager les complémentarités et l'autonomie au sein des différents ateliers de l'exploitation agricole | <ul style="list-style-type: none"> Encourager les systèmes valorisant des produits ou co-produits, utilisant les matières organiques pour fertiliser les sols et consommer les productions végétales sur l'exploitation, avec une transformation valorisant le produit final en filière courte (polyculture-élevage, fabrication de l'aliment à la ferme, ...) |
| Corse | préserver les ressources naturelles des terroirs agricoles | <ul style="list-style-type: none"> Lutter contre l'abandon des espaces agricoles et forestiers et permettre une gestion durable de ces espaces: régler la problématique du foncier. Lutter contre l'artificialisation des sols et la spéculation foncière (hors PAC). Lutter contre l'érosion des sols, notamment en réduisant les risques consécutifs aux incendies. Soutenir la production en Agriculture Biologique notamment au moment de l'installation. |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|--------------------|--|--|
| Corse | Promouvoir et soutenir une utilisation rationnelle de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Développer les pratiques moins consommatrices (micro-irrigation, monitoring numérique, expérimentation des pratiques et adaptation des cultivars). • Soutenir les actions d'organisation du partage de l'eau et celles permettant d'anticiper les besoins (planification d'ouvrages de stockages décentralisés) |
| Normandie | Accompagner les leviers globaux et les approches intégrés permettant la gestion durable des ressources | <ul style="list-style-type: none"> • Dans un contexte de changement climatique, ralentir le cycle de l'eau et mettre en place une gestion adaptée des sols et de la ressource en eau (préservation du bocage et zones humides, limitation de l'artificialisation et réduction de l'imperméabilisation, retenues d'eau et mares...) • Maintenir et développer les aides en direction des filières vertueuses et pour l'émergence de filières spécifiques économes en eau et en intrants |
| Nouvelle-Aquitaine | Créer, là où c'est possible, des réserves d'eau multi-usages compatibles avec l'amélioration des milieux, qui favorise une agriculture respectueuse de son environnement et créatrice de valeur ajoutée. | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Occitanie | Soutenir le pastoralisme | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le pastoralisme, mode d'élevage favorable à une gestion durable des ressources (eau et sol notamment). |

Besoins spécifiques des Régions ultrapériphériques

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorisés | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|------------|---|---|---|
| Guadeloupe | Mettre en place un schéma directeur en matière de développement de la transition écologique dans les exploitations agricoles, comprenant une feuille de route et des indicateurs précis | <ul style="list-style-type: none"> Définir un plan stratégique régional en faveur du transition agro-écologique Accompagner et soutenir les systèmes agro-écologiques viables économiquement Permettre d'avoir une offre foncière au service des systèmes agro-écologiques Acquérir et partager des compétences et des savoirs autour des systèmes agro-écologiques | |
| Guadeloupe | Préserver les trames écologiques caractéristiques de la Guadeloupe (les lagons, les bassins versants, les récifs...) et assurer une | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'inclusion de l'agro-écologie et de l'agriculture biologique dans les zones agricoles concernées par les trames vertes et bleues Sensibiliser les acteurs à l'inclusion de clauses particulières dans le règlement des PLU visant la protection des TVB en zone agricole. | |
| Guyane | Mieux suivre les effets des interventions soutenues sur l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> Identifier des indicateurs adaptés, réaliser un état zéro et assurer le suivi de ces indicateurs | <p><u>Extrait Diagnostic :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Des ressources en eau importantes du point de vue quantitatif -Des cours d'eau et des masses d'eau souterraine globalement en bon état mais des masses d'eau de transition (embouchures des fleuves) fortement impactées par les activités humaines -Une ressource en eau reliée à de nombreux usages -Des sols de qualité moyenne, fortement soumis à l'érosion hydrique <p><u>Faiblesses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Un déficit de connaissance des spécificités des sols guyanais -Absence de mesure des concentrations en produits phytosanitaires en Guyane -Des impacts non quantifiés de l'activité agricole sur l'environnement (air, sol, eau) <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Des indicateurs UE de suivi non pertinents ou non disponibles en Guyane qui ne permettent pas de suivre l'évolution de l'environnement et les effets des interventions soutenues pour le préserver |
| Martinique | Développer un système de conditionnalité des aides adapté aux systèmes tropicaux et à la réalité de la pollution des sols, | <ul style="list-style-type: none"> Permettre aux toutes petites exploitations d'intégrer le système des aides de la PAC Permettre une meilleure appropriation de BCAE, | <ul style="list-style-type: none"> |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|------------|--|---|---|
| | | qui serait adaptée aux systèmes tropicaux | |
| Martinique | Lutter contre l'artificialisation des sols | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les outils législatifs des DOM | |
| Martinique | Développer et adapter des dispositifs à la reconversion des terres pour accompagner la transition agro-écologique | <ul style="list-style-type: none"> Mise en application adaptée de la reconversion de terres arables, soit de friche vers la remise en culture agro-écologique, voire d'évolution d'un système de production vers un autre plus respectueux de l'environnement | |
| Martinique | Développer et adapter des mesures surfaciques spécifiques aux territoires des DOM | <ul style="list-style-type: none"> Sur les thématiques Eau, Sol, Air : les mesures qui dessineront les MAEC 21-27 doivent être adaptées aux préoccupations locales issues de la concertation (Sdage, Srce,) et à la réalité de la pollution des sols | |
| Martinique | Poursuivre les plans de réduction des produits phytosanitaires et d'adaptation de l'agriculture à la pollution chlordécone | <ul style="list-style-type: none"> Déclinaison locale à adapter en lien avec le plan Ectophyto et avec le plan chlordécone en vigueur | |
| Martinique | Améliorer la connaissance de la pollution des sols et de l'eau ainsi que des moyens pour y remédier (chlordécone) | <ul style="list-style-type: none"> Connaitre l'état de la qualité des sols et de l'eau pour co-construire des systèmes durables Préserver le foncier pour préserver les zones agricoles – protection et conservation des sols | |
| Martinique | Sécuriser l'approvisionnement en eau tout en réduisant la pression sur la ressource | <ul style="list-style-type: none"> Accompagner la maîtrise d'une utilisation plus performante de l'eau d'irrigation sur les exploitations | |
| Réunion | Valoriser les espaces agricoles et forestiers comme outils d'aménagement du territoire et de lutte contre l'érosion | <ul style="list-style-type: none"> Fixer et restaurer le littoral impacté par l'érosion Soutenir la lutte contre l'érosion en milieu agricole et forestier en particulier dans les bassins amont Mettre en œuvre un plan global de rénovation et création des chemins agricoles (privés et publics) Amplifier l'aménagement du foncier agricole (travaux d'amélioration | <p>A : Une forêt qui joue un rôle important pour la lutte contre l'érosion, la qualité de l'eau et la qualité de l'air Des acteurs compétents pour mettre en œuvre des actions de lutte contre l'érosion</p> <p>F : Un risque érosif fort du fait des pentes et pluies abondantes générant des coulées de boues importantes Des mesures de lutte contre l'érosion (aménagement fonciers et génie civil léger) qui sont peu mises en œuvre en milieu agricole et forestier</p> <p>O :</p> <p>M : Changement climatique : recul du trait de côte, augmentation de la vulnérabilité du territoire aux intrusions salines, à l'érosion, à la turbidité de l'eau, aux coulées de boues, aux pénuries d'eau</p> |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorisés | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|---------|--|---|---|
| | | <p>foncière) par le biais de procédures simplifiées et optimisées</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver les différentes fonctions de l'agriculture dans l'aménagement du territoire | <p>Augmentation des pressions urbaines, de l'habitat dispersé et des infrastructures qui diminuent la perméabilité des sols, augmentent l'érosion des sols agricoles et réduisent leur potentiel productif</p> <p>Augmentation de l'exploitation d'andins qui impacte l'écoulement des eaux et les phénomènes d'érosion</p> |
| Réunion | Sécuriser l'alimentation en eau des territoires tout en réduisant la pression exercée sur les quantités prélevées | <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le développement des grands périmètres irrigués en fonction de la ressource disponible ainsi que l'alimentation en eau collective des Hauts Poursuivre le développement et la réhabilitation des retenues collinaires Rationaliser le principe de l'utilisation de la ressource en eau et adapter la qualité de l'eau aux usages via une meilleure sensibilisation / formation des abonnés et des équipements efficaces d'irrigation | <p>A : Un potentiel de ressources en eau suffisant pour satisfaire les enjeux de développement du territoire</p> <p>Des ouvrages de transfert et périmètres hydro-agricoles importants (Bras de la Plaine et Bras de Cilaos) et un programme d'interconnexion de l'ensemble des périmètres irrigués à l'échelle de l'île bien avancé qui permettent de rééquilibrer les ressources sur le territoire et réduire la pression sur les prélèvements en eau potable</p> <p>Des réseaux de surveillance des milieux aquatiques (physicochimie, biologie) opérationnels</p> <p>Une qualité des eaux globalement bonne au sens de la DCE</p> <p>Des réseaux d'irrigation performants (rendements > 80% par rapport aux réseaux AEP)</p> <p>Une politique de tarification de l'eau qui contribue peu à peu à inciter à la sobriété</p> <p>F : Une forte variabilité de la ressource en eau et des régimes hydrologiques qui complexifient la gestion de l'eau</p> <p>Des pressions sur les prélèvements inégales et parfois fortes, engendrant des risques d'intrusions salines, liées à une valorisation non optimale des ressources disponibles (utilisation de l'eau potable pour irriguer, eaux de pluie et eaux usées non réutilisées)</p> <p>Des axes d'économie d'eau par les utilisateurs finaux peu mobilisés (consommation d'eau potable par habitant supérieure à la moyenne nationale, techniques d'irrigation gourmandes en eau, tarifications hétérogènes sur les territoires et peu lisibles)</p> <p>Des difficultés d'alimentation en eau qui subsistent dans les Hauts de l'île et qui commencent à émerger dans la partie Ouest notamment pour les usages agricoles</p> <p>Des installations hydroagricoles vieillissantes sur les périmètres irrigués anciens</p> <p>Absence de réseau hydraulique structurant dans les régions Nord et Est</p> <p>O : La mise à jour de l'État des lieux du SDAGE qui permettra de définir des actions précises par sous-bassins, associés à une stratégie globale de gestion de l'eau à l'échelle de l'île</p> <p>Une étude sur la remobilisation des captages existants dans les Hauts et documents de prospective et d'orientation dans le domaine de l'eau (PDEAH, plan de l'eau dans les hauts...)</p> <p>M : Augmentation des usagers en eau potable et des prélèvements en eau, en particulier dans les Hauts du fait de la dynamique démographique</p> <p>Tendance à la dégradation de la qualité des eaux</p> |

Objectif spécifique F. Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages

F

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique F : « Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages »

Remarque : les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés

Constats sur la protection de la biodiversité, espèces, habitats et paysages

Les espaces naturels et habitats :

- L'**artificialisation** des terres exerce une pression sur les habitats naturels¹. Entre 2006 et 2015, l'artificialisation a progressé de 550 000 ha, soit un rythme de +1,4 % par an, proche de celui observé entre 1992 et 2003 et supérieur à la croissance démographique (+0,5% par an). Le rythme d'artificialisation semble toutefois s'infléchir en fin de période (+1,1 % par an entre 2008-2015).
- En France métropolitaine, la surface terrestre des sites **Natura 2000** est de 7 Mha, soit 12,9% du territoire. 8 % des surfaces agricoles métropolitaines sont couvertes par une zone Natura 2000 et 19 % des surfaces forestières (**indicateur de contexte C.34**). La France se place au 15^e rang européen, en termes de part de surfaces agricoles couvertes par une zone Natura 2000 et au 20^e rang en ce qui concerne la part de surfaces forestières en zones Natura 2000. La part des surfaces agricoles couvertes est plus élevée dans le sud de la métropole (42 % dans les Bouches-du-Rhône, 30 % dans les Alpes-de-Haute-Provence) et en montagne. Toutefois, seuls 5 % de la catégorie « terres arables » sont inclus dans le réseau Natura 2000².
- En métropole, sur la période 2013-2018, 34 % des **habitats naturels « d'intérêt communautaire »** (qui comptent parmi les plus rares ou les plus menacés d'Europe) sont en danger sérieux d'extinction, au moins régionalement^{3, 4} (30% au niveau européen) (**figure 1**). Les milieux humides, dont les tourbières, les milieux agro-pastoraux et côtiers comptent parmi les habitats les moins bien conservés. Ainsi, en France, 57 % de certains habitats dépendants de l'agriculture (formations herbeuses naturelles et semi-naturelles, prairies fleuries) sont en danger sérieux d'extinction (statut « défavorable mauvais »), contre 43 % au niveau européen⁵ (**figure 2**, **indicateur de contexte C.36** ; en comparaison avec les autres États-membres, la France a la 10^e valeur la plus élevée).
- Les tendances de l'état de conservation évaluées sur la période 2013-2018 montrent une stabilité pour plus de 40 % des **espèces et habitats d'intérêt communautaire**, une poursuite de la dégradation pour 26% d'entre eux et une tendance en amélioration pour 8 % d'entre eux. Les directives « habitats » et « oiseaux » fixent un objectif de maintien ou de restauration du bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. La désignation des sites Natura 2000, réseau mis en place en application des directives, est considérée comme achevée, même si des compléments (ajustements de périmètres, voire création de nouveaux sites) peuvent encore intervenir. La mise en œuvre des mesures de maintien et de restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire, d'une part, et de la procédure d'évaluation d'incidences des projets sur ces enjeux, d'autre part, sont à présent la priorité.⁶

Les espèces :

- Même si les **espèces généralistes** demeurent globalement sur une évolution positive sur la période 1989-2018 (+22%), leur augmentation s'est arrêtée en 2006 et elles sont en déclin depuis 2011.⁷ L'abondance des oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles a diminué de 38 % entre 1989 et 2018 20 % entre 2000 et 2013 et de 32% entre 2000 et 2017, ce qui place la France dans une position intermédiaire au niveau européen (**indicateur de contexte C.35**, **figure 3** ; en comparaison avec 23 autres États-membres, la France a la 9^e valeur la plus élevée).
- De façon générale, en 2019 en France, 18 % des **espèces sur la liste rouge nationale** présentent un risque de disparition et 1 % ont déjà disparu⁸. Ce risque est nettement plus élevé dans les outre-mer (28 %) par rapport à la métropole (12 %).
- En France, seulement 16 % des milieux et des **espèces aquatiques et humides** d'intérêt communautaire sont dans un état de conservation favorable⁹. La dégradation des habitats des espèces, (notamment par la modification de la morphologie des cours d'eau), les rejets polluants ponctuels et diffus et la surexploitation de la ressource figurent parmi les principaux facteurs

d'érosion de cette biodiversité.

- Au niveau mondial, d'après l'IPBES (2016), 16,5 % des vertébrés **pollinisateurs** sont menacés d'extinction tout comme 9 % des espèces d'abeilles et de papillons en Europe (données non disponibles à l'échelle de la France). 30 % de ces espèces sont par ailleurs en déclin¹⁰. En France, Depuis une vingtaine d'années, les taux de mortalités observés sur les colonies d'abeilles domestiques se sont fortement accrus, avec des taux de pertes annuelles pouvant dépasser les 30% (sachant que le taux de pertes hivernales considéré comme normal par les apiculteurs est évalué à 10%)¹¹.
- Certaines **espèces protégées** sont dans une dynamique de conservation favorable. Le loup connaît en particulier une très forte expansion spatiale, ainsi que le lynx dans une moindre mesure. En 2017, 5,5 % du territoire est couvert par la présence régulière de grands prédateurs¹².
- Sur les 46 **rares bovines** recensées en France en 2015 par la FAO, 21 étaient considérées comme menacées d'abandon pour l'agriculture, avec moins de 7 500 femelles reproductrices¹³.
- S'agissant des plantes, la moitié des taxons de **plantes messicoles** identifiées en 2000 (52 sur 102) sont en situation précaire, et 7 ont disparu¹⁴. Pour les **plantes cultivées**, on constate une homogénéisation génétique (disparition de la diversité à l'intérieur des variétés) et spatiale¹⁵.
- Il y aurait 1 500 **espèces exotiques envahissantes** (EEE) sur le territoire de l'Union européenne, qui induiraient des coûts atteignant 12,5 Md€ par an pour les États membres (9,6 Md€ consacrés aux mesures de lutte et 2,8 Md€ de dommages occasionnés par ces EEE)¹⁶. En France (métropole et outre-mer), ces coûts atteindraient 38 M€ par an (19 M€ consacrés aux mesures de lutte et 19 M€ de dommages)¹⁷.

La forêt :

- La part des **forêts** sous protection réglementaire forte est estimée à 1,8 % de la totalité de la surface forestière début 2019. Ces forêts protégées représentent 0,58 % du territoire métropolitain¹⁸.
- Entre les périodes 2008-2012 et 2013-2016, le volume national cumulé des **bois favorables à la biodiversité** forestière a significativement augmenté (environ +25 millions de m³)¹⁹.
- Le nombre et le taux d'**espèces forestières** menacées en France varient selon les groupes taxinomiques évalués : 20 espèces (soit 17 %) pour les oiseaux, 5 espèces (soit 7 %) pour les mammifères, 2 espèces (soit 8 %) pour les reptiles et amphibiens, 6 espèces (soit 12 %) pour les papillons de jour et crustacés d'eau douce²⁰.
- 18% des **habitats forestiers** évalués sont dans un état de conservation favorable sur la période 2013-2018. Les forêts alpines semblent en meilleur état de conservation que les autres formations (atlantique, continentale, méditerranéenne). Les forêts de la région atlantique terrestre ont le plus souffert : seuls 7% des habitats forestiers évalués sur ce territoire sont dans un état de conservation favorable. Les forêts alluviales et riveraines sont parmi les forêts en plus mauvais état de conservation, quelle que soit la zone biogéographique considérée²¹.
- Concernant le risque **déforestation importée**, la dépendance protéique de la France, en particulier la part de matières riches en protéines importées par rapport à la quantité totale utilisée en l'élevage (toutes espèces confondues), est de 52% et est constituée majoritairement par le soja (33%)²².

Les services rendus par les écosystèmes agricoles et forestiers

- Les écosystèmes agricoles abritent une biodiversité animale et végétale, sauvage et domestique, qui fournit des **services** bénéficiant aux agriculteurs mais aussi à l'ensemble de la société, à commencer par la sécurité alimentaire. Dans une étude de 2017, l'INRA a ainsi pu finement analyser 14 services écosystémiques particulièrement pertinents pour les écosystèmes agricoles, apportant, sous réserve de la mise en œuvre de certaines pratiques, des bénéfices aux agriculteurs eux-mêmes mais également à la société, directement ou indirectement, comme la stabilisation des sols et le contrôle de l'érosion, la régulation de la qualité de l'eau ou encore du climat global, ou encore le potentiel récréatif²³. Il a ainsi pu être évalué qu'environ 50 % de la production végétale totale serait imputable aux services écosystémiques c'est-à-dire fournis par la nature (fourniture de nutriments et restitution de l'eau aux plantes cultivées)²⁴. L'entomofaune et l'avifaune des milieux cultivés jouent un rôle de **régulation des ravageurs des cultures et des plantes adventices**. La diversité et l'abondance des **pollinisateurs** sauvages conditionnent la production des cultures maraîchères, fruitières et oléagineuses pour des valeurs marchandes estimées à plus de 2 Md€ par an en France, et hors production de semences²⁵.

- Augmenter la **complexité de la mosaïque des cultures** est bénéfique pour la biodiversité : les paysages agricoles ayant des parcelles plus petites et des cultures plus diversifiées hébergent une biodiversité plus élevée²⁶.
- **Le bois** est le principal bien marchand issu des forêts métropolitaines : la valeur de la récolte est suivie et estimée à 2,9 milliards d'euros pour l'année 2014, dont environ un milliard d'euros correspond à une autoconsommation de bois de feu²⁷. De multiples autres produits sont fournis par les forêts (champignons, châtaignes, miel, plants forestiers et graines, liège, plantes aromatiques, objets décoratifs, fourrage, etc.). Une partie d'entre eux est commercialisée et représente un chiffre d'affaires de plusieurs dizaines de millions d'euros. En outre, au moins 77 espèces de plantes sont exploitées en France métropolitaine par les industries pharmaceutiques et cosmétiques (parfumerie, huiles essentielles)²⁸. Par la photosynthèse, **les forêts** séquestrent le carbone. Elles contribuent à la disponibilité globale en eau, à la régulation des débits de crue et à l'atténuation de la pollution des eaux souterraines et superficielles. Certaines forêts ont un rôle protecteur contre les aléas naturels (ex. glissements de terrain, crues et inondations) en particulier en zone de montagne. Les forêts offrent également un espace de récréation.²⁹

Le lien entre activités agricoles et forestières et milieux : tendances longues et évolutions récentes

- Sur longue période, l'**intensification** des modes de production et la **spécialisation** des territoires et des assolements qui ont accompagné l'agrandissement des exploitations ont eu un impact défavorable sur la biodiversité des écosystèmes agricoles³⁰. Si les prairies, la présence d'éléments de végétation ligneuse ou de zones humides sont favorables à la biodiversité³¹, l'usage des pesticides, ainsi que la simplification des assolements et de la sélection végétale ont entraîné une diminution de la biodiversité dans les systèmes cultivés³².
- Les **prairies permanentes** se sont ainsi réduites d'un tiers entre 1970 et 2017 (passant de 14,1 Mha à 9,2 Mha), les baisses les plus importantes étant observées jusqu'au début des années 2000 (-1,2 % par an contre -0,6 % par an entre 2000 et 2014), avec une tendance à la stabilisation depuis 2014 (-0,1 % par an) (figures 5 et 6). Sur la même période, les surfaces dédiées aux **légumineuses fourragères** (prairies artificielles) ont été divisées par 4, une inversion de tendance étant toutefois observée depuis 2014 (-4,2 % par an en moyenne entre 1970 et 2014 ; +17,3 % par an en moyenne entre 2014 et 2017)³³.
- Les surfaces en **haies et alignements d'arbre** se sont réduites : -6 % entre 2006 et 2014, une réduction des surfaces étant observée dans plus de la moitié des départements (figure 7)³⁴.
- La **diversité des assolements** s'est réduite : la part des terres arables couvertes par les sept principales cultures est passée de 80 % au début des années 2000 à près de 88 % à la fin des années 2000 et début des années 2010 avant de se réduire légèrement (85,6% en 2017) (figure 8)^{35, 36}.
- L'utilisation de **produits phytosanitaires** s'est accrue jusqu'au début des années 1990 : les charges en produits de protection des cultures représentent aujourd'hui près de 8 % de la production végétale en valeur, contre 2 % au début des années 1960, avec une tendance à la hausse depuis 2010 (progression de 25 % du nombre de doses unités (NODU) à usage agricole entre 2009-2011 et 2016-2018)^{37 38}, et ce malgré une réduction sur 10 ans des quantités de substance active (QSA) des produits les plus dangereux avec une baisse de 15% des produits CMR1 et de 9% des produits CMR2 (en moyenne triennale)³⁹. Les mauvais usages des produits phytosanitaires contribuent au problème de qualité de l'eau et a des effets négatifs sur la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des écosystèmes agricoles. Ils affectent également la biodiversité des terres non-agricoles et la biodiversité sauvage (ex. ils peuvent réduire la richesse des macro-invertébrés de rivière jusqu'à 40%) et participent à la dégradation et à l'érosion des sols⁴⁰.
- Les **systèmes agricoles fondés sur les fonctionnalités des écosystèmes** et sur une moindre utilisation d'intrants aident à mieux concilier biodiversité, services de régulation et production agricole^{41,42}. Plusieurs de ces systèmes, notamment l'agriculture biologique, connaissent une progression marquée au cours de ces dernières années :
 - **l'agriculture biologique** avec un **doublément** des surfaces entre 2010 et 2018. La SAU bio à la fin 2018 représente 7,5% de la SAU totale, soit 2 millions d'hectares (figures 9-10)⁴³ contre 6 % en 2017. La France a connu un taux d'évolution annuel moyen entre 2012 & 2017 de +9,9 % par an, contre seulement 4,3 % en moyenne dans l'UE (**indicateur C.19**). En moyenne, il y a 30% d'espèces en plus et 50% d'individus supplémentaires dans les parcelles conduites en agriculture biologique⁴⁴ ;

- l'agriculture à **haute valeur environnementale** (mention valorisante qui correspond au niveau le plus élevé du dispositif de certification environnementale des exploitations agricoles ; nombre d'exploitations multiplié par 5 entre 2014 et 2017⁴⁵), soit 2 272 exploitations au 1^{er} juillet 2019, majoritairement en viticulture ;
 - l'agriculture **haute valeur naturelle** (environ 5 M ha en France en 2010 – **Indicateur de contexte C.17**), agroécologie et agroforesterie⁴⁶.
- D'autres pratiques moins systémiques ayant un impact positif sur la biodiversité et les écosystèmes sont en progression⁴⁷ : **couverture des sols** en hiver (83 % des surfaces de grandes cultures en 2014 – **figure 11**, +3 points par rapport à 2011), **semis sans labour** (33 % des surfaces de grandes cultures en 2014 contre 21 % en 2001, **figure 12**), **enherbement ou couverts végétaux** (45 % de surfaces en vigne enherbées en 2013 (-3 points par rapport à 2010 du fait recul de l'enherbement temporaire) mais progression des couverts végétaux (6 % des surfaces en vigne en 2013 contre 2 % en 2010 et 2006)), **gestion extensive des prairies** (les surfaces d'élevage extensif - moins de 1 UGB par hectare de surface fourragère – couvrent 21 % de le SAU en France en 2013, contre 29 % dans l'UE, **indicateur de contexte C.33** - **figure 13**). Les **surfaces pastorales** participent, notamment, à la prévention des incendies et à la valeur esthétique et culturelle des paysages⁴⁸. En fonction de la nature et de l'intensité des pratiques agricoles, elles peuvent également se révéler être des zones intéressantes du point de vue de la conservation de la biodiversité et de la réalisation de services écosystémiques⁴⁹.
 - Certaines **races bovines menacées** (race vosgienne par exemple) ont vu leurs effectifs progresser à nouveau (plus de 10 000 têtes en 2016 contre 3 000 en 1970)⁵⁰.
 - En dépit de la tendance à l'agrandissement et la spécialisation progressive des exploitations, la France conserve une **grande diversité de productions à l'échelle du territoire national**, favorable au maintien d'une grande variété de paysages et d'habitats (**figure 14**)⁵¹.
 - Les **systèmes d'élevage extensif à l'herbe** ont des effets positifs sur les services écosystémiques et la biodiversité⁵².
 - La surface totale des **forêts françaises** soumises à un document de garantie de gestion durable approuvé est de plus de 7,5 millions d'hectares en 2014, soit 48 % de la surface de la forêt de production en France. La tendance sur la période est à la hausse en forêt publique comme privée. Ces documents apportent la garantie que l'enjeu environnemental a bien été pris en compte dans la gestion forestière⁵³.

2. Tendances futures

- La biodiversité **diminue fortement** en Europe. Si des progrès sont réalisés (ex. loup, certaines races locales), ils restent encore insuffisants pour assurer la durabilité des écosystèmes⁵⁴ qui peuvent être modifiés de manière irréversible, soudaine et drastique en deçà de certains seuils⁵⁵.
- Le **changement climatique** affectera le fonctionnement des écosystèmes agricoles et les pratiques agricoles (ex. augmentation de la fréquence des aléas climatiques)⁵⁶;
- La diversification des attentes des consommateurs et la transformation de leurs **comportements alimentaires** vont se poursuivre, avec une préoccupation croissante pour la durabilité⁵⁷. En 2018, 71 % des Français déclarent consommer du bio au moins une fois par mois contre 37 % en 2003⁵⁸.
- En 2030, la part de **surface artificialisée** pourrait passer de 6 à 8 % du territoire métropolitain⁵⁹.
- Le développement des **espèces exotiques envahissantes** pourrait avoir des conséquences négatives sur la production agricole.

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

- Sur une longue période, en Europe, les **aides** de la PAC, et en particulier les aides à la production, ont accompagné le mouvement d'**agrandissement** et de **spécialisation** des exploitations et l'**intensification** des modes de production agricoles, **ce qui a eu des impacts négatifs sur la biodiversité** ^{60,61}. Les aides de la PAC ont également accompagné l'évolution de systèmes de production et de pratiques, qui ont pu ou exercent encore des pressions sur les ressources naturelles, faute d'une capacité d'orientation du secteur suffisante en ces domaines (objectifs, ambitions, moyens).

- Depuis 2003, les mesures de **conditionnalité** des aides comportent des exigences relatives au respect de dispositions réglementaires (ERMG) dans le secteur de l'environnement, du sanitaire et du bien-être animal et de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) qui permettent un niveau minimal de protection de la biodiversité, des habitats et des paysages. La BCAE7 (maintien des particularités topographiques) vise ainsi à préserver des milieux semi-naturels qui constituent des habitats, des zones de transition et des milieux de déplacement favorables à la diversité des espèces végétales et animales.
- Depuis 2014, 30% des **aides découplées** sont conditionnées, via le **paiement vert**, au respect de pratiques agricoles et environnementales plus exigeantes (maintien de ratios minimaux de prairies permanentes, SIE, diversification des assolements). Dans les faits, ces critères sont aujourd'hui remplis par la quasi-totalité des exploitants percevant un paiement de base (seuls 5,6% des bénéficiaires ne respectaient pas au moins un des critères en 2018). Le verdissement a permis de limiter la dégradation plus qu'il ne permet d'amélioration significative des performances environnementale et climatique du fait des curseurs choisis et exemptions. Il a pu contribuer à la stabilisation des surfaces en prairies permanentes.
- Depuis 2018, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite sur les surfaces en jachères, plantes fixatrice d'azote, cultures dérochées et bande avec production. **En 2018, le taux national moyen de SIE déclarées** (inférieur au taux réel) est de 8,8 %, au-dessus des 5 % permettant de bénéficier de la totalité du paiement vert. Le sud de la France présente un taux plus élevé que le nord. 25.1 % des surfaces déclarées en SIE sont constituées par des jachères, 36,5 % par des cultures dérochées, 25.1 % par des plantes fixatrices d'azote et 13,3 % par les autres SIE (5 % pour les infrastructures agro-écologiques et 8,3 % pour les bandes, surfaces boisées, TCR, ...). Les taux maxima (de 25 à 30 %) d'infrastructures agro-écologiques déclarées sont observés dans les départements dans la Manche, la Sarthe, la Vendée, la Loire-Atlantique, le Finistère et la Creuse. Certaines exploitations sont exemptées pour tout ou partie du verdissement (exploitations conduites en agriculture biologique, petites exploitations). Cependant, l'absence de bénéfice explicite du verdissement en matière d'environnement et de climat a été mis en évidence par la Cour des comptes française ainsi que par la Cour des comptes européenne concluant sur les effets « limités sinon nuls » du verdissement dans son référé du 18 octobre 2018 dans la plupart des Etats membres.⁶²
- Les **aides couplées protéines végétales** encouragent la diversification des assolements et les rotations (entre 2013 et 2017, la part des légumineuses dans les terres arables s'est accrue de 2 points et représente 4,5 % de surface en 2017, après avoir tendanciellement décliné⁶³).
- Les **mesures du second pilier** visent plus directement à accompagner les changements de pratiques. Selon les évaluations du PDRH, sur la période 2007-2013, le second pilier de la PAC a eu un impact « probablement positif »⁶⁴ sur la biodiversité remarquable. D'autres études^{65, 66} mettent en évidence un impact significatif et avéré des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) territorialisées à enjeu biodiversité et systèmes et des soutiens à l'agriculture biologique (conversion et maintien). D'autres mesures spécifiques comme la MAEC 8.2 « agroforesterie » soutiennent également des pratiques favorables à la biodiversité.
- **L'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN)** participe au maintien de l'activité agricole et donc des surfaces en herbe dans les zones défavorisées, ce qui est favorable à la biodiversité et à la qualité des paysages^{67, 68}. En effet, les systèmes herbagers ciblés par l'ICHN comprennent des prairies permanentes, des surfaces fauchées ou pâturées, qui sont reconnus comme des refuges de biodiversité et jouent un rôle écosystémique majeur⁶⁹. De plus, elles participent à la préservation des paysages en maintenant les milieux ouverts.
- Les **mesures de protection des troupeaux contre la prédation des grands carnivores** permettent, quoique dans des conditions difficiles, inégales sur le territoire et controversées, de concilier activités pastorales extensives et protection de la biodiversité remarquable⁷⁰.
- Les **aides au secteur forestier** sont conditionnées à l'existence d'un document de garantie gestion durable.
- Pour les engagements 2015 à 2017, **les MAEC** (hors soutien à l'agriculture biologique) couvraient 5,8% de la SAU (1,7 Mha). Au total, 2,6 Mha étaient couverts par une MAEC ou une aide à **l'agriculture biologique** soit 9 % de la SAU⁷¹. Lors de la programmation 2007-2013, les engagements MAE (y compris CAB et MAB, mais hors PHAE) avaient porté sur 2,2 Mha.
- **La surface Natura 2000** portant des engagements MAEC est de 594 093 ha (avec possibilité de doubles comptes) **soit 8,5%** de la surface Natura 2000 Domaine terrestre. La surface engagée en zone Natura 2000 représente donc **35,8 %** du total des surfaces engagées MAEC⁷². Même si les

besoins des espèces sont très variables et qu'il n'est donc pas possible de tirer de conclusion générale, des études scientifiques⁷³ témoignent du fait que les taux de couverture des MAEC et/ou leurs modalités actuelles ne sont parfois pas adaptés, notamment pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux.

4. Facteurs externes à la PAC contribuant aux évolutions observées

- **De nombreuses politiques publiques visent à concilier l'agriculture avec la préservation de la biodiversité.** Pour ce faire, les principaux leviers identifiés et promus sont l'agro-écologie, (sobriété en intrants, utilisation des ressources des écosystèmes, bouclage des cycles par une synergie élevage, cultures) ainsi que les certifications – notamment l'agriculture biologique et les exploitations « haute valeur environnementale » – et les pratiques – comme le biocontrôle, l'agroforesterie, la gestion intégrée de la fertilité des sols, la lutte intégrée contre les ravageurs, la diversification génétique et spécifique des plantes cultivées dans les associations ou rotations culturales, la réduction de la taille des parcelles, ainsi que la diversification des races domestiquées – qui y sont associées.
- Au niveau **international**, la convention sur la diversité biologique (qui fixe, notamment, les objectifs de Aïchi 2011-2020), la commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et le traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui donnent un cadre aux politiques de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.
- Au niveau **européen**, l'application des directives européennes relatives aux habitats, à la faune et à la flore, aux oiseaux, à l'utilisation de produits phytosanitaires et à l'eau ainsi que la stratégie européenne de la biodiversité et Horizon 2020 finançant la recherche sur l'agriculture durable qui ont, également, des conséquences directes et indirectes sur les politiques nationales relatives à la biodiversité. **Le cadre d'action prioritaire pour Natura 2000 en France (2012)** estime les besoins de mise en œuvre à 200 millions d'euros par an pour la période 2014-2020 (y compris les financements européens). Le bilan pour la période 2007-2013 est estimé à 155 millions d'euros par an.⁷⁴
- Au niveau **national** :
 - **la stratégie nationale pour la biodiversité** (SNB) et plan biodiversité, qui permettent de mieux coordonner l'action publique en faveur de la biodiversité ;
 - **les plans nationaux d'action**, qui permettent de coordonner les efforts publics et privés en faveur de certaines espèces particulièrement importantes ou menacées (ex. plan national d'action « France, terre de pollinisateurs » sur les pollinisateurs sauvages)^{75, 76, 77} ;
 - **la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes**, qui coordonne l'action publique concernant ce facteur de pression sur la biodiversité ;
 - **le projet agro-écologique pour la France** et ses plans thématiques, notamment Ecophyto 2+, Semences et plants pour une agriculture durable, « EcoAntibio 2 », « Enseigner à produire autrement », le « plan de développement de l'agroforesterie » et le « plan de développement durable de l'apiculture »^{78,79}. Un bilan des plans Ecophyto et EcoAntibio est intégré dans les diagnostics relatifs aux objectifs spécifiques E et I.
- La **politique paysagère**⁸⁰ et la **politique forestière** peuvent également avoir des effets bénéfiques sur la biodiversité.
- Le **biocontrôle** connaît un essor important depuis quelques années. Il représente aujourd'hui environ 5 %* du marché de la protection des plantes, soit un volume de ventes estimé à 140 millions d'euros en 2017, en progression d'environ 25 %* entre 2016 et 2017. Les perspectives font état d'une part de marché possible de 15 %* en 2025 (* pourcentage du chiffre d'affaires des produits phytopharmaceutiques vendus en France), participant à l'atteinte de de l'objectif de réduction de 50% de produits phytopharmaceutiques.⁸¹
- Par ailleurs, au niveau français, certains **produits phytopharmaceutiques** contenant des substances ayant des effets néfastes sur la biodiversité ont été **retirés du marché français**, bien que ces substances soient toujours autorisées au niveau européen (ex. néonicotinoïdes, retrait de 36 produits sur 69 à base de glyphosates...)⁸²
- **Au niveau local, les paiements pour services environnementaux**⁸³ notamment au travers de contractualisations entre acteurs privés et publics, **et la compensation environnementale peuvent**

y contribuer. Les règles du commerce international contraignent toutefois la rémunération publique des services environnementaux rendus par les activités agricoles.

- **L'impossibilité d'un traitement différencié des biens agricoles selon l'empreinte environnementale et de réciprocités environnementale et sociale** entraînent un préjudice commercial pour les producteurs européens et n'incite pas au renforcement des normes environnementales⁸⁴ (*level playing field*), qui ne sont en conséquence pas identifiées comme une opportunité pour le secteur (montée en gamme, valorisation par le marché, etc.).
- **L'éloignement croissant entre lieux de production et consommateurs** accentue leur méconnaissance des impacts de leurs choix sur la biodiversité⁸⁵. L'utilisation de soja, d'huile de palme ou de cacao produits de façon non durable participe à la destruction d'habitats à l'international, que vise à réduire la **Stratégie nationale de déforestation importée**⁸⁶.

FIGURES fiche diagnostic F

Figure 1 : État de conservation des habitats naturels français

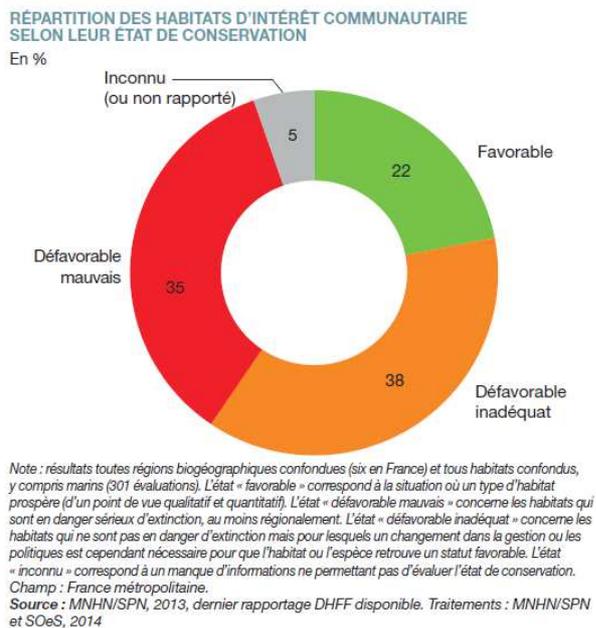


Figure 2 : État de conservation des habitats dépendants de l'agriculture dans l'UE

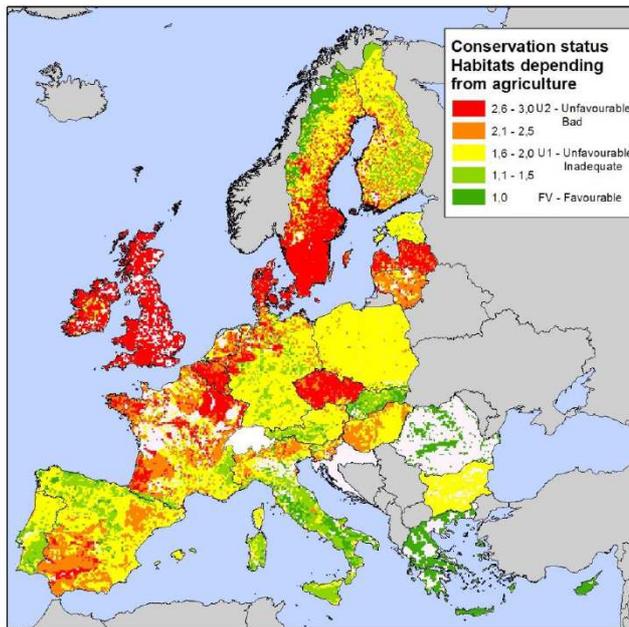
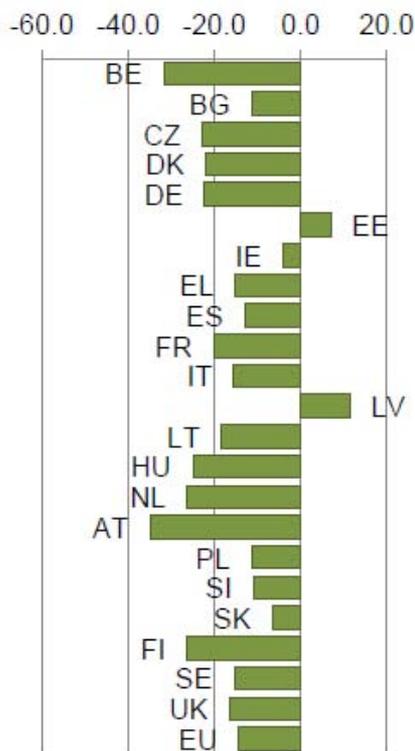
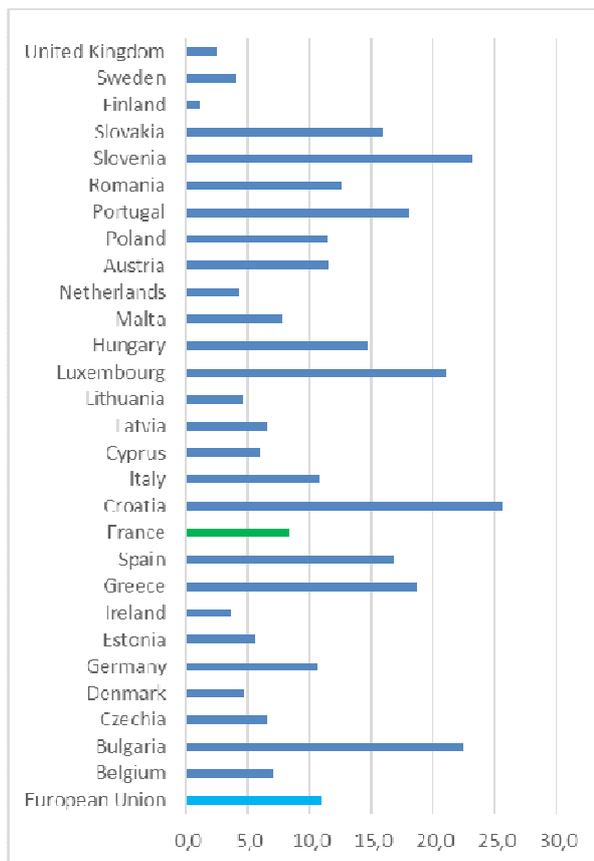


Figure 3 : Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles entre 2000 et 2013 dans l'UE



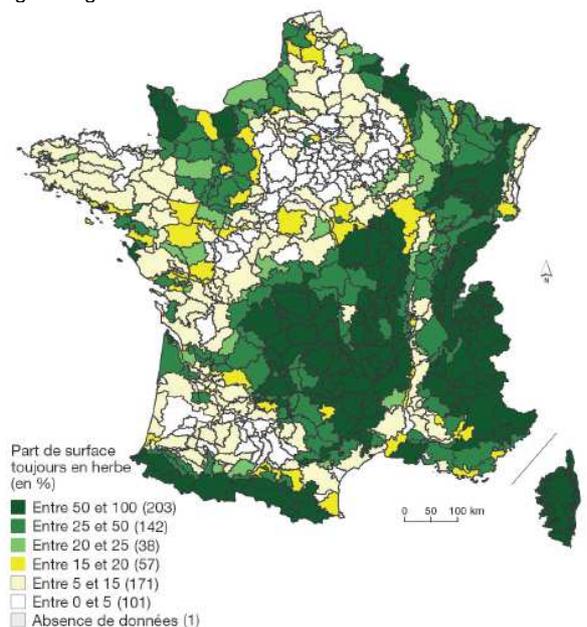
Source : indicateur de contexte PAC, C.35 Farmland Birds Index

Figure 4 : Part de la SAU en zone Natura 2000 en 2016 (dont prairies) (%)



Source : indicateur de contexte PAC C.34 Natura 2000

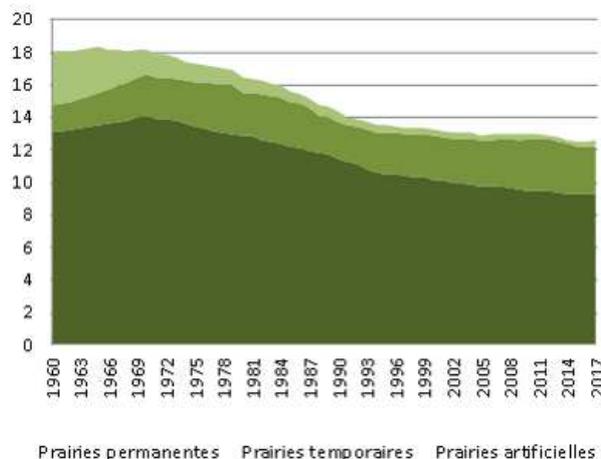
Figure 5 : Part des surfaces toujours en herbe dans les petites régions agricoles en 2010



Note : sont prises en compte les surfaces de prairies permanentes des exploitations agricoles et les surfaces collectives.

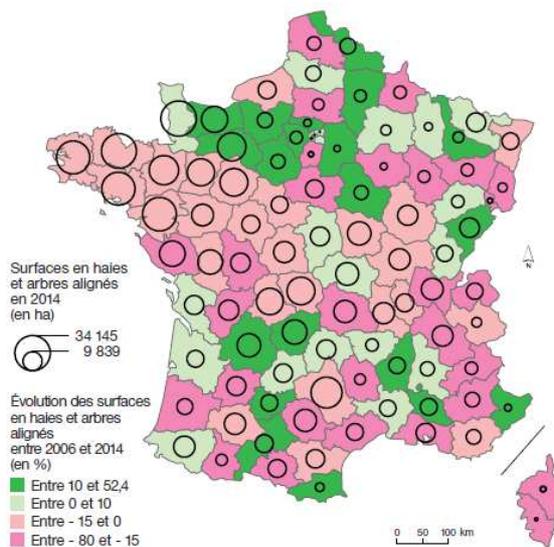
Source : ministère de l'Agriculture, recensement agricole 2010. Traitements : SDES, 2016

Figure 6 : Évolution des surfaces en prairies entre 1960 et 2017 (millions d'hectares)



Source : Agreste – Statistique agricole annuelle

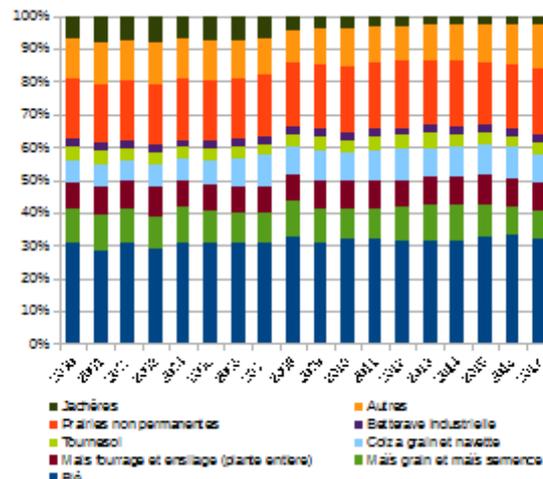
Figure 7 : Surfaces en haies et arbres alignés par département en 2014



Note : haies et alignements d'arbres = sols boisés de forme linéaire dont la largeur moyenne (projection verticale des houppiers sur le sol) est comprise entre 3 et 20 mètres et la longueur supérieure à 25 mètres sans interruption supérieure à 10 mètres.

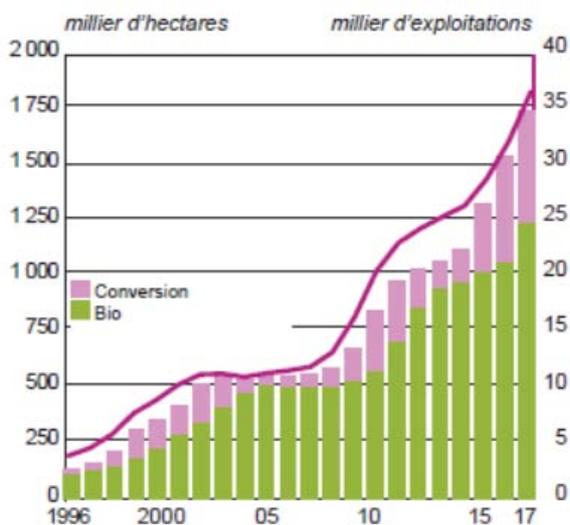
Source : Agreste, Teruti-Lucas, 2006-2014. Traitements : SDES, 2016

Figure 8 : Part des terres arables allouées aux principales cultures (%)



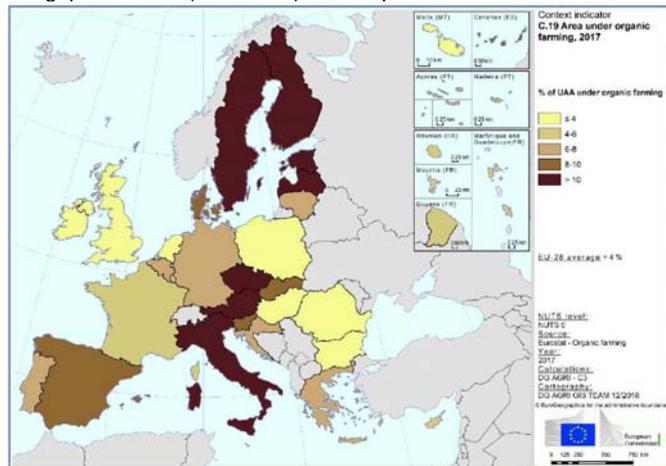
Source : Agreste – SAA

Figure 9 : Évolution des surfaces en agriculture biologique



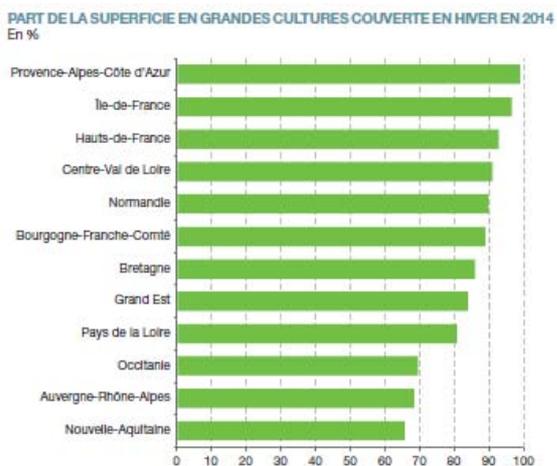
Source : Agence Bio

Figure 10 : Part de la surface agricole couverte par l'agriculture biologique en 2017 (% de SAU) en Europe



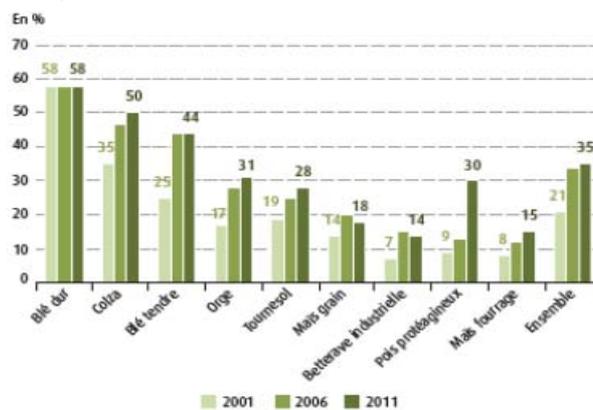
Source : Eurostat, Indicateur de contexte C.19

Figure 11 : Couverture des sols en hiver en grandes cultures



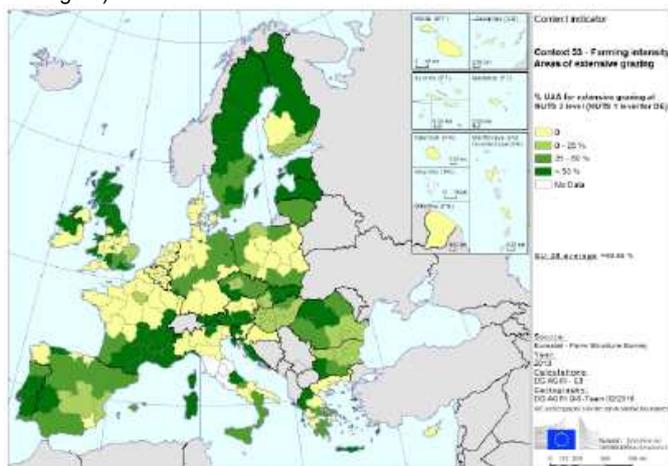
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste, enquêtes sur les pratiques culturales, 2014. Traitements : SDES, 2017

Figure 12 : Part de la superficie de grandes cultures semées sans labour préalable



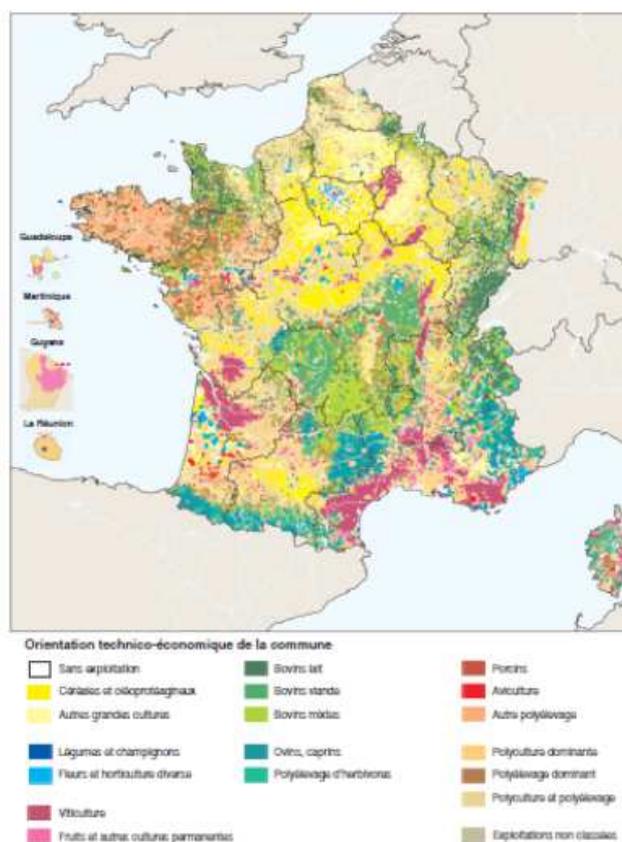
Note : sans pomme de terre et maïs grain.
Source : Agreste, enquêtes sur les pratiques culturales, 2001, 2006 et 2011

Figure 13 : Intensité du pâturage extensif dans l'UE en 2013 (% de SAU avec densité du bétail inférieure à 1 UGB par ha de surface fourragère)



Source : Eurostat – Enquête structure 2013

Figure 14 : Orientations technico-économiques des exploitations agricoles françaises par commune



Bibliographie et sources :

- 1 CGDD, 2018, Objectif « zéro artificialisation nette » Éléments de diagnostic, collection Théma.
- 2 Données CORINE Land Cover.
- 3 DATALAB Biodiversité – Les chiffres-clés-Edition 2018, MTES.
- 4 Note de suivi 2017 du Plan Ecophyto, <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecophyto-quest-ce-que-cest>
- 5 Indicateurs de la directive habitats : <https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/indicators/habitats-of-european-interest-1/assessment>
- 6 Cf rapportage au titre des directives 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages et 2009/147/CE relative à la conservation des oiseaux sauvages, septembre 2019, Farid Bensettiti, Camille Gazay, UMS patrimoine naturel, https://inpn.mnhn.fr/docs/N2000_EC/Note_synthese_2019_DHFF.pdf
- 7 Cf supra Note de suivi Plan Ecophyto, 2017
- 8 Cf supra - DATALAB Biodiversité
- 9 Michelet, Paul. « La biodiversité des milieux aquatiques continentaux en France métropolitaine : état des lieux et menaces », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, vol. 86, no. 2, 2017, pp. 36-39.
- 10 IPBES (2016) : Résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques concernant les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire. S. G. Potts, V. L. Imperatriz-Fonseca, H. T. Ngo, J. C. Biesmeijer, T. D. Breeze, L. V. Dicks, L. A. Garibaldi, R. Hill, J. Settele, A. J. Vanbergen, M. A. Aizen, S. A. Cunningham, C. Eardley, B. M. Freitas, N. Gallai, P. G. Kevan, A. Kovács-Hostyánszki, P. K. Kwapong, J. Li, X. Li, D. J. Martins, G. Nates-Parra, J. S. Pettis et B. F. Viana (eds.). Secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Bonn, Allemagne, p. 22.
- 11 Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Plan de développement durable de l'apiculture, 2013, p.4 ; https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/pddapiculture_vf.pdf
- 12 DATALAB Biodiversité – Les chiffres-clés-Edition 2018, MTES.
- 13 Données disponibles sur la base de données de la FAO DAD-is <http://www.fao.org/dad-is/sdg-252/en/>
- 14 Cambecède J., Largier G., Lombard A., 2012. Plan national d'actions en faveur des plantes messicoles. Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées – Fédération des Conservatoires botaniques nationaux – Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. 242 p. http://www.fcbn.fr/sites/fcbn.fr/files/ressource_telechargeable/pna_messicoles_texte.pdf
- 15 Cas du blé dur : Goffaux, Goldringer, Bonneuil, Montalent & Bonnin (2011). *Quels indicateurs pour suivre la diversité génétique des plantes cultivées ? Le cas du blé tendre cultivé en France depuis un siècle*. Rapport FRB, Série Expertise et synthèse, 2011, 44 pages : http://www.fondationbiodiversite.fr/images/stories/telechargement/frb_etude_bl_web.pdf - Cas de la vigne : <http://www.vignevin.com/recherche/creation-varietale/preservation-de-la-biodiversite.html>
- 16 Kettunen, M., Genovesi, P., Gollasch, S., Pagad, S., Starfinger, U. ten Brink, P. & Shine, C. 2008. *Technical support to EU strategy on invasive species (IAS) - Assessment of the impacts of IAS in Europe and the EU (final module report for the European commission)*. Institute for European Environmental Policy (IEEP), Bruxelles, Belgique, p. iii-iv.
- 17 Wittmann & Flores-Ferrer, *Analyse économique des espèces exotiques envahissantes en France – Première enquête nationale (2009-2013)*, collection études et documents du CGDD n° 130, Ministère de l'écologie, Paris, 2015 p. 5
- 18 Indicateur ONB, CGDD/SDES, UMS PatriNat
- 19 IGN, inventaire forestier national
- 20 MAAF, IGN, 2016. Indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines, édition 2015, Résultats
- 21 Indicateur ONB, CGDD/SDES, UMS PatriNat
- 22 Stratégie nationale sur les protéines végétales, MAA, 2020 (en cours de publication)
- 23 Therond O. (coord.), Tichit M. (coord.), Tibi A. (coord.) et al. (2017). Volet "écosystèmes agricoles" de l'Evaluation Française des Ecosystèmes et des Services Ecosystémiques. Rapport d'étude, Inra (France), 966 pages.
- 24 INRA, 2017, Les services écosystémiques rendus par les écosystèmes agricoles, une contribution au programme EFESE
- 25 Cf supra Inra 2017
- 26 Sirami C. & al., Increasing crop heterogeneity enhances multitrophic diversity across agricultural regions, *Proceedings of the National Academy of Sciences*. 29 juillet 2019. <https://doi.org/10.1073/pnas.1906419116>; résumé disponible ici : <http://presse.inra.fr/Communiqués-de-presse/mosaïques-de-cultures-plus-complexes>
- 27 Indicateur ONB, CGDD/SDES, UMS PatriNat
- 28 Indicateur ONB, CGDD/SDES, UMS PatriNat
- 29 GIP ECOFOR, 2018, Les services écosystémiques rendus par les écosystèmes forestiers, une contribution au programme EFESE
- 30 OCDE, 2016, Examens environnementaux de l'OCDE.
- 31 ONB, 2018. Menaces sur le vivant : quand la nature ne peut plus suivre. Publication 2018 : bilan de l'état de la biodiversité en France. AFB. <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/>
- 32 X. Le Roux, R. Barbault, J. Baudry, F. Burel, I. Doussan, E. Garnier, F. Herzog, S. Lavorel, R. Lifran, J. Roger-Estrade, J.P. Sarthou, M. Trommetter (éditeurs), 2008. *Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies. Expertise scientifique collective, synthèse du rapport*, INRA (France)
- 33 Données Agreste – Statistiques Agricoles Annuelles et Recensements Généraux Agricoles.
- 34 Données Agreste – Teruti-Lucas.
- 35 INRA, 2017, Les services écosystémiques rendus par les écosystèmes agricoles, une contribution au programme EFESE
- 36 CEP, 2012, La diversification des assolements en France : intérêts, freins et enjeux. Note d'analyse n°51.
- 37 Données Eurostat.
- 38 Cf supra Note de suivi Plan Ecophyto, 2017
- 39 Données Banque nationale des ventes pour les distributeurs (BNV-D), 2019
- 40 IPBES (2019): Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guéze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, and C. N. Zayas (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Allemagne, pp. 189, 415, 736 & 812
- 41 INRA, 2017, Les services écosystémiques rendus par les écosystèmes agricoles, une contribution au programme EFESE
- 42 Sautereau N., Benoit M., 2016. Quantification et chiffrage des externalités de l'agriculture biologique, Rapport d'étude ITAB, 136 p.
- 43 Données Agence Bio, Dynamisme record de l'agriculture biologique française, 04/06/2019

- <https://agriculture.gouv.fr/dynamisme-record-de-lagriculture-biologique-francaise>
- 44 D.G. Hole, A.J. Perkins, J.D. Wilson, I.H. Alexander, P.V. Grice, A.D. Evans, *Does organic farming benefit biodiversity?*, Biological Conservation, Elsevier, March 2005 ; J. Bengtsson, J. Ahnström & A.-C. Weibull, *The effects of organic agriculture on biodiversity and abundance: a meta-analysis*, Journal of Applied Ecology 200542, 261–269© 2005 British Ecological SocietyBlackwell Publishing, Ltd.
- 45 Données MAA (pour les données sur l'agriculture biologique : MAEC Bio 2015, 2016, 2017, en mai 2019).
- 46 CEP, 2014, L'agriculture à « Haute Valeur Naturelle » en France métropolitaine – Un indicateur pour le suivi de la biodiversité et l'évaluation de la politique de développement rural, note d'analyse n°75
- 47 Données enquêtes Pratiques Culturelles
- 48 X. Le Roux, R. Barbault, J. Baudry, F. Burel, I. Doussan, E. Garnier, F. Herzog, S. Lavorel, R. Lifran, J. Roger-Estrade, J.P. Sarthou, M. Trommetter (éditeurs), 2008. *Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies. Expertise scientifique collective, synthèse du rapport*, INRA (France), p.47
- 49 Mauchamp Gillet & Mouly, *Les prairies : biodiversité et services écosystémiques*, Presses universitaires de Franche-Comté, collection Pratiques & techniques, 2012, p. 13.
- 50 Données base de données nationale d'identification (BDNI).
- 51 Données Agreste – Statistiques Agricoles Annuelles et Recensements Généraux Agricoles.
- 52 IPBES (2018) : *Résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation thématique sur la dégradation et la restauration des terres de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques*. Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne), §12, pp.21-22
- 53 MAAF, IGN, 2016. Indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines, édition 2015, Résultats
- 54 Cf supra IPBES, 2018, rapport d'évaluation régionale de la biodiversité
- 55 Folke, C., Carpenter, S., Walker, B., Scheffer, M., Elmqvist, T., Gunderson, L., & Holling, C. S., 2004, Regime shifts, resilience, and biodiversity in ecosystem management. *Annu. Rev. Ecol. Syst.*, 35, 557-581.
- 56 INRA, 2017, Les services écosystémiques rendus par les écosystèmes agricoles, une contribution au programme EFESÉ
- 57 Hérault B., Gassie J., Lamy A., 2019, « Transformations sociétales et grandes tendances alimentaires », *Document de travail n°13*.
- 58 Agence Bio, 2019, *Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France, édition 2018*.
- 59 CGDD, 2018, Objectif « zéro artificialisation nette » Éléments de diagnostic, collection Théma.
- 60 IPBES, 2018, rapport d'évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l'Europe et l'Asie centrale.
- 61 IPBES (2018): The IPBES regional assessment report on biodiversity and ecosystem services for Europe and Central Asia. Rounsevell, M., Fischer, M., Torre-Marín Rando, A. and Mader, A. (eds.) Secretariat of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Bonn, Germany. p. 21.
- 62 Cour des Comptes européenne, 2017, *Le verdissement: complexité accrue du régime d'aide au revenu et encore aucun bénéfice pour l'environnement*, rapport spécial n°21/2017, p. 8.
- 63 Données Agreste – Statistiques Agricoles Annuelles et Recensements Généraux Agricoles.
- 64 CEP, 2018, Évaluation ex post du programme de développement rural hexagonal (PDRH) 2007-2013 : principaux résultats et impacts, note d'analyse n°118.
- 65 Chabé-Ferret, S., & Subervie, J., 2013, How much green for the buck? Estimating additional and windfall effects of French agro-environmental schemes by DID-matching. *Journal of Environmental Economics and Management*, 65(1), 12-27.
- 66 Kuhfuss, L., & Subervie, J., 2018, Do European Agri-environment Measures Help Reduce Herbicide Use? Evidence From Viticulture in France. *Ecological Economics*, 149, 202-211.
- 67 Folke, C., Carpenter, S., Walker, B., Scheffer, M., Elmqvist, T., Gunderson, L., & Holling, C. S., 2004, Regime shifts, resilience, and biodiversity in ecosystem management. *Annu. Rev. Ecol. Syst.*, 35, 557-581
- 68 CEP, 2017, Évaluation des paramètres de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) : principaux résultats, note d'analyse n°106.
- 69 P. Puydarrieux et al., 2013, *Quelle évaluation économique pour les services écosystémiques rendus par les prairies en France métropolitaine ?* ; G. Lemaire, 2013, *Les prairies, ressources pour l'élevage et pour l'environnement, un compromis indispensable pour l'Agriculture* ; Peyraud J-L, 2012, *Place et atouts des prairies permanentes en France et en Europe* ; B. Amiaud et al., 2012, *La multifonctionnalité de la prairie pour la fourniture de services écosystémiques*
- 70 Roince (de), *Évaluation de l'efficacité des moyens de protection des troupeaux domestiques contre la prédation exercée par le loup (2009-2014)*, 2016
- 71 Données Observatoire du Développement Rural (ODR) du 31/12/2018. Les surfaces actualisées ont été estimées au prorata des données des extractions ASP du 23/05/2019.
- 72 Cf supra Données ODR 2018
- 73 Bretagnolle V, Denonfoux L, Villers A, 2018. Are farming and birds irreconcilable? A 21-year study of bustard nesting ecology in intensive agroecosystems, Biological Conservation 228 (2018) 27–35Bretagnolle V et al. 2019. Local and Landscape Scale Effects of Heterogeneity in Shaping Bird Communities and Population Dynamics: Crop-Grassland Interactions. In: Lemaire, G., Carvalho, P.C.D.F., Kronberg, S., Recous, S. (Eds.), *Agroecosystem Diversity: Reconciling Contemporary Agriculture and Environmental Quality*. Elsevier, Academic Press, pp. 231–243. ISBN: 9780128110508
- 74 La mise à jour de ce document cadre pour la période 2021-2027, est en cours, dans un format plus détaillé par type d'actions et catégories d'habitat.
- 75 Stratégie Nationale Biodiversité : <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/strategie-nationale-biodiversite>
- 76 Plan Biodiversité : <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/plan-biodiversite>
- 77 MAA, 2017, Rapport d'avancement du comité d'évaluation de la politique agro-écologique.
- 78 MAA, 2017, Rapport d'avancement du comité d'évaluation de la politique agro-écologique.
- 79 MAA, 2016, Rapport annuel sur l'agro-écologie.
- 80 ONCFS & MNHN – Note technique de réponse à la saisine du directeur de l'eau et de la biodiversité et de la directrice générale de la performance économique et environnementale, 5 février 2019
- 81 Livret du colloque biocontrôle 2019 – IBMA France
- 82 Cf. Article 128 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033016237&dateTexte=20191213> et la page du site de l'ANSES dédiée à cette question et les publications afférentes <https://www.anses.fr/fr/content/travaux-de-l%E2%80%99anses-sur-les-n%C3%A9onicotino%C3%AFdes>
- 83 CEP, 2016, Mesures agro-environnementales et paiements pour services environnementaux : regards croisés sur deux

instruments, note d'analyse n°104.

84 Plan d'action CETA: <https://www.gouvernement.fr/partage/9656-aecgceta-plan-d-action-du-gouvernement>

85 IPBES (2018) : *Résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation thématique sur la dégradation et la restauration des terres de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.*

Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne), §19, p. 25

86 Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée, MTES, 2018: http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2018.11.14_SNDI_0.pdf

Grille AFOM de l'OS-F : « Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages »

| | <i>Positif</i> | <i>Négatif</i> |
|----------------|---|---|
| <i>Interne</i> | <p align="center">Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'agriculture et la forêt peuvent jouer un rôle positif important dans l'environnement naturel, en contribuant à façonner les paysages et les habitats et en fournissant un nombre significatif de services à la société, notamment en fournissant un refuge pour la biodiversité et en captant le carbone. 2. La diversité des cultures et le relatif maintien des infrastructures écologiques constituent un socle à préserver. 3. Après de très fortes baisses, les surfaces en prairies et notamment les prairies permanentes se stabilisent. 4. Il existe une dynamique des acteurs autour de la transition agro-écologique et de la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt (intégration de critères de durabilité dans les SIQO, développement de normes privées de durabilité, labels, paiements pour services environnementaux, plans de filière, etc.). 5. Des pratiques et expérimentations agricoles et forestières durables se développent (agriculture biologique, agro-écologie, HVE, agroforesterie, couverture des sols, semis sans labour, enherbement). 6. Des démarches privées (parfois avec partenariats locaux publics), via la contractualisation, la Responsabilité Sociale des Entreprises ou encore des contrats de paiement pour services environnementaux, se développent, signes d'une mobilisation accrue des acteurs. | <p align="center">Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'érosion de la biodiversité, y compris génétique, est observée tant sur les habitats que sur les espèces et nuit à la production agricole. 2. Le maintien des infrastructures agro-écologiques et de la diversité des cultures est inégalement réparti sur le territoire, et la prise en compte des surfaces productives dans les surfaces d'intérêt écologique affaiblit la portée du dispositif de SIE. 3. Certains itinéraires techniques, la spécialisation des territoires, la baisse des surfaces en prairies, ne sont pas favorables à la biodiversité. 4. Les évolutions vers des pratiques plus durables sont encore limitées et insuffisamment encouragées au regard des enjeux, les modes de production restant largement fondés sur la simplification des assolements, l'agrandissement des exploitations et des parcelles, ainsi que l'intensification. 5. La dépendance de l'agriculture aux produits phytosanitaires et aux engrais azotés demeure importante. 6. Certaines inéquités et/ou résistances des acteurs persistent face aux évolutions attendues et aux aléas inhérents au changement de systèmes induits (enjeu de l'accompagnement, de la formation, et du renouvellement des générations en agriculture pour assurer la transition). 7. Des incertitudes techniques demeurent sur les solutions de substitution à certains produits/systèmes (enjeu de la recherche et de l'innovation et du transfert vers les agriculteurs). 8. Le secteur dépend d'importations entraînant de la déforestation à l'étranger (en particulier le soja). |
| <i>Externe</i> | <p align="center">Opportunités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le développement des pratiques agricoles durables est appuyé par des politiques publiques identifiées (certaines aides PAC : aides couplées protéines végétales, MAEC, soutien à l'agriculture biologique, ICHN, et autres politiques comme les GIEE, le projet agro-écologique, etc.). | <p align="center">Menaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'artificialisation des sols est continue et supérieure à la croissance démographique, réduisant les terres agricoles et les habitats naturels. 2. Le changement climatique va accroître la pression sur la biodiversité et les services écosystémiques, avec le risque |

| | | |
|--|---|---|
| | <ol style="list-style-type: none"> 2. Les comportements, notamment alimentaires, des Français évoluent vers plus de durabilité et de santé et la consommation des produits issus de l'agriculture biologique est en hausse. 3. Les directives européennes habitats (en particulier le réseau Natura 2000), oiseaux, produits phytosanitaires, etc., visent à limiter l'érosion de la biodiversité. 4. La politique de recherche (européenne et nationale), de développement et d'innovation encourage le déploiement de solutions de préservation de la biodiversité et des services écosystémiques associés dont l'évaluation progresse. 5. Des stratégies et politiques, nationales et locales (ex. biodiversité, déforestation importée), promeuvent une transition écologique que les acteurs doivent s'approprier et qu'ils doivent mettre en œuvre. | <p>d'atteindre des seuils d'irréversibilité, menaçant gravement l'agriculture.</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Certains outils de réorientation de l'agriculture sont contraints par les règles de l'OMC (paiements pour services environnementaux). 4. La concurrence sur les marchés internationaux (voire intra-UE si une trop grande subsidiarité est laissée aux EM) et l'absence de <i>level playing field</i> pénalisent les efforts des producteurs européens vers plus de durabilité, et bloquent les agriculteurs dans des itinéraires techniques sécurisant les revenus à court terme, au détriment de la biodiversité. 5. Un développement non maîtrisé de la filière biomasse-énergie pourrait menacer la production agricole de denrées alimentaires, ainsi que la biodiversité et les autres usages économiques de la forêt (risque de compétition entre les filières en l'absence de hiérarchie des usages). 6. L'inertie du système dans son ensemble et l'évolution graduelle des politiques publiques, dont la PAC, laissent présager d'une transition lente. 7. L'érosion actuelle de la biodiversité (ex. hausse des taux de mortalités observés sur les colonies d'abeilles domestiques) met en danger la fourniture de certains services écosystémiques (ex. la pollinisation). |
|--|---|---|

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Identification des besoins pour l'OS-F « Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages »

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre ; leur hiérarchisation sera effectuée dans un second temps.

Besoins identifiés au niveau national

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|---|---|
| F.1 Créer les conditions générales permettant la transition des exploitations | <ul style="list-style-type: none"> • Développer la formation, le conseil, l'accompagnement et la sensibilisation (par exemple <i>via</i> l'observatoire agricole de la biodiversité) des agriculteurs. • Renforcer les actions d'information et communication vers le « grand public » pour une meilleure appropriation par la société des enjeux agricoles, alimentaires, sanitaires et environnementaux et des liens entre pratiques agricoles et forestières et biodiversité. (hors PAC) • Mobiliser les collectifs qui permettent de lier l'amont et l'aval (ex. filières) et ceux qui, tout en étant ancrés dans les territoires, ont une approche transversale des enjeux agricoles (ex. ODG SIQO, GIEE, DEPHY, groupes 30 000). • Réformer les subventions néfastes pour la biodiversité • Mettre en cohérence les politiques commerciales-import/export avec les enjeux agricoles et environnementaux (hors PAC) • Éviter les nouveaux risques sanitaires liés au développement des échanges (hors PAC) |
| F.2 Accompagner les leviers globaux (au-delà des enjeux touchant la biodiversité) | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'agro-écologie notamment en réorientant les soutiens en faveur des systèmes résilients efficaces, et sobres en intrants. • Favoriser l'autonomie fourragère, le bouclage des cycles, notamment au travers de la polyculture-élevage, pour encourager la déspecialisation et la désintensification • Soutenir le développement de l'agriculture biologique et de la haute valeur environnementale • Lutter contre l'artificialisation des sols et protéger le foncier agricole ; freiner l'agrandissement des parcelles ainsi que la spécialisation des territoires. (hors PAC) • Lutter contre la dégradation des sols agricoles (érosion, érosion de la biodiversité des sols). • Augmenter la valeur ajoutée et la qualité notamment en répondant aux attentes des consommateurs : élevage à l'herbe, réduction de l'usage de produits phytosanitaires, etc. • Accompagner la structuration de l'aval des filières (pour assurer la valorisation des productions plus diversifiées...) • Développer la rémunération des pratiques en faveur de la biodiversité : PSE, certification, SIQO, contractualisation, subventions, commercialisation.... • Mettre fin aux pratiques défavorables à la biodiversité et reconnaître les pratiques qui y sont favorables, notamment dans les territoires à enjeux |

| | |
|--|---|
| <p>F.3 Promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les pratiques agricoles</p> | <p><u>Biodiversité domestiquée et cultivée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la diversité des assolements et l'allongement des rotations, ainsi que la réduction de la taille des parcelles • Encourager le maintien et le développement des structures écologiques et paysagères, • Encourager le maintien et le développement des espaces agricoles importants pour la biodiversité (prairies permanentes, zones humides, surfaces pastorales et bocages) • Promouvoir l'élevage extensif lié au pâturage • Encourager la conservation et l'utilisation durables des ressources génétiques végétales et animales et la diversification des variétés cultivées et des races élevées <p><u>Biodiversité associée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager le maintien et le développement d'infrastructures agro-écologiques favorables à la biodiversité associée (auxiliaires de cultures – ex. pollinisateurs, biodiversité du sols, prédateurs des ravageurs) et/ou à la fourniture de services écosystémiques, notamment l'agroforesterie, les couverts végétaux • Maintenir les dispositifs d'aide permettant de concilier activités agricoles et protection des espaces et espèces remarquables |
| <p>F.4 Réduire les facteurs de pression sur la biodiversité d'origine agricole dans les pratiques agricoles</p> | <p><u>Sur le changement d'usage des terres</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Eviter de nouvelles destructions d'habitats, notamment dans le cadre de l'agrandissement de parcelles • Réduire la déforestation importée en promouvant l'autonomie protéique à l'échelle nationale et européenne, et l'accroissement des surfaces en protéines végétales et minimisant les importations de produits agricoles et transformés <p><u>Sur les pollutions d'origine agricole</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer les solutions fondées sur la nature, notamment les solutions de biocontrôle et de biostimulant pour la protection des cultures et réduire l'usage des pesticides de synthèse • Accroître le soutien aux systèmes et aux pratiques permettant de réduire la consommation des produits phytopharmaceutiques et des engrais de synthèse au profit d'une consommation optimisée et/ou <i>via</i> l'utilisation de solution de substitution. <p><u>Sur les espèces exotiques envahissantes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la surveillance sanitaire et améliorer les méthodes de lutte, et renforcer le soutien aux pratiques permettant de lutter contre les espèces exotiques envahissantes <p><u>Sur le changement climatique</u> : cf. OS-D. <u>Sur l'exploitation des ressources naturelles (eau, sol, air)</u> : cf. OS-E.</p> |

Besoins spécifiques des Régions métropolitaines et de la Corse

| Régions | Besoins spécifiques régionaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|----------------------|---|--|
| Auvergne-Rhône-Alpes | Soutenir les services écosystémiques rendus par le milieu forestier et la gestion durable des forêts | <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les actions expérimentales en faveur de la valorisation des services écosystémiques (effet carbone, qualité de l'air et de l'eau, rôle de protection des forêts en zone de montagne - RTM, etc.) ; • Développer l'agroforesterie ; • Communiquer auprès du public pour sensibiliser à l'importance de la gestion forestière et à l'utilité de l'exploitation forestière. • Développer la résilience des forêts • Soutenir la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière et la gestion durable des forêts. • Développer le réseau de forêts en libre évolution naturelle. • Revaloriser les vieilles forêts et protéger les forêts hétérogènes. |
| BFC | Former aux enjeux « biodiversité, climat et sanitaire » | <ul style="list-style-type: none"> • Former les acteurs forestiers aux évolutions climatiques. • Accompagner les éleveurs dans la lutte/ veille sanitaire. • Former, conseiller les agriculteurs aux enjeux et pratiques respectueuses de la biodiversité. |
| BFC | Sécuriser les pratiques respectueuses de l'environnement aboutissant à des débouchés locaux, et garantissant un revenu | <ul style="list-style-type: none"> • Protéger les troupeaux face au risque de prédation. • Promouvoir les diagnostics biodiversité à l'échelle des exploitations. • Favoriser les Espaces Tests Agricoles (ETA) pour former des producteurs locaux-commerçants et fiabiliser leur installation. • Considérer tous les paramètres de la durabilité (économie, social) pour mieux intégrer les enjeux environnementaux • Encourager les nouvelles pratiques environnementales en intégrant les enjeux économiques pour que les agriculteurs améliorent leur revenu et puissent ainsi pérenniser ces transitions. |
| BFC | Renforcer l'ingénierie dédiée à la gestion des milieux naturels. | ○ |
| BFC | Maintenir les réservoirs de biodiversité et milieux remarquables | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager le renforcement de la biodiversité urbaine dans les projets d'aménagement et d'urbanisme. • Soutenir l'acquisition foncière dans un objectif de protection de la biodiversité. • Favoriser le maintien et la recréation des continuités écologiques. • Sauvegarder les pollinisateurs • Préserver les prairies fleuries, prairies sensibles et SIE (surfaces d'Intérêt écologique). |
| Corse | Prévenir la fermeture des milieux et restaurer les mosaïques paysagères | <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir le risque incendie, facteur de destruction des paysages, d'érosion des sols et de modification des milieux dans le contexte du changement climatique. • Conserver, évaluer et diffuser les cultivars locaux (arbres fruitiers, légumes, cépages). • Lutter contre l'enforestement des anciens espaces agricoles qui conduit à la fermeture, à l'uniformisation des milieux et à une réduction de la biodiversité, en accompagnant l'aménagement des terres et leur mise en valeur. Il s'agit dans ce cadre de promouvoir la restauration des terrasses autour des villages, la rénovation et le renouvellement des vergers traditionnels (oliviers, châtaigniers, noisetiers, ...) et l'ouverture et l'entretien des pâturages. • Régler la problématique du foncier qui conduit à l'abandon des espaces agricoles |
| Normandie | Préserver la typicité de paysages bocagers de Normandie et maintenir un réseau | <ul style="list-style-type: none"> • ...en soutenant les programmes de restauration du bocage ainsi que son maintien et son entretien avec une gestion durable |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|--------------------|---|--|
| | fonctionnel de haies (linéaire et continuité) | |
| Normandie | Accroître le soutien aux systèmes et pratiques à bas niveau d'intrants | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir les systèmes d'élevage à l'herbe et les pratiques associés favorables à la biodiversité (maintien des prairies permanentes, entretien du bocage, fauche tardive...) |
| Nouvelle-Aquitaine | Favoriser le maintien de la faune et de la flore inféodée aux grands espaces prairiaux | <ul style="list-style-type: none"> Encourager des modes de gestion des prairies adaptés aux enjeux de la biodiversité Soutenir les pratiques d'élevage extensif et les accompagner techniquement Maintenir des dispositifs contractuels, conciliant activités agricoles et protection des espèces remarquables Préserver les zones bocagères Maintenir les systèmes d'estives et l'élevage associé Accompagner les agriculteurs aux changements de pratiques |
| Nouvelle-Aquitaine | Préserver et développer les habitats de plaine | <ul style="list-style-type: none"> Encourager la reconversion de terres arables en couvert herbacé propice à l'avifaune Sensibiliser les agriculteurs en renforçant les actions de communication Rémunérer les pratiques favorables (MAEC, AB) Lutter contre l'artificialisation des terres |
| Nouvelle-Aquitaine | Protéger les zones humides de marais | <ul style="list-style-type: none"> Rémunérer les pratiques favorables Limiter l'invasion des espèces exotiques comme la Jussie terrestre et l'Ambroisie Favoriser l'élevage extensif et encourager le recours à des races rustiques, adaptées à ce milieu Encourager les systèmes pastoraux Renforcer les actions de communication auprès du grand public grâce à des structures comme le Forum des marais |
| Nouvelle-Aquitaine | Créer des conditions favorables à l'activité des pollinisateurs | <ul style="list-style-type: none"> Rémunérer les pratiques favorables (MAEC) Favoriser l'implantation de parcelles mellifères Réduire l'usage des produits phytosanitaires Lutter contre la destruction des plantes messicoles Augmenter la diversité floristique des systèmes culturaux |
| Nouvelle-Aquitaine | Veiller au maintien des infrastructures agroécologiques (haies, arbres, mares) | <ul style="list-style-type: none"> Adapter les potentiels d'habitats (organisation parcellaire, plantation...), notamment dans le cadre de l'agrandissement de parcelles Encourager l'agroforesterie Restaurer ou favoriser le développement des IAE (plantations – entretien) |
| Nouvelle-Aquitaine | Préserver la richesse et la diversité des sols | <ul style="list-style-type: none"> Développer la pratique de couverture des sols Favoriser des systèmes permettant d'augmenter la réserve utile des sols Lutter contre l'érosion |
| Occitanie | Soutenir le pastoralisme | <ul style="list-style-type: none"> Garantir l'éligibilité aux aides de toutes les surfaces pastorales et sylvo-pastorales, éligibilité indispensable au maintien et au développement des milieux ouverts riches en biodiversité. |
| Occitanie | Protéger les forêts contre les incendies | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la capacité de prévention des incendies en confortant les réseaux structurants d'équipements dédiés (desserte, vigies, citernes,...) et les moyens de surveillance active. |
| SUD | Promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les pratiques agricoles et forestières | <ul style="list-style-type: none"> Disposer d'outils techniques et financiers adaptés au renouvellement des forêts de Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui présentent des contextes stationnels extrêmement variés : régénération naturelle (dont actions d'accompagnement), reboisement. A signaler le cas particulier de renouvellement des forêts d'origine RTM à fonction de protection des phénomènes érosifs. |

Besoins spécifiques des Régions ultrapériphériques

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|------------|---|--|---|
| Guyane | Définir un cadre régional pour la préservation de la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser le dialogue entre les acteurs de l'environnement dans le cadre de la préfiguration de l'ARB Mettre en place une stratégie régionale de la biodiversité Mettre en synergie les programmes de soutien intégrant la préservation de la biodiversité | • |
| Guyane | Mobiliser les travaux déjà menés sur la connaissance de la biodiversité pour mieux la protéger et soutenir les futures études | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir la poursuite des inventaires des milieux naturels (dont forestiers, milieux ouverts et agroécosystèmes) Identifier des indicateurs adaptés pour caractériser la biodiversité guyanaise (dont agricole), réaliser un état zéro et assurer le suivi de ces indicateurs Améliorer la bonne prise en compte des milieux rares et patrimoniaux : savanes et forêts sur sables blancs notamment | • |
| Martinique | Favoriser les alternatives aux produits phytosanitaires par des moyens de lutte biologique | <ul style="list-style-type: none"> Développer des mesures surfaciques en lien avec la préservation de la biodiversité | • |
| Martinique | Favoriser le développement de la filière forêt-bois | <ul style="list-style-type: none"> Accompagner les propriétaires forestiers vers une gestion durable de leurs forêts Favoriser la communication autour de la multifonctionnalité de la forêt Renforcer la lutte contre le défrichement, primordiale à la lutte contre l'artificialisation des espaces naturels et forestiers Développement des alternatives bioéconomiques des produits biosourcés non alimentaires et énergétiques. | • |
| Martinique | Renforcer la connaissance des milieux | <ul style="list-style-type: none"> Développement d'outils de référence : inventaire forestiers à l'échelle de station avec recensement du foncier. | • |
| Martinique | Lutter contre les espèces exotiques envahissantes | <ul style="list-style-type: none"> Accroître les moyens de lutte en espaces naturels, agricoles et forestiers, dont leur propagation dans ces milieux Préservation des zones agricoles | • |
| Mayotte | Conserver des paysages et des pratiques agricoles favorables à l'environnement | <p>Encourager le maintien de surface agricoles arborées et multiétagées, de haies, etc.</p> <p>Conserver et diffuser les savoirs locaux sur les pratiques agroécologiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> Inclure des clauses environnementales dans les « bail type ». | <p><u>Atouts</u></p> <p>L'agriculture et la forêt peuvent jouer un rôle positif important dans l'environnement naturel, en contribuant à façonner les paysages et les habitats et en fournissant un nombre significatif de services à la société.</p> <p>La diversité des cultures et le relatif maintien des infrastructures écologiques constituent un socle à préserver.</p> |

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>Des pratiques et expérimentations agricoles et forestières durables existent (jardin mahorais, polyculture avec élevage, agriculture biologique, agro-écologie, agroforesterie, couverture des sols, enherbement).</p> <p>Projets de protection de l'environnement en cours (reboisement de padzas avec des espèces indigènes, aménagement de parc forestier).</p> <p>Richesse de la biodiversité mahoraise, découverte de nouvelles espèces endémiques.</p> <p>Conservation des races locales (chèvre, mouton à queue grasse, zébus mahorais, abeille de Mayotte).</p> <p>Dynamique associative et des groupements pour la protection de l'environnement.</p> <p><u>Faiblesses</u></p> <p>L'érosion de la biodiversité, y compris génétique, est observée tant sur les habitats que sur les espèces et nuit à la production agricole.</p> <p>Inquiétudes des acteurs face aux évolutions attendues et aux aléas inhérents au changement de systèmes induits (enjeu de l'accompagnement, de la formation, et du renouvellement des générations en agriculture pour assurer la transition).</p> <p>Faible dynamique des acteurs autour de la transition agro-écologique et de la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt (intégration de critères de durabilité dans les SIQO, développement de normes privées de durabilité, labels, paiements pour services environnementaux, plans de filière, etc.).</p> <p>Peu de démarches privées (parfois avec partenariats locaux publics), via la contractualisation, la Responsabilité Sociale des Entreprises ou encore des contrats de paiement pour services environnementaux, se développent.</p> <p>Suppression du couvert arborée au profit de culture vivrière.</p> <p>Pratique de l'abattis brûlis plus adapté aux conditions actuelle.</p> <p>Production de manioc à cycle court (6mois) dans un système de monoculture entraînant de forte dégradation et l'appauvrissement des sols.</p> <p>Confrontation entre les politiques de protection de la faune et les intérêts des agriculteurs (makis, roussettes, etc.).</p> <p>Flou juridique concernant les titres de propriétés qui complique les réglementations sur les pratiques agricole et leurs applications.</p> <p><u>Opportunités</u></p> <p>Le développement des pratiques agricoles durables est appuyé par des politiques publiques identifiées (projet ecophyto, réseau défis, certaines aides PAC : aides couplées protéines végétales, MAEC, soutien à l'agriculture biologique, ICHN, et autres politiques comme les GIEE, le projet agro-écologique, etc.).</p> <p>Les comportements, notamment alimentaires, des Mahorais évoluent vers plus de durabilité et de santé et la</p> |
|--|--|---|

| | | | |
|---------|--|---|--|
| | | | <p>consommation des produits issus de l'agriculture biologique est en hausse et un retour vers des variétés anciennes.</p> <p>La politique de recherche (européenne et nationale), de développement et d'innovation encourage le déploiement de solutions de préservation de la biodiversité et des services écosystémiques associés dont l'évaluation progresse.</p> <p>Création d'agence régional de la biodiversité.</p> <p>Existence de zones protégées qui permettent la protection de la faune.</p> <p><u>Menaces</u></p> <p>Pression démographique entraîne l'artificialisation des sols, réduisant les terres agricoles et les habitats naturels.</p> <p>Le changement climatique va accroître la pression sur la biodiversité et les services écosystémiques, avec le risque d'atteindre des seuils d'irréversibilité, menaçant gravement l'agriculture.</p> <p>La pression migratoire entraîne des changements de pratique agricole (intrants, cycle court, surexploitation, etc.) et l'occupation des terres. Ce phénomène est accentué par trois choses : nécessité de se nourrir, besoin monétaire et la situation précaire due à la clandestinité.</p> |
| Réunion | Lutter contre les espèces invasives | <ul style="list-style-type: none"> • Accroître les moyens de lutte active en forêts publiques • Étendre les dispositifs de lutte active au-delà des forêts publiques (friches et forêts privées notamment) • Accroître la prévention : lutter contre les vecteurs de propagation des invasives (randonneurs, bovins divagants, contrôle aux frontières) via notamment une meilleure sensibilisation • Développer les connaissances sur l'évolution des systèmes écologiques face aux invasives • Engager un programme intensif de reboisement post-incendies | <p>A : Un réseau d'acteurs publics et privés bien structurés autour de la lutte contre les invasives, qui partagent les constats et les actions à conduire et un portage politique favorable depuis la dégradation de la note de l'IUCN en état « très préoccupant »</p> <p>Des progrès réalisés sur la prévention de la dissémination des invasives (Arrêté ministériel d'interdiction de certaines plantes - 153 espèces – et communication grand public).</p> <p>F : Des méthodes de lutte contre les invasives et des reboisements qui demandent des moyens financiers importants et dont la mise en œuvre est encore trop faible par rapport à l'enjeu</p> <p>Des portes d'entrée des invasives nombreuses (sentiers de randonnées, parcelles forestières ou friches inexploitées, bovins divagants) et des mesures de prévention/d'entretien encore insuffisantes</p> <p>O :</p> <p>M : Une progression des invasives et une dégradation de la biodiversité qui se poursuivent</p> <p>La surfréquentation des sites naturels associée à une augmentation des vecteurs d'entrée d'invasives</p> |
| Réunion | Protéger les paysages exceptionnels de La Réunion | <ul style="list-style-type: none"> • Maitriser les afflux touristiques par la mise en place d'aménagements nécessaires à l'accueil des touristes • Intégrer l'aspect paysage aux différents chantiers d'aménagement prévus | <p>A : Une biodiversité et des paysages exceptionnels valorisés par le label patrimoine mondial de l'Unesco et protégés par le Parc National (zones de naturalité préservée) et un réseau d'espaces naturels importants</p> <p>F : Un patrimoine paysager qui n'est pas suffisamment mis en valeur</p> <p>O :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M : La croissance démographique associée à des besoins en infrastructures et une urbanisation |

| | | | |
|---------|------------------------------------|---|---|
| | | | diffuse qui impactent le paysage et l'environnement |
| Réunion | Préserver les forêts des incendies | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la connaissance des risques et le bilan des incendies Développer l'information et la communication préventive Renforcer et normaliser les moyens de lutte existants Réduire la vulnérabilité du territoire par des aménagements intégrant le risque incendies, y compris via le débroussaillage et les brulages dirigés Améliorer l'organisation du dispositif prévento-curatif | <p>A : Des dispositifs de prévention et de lutte contre les incendies bien structurés et qui portent leurs fruits</p> <p>F : Une sensibilité marquée du territoire aux espèces exotiques envahissantes, qui sont la première cause de perte de biodiversité et aux incendies (vulnérabilité renforcée par la durée des temps d'intervention en moyens lourds)</p> <p>De petits feux liés aux pratiques agricoles des bas qui subsistent (écobuage de la canne en particulier), sont peu connus et nécessitent des moyens conséquents d'intervention rapide</p> <p>Des moyens de lutte contre les incendies encore insuffisants (desserte forestière et réserves en eau)</p> <p>O :</p> <ul style="list-style-type: none"> M : Des effets du changement climatique qui devraient accentuer les attaques de ravageurs, les risques incendie et nécessiter une adaptation des espèces |

Objectif spécifique G. Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales

G

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique G : « Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales »

Remarques : les entreprises dans les zones rurales seront traitées dans le cadre de l'objectif H. Les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés

- **La France est confrontée au vieillissement de sa population agricole** avec, en 2016, un **âge moyen de ses exploitants de 52 ans**, contre 40,5 ans pour les autres actifs français¹ (métropole ; [figure 1](#)). Ils demeurent cependant **plus jeunes que dans la grande majorité des États membres** : en 2016, le ratio des 35/55 ans (18,8 %) et la part des chefs d'exploitation de moins de 40 ans (15,6 %) situaient la France en 4^e position, derrière l'Autriche, la Pologne et la Slovaquie^{2,3} (**Indicateur de contexte C.23**).
- Le taux de remplacement des chefs d'exploitation (ratio entre les entrées et les sorties) est de 71 % en 2017 : près d'**un exploitant sur trois n'est pas remplacé** ([figure 2](#))⁴.
- La **population salariée agricole est nettement plus jeune** que celle des exploitants : 19 % des salariés en CDI et 45 % des CDD et saisonniers ont moins de 30 ans⁵.
- Depuis les années 2000, **les entrées** (hors transferts entre époux) **stagnent** autour de **13 000** par an⁶. En 2016, 29,2 % des installations concernaient des **plus de 40 ans** avec une différence importante selon le sexe (20 % pour les hommes et 46 % pour les femmes) ([figure 3](#)). Les plus de 40 ans s'installent relativement plus souvent en viticulture (13,2 % contre 9,9 %) et moins en élevage bovins (18,9 % contre 26,0 %) ⁷.
- Les **installations hors cadre familial progressent** pour atteindre 32 % en 2017 (26 % en 2015 et 29 % en 2016)⁸, mais l'agriculture recrute prioritairement en interne : plus de 80 % des hommes et 50 % des femmes exploitants (de 30-59 ans en 2014-2015) sont fils ou filles d'un agriculteur⁸.
- **Cinq filières captent plus des deux tiers des installations** : grandes cultures, viticulture, bovins lait et viande, et polyculture-élevage. Les **sorties** les plus importantes, en termes absolus et relatifs, ont lieu en **bovins lait et mixtes** (solde de - 3,6% entre 2014 et 2018, soit près de 3 000 exploitants qui ont disparu) et en **grandes cultures** ([figure 4](#))⁹. C'est en bovins lait et mixtes que le taux d'installation est le plus bas (2,1 %), et en cultures spécialisées qu'il est le plus élevé (5,4 %) - ([figure 5](#)).
- **Une tendance accrue aux installations en agriculture biologique (AB) tend à se concrétiser**. A titre d'exemple, en Auvergne Rhône-Alpes, 37% des demandes d'aides 2019 pour la DJA incluent la conversion de tout ou partie de leur SAU en Bio. En Bretagne, le nombre d'installations en AB a presque doublé entre la période 2013-2015 et la période 2017-2018. Une étude¹⁰ conduite en Nouvelle Aquitaine en 2019 fait apparaître que près de 25% des nouveaux installés 2015 - 2018 ont un ou plusieurs ateliers en AB ou en conversion vers l'AB.
- **Les Points Accueil Installation (PAI) reçoivent plus de candidats depuis quelques années**. Ce sont 21 674 personnes qui ont été accueillies par les PAI en 2018, dont 38% de femmes. La moyenne d'âge des personnes accueillies était de 32 ans. 26% avaient moins de 26 ans et 18% avaient plus de 40 ans. Ce sont les départements de la façade atlantique et du sud du massif Central qui accueillent le plus de candidats. Il faut noter également que 63% de ces personnes n'ont pas d'origine agricole¹¹.
- Il existe d'**importantes disparités régionales en matière de taux de renouvellement**, le quart Nord-Est de la France et le pourtour méditerranéen apparaissant comme les zones les plus attractives ([figure 6](#)). De 2014 à 2016, ce taux (entrées / sorties) est **meilleur en zones de montagne** avec 66,7 % des départs remplacés contre 62,3% en plaine. Dans le détail, les départs sont plus élevés en montagne qu'en plaine (sauf en Corse et dans le Massif Central) mais sont compensés par de meilleurs taux d'installation (sauf dans le Massif Central). Des différences importantes apparaissent **selon les massifs** : le taux de renouvellement est particulièrement élevé en Alsace et en Corse, où presque tous les départs sont remplacés, et bas dans le massif des Pyrénées, avec moins d'un départ sur deux remplacé (toutes activités agricoles confondues). Le **taux d'installations aidées** est également **plus élevé en montagne** que dans les autres zones (2,8 installations aidées pour 100 chefs d'exploitation, contre 2,4 % ailleurs, 2007-2013)¹².
- En 2016, la France occupe la **9^e place de l'UE 28** pour ce qui est de l'accès de ses chefs d'exploitation à un **niveau de formation** du secondaire court ou long, et la 3^e (derrière la République tchèque et le Luxembourg) pour l'enseignement supérieur¹³ (**Indicateur de contexte C.24**). Si le niveau de formation

initiale des agriculteurs progresse (figure 7), comme celui du reste de la société, selon une étude du ministère du travail, **leurs compétences** (littératie, numératie, informatique, etc.) **restent insuffisantes face aux nouveaux besoins** de leur métier (ex. digitalisation)¹⁴. Il ressort en particulier des acteurs de terrain, une faiblesse dans les compétences en termes de **gestion des ressources humaines**, du capital humain de manière générale, qui peut notamment constituer un frein à l'embauche de salariés, les agriculteurs s'installant ne disposant pas des compétences nécessaires pour devenir rapidement des primo-employeurs. Les études de compétences au travail convergent dans ce sens, révélant que les agriculteurs sont parmi les professions travaillant le moins en équipe¹⁵.

- La proportion des **chefs d'exploitation** plafonne à 27 % depuis plus de 10 ans¹⁶. La France se classe au **16^e rang** dans l'UE sur la part des femmes dans les actifs agricoles, les pays en comptant le plus étant l'Autriche et la Roumanie, et le moins l'Irlande et le Danemark¹⁷ (Indicateur de contexte C.24).
- **Chez les 40 ans et moins, la superficie moyenne d'installation a crû régulièrement jusqu'en 2008, avant de se stabiliser entre 33 et 34 hectares de 2009 à 2012.** Depuis 2012, elle a retrouvé une progression. En 2017, la superficie moyenne du jeune installé atteint 37,1 ha.
- **La superficie moyenne exploitée par les installés tardifs (hors transfert entre époux) diminue légèrement en 2017**, passant de 27,5 à 26,8 ha. La superficie moyenne par exploitation agricole s'élève à 65 hectares en 2017, en progression de 0,9 % (64,4 hectares en 2016)¹⁸.
- **Les prix du foncier agricole en France sont comparativement bas par rapport au reste de l'UE** : par exemple le prix des terres, prés, vignes réunis s'établissait en 2016 à 26 300 €/ha en Allemagne contre 8 600 €/ha en France¹⁹. Toutefois, de 1997 à 2017, les prix des terres labourables et des prairies naturelles libres de toute location en France métropolitaine hors Corse ont quasiment doublé en euros courants, et ont augmenté de 53 % en euros constants²⁰. Les prix restent très hétérogènes selon les départements et les zones concernés. Ils s'établissent entre 2 190 et 17 700 €/ha.

2. Tendances futures

- De 2010 à 2016, le nombre des exploitants s'est réduit de 1,1 % par an. Cette **baisse** devrait *a minima* **se poursuivre à un rythme de 1,7 à 3,3 % annuel** pour la prochaine programmation de la PAC²¹.
- Le **vieillessement de la population agricole française devrait s'accroître** (de 2010 à 2016, la part des exploitants âgés de 60 ans et plus est passée de 10 à 17 %²²). Après une période d'amélioration continue, depuis 2014, leur **taux de remplacement décline** en raison d'une augmentation des sorties⁴ et cette tendance devrait se confirmer dans la prochaine décennie en raison du nombre important d'exploitants de plus de 55 ans. Les projections de fin 2016 de la Mutualité Sociale agricole indiquent que fin 2026, 44,9% des exploitants agricoles auront atteint l'âge légal de départ à la retraite.
- **Les instruments financiers** (ex. fonds de garantie, fonds de prêt) et **le portage du foncier** par des tiers (exemple des collectivités territoriales et cas du développement des réserves foncières), à l'appui des installations, commencent à se développer, avec notamment **un nouvel écosystème hors État (collectivités, fondations, structures privés) qui se structure** pour accompagner et financer l'installation de nouveaux agriculteurs. Se développe donc récemment un **nouvel environnement d'accompagnement des nouveaux installés, dans un cadre plus collectif**, notamment coopératif ou autour de projets partagés sur un territoire, parfois en lien avec des projets alimentaires territoriaux (PAT). Ces nouveaux outils et contextes d'installation sont porteurs de **nouvelles solutions, notamment pour réduire la charge d'investissement individuel** des récents installés, qu'il conviendra d'évaluer quant à leur adéquation avec les nouveaux besoins et les nouvelles contraintes du métier d'agriculteur.
- **L'âge moyen à l'installation tend à augmenter**, celle-ci se produisant de plus en plus après des premières expériences professionnelles diversifiées^{23,24}.
- De plus en plus de **ménages agricoles** étant **pluriactifs**²⁵, l'accès du conjoint au marché du travail et la disponibilité des services de base en zones rurales deviennent des critères de plus en plus importants pour l'installation en agriculture.

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

- La France a activé des outils de soutien au renouvellement des générations : **dotations aux jeunes agriculteurs** (DJA), pour un montant de 128 M€ en 2017 et 157 M€ en 2018 FEADER compris, bonifications d'intérêts pour les prêts à l'installation pour un montant de 2,2 M€ en 2016 puis progressivement supprimées à partir de 2017 au profit d'une revalorisation de la DJA.
- **En 2018, 5 010 DJA ont été accordées pour un montant moyen de 31 300€.** Les montants sont attribués en fonction des zones d'installation et des critères de modulation, selon une grille définie dans chaque Région²⁶. La DJA représente près de 7% des maquettes financières totales des Programmes de développement rural, en moyenne.
- Il existe **quatre modulations nationales** (installation hors-cadre familial / avec valeur ajoutée et emploi / en agro-écologie / avec coûts de reprise ou de modernisation importants), **et des modulations qui correspondent à des choix faits régionalement**, cela a pour conséquence que dans chaque Région, le montant de la DJA, en fonction du projet porté et de la zone d'installation, peut fortement varier. En 2018, seuls 2% des DJA ont été accordées sans aucune modulation, et plus de 50% des DJA ont bénéficié d'au moins une modulation régionale. Sur la période 2015-2018, 52% des DJA attribuées l'ont été en zone de plaine, 23% en montagne, et 25% en zone défavorisée hors montagne. Sur la période 2015-2018, près de 20% des DJA accordées l'ont été en élevage bovin-lait, suivis de la polyculture-élevage (16%), de l'élevage de bovin-viande (13%), d'exploitations de grandes cultures (10,5%), en fruits et légumes (8%), et en viticulture (6%).
- **Le paiement du 1^{er} pilier aux jeunes agriculteurs a quant à lui été perçu par 30 498 bénéficiaires, pour un montant moyen de 2 639 €;** 80 % des bénéficiaires de cette aide recevront, de 2015 à 2020, un montant moyen de 12 498€ (aide publique cumulée sur 5 ans).
- En outre, **les programmes de développement rural prévoient une majoration du taux d'aide** aux projets portés par des jeunes installés sur le soutien à l'investissement dans les exploitations agricoles, et certaines Régions peuvent accorder des priorités aux dossiers portés par les jeunes agriculteurs ou encore développer des outils de portage du foncier qui facilite l'accès à la terre pour installer des agriculteurs à travers la mesure coopération (ex : PACA). De la même manière, le Programme National d'Aides viticole prévoit une majoration « jeunes agriculteurs » pour les mesures de restructuration du vignoble.
- En 2016, **32% des installations totales (hors transfert entre époux) bénéficient de la DJA**, une proportion en baisse tendancielle depuis le milieu des années 2000 (figure 8)²⁷. Cette tendance s'expliquerait par la longueur et la complexité des procédures plutôt que par le niveau des subventions, ainsi que par le recul progressif de l'âge moyen d'installation²⁸.
- **L'élévation du niveau de diplôme** exigé pour bénéficier des aides à l'installation a contribué à l'élévation du niveau de formation des agriculteurs^{29,30}.
- La DJA a permis de sélectionner et **développer des projets mieux structurés**, comme le montrent les taux de pérennisation : 91,4 % des aidés entre 2009 et 2010 étaient encore présents en 2014-2015 contre 87,9% pour les non-aidés⁶. Si on peut considérer que la DJA impacte positivement la capacité à se pérenniser des nouvelles exploitations, en revanche, il apparaît qu'elle ne constitue **pas forcément l'élément principal déclenchant la décision d'installation**. En effet, seuls 18 % des bénéficiaires (enquêtés) de la DJA en 2007-2013 ne se seraient pas lancés sans cette aide⁶. Si cette proportion est vraisemblablement supérieure dans les zones défavorisées ou certaines filières faiblement attractives⁶, les aides à l'installation **gagneraient à être davantage ciblées** (par une optimisation des systèmes de sélection de projets et une meilleure utilisation des plans d'entreprise)^{14,31}.
- En dépit d'un prix du foncier agricole bas en France comparativement au reste de l'UE on ne peut ignorer le fait qu'**une partie au moins de la valeur des droits à paiement se capitalise dans la valeur des terres** et le capital agricole, ce qui accroît la valeur de reprise des exploitations et **accentue les difficultés d'installation** des jeunes dans le secteur³². Le taux de capitalisation des paiements découplés de la PAC 2007-2013, dans les loyers agricoles, serait cependant moindre en France qu'ailleurs dans l'UE, avec 34 % dans l'UE contre 17 % en France³³.

4. Facteurs externes à la PAC contribuant aux évolutions observées

- Plusieurs facteurs sont avancés pour expliquer le vieillissement des exploitants et le renouvellement limité des sortants : **moindre natalité** chez les agriculteurs, **âge plus élevé à l'installation**, **concurrence entre agrandissement et installation**, moindre recours aux transmissions familiales, etc.³⁴
- **L'installation** en agriculture **requiert des capitaux croissants**, phénomène accentué par l'augmentation de la taille des structures. **L'accès et le prix du foncier agricole** (qui, même s'il reste modéré par rapport à d'autres Etats membres, a en moyenne doublé en 20 ans) **sont les principaux obstacles** à l'installation, notamment pour les jeunes agriculteurs hors cadre familial^{35, 36, 37, 38}. L'accès au foncier est notamment une difficulté en lien avec des niveaux faibles de retraite des agriculteurs, qui n'incitent pas les agriculteurs qui le pourraient à effectivement prendre leur retraite, préférant continuer leur activité.
- La taille économique moyenne des exploitations en France est la plus élevée dans la classe d'âge des 35 à 44 ans, elle-même légèrement supérieure à celle des 25 à 34 ans (figure 9, **Indicateur de contexte C.17**).
- **Le Ministère chargé de l'agriculture et le Fonds Européen d'Investissement (FEI) ont conçu l'Initiative Nationale pour l'Agriculture Française (INAF), finalisée fin 2019.** Complétant ainsi les dispositifs régionaux déjà mis en œuvre par le FEI en Occitanie ou en Nouvelle Aquitaine, via les programmes de développement rural, l'INAF mobilise des fonds nationaux (à hauteur de 54 millions d'euros) et des ressources du Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS ou « Plan Juncker » à hauteur de 45 millions d'euros) dans un **instrument de garantie plafonnée couvrant les premières pertes d'un portefeuille de prêts**. L'INAF se focalise sur plusieurs enjeux, dont le renouvellement des générations et l'installation des nouveaux entrants, Les installés depuis moins de 7 ans seront particulièrement visés par cette nouvelle initiative.
- **Des Conseils Régionaux ont mis en place des outils d'ingénierie financière visant à favoriser l'installation** (prêts d'honneur agricole pour certaines filières, ou pour les nouveaux installés ne pouvant bénéficier de la DJA, aides à l'accès au foncier, prêts sans garantie, sans intérêt, avec ou sans différé d'amortissement ...). C'est notamment le cas des Régions Auvergne-Rhône Alpes, Bretagne, Corse, Nouvelle Aquitaine, Occitanie.
- Par ailleurs, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation dispose d'un **programme pour l'Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture (AITA)** dont les aides sont destinées à soutenir l'accompagnement des candidats à l'installation et la transmission des exploitations agricoles. Ces aides visent notamment à accompagner les jeunes s'installant hors du cadre familial. Le programme AITA se structure autour de 6 volets : Accueil des porteurs de projet- Point Accueil Installation - PAI (volet 1), Conseil à l'installation (volet 2), Préparation à l'installation (volet 3), Suivi du nouvel exploitant (volet 4), Incitation à la transmission (volet 5), Communication – animation (volet 6).
- Ce programme vise à assurer une ouverture des dispositifs d'accompagnement à l'installation à l'ensemble des porteurs de projet (aidés ou non aidés) souhaitant s'installer en agriculture. Ainsi, les missions des « points accueil installation » ont été élargies afin de **permettre l'accueil et l'orientation de tous les candidats**. De plus, tous les porteurs de projet en agriculture inscrits dans une démarche volontaire de professionnalisation renforcée, peuvent réaliser un plan de professionnalisation personnalisée leur permettant de suivre des formations et des stages en entreprises afin de **compléter leur formation initiale**. Une plus grande diversité d'actions en faveur de la transmission des exploitations agricoles est assurée. Ainsi, des actions de conseils à destination des futurs cédants sont proposées pour l'anticipation et la préparation de la cessation d'activités. **Des soutiens supplémentaires au cédant sont également prévus lorsque la transmission s'effectue en faveur d'un jeune agriculteur.**
- L'un des freins constatés par les acteurs de terrain dans certaines zones (par exemple en Bourgogne Franche-Comté) à une meilleure transmission se révèle être une **certaine inadéquation entre l'offre des exploitations à reprendre** (structure ou filière) **et la demande des porteurs de projets**, notamment ceux qui ne sont pas issus du milieu agricole ou qui s'installent hors-cadre familial. L'amélioration de l'information et de la communication entre cédants et porteurs de projet se révèle parfois être suffisante pour lever cet obstacle, d'où **l'importance de la multiplication des expériences, de l'animation, des échanges et visites entre cédants et repreneurs potentiels.**

- La **politique foncière** (notamment l'encadrement du fermage) a quant à elle contribué à **contenir le prix du foncier** par rapport aux autres pays européens (ex. Allemagne, Pays-Bas)^{39,40}. La location de terres auprès de tiers est le mode de faire valoir le plus répandu en France métropolitaine. En 2016, il concerne 60 % de la surface agricole utilisée (SAU)⁴¹. **Le statut du fermage**, par la stabilité qu'il offre au fermier, la garantie d'un prix des locations encadré (arrêté du préfet de département fixant des minima et maxima) et la mobilisation d'un moindre capital pour accéder au foncier, peut être considéré comme un élément contribuant à la compétitivité de l'agriculture française⁴² et au renouvellement des générations. Cependant, ce statut peut aujourd'hui apparaître comme un cadre trop contraignant pour les propriétaires. Les pratiques de contournement (pas de porte, travail à façon), qui sont difficilement quantifiables, favorisent les phénomènes de rétention ou limitent les possibilités d'installation.
- **Les outils de régulation du foncier (SAFER et contrôle des structures) ont pour principal objectif de freiner l'artificialisation des terres agricoles et de favoriser l'installation.** Ainsi, en 2017, 36 % des surfaces rétrocédées par les SAFER ont été consacrées à l'installation. Cela représente une surface de 34 701 ha. En matière de contrôle des structures, environ 30 % des demandes d'autorisation d'exploiter accordées par les préfets concernaient des projets d'installation (moyenne 2013-2015). **Ces outils sont cependant de plus en plus contournés, notamment par le biais d'opérations sociétaires difficiles à contenir et encadrer** et qui peuvent avoir pour effet de favoriser l'agrandissement au détriment de l'installation.
- **Les SAFER commencent à développer des outils innovants, en lien avec les établissements bancaires, permettant de proposer des outils de nature à faciliter l'accès au foncier via le portage** - services de cautionnement des loyers des jeunes agriculteurs ou nouveaux entrants, solutions de portage s'apparentant à des formes de location avec option d'achat - (ex : convention FNSAFER – Fédération nationale du Crédit agricole signée en 2017 et conventions régionales qui en découlent par exemple dans les Hauts-de-France). Il conviendra de suivre ces récents développements, ainsi que les nouvelles solutions offertes en parallèle par certaines collectivités territoriales, et d'en évaluer les effets sur l'accès au foncier des nouveaux installés à l'avenir.
- **L'enseignement agricole, outil majeur pour la formation des agriculteurs**, reste malgré tout **mal connu et mal identifié** par les familles au moment des choix d'orientation^{43, 44}. C'est pourquoi l'enseignement agricole, à travers sa campagne de communication « L'Aventure du vivant », se mobilise depuis 2019 pour atteindre une meilleure visibilité, aux côtés d'autres voies de formation plus largement connues⁴⁵. Par ailleurs, de plus en plus d'agriculteurs étant issus de la formation générale, l'enseignement agricole s'articule de plus en plus et de mieux en mieux avec celui-ci pour former les nouveaux installés⁴⁶.
- Enfin, d'autres facteurs sont identifiés comme réduisant **l'attractivité du métier** : faibles rémunérations, conditions de travail (pénibilité, rythme), précarité, saisonnalité, sentiment de dépendance vis à vis de l'amont/aval, perspectives d'évolution professionnelle perçues comme limitées, risques importants, image négative de certaines filières^{47, 48}.

FIGURES fiche diagnostic OS-G

Figure 1 : Pyramide des âges des exploitants et co-exploitants entre 2002 et 2016⁴

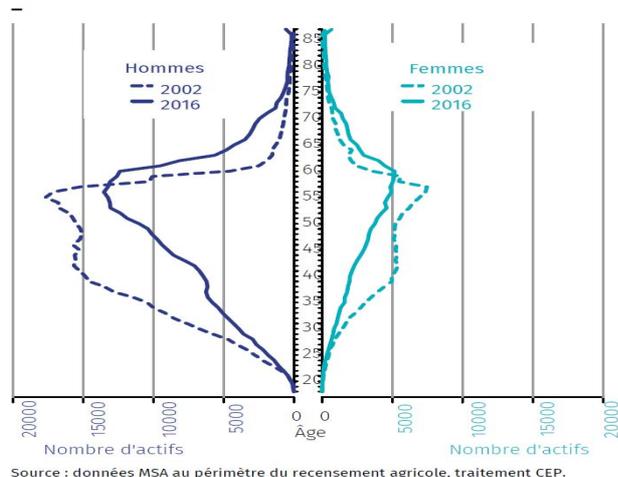


Figure 2 : Évolution du taux de remplacement des chefs d'exploitation (hors cotisants solidaires)⁴



Figure 3 : Comparaison de l'âge de la première installation des hommes et des femmes en 2016 (nombre d'exploitants)⁴

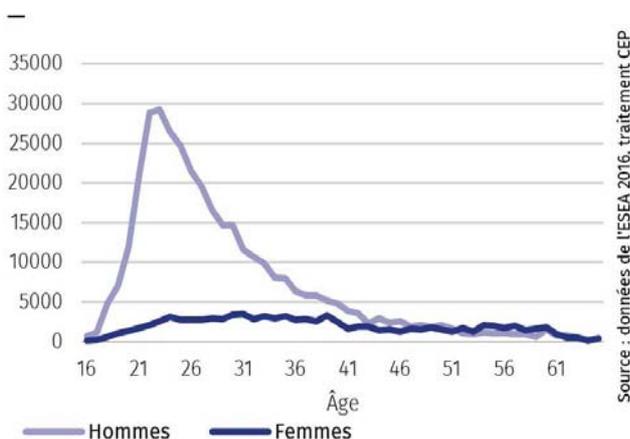


Figure 4 : Solde entre les exploitants entrants et sortants, entre 2014 et 2018, par secteurs de production, en absolu (barres) et en relatif (%)⁴

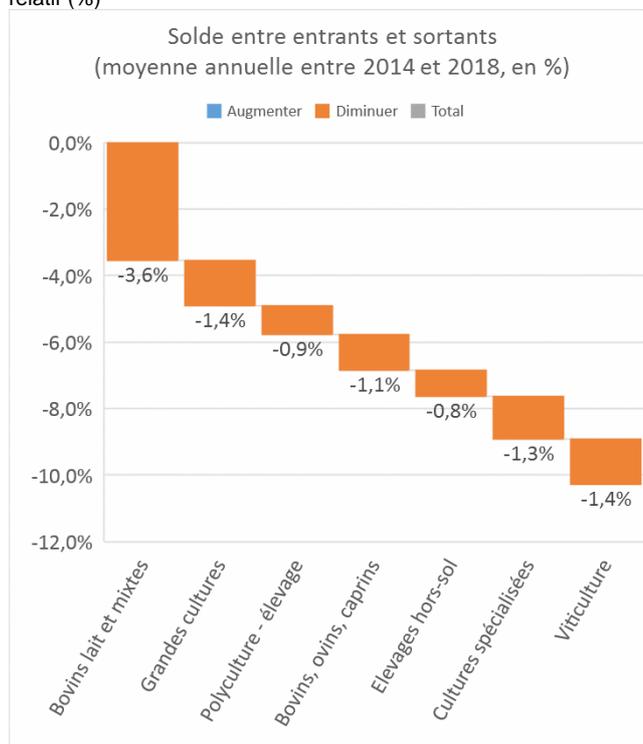


Figure 5 : taux d'installation entre 2014 et 2018

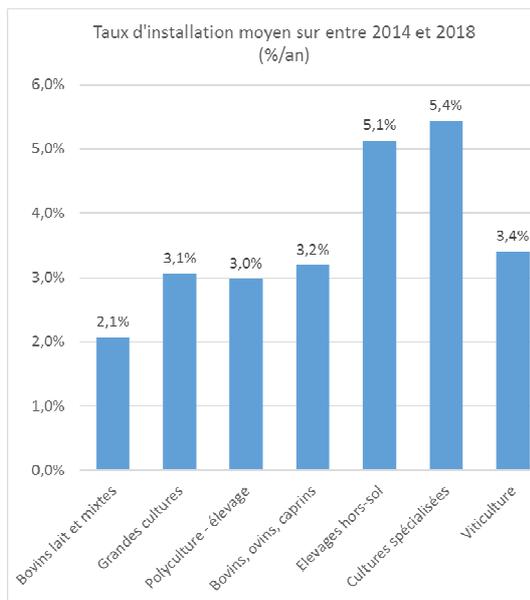
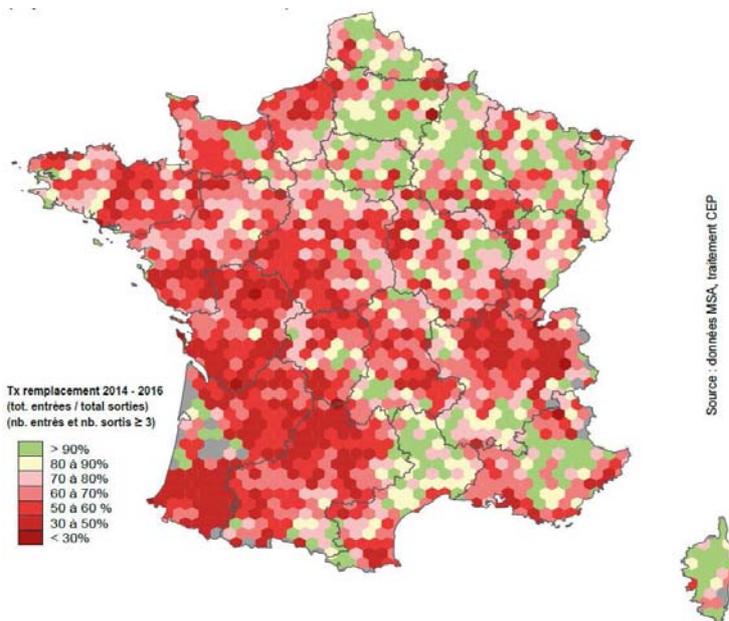


Figure 6 : Taux de remplacement des non-salariés en exploitation agricole sur la période 2014-2016 (exploitants et cotisants solidaires)



Source : données MSA⁴⁹ et ESEA 2018, calculs CEP

Figure 7 : Élévation du niveau de formation le plus élevé (générale ou agricole) des exploitants de 1988 à 2016 (en milliers)⁴

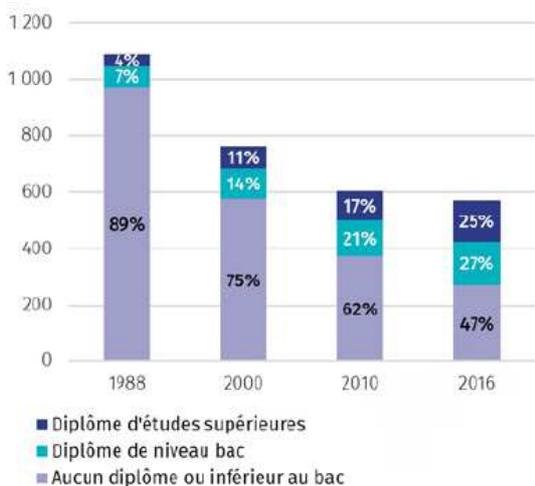


Figure 8 : Évolution des installations avec ou sans dotation aux jeunes agriculteurs de 1998 à 2016 (en nombre d'installations)⁴

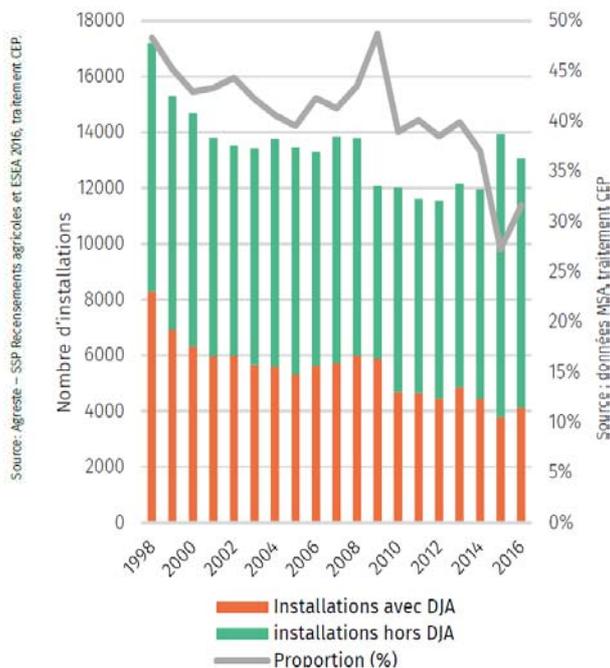
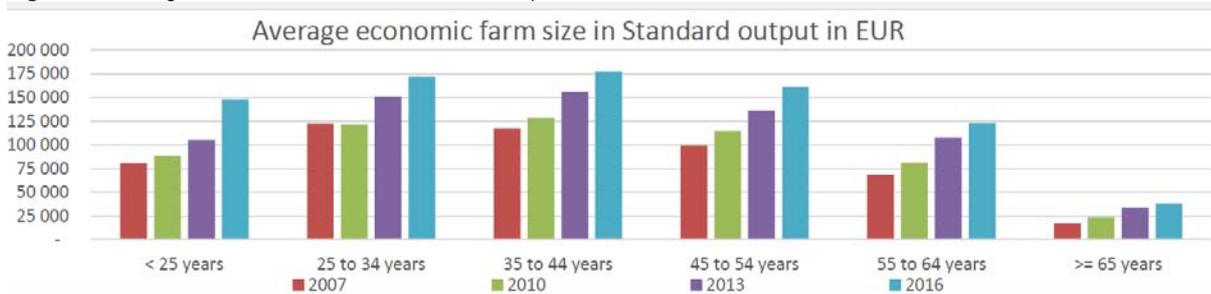


Figure 9 : Average economic farm size in Standard output in EUR



Source : DG AGRI, Eurostat, Indicateur de contexte C.17 Economic farm size by age class (PAC 2014-2020)

Bibliographie et sources :

- ¹ Barry C., 2018, Enquête sur la structure des exploitations agricoles. En 2016, des exploitations moins nombreuses mais plus grandes, Coll. Agreste Primeur, n°350, MAA
- ² ADE, Impact de la PAC sur le renouvellement des générations, le développement local et l'emploi dans les zones rurales. Étude de cas France, Commission européenne. A paraître, 2019.
- ³ Indicateur de contexte C.23 Age structure of farm managers (PAC 2014-2020), actualisé en décembre 2018.
- ⁴ Forget V., Depeyrot J.-N., Mahé M., Midler E., Hugonnet M., Beaujeu R., Grandjean, A., Hérault B., Actif'Agri. Transformations des emplois et des activités en agriculture, CEP, MAA, La Documentation française. A paraître, 2019.
- ⁵ Cf supra. Actif'Agri. 2019.
- ⁶ Cf supra. Actif'Agri. 2019.
- ⁷ Agreste GraphAgri, Service de la statistique et de la prospective, MAA, 2018.
- ⁸ Cf supra. Actif'Agri. 2019.
- ⁹ Cf supra. Actif'Agri. 2019.
- ¹⁰ Etude Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine, 2019
- ¹¹ Bilan 2018, MAA, DGER, Préparation à l'installation en agriculture (publication août 2019)
- ¹² Epices, ADE, Évaluation ex post du programme de développement rural hexagonal (PDRH). Programmation FEADER 2007/2013, rapport pour le MAA, cofinancé par le FEADER, 2017.
- ¹³ Indicateur de contexte C.24 (PAC 2014-2020), actualisé en décembre 2018.
- ¹⁴ Branche-Seigeot, A. 2015, Compétences individuelles et compétences utilisées en situation de travail. Quels constats ? Quelle valorisation salariale ?, Document d'étude de la DARES, n°193, ministère du Travail.
- ¹⁵ Cf supra. Document d'étude de la DARES, n°193, ministère du Travail
- ¹⁶ Cf supra. Actif'Agri. 2019.
- ¹⁷ Eurostat : <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/WDN-20171218-1?inheritRedirect=true>
- ¹⁸ MSA, 2019, Info Stat, Les installations de chefs d'exploitation agricole en 2017, Presse Bobigny, le 28 janvier 2019.
- ¹⁹ Le prix des terres 2017 – Analyse des marchés fonciers ruraux – SAFER
- ²⁰ Agreste GraphAgri, 2018, Service de la statistique et de la prospective, MAA.
- ²¹ Gambino M., Laisney C., Vert J. (dir.), 2012, Le monde agricole en tendances. Un portrait social prospectif des agriculteurs, CEP, SSP, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, La Documentation française, Paris.
- ²² Cf supra. Enquête sur la structure des exploitations agricoles.
- ²³ Cf supra. Actif'Agri. 2019.
- ²⁴ Cour des comptes européenne, 2017, rapport spécial, Le soutien de l'UE en faveur des jeunes agriculteurs devrait être mieux ciblé pour favoriser un renouvellement efficace des générations
- ²⁵ Cf supra. Actif'Agri. 2019.
- ²⁶ Agreste GraphAgri, 2018, Service de la statistique et de la prospective, MAA.
- ²⁷ Cf supra. Actif'Agri. 2019.
- ²⁸ Cf supra : rapport Cour des comptes européenne, 2017.
- ²⁹ Cf supra. Actif'Agri. 2019.
- ³⁰ Cf supra : Évaluation ex post du PDRH, 2017.
- ³¹ Bour-Desprez B., Brinbaum D., Chomienne J.-P., Seillan J.-M., 2016, Transmission en agriculture, 4 scénarios prospectifs à 2025, CGAAER, rapport n°14035, MAA, Paris.
- ³² Cf supra. Actif'Agri. 2019.
- ³³ Ciaian P., Kancs D. A., Espinosa M., 2018, « The Impact of the 2013 CAP Reform on the Decoupled Payments' Capitalisation into Land Values », Journal of Agricultural Economics, vol. 69, n°2, p. 306-337.
- ³⁴ Cf supra. Actif'Agri. 2019.
- ³⁵ Cf supra : Impact de la PAC sur le renouvellement des générations, 2019.
- ³⁶ Cf supra. Actif'Agri. 2019.
- ³⁷ Cf supra : Évaluation ex post du PDRH, 2017.
- ³⁸ Cf supra : rapport Cour des comptes européenne, 2017.
- ³⁹ Cf supra. Actif'Agri. 2019.
- ⁴⁰ Petel A.-L., Potier D. (rapporteurs), 2018, Mission d'information commune sur le foncier agricole, rapport d'information, n°1460, Assemblée nationale, Paris.
- ⁴¹ Agreste GraphAgri, Service de la statistique et de la prospective, MAA, 2018.
- ⁴² La politique foncière agricole : atout ou contrainte pour la compétitivité de l'agriculture française ? Frédéric Courleux et Céline Fabre - 2013 : <https://www.cairn.info/revue-pour-2013-4-page-175.htm>
- ⁴³ Cf supra Prospective des métiers
- ⁴⁴ Observatoire National de l'Enseignement Agricole, 2013, L'enseignement agricole face aux défis de l'agriculture à l'horizon 2025.
- ⁴⁵ Site Internet du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation : <https://agriculture.gouv.fr/video-laventure-du-vivant-ouvre-son-site-internet>
- ⁴⁶ Cf supra : rapport Cour des comptes européenne, 2017.
- ⁴⁷ Cf supra. Actif'Agri. 2019.
- ⁴⁸ Mahé M., Claquin P., Hérault B., Levêque M., 2016, Prospective des métiers, qualifications et emplois liés à l'enseignement technique agricole, rapport de prospective du CEP, MAA.
- ⁴⁹ Agreste GraphAgri, 2018, Service de la statistique et de la prospective, MAA.

Grille AFOM de l'OS G : « Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales »

Remarque : les entreprises dans les zones rurales seront traitées dans le cadre de l'objectif H.

| | Positif | Négatif |
|----------------|--|---|
| Interne | <p>Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les agriculteurs français ont un bon niveau de formation, comparativement aux autres pays européens. 2. L'âge moyen des agriculteurs reste inférieur à celui de la plupart des autres Etats membres 3. La population salariée agricole, plus jeune que les exploitants, est un vivier de ressources humaines sur lequel capitaliser. 4. De plus en plus d'agriculteurs (dont des jeunes) s'installent hors cadre familial, après d'autres expériences professionnelles, avec des compétences diversifiées. 5. Les installations en agriculture biologique augmentent ces dernières années, démontrant un intérêt grandissant des porteurs de projet pour ce mode de production, et répondant à une demande des citoyens. 6. Les installations non aidées par la PAC progressent, y compris après 40 ans, signe d'un certain dynamisme, notamment d'une volonté de retour à la terre de certains urbains ou néo-ruraux. 7. Les installations sous forme sociétaire ou dans un cadre coopératif (SCIC, CAE, SCOP) facilitent l'accès au métier (notamment hors cadre familial) et permettent de diminuer les charges individuelles. 8. Les points accueil installation reçoivent plus de candidats ces dernières années. 9. La dynamique constatée dans la mise en œuvre de projets alimentaires territoriaux contribuent à créer de nouveaux débouchés et à faciliter des projets d'installation qui répondent aux besoins locaux. 10. La diversification des revenus des exploitations qui se poursuit pour gagner en valeur ajoutée, notamment en lien avec les activités de tourisme, de transformation à la ferme, de vente directe, d'hébergement et d'animations (offres de service), permet de mieux ancrer les activités de ces exploitations diversifiées dans les territoires. | <p>Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. D'importantes disparités régionales en matière de taux de renouvellement sont constatées. 2. Les filières bovins lait et grandes cultures enregistrent les baisses (relatives et absolues) les plus marquées. 3. Seules un quart des installations sont réalisées par des femmes. L'installation des femmes stagne depuis 10 ans (27 %). 4. Tous les projets d'installation, même viables, ne réussissent pas encore à être aidés financièrement partout sur le territoire (petits projets, porteurs au-delà de 40 ans, projets de reconversion professionnelle tardive, projets portés par des pluri-actifs, installations progressives...). 5. Les installations aidées ne sont pas les plus intensives en emploi. 6. Le vieillissement de la population s'accélère (sortie de 45% des agriculteurs dans les 10 prochaines années (hors impact nouvelles installations et départs avant l'âge de la retraite). 7. Un exploitant sur trois n'est pas remplacé et cette tendance s'accroît. 8. S'installer nécessite de plus en plus de capitaux (agrandissement des structures, prix du foncier, accès au crédit, etc.), et l'accès à la terre limite fortement les installations, notamment hors cadre familial. 9. Les compétences aujourd'hui détenues par les agriculteurs (par l'enseignement, la formation, l'environnement professionnel) sont inférieures à celles requises (ex. organisation du travail, logique entrepreneuriale, adaptation face au changement climatique et transition agro-écologique) et pas suffisamment actualisées au cours de la carrière d'un agriculteur. 10. Le secteur manque d'attractivité pour les nouvelles générations en raison des risques qu'il comporte, de ses faibles revenus, des conditions de travail, des risques psycho-sociaux, d'une image dégradée de certaines filières, du manque de services et d'emplois pour les conjoints en zones rurales. 11. Une inadéquation est constatée dans certaines zones entre l'offre d'exploitations disponibles à la reprise, et la demande des porteurs de projets |

| | Opportunités | Menaces |
|---------|---|--|
| Externe | <ol style="list-style-type: none"> 1. La DJA semble améliorer la structuration des projets et leur pérennisation. 2. Le paiement aux jeunes agriculteurs du premier pilier complète la DJA en soutenant des projets plus diversifiés. 3. Le programme d'accompagnement à l'installation-transmission, en amont des aides à l'installation, répond à une demande. 4. Des collectivités territoriales soutiennent des projets d'installations de personnes de plus de 40 ans et/ou facilitant les installations progressives. 5. Les instruments financiers (ex. fonds de garantie), le portage du foncier par des tiers (ex. collectivités, SAFER, etc.) à l'appui des installations se développent avec, notamment, un nouvel écosystème hors État (collectivités, fondations, privés) qui se développe pour accompagner et financer l'installation, pouvant amener à réduire la charge d'investissement individuel du porteur de projet. 6. Depuis 2015, est mis en œuvre un programme pour l'accompagnement à l'installation-transmission en agriculture (AITA) dont les aides sont destinées à soutenir l'accompagnement des candidats à l'installation (stages, formations, ...) et la transmission des exploitations agricoles (lien cédant – repreneur). 7. La loi issue des Etats Généraux de l'Alimentation et la dynamique des projets alimentaires territoriaux vont augmenter la demande pour la production alimentaire de qualité, AB, ou encore locale, ce qui peut créer des débouchés et faciliter le développement de projets d'installation. 8. La politique foncière et des structures garde pour objectif prioritaire de favoriser l'installation. 9. Le prix du foncier demeure relativement contenu par rapport aux autres États membres. 10. Le taux de chômage élevé en France peut, dans certains bassins, renforcer l'attractivité du secteur agricole pour une population urbaine sans emploi prête à quitter les villes 11. Les attentes sociétales renforcent la demande pour le développement de certaines filières de qualité et/ou locales, comme l'agriculture biologique, qui trouvent écho dans les projets d'installations. | <ol style="list-style-type: none"> 1. La DJA ne porte que sur un tiers des installations, principalement en raison des contraintes administratives et du critère d'âge. Les projets diversifiés ou innovants ont souvent plus de difficultés à prouver leur viabilité économique que des projets spécialisés dans une filière car ils s'appuient parfois sur des nouveaux segments de marché ou sur une clientèle moins fixe. 2. Les formations agricoles sont de moins en moins ciblées pour l'agriculteur qui s'installe (diversification des formations notamment les services à la personne). 3. La valeur des droits à paiement se capitalise dans la valeur des terres ou le capital agricole, ce qui accroît le coût de reprise des exploitations, freine les départs et les installations. 4. L'absence de limite d'âge pour la perception des aides surfaciques de la PAC ou encore la faiblesse des niveaux de pensions agricoles peuvent représenter des freins à la transmission en reculant l'âge du départ à la retraite des potentiels cédants 5. Certaines opérations échappent au contrôle des structures et aux SAFER via des montages sociétaires, ce qui peut favoriser la concentration des exploitations au détriment de l'installation. 6. Il existe une tendance à l'accélération dans l'augmentation du prix du foncier et l'artificialisation des terres agricoles persiste. 7. Un phénomène nouveau, et jusqu'à présent limité, de cessation d'activités ou de situations de très grande fragilité de jeunes installés apparaît assez récemment dans certaines Régions (façade Ouest). |

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Identification des besoins pour l'OS-G « Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales »

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre ; leur hiérarchisation sera effectuée dans un second temps.

Besoins identifiés au niveau national

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés |
|--|--|
| G.1 Accompagner la 1ère installation de tous les agriculteurs qui le souhaitent et assurer au mieux le renouvellement des générations | <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès aux dispositifs d'aide à l'installation pour tous les agriculteurs (jeunes agriculteurs et autres nouveaux installés) • Continuer de développer des dispositifs d'aide et d'accompagnement diversifiés pour les nouveaux installés, notamment ceux qui ne seraient pas éligibles à la DJA • Installer des agriculteurs formés et compétents • Faciliter l'accès à la formation et au conseil avant et après l'installation, et plus généralement tout au long de la vie • Maintenir le suivi post-installation pour éviter des situations de fragilité |
| G.2 Faciliter les reconversions et les transmissions entre générations | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les actions d'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture • Faciliter les transmissions, notamment hors cadre familial par la coopération entre cédants et nouveaux installés • Limiter la rétention de foncier par les agriculteurs ayant dépassé l'âge légal de la retraite et qui continuent à exercer une activité agricole • Améliorer les conditions de vie des cédants et ainsi lever des freins à la transmission (hors PAC) |
| G.3 Créer un environnement favorable à l'installation en agriculture | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser de nouvelles pratiques collaboratives permettant de diminuer la charge d'investissement individuel : installations en société (GAEC, SCOP...), adhésion CUMA, portage foncier, ... • Renforcer l'efficacité des outils de régulation du foncier • Améliorer l'information sur le foncier disponible afin d'en faciliter l'accès pour les installations • Développer les instruments financiers et les outils de financement participatifs favorisant l'accès au foncier agricole pour le nouvel installé et la transmission • Renforcer l'attractivité du secteur agricole et de ses métiers • Adapter encore mieux la formation aux nouveaux besoins du métier (répondre aux nouvelles attentes, agro-écologie, compétences RH, numérique, etc.) (hors PAC) • Renforcer la lutte contre la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole (politique foncière dont outils de régulation et documents d'urbanisme hors PAC) • Renforcer les soutiens complémentaires des collectivités et financeurs privés qui sont adaptés aux besoins des territoires (accès aux espaces-tests, ferme-couveuse, portage de foncier, etc.) • Créer un environnement attractif pour les entreprises, les agriculteurs et les familles en zones rurales en poursuivant les efforts de politique publique à toutes les échelles pour y renforcer le dynamisme et l'attractivité (accès aux services comme la santé, couverture numérique, accessibilité, etc.) |
| G.4 Améliorer l'intégration et l'adéquation des projets d'installation aux projets de territoires | <ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir davantage les installations en lien avec les projets de territoire, notamment les projets alimentaires territoriaux, ou encore le développement de filières territorialisées • Soutenir toutes les voies d'animation et d'accompagnement de terrain, notamment collectifs (ex : réseau de référents, filières, etc.), à l'installation (pré et post-installation) et à la transmission • Encourager les projets d'installation en agro-écologie, créant de la valeur et la maintenant sur le territoire, et favorisant l'emploi afin de mieux répondre aux attentes sociétales |

Besoins spécifiques des Régions métropolitaines et de la Corse

| Régions | Besoins spécifiques régionaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|------------------|--|--|
| BFC | Développer services de remplacement et regroupement d'employeurs. | |
| BFC | Favoriser la reprise des exploitations bio et garantir leur maintien. | |
| Corse | Lever le frein que constitue l'accès au foncier | <ul style="list-style-type: none"> • Organiser la prospection du foncier agricole en vue de consolider les projets d'installation, afin : • D'optimiser le potentiel de production et la mise en valeur des espaces agricoles ; • De faciliter la gestion des espaces agrosylvopastoraux en encourageant à la constitution de territoires cohérents et mieux organisés ; • D'assurer la bonne structuration, l'équilibre économique et la viabilité des nouveaux installés. • Mettre en œuvre des outils de mobilisation du foncier permettant : • L'acquisition ou la contractualisation du foncier par les agriculteurs ; • L'aménagement préalable des terrains en montagne ; • L'émergence d'une offre foncière accrue et le renforcement de l'attractivité du secteur agricole. |
| Corse | Augmenter la viabilité et la performance des installations | <ul style="list-style-type: none"> • Installer des agriculteurs mieux formés en renforçant la formation initiale et en les accompagnant par le conseil, l'appui technique et la formation continue tout au long de leur vie professionnelle. • Soutenir les projets vers les systèmes de production ou dans les territoires offrant des opportunités en matière de ressources et de marché. • Rationnaliser et prioriser les investissements des projets d'installation. • Tirer profit des itinéraires techniques existants ou à définir, afin d'encourager la meilleure performance des exploitations agricoles. |
| Occitanie | Faciliter l'accès au foncier agricole | <ul style="list-style-type: none"> • Inciter au fermage • Conforter les dynamiques territoriales visant à structurer l'accès au foncier, en s'appuyant notamment sur les associations foncières pastorales. • Limiter l'agrandissement excessif des exploitations, lorsqu'il se fait au détriment des installations. |
| Pays de la Loire | Définir un projet territorial installation/transmission global pour mobiliser tous les acteurs (organismes de développement, consulaires, syndicats, filières, ...) et adapter à la réalité des projets en PDL | <ul style="list-style-type: none"> • |

Besoins spécifiques des Régions ultrapériphériques

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorisés | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|------------|---|--|---|
| Guyane | Accompagner la régularisation de la production vivrière | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le soutien aux petites exploitations dans leur transition vers l'agriculture formelle • Simplifier dans la mesure du possible les procédures pour ces petites exploitations informelles et faciliter leur accès à des outils de préfinancement | <p><u>Faiblesses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses installations non aidées (ne passant pas par le parcours JA) et donc peu accompagnées - Une pluriactivité généralisée et un abandon régulier des exploitations (beaucoup de terres attribuées ne sont plus exploitées ou ont changé de destination) - Un niveau de formation des chefs d'exploitations qui demeure insuffisant (90 % des exploitants agricoles « formels » n'ont pas de formation agricole) - Un démarrage tardif de la dotation petite agriculture qui soutient la transition vers l'agriculture formelle - Le niveau de compétences initial des agriculteurs est insuffisant (gestion de l'exploitation, comptabilité, itinéraires techniques...) - L'offre de formation et de conseil ne répond pas à la demande (manque de moyens locaux) <p><u>Opportunités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La forte augmentation de la population qui induit une croissance de la demande en produits agricoles et agroalimentaires - Le renforcement de la demande en produits locaux (Loi Egalim, État généraux de l'alimentation, etc.) - Une activité agricole informelle très importante (près d'un tiers de l'activité agricole) qui constitue un vivier pour le développement d'exploitation agricole formelle (une quarantaine de bénéficiaires potentiels identifiés pour la Dotation à la petite agriculture) - L'existence d'aides européennes pour accompagner ce processus de formalisation - La mise en place du Point Accueil Installation à la Chambre d'Agriculture doit permettre d'améliorer le suivi des candidats à l'installation agricoles et des jeunes installés |
| Martinique | Faciliter l'accès des JA au foncier | <ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter les terres en friche • Faciliter la transmission • Préserver ou créer des zones agricoles | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Martinique | Aider à la professionnalisation des jeunes agriculteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la professionnalisation des JA par une immersion ou tutorat dans l'exploitation d'un sénior en vue de rendre les exploitations viables et durables • Faciliter la transmission | <ul style="list-style-type: none"> • |
| Martinique | Faciliter le démarrage d'un jeune agriculteur | <ul style="list-style-type: none"> • Quasi toutes les installations sont des créations => inciter à la transmission (connaissances, tutorat professionnalisation du jeune, récupération du | <ul style="list-style-type: none"> • |

| | | | |
|---------|---|--|--|
| | | foncier, récupération des outils / équipements, assise financière, ...) | |
| Mayotte | Régulariser les situations ne permettant pas une installation légale et sécurisée | <ul style="list-style-type: none"> • Régulariser les ventes à des particuliers des territoires issus des sociétés de type Bambao qui ont ensuite été rendu à certaines collectivités. • Identifier les propriétés en déshérence. • Mettre à disposition des terrains du CD et de l'Etat qui sont disponibles ou régulariser les situations des occupants. | <p><u>Atouts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe un fort réseau de professionnels agricoles (agriculteurs) et beaucoup d'entraides/échanges entre eux. - Les agriculteurs s'installent en général après d'autres expériences professionnelles, avec des compétences diversifiées (séjours en métropole, à La Réunion...). - Volonté affichée des institutions et des acteurs du secteur agricole d'installer les jeunes. - Présences des structures de formation et d'accompagnement des jeunes agriculteurs (LPA, PAI, CAPAM). <p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les agriculteurs mahorais ont encore un faible niveau de formation, comparativement à la métropole. L'orientation vers la formation agricole est souvent un choix par défaut. - Les compétences aujourd'hui détenues par les agriculteurs (par l'enseignement, la formation, l'environnement professionnel) sont inférieures à celles requises (ex. organisation du travail, logique entrepreneuriale, adaptation face au changement climatique et transition agro-écologique) et pas suffisamment actualisées au cours de la carrière d'un agriculteur. - Confusion des missions des différents acteurs d'accompagnement. - Peu de connaissance sur les statuts agricoles et mauvaise compréhension de ce qui signifie « être chef d'exploitation ». - Le secteur agricole reste un secteur très informel à Mayotte <p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le programme d'accompagnement à l'installation-transmission, en amont des aides à l'installation, reçoit de forte demande. - Le taux de chômage élevé à Mayotte pourrait renforcer l'attractivité du secteur agricole notamment dans le salariat pour une population sans emploi - Création de pôles agricoles pour installer les jeunes agriculteurs. <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La DJA semble améliorer la structuration des projets mais leur pérennisation pose parfois question. - Malgré le peu d'information à disposition sur les installations hors DJA, celle-ci ne porte vraisemblablement que sur une minorité des installations ou des reprises d'exploitation, principalement en raison des contraintes administratives et du critère d'âge. - L'écosystème local de formation pour les agriculteurs et les futurs agriculteurs n'est pas suffisamment solide. - Manque de partenariat entre les différentes structures d'accompagnement. - Forte concurrence de l'urbanisme sur les surfaces agricoles |
| Mayotte | Poursuivre les efforts pour régler les blocages de transmission du foncier liés aux | <ul style="list-style-type: none"> • Etudier la possibilité de mise en place de Groupement Foncier Agricole (GFA). • Mettre en place un registre équivalent au « Répertoire | <p><u>Atouts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les d'agriculteurs s'installent en général après d'autres expériences professionnelles, avec des compétences diversifiées (séjours en métropole, à La Réunion...). - Forte volonté des agriculteurs en activité de favoriser le renouvellement des générations. |

| | | | |
|----------------|---|---|--|
| | <p>indivisions (terrains privés)</p> | <p>Départs Installation » pour répertorier les exploitations à céder.</p> | <p>- Volonté affichée des institutions et des acteurs du secteur agricole d'installer les jeunes.</p> <p><u>Faiblesses</u></p> <p>- Le vieillissement de la population agricole s'accélère mais les contraintes liées au foncier et le faible niveau ou l'absence de retraite freine considérablement la transmission.</p> <p>- S'installer nécessite de plus en plus de capitaux (agrandissement des structures, prix du foncier, accès au crédit, etc.), et l'accès à la terre limite fortement les installations, que ce soit dans le cadre familial (indivision) ou en dehors (accès restreint au foncier de l'état et du département).</p> <p>- Les compétences aujourd'hui détenues par les agriculteurs (par l'enseignement, la formation, l'environnement professionnel) sont inférieures à celles requises (ex. organisation du travail, logique entrepreneuriale, adaptation face au changement climatique et transition agro-écologique) et pas suffisamment actualisées au cours de la carrière d'un agriculteur.</p> <p>Le secteur manque d'attractivité pour les nouvelles générations en raison des risques qu'il comporte, de ses faibles revenus, des conditions de travail.</p> <p><u>Opportunités</u></p> <p>- La demande de formation des agriculteurs est forte.</p> <p>- La mise en place de l'EPPFAM (établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte) depuis mi-2017, avec un rôle de SAFER, constitue un outil essentiel pour améliorer l'accès au foncier et l'installation des jeunes, via l'identification de terrain, la lutte contre le prix du foncier, et la cohérence de la politique d'aménagement du territoire en cohérence avec les structures d'accompagnement.</p> <p>- Le taux de chômage élevé à Mayotte pourrait renforcer l'attractivité du secteur agricole notamment dans le salariat pour une population sans emploi</p> <p>- Possibilité de créer une Commission d'urgence foncière (CUF).</p> <p>- Territoire de petite taille qui limite l'isolement, favorise les échanges et le lien sociale.</p> <p>L'état et les collectivités disposent de foncier.</p> <p><u>Menaces</u></p> <p>- Manque de partenariat entre les différentes structures d'accompagnement.</p> <p>- Le prix du foncier est prohibitif et les modalités d'accès (obtention d'un titre) sont bloquantes.</p> <p>- Forte concurrence de l'urbanisme sur les surfaces agricoles.</p> |
| <p>Réunion</p> | <p>Connaitre, préserver et reconquérir le foncier agricole avec une ambition de zéro artificialisation nette</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une cellule foncière forte intégrant un observatoire du foncier et des systèmes d'exploitation, des moyens juridiques et des instances de concertation adaptés • Considérer la préservation de l'espace agricole comme fondement de l'aménagement du territoire • Augmenter la maîtrise foncière par la puissance publique, et favoriser la mise en place d'outils incitatifs et coercitifs | <p>A : Des dispositifs de protection du foncier agricole nombreux qui ont permis de maintenir la SAU, notamment portés par la SAFER</p> <p>F : Une pression foncière importante et un manque de foncier valorisable disponible, notamment pour les installations</p> <p>O : De plus en plus d'outils et dispositifs de planification intégrée de l'espace favorable à la préservation des terres agricoles et limitant la spéculation foncière</p> <p>M : Un morcellement du foncier agricole et un recul de l'agriculture sur des terres moins bien aménagées qui se poursuit</p> <p>Une pression foncière importante due à l'urbanisation grandissante du territoire réunionnais qui devrait se renforcer compte-tenu des prévisions démographiques.</p> |

| | | | |
|---------|--|--|---|
| | | efficaces permettant la préservation du foncier agricole | |
| Réunion | Amplifier la remise en culture des friches | <ul style="list-style-type: none"> Réaliser des échanges fonciers structurants/restructurations foncières sur les parcelles en friche avec des contraintes spécifiques Rénover / simplifier la procédure de terres incultes en l'associant à des outils incitatifs et coercitifs | <p>Extrait Diagnostic : Le territoire des Hauts de La Réunion étant particulièrement sensible en termes de maintien de la biodiversité, la remise en culture des espaces de friches constitue un enjeu majeur de la lutte contre les invasives. Les friches et landes représentent 50 074 ha soient 20 % du territoire réunionnais et environ la même surface que les sols cultivés y compris les jardins et vergers en 2014</p> <p>A : F : O : Des parcelles en friches non valorisées qui commencent à être répertoriées et du foncier non aménagé disponible</p> |

Objectif spécifique H. Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durable

H

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique H : « Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durables »

Remarque : les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés

Une population rurale nombreuse mais vieillissante

- **La proportion d'habitants en zone rurale est plus importante que dans le reste de l'UE-28** : 31,1 % en France en 2017, contre 19,2 % en moyenne dans l'UE. (Indicateur de contexte C.01). Le nombre d'habitants en milieu rural augmente cependant moins vite que la population totale (1,1% contre 2,2 % entre 2012 et 2017). Les disparités sont fortes sur le territoire avec des Régions marquées par une très forte influence métropolitaine (Ile de France) et d'autres qui, à l'inverse, comptent une part très élevée de leur population habitant en zones rurales (Bretagne, Corse...).
- **En milieu rural, les personnes de plus de 65 ans représentent une part plus importante de la population** (22,2 % contre 18,8 % à l'échelle de l'ensemble de la population en 2017) (indicateur de contexte C.02). Cette population est très inégalement répartie sur le territoire.
- Les zones rurales se caractérisent par une **densité de population inférieure aux autres zones** : 61,3 habitant/km² en 2017, contre 105,2 habitants/km² en moyenne nationale et 466,7 habitants/km² en zone urbaine (Indicateur de contexte C.04).

La diversification des activités en milieu rural permet de maintenir de la création de richesse et des emplois en milieu rural

- La richesse et les emplois les plus qualifiés se concentrent dans les plus grandes aires urbaines, avec une **tendance à la métropolisation**, au détriment des espaces ruraux¹. Ainsi, les départements à prédominance rurale (56 départements sur 101) ne concentrent en 2017 que 23,8% du PIB national et 28,1% des emplois (Indicateurs de contexte C.10 et C11).
- Les communes rurales ont un **revenu médian inférieur** à celles situées à proximité des grandes agglomérations (figure 1). Toutefois, depuis 2011, le **taux de pauvreté en zone rurale** (Indicateur de contexte C.09) est inférieur à la moyenne nationale (13,9 % contre 18,2 % en 2017)² et nettement inférieur à celui observé au niveau européen (24,4%).
- Si, jusqu'en 2008, la **croissance du PIB par habitant** des départements ruraux était comparable à celle des départements urbains, un **décrochage s'observe depuis** (figures 2 et 3 – Indicateur de contexte C.08).
- Le **taux d'emploi en zone rurale** en France est **supérieur à la moyenne nationale** et tend à **augmenter** : entre 1995 et 2017, il est passé de 67 % à 73 %, alors que la moyenne nationale s'établissait à 70,6% en 2017 (figure 4- Indicateur de contexte C.05). Il est également supérieur à la moyenne des espaces ruraux européens : la France se situe au 13^{ème} rang européen. **Le taux de chômage est quant à lui inférieur en zone rurale** par rapport à la moyenne nationale (7,7 % contre 9,4% en 2017- Indicateur de contexte C.07)³.
- En zone rurale, les **difficultés d'accès à la formation**, la **moindre mobilité**, ainsi que le manque de solution de **garde pour les enfants** sont parmi les **principaux freins** à l'activité des femmes⁴.
- Le **taux d'emploi des jeunes ruraux** est supérieur à celui des jeunes urbains (59 % en 2016 contre 49 %)⁵, et le taux de chômage plus faible (20,5 % en 2017 contre 22,3%)³. Cet écart s'explique notamment par une **entrée précoce sur le marché du travail** du fait d'études courtes privilégiant la voie professionnelle. La recherche d'emplois plus qualifiés se concentre dans les zones urbaines. Ouvriers et employés sont surreprésentés en zone rurale⁵.
- **Les territoires ruraux sont de moins en moins « agricoles »**. La contribution du secteur primaire à la valeur ajoutée brute des zones rurales fluctue entre 3 et 5 % depuis 2000 avec une légère tendance à la hausse depuis 2008 (figure 5). Ces chiffres sont conformes à la moyenne observée dans l'ensemble des zones rurales de l'UE-15 (4,1 %)⁶ et supérieurs à la moyenne nationale où le secteur primaire ne contribue qu'à 1,7% du PIB en 2017 (contre 19,5% pour l'industrie et 78,8%

pour les services - **Indicateur de contexte C.10**). Toutefois, il convient de noter **un fort degré d'hétérogénéité du poids de la valeur ajoutée agricole dans la valeur ajoutée totale en fonction des Régions** (figure 6).

- Le secteur primaire ne représente également qu'une **faible part des emplois dans les territoires ruraux** : 5,6 % en 2015, en diminution depuis 2000 (figure 5, **Indicateur de contexte C.11**). Ces chiffres sont toutefois supérieurs à la moyenne nationale (2,7% en 2017, contre 16,5% pour l'industrie et 80,8% pour les services) et à celle des zones rurales de l'UE-15 (3 %)⁶. Si on inclut les industries agroalimentaires (IAA), on atteint 8 à 8,7 %⁷.
- **Les IAA ont des effets induits significatifs sur l'emploi** dans les territoires où elles s'implantent : un emploi dans les IAA est lié à 2,4 emplois dans le bassin d'emploi considéré⁸. Leur concentration depuis les années 1970 a fortement structuré le marché du travail environnant, désormais dépendant de la pérennité de ces activités.
- **L'emploi non agricole en zone rurale est important pour le maintien de l'activité agricole**, de plus en plus de ménages agricoles étant pluri-actifs. En 2010, 67% des ménages agricoles percevaient un revenu non agricole (lié à l'activité de l'exploitant ou du conjoint)⁹. La pluriactivité des ménages agricoles, et des agriculteurs eux-mêmes, est particulièrement marquée dans les zones de montagne et en Corse, notamment en lien avec le tourisme.
- **L'économie résidentielle** représente une part significative du PIB des territoires ruraux les plus isolés (jusqu'à 30 %). Elle s'appuie sur des flux internes au sein d'un territoire et permet de conserver une part non négligeable de la valeur ajoutée sur celui-ci.

Un potentiel d'emploi à développer pour maintenir une population conséquente sur les territoires ruraux

Potentiel d'emploi en lien avec les productions agricoles

- Avec la diminution de l'emploi familial dans les exploitations agricoles, **le salariat agricole s'accroît, en termes relatifs et absolus ; l'agriculture représente donc une opportunité d'emplois salariés de plus en plus grande**. Il convient toutefois de noter que le **travail temporaire** y prime sur l'emploi permanent. A titre d'exemple, près d'un actif sur trois intervenant aujourd'hui dans une exploitation laitière est un salarié, avec des statuts et des temps de travail variés. Ce salariat, plus fréquemment externalisé, est **porté par des entités juridiques diversifiées** : entreprises de travaux agricoles, groupements d'employeurs, CUMA, prestataires étrangers ayant recours à des travailleurs détachés, etc. Dans l'ensemble, **les travailleurs salariés sont relativement jeunes et ils ont des trajectoires professionnelles assez précaires**, qui dépassent les frontières de l'agriculture (beaucoup de transferts d'activités via l'intérim avec le bâtiment et travaux publics)¹⁰.
- **La bioéconomie**, qui englobe l'ensemble des activités liées à la production, à l'utilisation et à la transformation de bio-ressources, constitue une **source potentielle d'activités et d'emplois non délocalisables dans les zones rurales**. Les filières bioéconomiques représentent près de deux millions d'emplois directs en France dont 100 000 environ ne furent créés que récemment, au cours des 20 dernières années (néo-matériaux, chimie du végétal, biocarburants, biocombustibles). D'ici 2030, 90 000 créations d'emplois directs peuvent être envisagées.¹¹
- **L'agriculture biologique se développe fortement sur le territoire, particulièrement dans 4 régions qui représentent 60 % des fermes et des surfaces conduites en bio** (Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône Alpes et Pays de la Loire)¹². En 2018, l'agriculture biologique représente 155.347 emplois directs, soit +14% par rapport à 2017 (doublement depuis 2012)¹³. Des études ont mis en évidence une plus grande intensité en emploi de la pratique de l'agriculture biologique comparativement à celle de l'agriculture conventionnelle¹⁴ : le nombre moyen d'Unité de Travail Annuelle (UTA) par exploitation bio est de 2,4 (dont 0,4 de saisonniers) contre 1,5 (dont 0,15 de saisonniers) en conventionnel.
- **Le secteur agroalimentaire et l'économie sociale et solidaire, moins impactés que les autres secteurs de l'économie par la crise financière de 2008-2009, ont contribué à la résilience des territoires ruraux durant cette période**¹⁵,⁸. Il en va de même du secteur de l'économie circulaire et de proximité (développement des circuits courts, des marques de valorisation des produits locaux...), qui participe à la relocalisation de l'emploi.¹⁶

La filière forêt-bois

- **La France est l'un des pays de l'UE les plus boisés** avec 17 millions d'hectares de sols boisés (2015) (4^{ème} rang européen en 2015 derrière la Suède, la Finlande et équivalent à l'Espagne – [figure 7](#)), représentant 30% du territoire métropolitain. L'occupation territoriale par les sols boisés a augmenté de 7 millions d'hectares depuis 1990 (+21% en 30 ans), principalement par colonisation naturelle des terres agricoles non utilisées. Cette surface continue de croître au rythme de 0,7%/an, beaucoup plus faible que dans les dernières décennies, avec une place particulièrement importante dans le Sud-ouest, l'Est et les massifs montagneux. La forêt participe fortement au développement rural, d'une part en fournissant la matière première de plusieurs branches d'activité génératrices d'emplois ruraux, et d'autre part, pour les activités de loisirs qu'elle offre, dans un cadre environnemental préservé.
- **440 000 emplois directs et indirects sont liés au secteur forêt-bois**, au sein de 60 000 entreprises, majoritairement en zone rurale. La filière représente 53 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Malgré cela, **la balance commerciale française de la filière forêt-bois est structurellement déficitaire** (-6,3 milliards en 2017)¹⁷ en particulier sur le secteur bois d'industrie (meubles). Avec un fort taux de couverture de la demande et un faible taux d'exportation, la filière forêt bois est plus tournée vers la satisfaction du marché intérieur. La forêt française fournit une grande partie des volumes de bois employés en France. Cette part est de 88 % pour le bois d'énergie, 63 % pour le bois d'œuvre et 40% pour le bois d'industrie.¹⁸
- La répartition de la **propriété forestière demeure mal adaptée aux enjeux d'une augmentation de la mobilisation du bois**. La forêt métropolitaine, appartenant pour les trois quarts à des propriétaires privés, est très morcelée : sur plus de 3 millions de propriétaires, 2,2 millions en possèdent moins d'un hectare. Les 50 000 propriétaires possédant plus de 25 hectares réunissent 52 % de la surface forestière privée et assurent trois quarts de la commercialisation de bois. L'emploi dans la filière forêt-bois-papier-ameublement connaît un déclin continu^{19,20}.
- **Un déficit de reboisement** est également identifié pour répondre aux objectifs de mobilisation à venir. De plus, des déséquilibres sylvo-cynégétiques peuvent localement freiner, voire compromettre le renouvellement des peuplements forestiers (notamment dans le cadre d'une adaptation aux changements climatiques)²¹.
- **Entre 2008 et 2015, le secteur du secteur du sciage a perdu 13% de ses entreprises et 17 % de ses effectifs**²². Le chiffre d'affaires a diminué de 4,5 % et la valeur ajoutée de 11,6 %. Pour ces deux derniers paramètres, la diminution la plus importante a eu lieu entre 2008 et 2012, la situation du secteur semblant, depuis 2012, se stabiliser voire s'améliorer.
- **La filière bois est inégalement répartie sur le territoire avec 4 Régions** (Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône Alpes, Bourgogne Franche-Comté, et Grand-Est) **qui concentrent 80 % de la production de sciage**²³ ([figure 8](#)). Elle rencontre des difficultés qui sont en partie liées à l'approvisionnement et à la fragilité des entreprises de première transformation. Le secteur est très atomisé et constitué pour l'essentiel de micro-entreprises qui investissent peu dans la modernisation de leurs équipements au regard des coûts de ces derniers. Les menaces abiotiques et biotiques sont autant de défis pour la forêt, exacerbés par les changements climatiques²⁴.
- La cinquième enquête de l'Observatoire National de la Construction Bois, réalisée sur l'activité 2018, révèle **un marché de la construction bois qui renoue avec la croissance**, après avoir subi la crise du secteur du bâtiment, et qui offre de belles perspectives d'avenir. Cette enquête nationale de la construction bois - activité 2018 - met en avant une nette reprise dans l'ensemble des secteurs avec **un chiffre d'affaires en hausse de 13 % par rapport à 2016 et des parts de marché en nette hausse**
- **La valorisation du bois bocager est également une filière qui se développe** dans certaines Régions, comme en Normandie où des Programmes d'Approvisionnement Territoriaux « bois-énergie » se mettent en place.

Le tourisme en milieu rural

- Parmi l'emploi non agricole en zone rurale, celui lié au **tourisme** est particulièrement important. La France dispose d'un patrimoine culturel, historique et naturel d'envergure sur l'ensemble de son territoire. Dans certains territoires ruraux, une offre touristique a été développée, sur le littoral, en montagne mais également sur certains sites remarquables (citons un seul exemple avec l'itinéraire « La Loire à Vélo » fréquentée par environ un million de touristes en 2015).

- En 2017, **les zones rurales concentraient 56,3 % des places d'hébergement touristique**. La France est le premier pays européen pour le nombre de places d'hébergement touristique en zone rurale (2,9 millions en 2017 – **Indicateur de contexte C.30**)²⁵.

Le manque d'accès à certains services

- **L'offre de services de proximité** est moindre dans les territoires ruraux (figure 9), où se posent des problèmes d'**accès à la prévention, aux soins, à la culture, etc.** La couverture numérique progresse mais **des zones blanches subsistent**⁴. L'accès à des services particulièrement utiles aux éleveurs y est parfois limité : deux activités peuvent être détaillées :
 - **les abattoirs** : 21 % des abattoirs ont disparu entre 2000 et 2010 dans un contexte de concentration géographique. On constate par ailleurs que leur présence est très corrélée à leur capacité d'approvisionnement sur le territoire [voir fiche OS-C], donc leur disparition dans certaines zones est souvent liée à un recul de certaines activités d'élevage ou des volumes produits. En 2014, 40% des abattages d'animaux de bétail (en tonnes) ont eu lieu en Bretagne)²⁶.
 - **les vétérinaires** : le diagnostic de la démographie des vétérinaires réalisé par l'observatoire de la profession de l'Ordre national vétérinaire a mis en évidence qu'entre 2012 et 2016, la situation n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Certains départements, notamment en zone rurale, montrent une baisse significative du nombre de vétérinaires inscrits), démontrant un certain désintérêt des jeunes diplômés pour les activités en lien avec les animaux d'élevage/de rente²⁷.

L'isolement social des agriculteurs dans les territoires ruraux

- **Le nombre de suicides des agriculteurs est plus important que dans les autres professions.** En 2015 dans le Système National des Données de Santé, 605 décès par suicide d'assurés du régime agricole ont été identifiés (233 cas chez les salariés et 372 cas chez les non-salariés). Le taux de suicide pour 100 000 habitants des 45-54 ans est de 26,6 pour la population totale et de 35,5 pour les agriculteurs exploitants^{28 29}.
- Les agriculteurs ont aujourd'hui le sentiment qu'une partie de la population a une image négative d'eux, et certains conflits de voisinage ou d'usages tendent à devenir de plus en plus difficiles en lien avec certaines activités agricoles (certaines nuisances liées aux activités d'élevage, épandage de phytosanitaires, conflits d'usage de l'eau, etc.).
- La constitution de collectifs (CUMA, GIEE...) est une réponse possible pour limiter l'isolement social qui peut être ressenti par la profession agricole³⁰.

Hétérogénéité des dynamiques de territoires

- **Les trajectoires d'évolution des espaces ruraux sont de plus en plus différenciées** : dynamisme démographique et économique pour les territoires situés autour des villes, près des littoraux ou dans les vallées urbaines ; fragilité des territoires à vocation industrielle, agricole et forestière, du fait des mutations économiques ; décrochage des campagnes faiblement peuplées (figure 10)¹.
- Il résulte de ces trajectoires des territoires ayant des problématiques très différentes, par exemple :
 - 1. Les espaces ruraux en développement** : ces espaces, caractérisés par un accroissement de la population, une faible concentration d'emplois et un niveau d'équipements insuffisant, connaissent un développement résidentiel important et des mobilités très diversifiées selon le but du déplacement. De plus, l'artificialisation des sols y est assez importante.
 - 2. Les espaces peu denses et isolés** : faible concentration d'emplois et d'équipements, une baisse de population et des problématiques qui en découlent : vacances des logements, précarité énergétique des ménages, vieillissement accru de la population, taux de pauvreté souvent élevé (figure 11)³¹.

2. Tendances futures

- La **diminution de l'emploi agricole**³² et la « **désagricolisation** » des espaces ruraux⁶ devraient se poursuivre et s'accélérer en raison d'une vague importante de départs en retraite dans les prochaines années, que le renouvellement familial et hors cadre familial, bien qu'en développement du fait de l'installation de néo-ruraux plutôt formés et dotés d'expériences dans d'autres secteurs, ne saura vraisemblablement pas compenser en nombre.
- Les **futurs systèmes d'exploitation (comme par exemple l'agriculture urbaine, périurbaine, systèmes agro-écologiques** à l'image de l'agriculture biologique plus intensive en main d'œuvre) **portés notamment par ces acteurs** pourraient néanmoins être plus intensifs en main-d'œuvre et s'inscrire dans une dynamique d'horizontalisation des filières, allant de pair avec la dynamique de métropolisation qui se poursuit, possiblement au bénéfice de l'emploi agricole.
- **Concernant la filière forêt-bois**, le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) 2016-2026, cadre stratégique pour l'ensemble de la filière, s'est fixé un objectif ambitieux de mobilisation de bois supplémentaire (+12Mm³/an à horizon 2026), dans le respect de la gestion durable des forêts, qui pourrait générer davantage d'activité et d'emplois liés. Ces éléments stratégiques sont aujourd'hui intégralement repris dans la Stratégie Nationale Bas Carbone, preuve de la convergence au niveau national des stratégies forestières et climatiques.
- **Les professions agricoles et agroalimentaires souffrent d'un déficit d'attractivité** qui pourrait encore s'accroître à l'avenir [voir fiche OS-G]³³, il en est de même de **certains métiers forestiers** (ouvriers forestiers, bûcherons, etc.), perçus comme risqués, pénibles, et peu rémunérateurs³⁴.
- Le **remplacement des produits d'origine fossile (énergie et matériaux) par des produits biosourcés** (à partir de matière organique, agricole ou forestière) pourrait contribuer à la création de valeur au niveau des producteurs primaires, via la diversification, et créer des emplois dans les territoires ruraux, en lien avec le développement de l'économie circulaire. D'ici 2030, 90 000 créations d'emplois directs peuvent être envisagées dans la bioéconomie³⁵. Les difficultés d'accès aux métropoles (loyers, difficultés de transport) peuvent renforcer l'attractivité des zones rurales à condition qu'un accès aux services marchands et non marchands soit important y compris pour les services numériques.
- **Le vieillissement de la population des territoires ruraux peut être vu comme une opportunité** de développement de nouveaux emplois, au sein de l'économie résidentielle, pour la prise en charge de cette population.
- **A l'inverse, les incertitudes qui pèsent sur la capacité de rebond de certaines petites villes et villes moyennes**, en difficulté face au phénomène de métropolisation, se répercutent sur la capacité des territoires ruraux qui y sont très liés, et les activités agricoles et alimentaires qui s'y trouvent, à maintenir une dynamique positive à l'avenir³⁶.

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

- Le **premier pilier a des effets ambivalents sur l'emploi agricole**. Les paiements directs ont permis de préserver des emplois en soutenant les revenus, mais le découplage des aides a favorisé la concentration des exploitations avec un effet négatif sur l'emploi⁹. Le paiement redistributif, en concentrant l'aide sur les premiers hectares qui sont les plus intensifs en emplois peut aider à contrebalancer cet effet, mais dans des proportions limitées.
- La **promotion de l'emploi agricole n'est pas une finalité historique de la PAC**, qui a plutôt accompagné l'exode rural initialement, pour se concentrer ensuite sur le revenu sans faire du nombre d'emplois une finalité *a priori*. Le maintien du revenu *per capita* est globalement atteint, mais avec en parallèle un recul important du nombre d'actifs, qui témoigne de la réduction du bénéfice retiré de ses productions par le secteur primaire.
- Le **second pilier a des effets globalement positifs sur l'emploi forestier, agricole et rural**. Les mesures de développement rural ont contribué à renforcer l'attractivité des territoires ruraux, avec un effet net positif sur le solde migratoire³⁷.
- L'**ICHN** (plus d'un milliard d'euros d'aide en 2019) en contribuant à une **moindre diminution du nombre d'exploitations**³⁸, participe au maintien de l'activité agricole dans ces zones difficiles, aux paysages qui y sont associés (prairies, pâturages, pastoralisme) et au développement territorial de

ces zones qui ont parfois des difficultés à attirer d'autres activités économiques, en dehors de la filière forêt-bois, et du tourisme en montagne.

- Le **soutien à l'agriculture biologique**, jusqu'alors plus intensif en main-d'œuvre et dégageant des marges sur des surfaces plus petites, a contribué au **maintien voire au développement de l'emploi agricole dans certains bassins**. Les tendances à venir, relatives à la massification voire « l'industrialisation » du mode de production biologique, pourraient être différentes.
- Les mesures de soutien au **développement rural** ont encouragé la **création d'entreprises de services en milieu rural** (garde d'enfants principalement), avec un effet net positif sur l'emploi présentiel, et elles ont **amélioré l'accès aux services de base** dans les zones rurales⁹.
- La mesure **LEADER** a permis de faire émerger et de soutenir des territoires de projet qui mettent en œuvre des actions basées sur une stratégie locale intégrée, ciblée et ascendante, avec des **effets positifs sur le développement local, l'ingénierie financière et l'animation en zones rurales**³⁹. Elle nécessite une ingénierie locale performante et qui s'inscrit dans un territoire sur le long terme.
- Toutefois, le changement des règles, d'une programmation à l'autre, et le manque de capitalisation, rendent le dispositif LEADER compliqué à gérer et la programmation actuelle a rencontré des difficultés de mise en œuvre⁴⁰ avec une dynamique de démarrage particulièrement lente. La mise en œuvre de LEADER relève, depuis 2014, de la responsabilité des Conseils régionaux en tant qu'autorités de gestion du FEADER. Entre le RDR2 et le RDR3, il est à noter que la **démarche LEADER a connu une nouvelle impulsion qui reste à concrétiser**. En effet, les Régions ont sélectionné dès 2015, 100 GAL supplémentaires par rapport à la période précédente, soit 340 GAL sur l'ensemble du territoire français (couvrant 27 000 communes et 26 millions d'habitants). De plus, l'enveloppe dédiée à LEADER s'élève à 713 millions d'euros de FEADER (6% de la maquette FEADER), ce qui représente une multiplication par presque 2,5 par rapport à l'enveloppe du RDR2 (297 M€). Il existe différentes stratégies mises en place par les Régions avec soit une couverture complète de leur territoire par des GAL, soit une couverture plus restreinte avec une concentration des moyens mis à disposition sur une partie de leur territoire.
- Pour la période 2014-2020, **les territoires de projet** (plusieurs communautés de communes autour d'un projet de territoire) structurent le territoire national. Ces territoires organisés, qu'ils soient Pays et Pôles territoriaux ou Parcs naturels régionaux, portent 52% des Groupes d'action locale (GAL). 48% des GAL sont portés par d'autres types de structures, par exemple les EPCI⁴¹.
- Parce qu'elle bénéficie aux territoires les plus fragiles, la PAC (et notamment son second pilier) a un **effet positif sur la réduction de la pauvreté et des inégalités territoriales**⁴².
- Certaines mesures de la PAC **soutiennent l'émergence de filières de bioéconomie**, (**aide couplée au chanvre** et mesure **méthanisation** dans certains Programmes de Développement Rural).
- Par ailleurs, **certaines mesures des programmes de développement rural accompagnent les exploitations dans la montée en gamme (SIQO), la diversification des revenus** via des ateliers de transformation à la ferme ou encore la meilleure intégration des exploitations dans des circuits courts ou de proximité, participant ainsi à répondre aux besoins des territoires de renforcer leur autonomie alimentaire et à aux demandes des consommateurs.
- Enfin, la PAC accompagne le développement de la filière forêt-bois, *via*, principalement (hors tempête) le financement des investissements de dessertes forestières améliorant l'accessibilité des massifs forestiers, et la gestion des risques : défense des forêts contre les incendies (DFCI) et restauration des terrains de montagne (RTM). Chaque année, ce sont environ 44 millions d'euros de FEADER qui sont mobilisés pour des mesures forestières. D'autres mesures, transversales, peuvent bénéficier aux projets forestiers, comme celles relatives au transfert de connaissance, d'information et de conseil.

4. Facteurs externes à la PAC contribuant à l'évolution observée

- Les évolutions de l'**organisation territoriale** (décentralisation, lois MAPTAM et NOTRe, etc.) ont accompagné la tendance à la métropolisation. De plus, ces évolutions ont ralenti la mise en place de certains projets le temps que l'ensemble des collectivités s'approprient leurs nouvelles missions (notamment sur la démarche LEADER). On peut penser que des améliorations pour les acteurs de terrain sont à attendre de la création de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (au 1^{er} janvier 2020), qui doit s'accompagner de la mise en place de nouveaux instruments propres à accompagner davantage l'ingénierie de projets dont les territoires, notamment les plus isolés, ont besoin.
- Le développement de tiers lieux (Espaces de co-working, fablabs, working café...) sur les territoires ruraux est une opportunité pour faire émerger de nouvelles activités économiques et des projets de développement.⁴³
- Au-delà du FEADER, **d'autres fonds européens structurels et d'investissement, en particulier le FEDER et le FSE, apportent des soutiens au développement des territoires ruraux, même si ça n'est pas leur vocation unique.** Il s'agit notamment de financer le développement de services, dont numériques et NTIC, des infrastructures et des réseaux, la création de maisons de services, de lieux multi-usages ou la reconversion de bâtiments ruraux utiles aux populations, et des actions dans le domaine de la santé, du tourisme, du patrimoine, de l'économie sociale et solidaire, parfois en lien avec l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Au 30 septembre 2019, 63% des fonds disponibles FEDER étaient programmés, 77% pour le FSE, et 68% pour le FEADER⁴⁴.
- Par ailleurs, le maintien de la politique des Zones de Revitalisation Rurale, permet des avantages fiscaux et sociaux aux territoires ruraux qui en bénéficient.
- Les **projets territoriaux** (ex. Projets alimentaires territoriaux (PAT)) ont une influence transversale sur l'évolution différenciée de la croissance, de l'emploi, du développement local et de l'inclusion sociale selon les zones considérées. La demande sociétale en faveur d'une relocalisation de l'alimentation peut concourir à dynamiser l'emploi, notamment rural.
- **De nombreux outils de politique publique sont mis en œuvre pour concourir au développement de la bioéconomie** : des stratégies et documents d'orientation d'une part, comme la Stratégie nationale bioéconomie et son plan d'action, le plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote, le Programme national de la forêt et du bois et ses déclinaisons régionales, la Stratégie nationale bas carbone, la programmation pluriannuelle de l'énergie et des dispositifs de soutien d'autre part, comme le volet agricole et forestier du Grand plan d'investissement, le fonds chaleur, les aides à la méthanisation, les appels à projets de recherche et innovation, etc. Les Régions sont également actives sur cette thématique, comme par exemple la région Hauts-de-France qui a établi un « master plan » ou la région Grand Est qui a réuni des états généraux de la bioéconomie en juin 2018 et prépare la mise en place d'un conseil stratégique de la bioéconomie.⁴⁵
- **Le Plan France Très Haut Débit** vise à couvrir l'intégralité du territoire en **très haut débit d'ici 2022**. La couverture actuelle en France reste inégale, et basse comparativement aux autres Etats membres ([figure 12](#))⁴⁶.
- En outre, **la sensibilisation des populations aux enjeux de la décarbonation de nos économies commence à porter ses fruits** ; en effet, la demande du consommateur augmente pour les produits biosourcés, en substitution aux produits d'origine fossile, mais également en produits locaux et produits dans des conditions durables, et la prise en compte du caractère biosourcé dans la commande publique est prévue par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte.

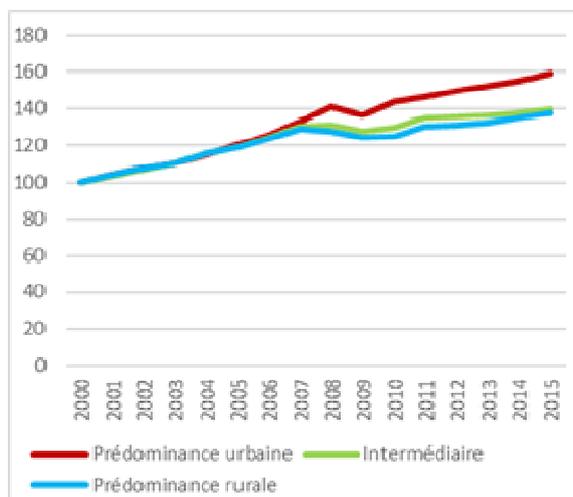
FIGURES fiche diagnostic H

Figure 1 : Médiane du revenu disponible



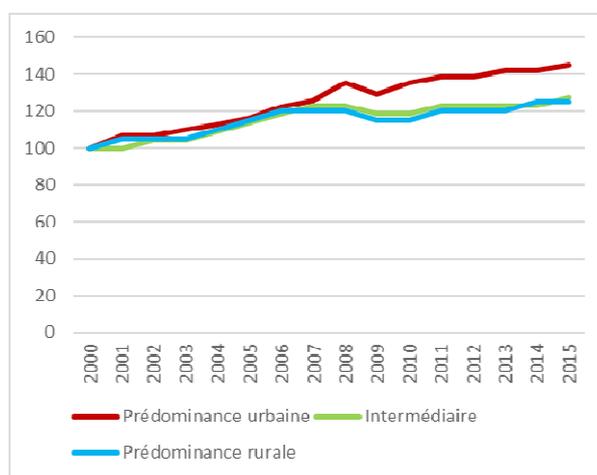
Note de lecture : les communes avec le revenu médian le plus élevé sont en rouge foncé
 Source : CGET

Figure 2 : Évolution du PIB selon le type de département (base 100=2000)



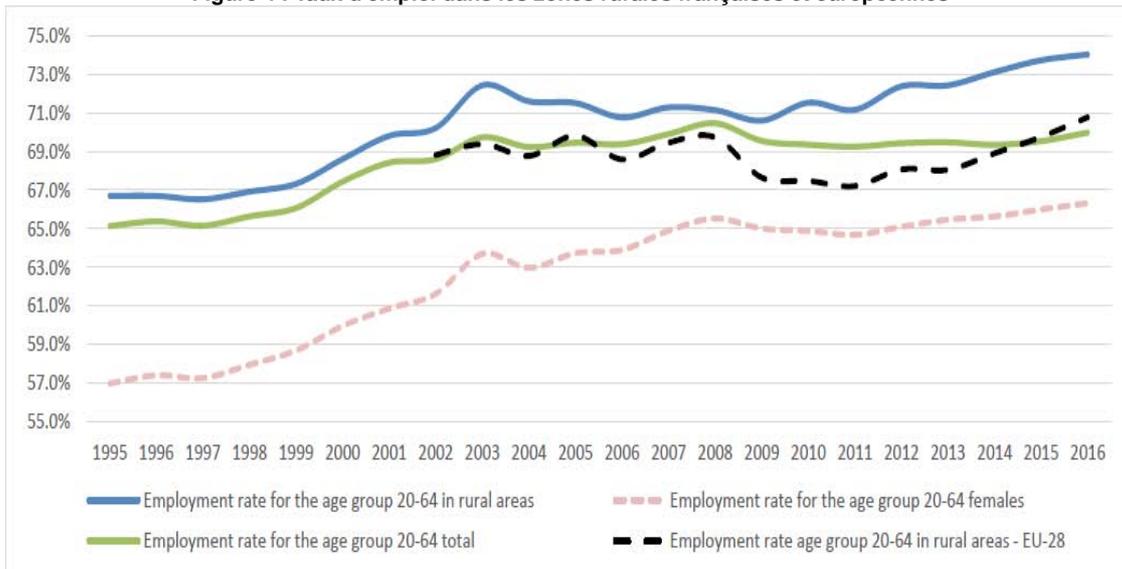
Source : Indicateur de contexte de la PAC C.08 GDP per capita (PAC 2014-2020), actualisé en décembre 2018.

Figure 3 : Évolution du PIB/habitant selon le type de département (base 100=2000)



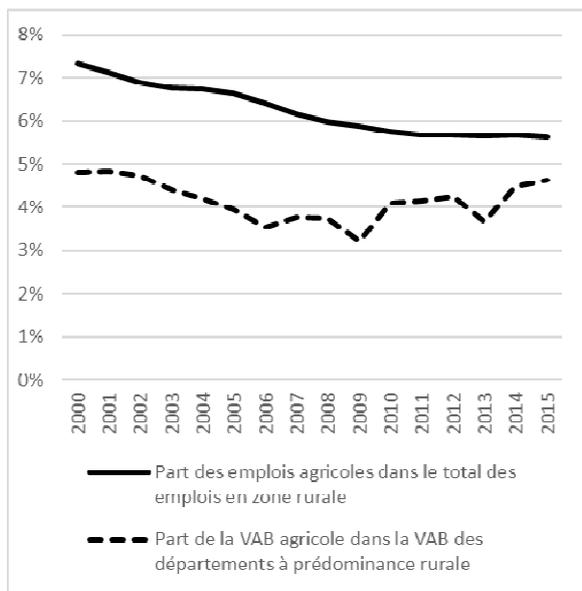
Source : Indicateur de contexte de la PAC C.08 GDP per capita (PAC 2014-2020), actualisé en décembre 2018.

Figure 4 : Taux d'emploi dans les zones rurales françaises et européennes



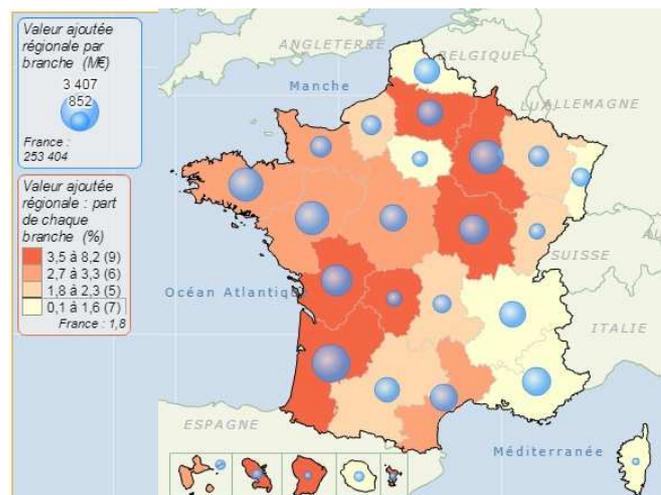
Source : Indicateur de contexte C.05 Employment rate (PAC 2014-2020), actualisé en décembre 2018.

Figure 5 : Part de la valeur ajoutée brute et des emplois du secteur primaire en zone rurale



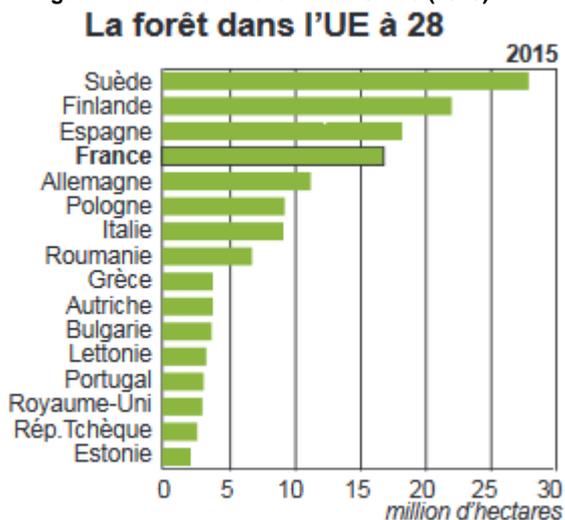
Indicateur de contexte C.10 Gross value added - Structure of the economy & C.11 Structure of employment (PAC 2014-2020), actualisé en décembre 2018.

Figure 6 : Valeur ajoutée agricole régionale et part de l'agriculture dans la valeur ajoutée totale



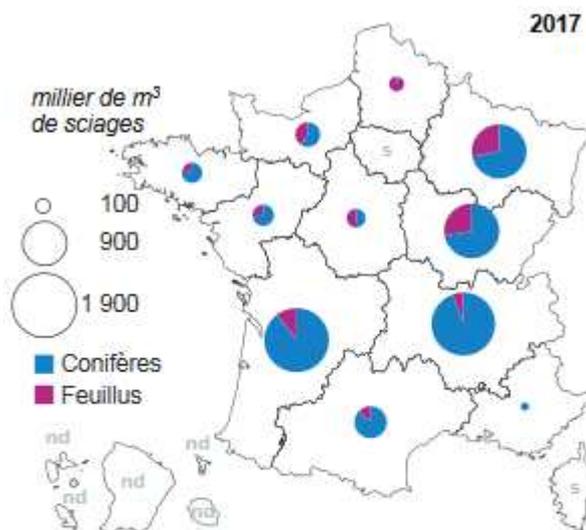
Source : CGET

Figure 7 : les sols boisés dans l'UE-28 (2015)



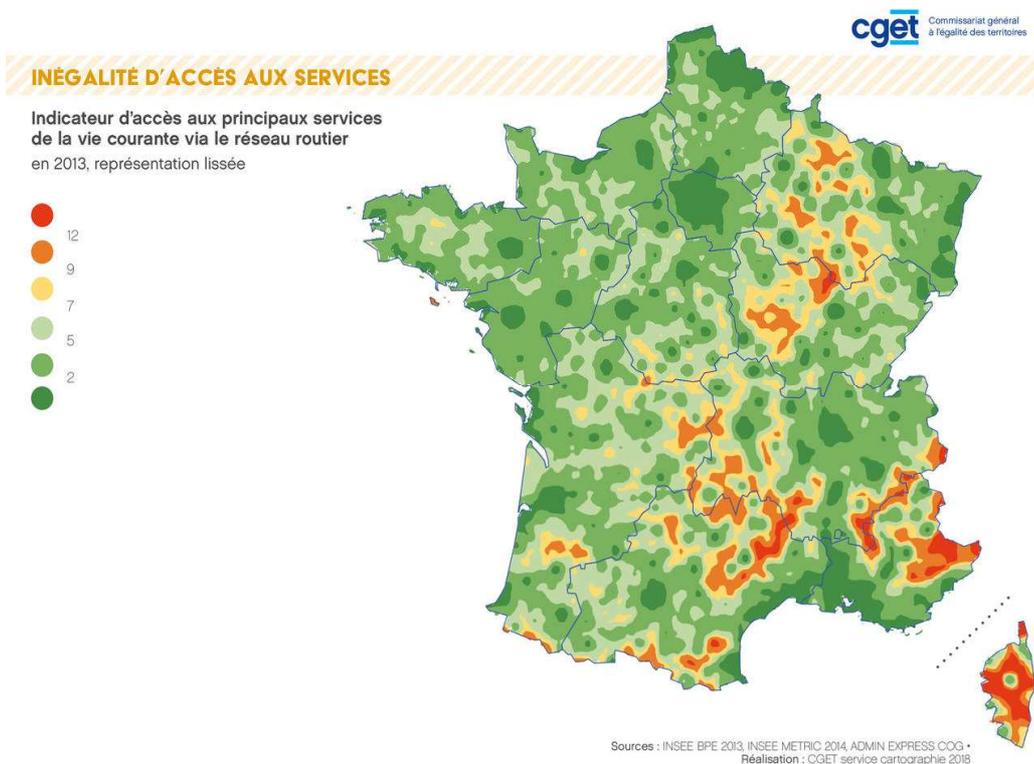
Source : Forest Europe SoEF2015

Figure 8 : Répartition par région des volumes de sciages, 2017



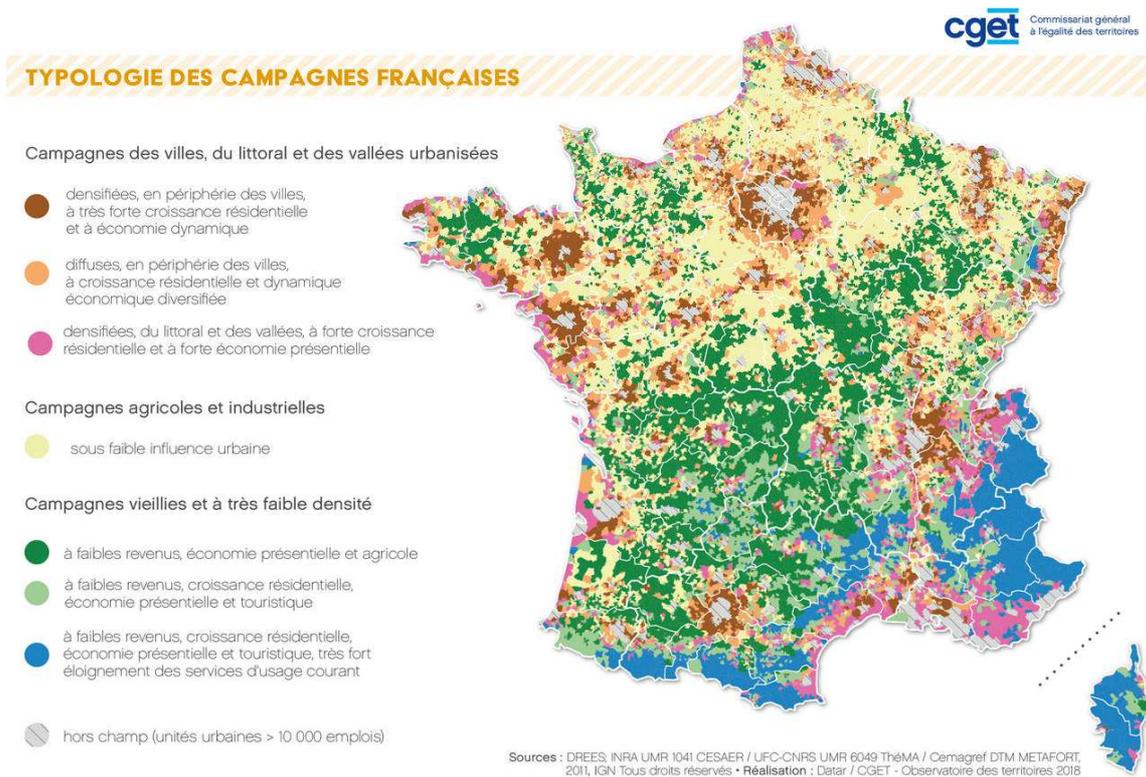
Champ : France métropolitaine - Entreprises ayant une activité de sciage, en activité principale ou non.
Source : Agreste - Enquête annuelle de branche sur les scieries

Figure 9 : Inégalités d'accès aux services



Source : CGET, 2018.

Figure 10 : Typologie des campagnes françaises



Source : CGET, observatoire des territoires, 2018.

Figure 11 : disparité de la pauvreté

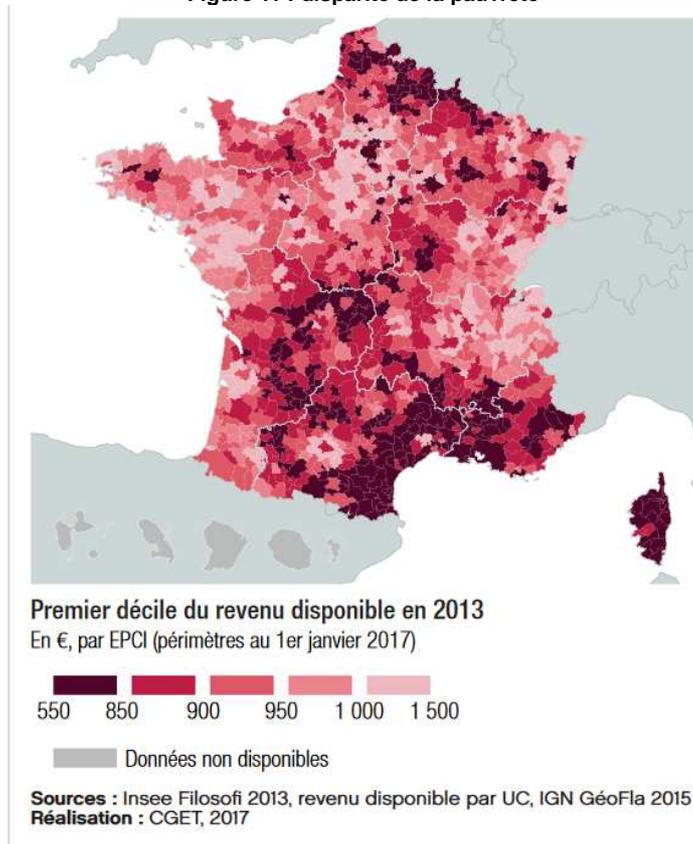
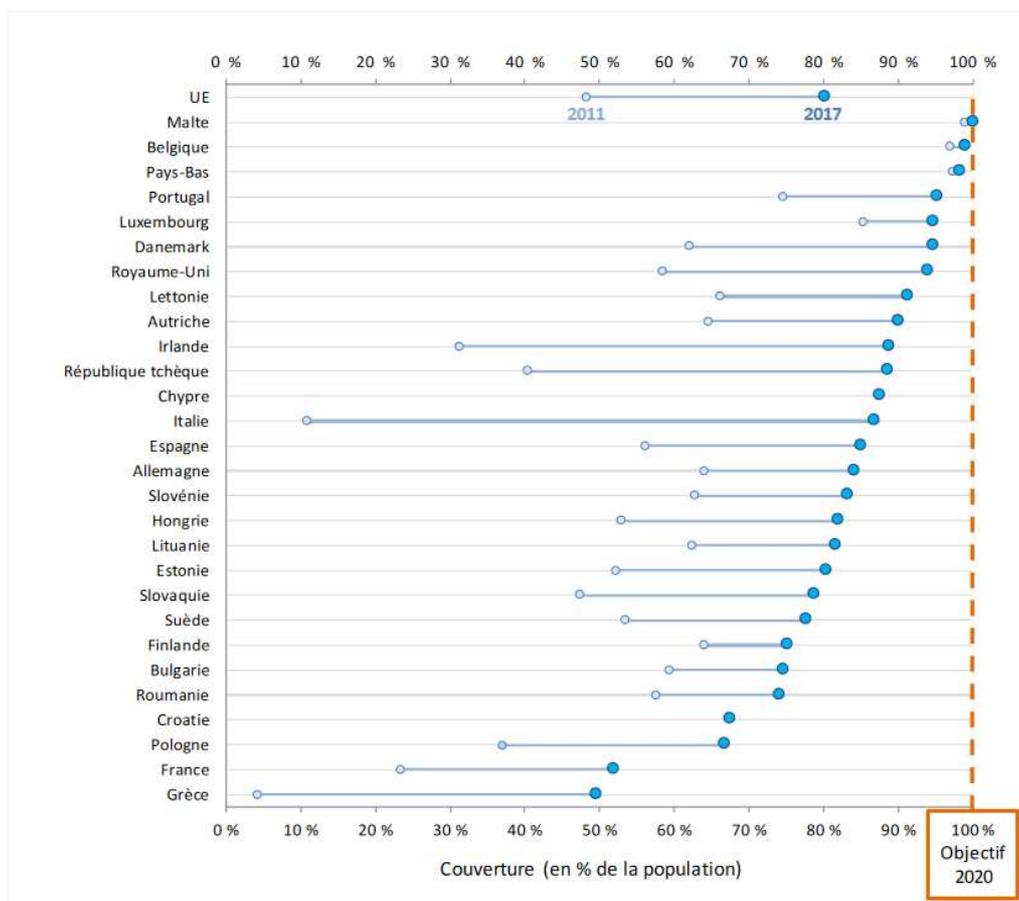


Figure 12 : L'étendue de la couverture en haut débit à 30 Mbps dans l'ensemble des États membres, en 2011 et en 2017.



Remarque: aucune donnée n'était disponible concernant la situation de Chypre et de la Croatie en 2011.

Source: Analyse de la Cour des comptes européenne fondée sur les données de la Commission.

Bibliographie et sources :

- ¹ CGET, 2018, *Rapport sur la cohésion des territoires*.
- ² Indicateur de contexte C.09 Poverty rate (PAC 2014-2020), actualisé en décembre 2018.
- ³ Indicateur de contexte C.5 Unemployment rate, actualisé en décembre 2018.
- ⁴ Kula C., Gueguen I., 2018, *Étude relative aux freins et aux leviers pour l'accès des femmes à l'emploi dans les territoires ruraux*, CGET.
- ⁵ Coly B., Even D., 2017, *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, Les avis du CESE, CESE.
- ⁶ Perpina Castillo C., Kavalov B., Ribeiro Barranco R., Diogo V., Jacobs-Crisioni C., Batista e Silva F., Baranzelli C., Lavallo C., 2018, *Territorial Facts and Trends in the EU Rural Areas within 2015-2030*, JRC Technical Reports, JRC.
- ⁷ CLAP 2015, traitements SSP
- ⁸ Houatra G., Duchon P., 2018, *Impact économique de l'industrie agro-alimentaire dans les bassins d'emploi français*, Cahier de recherche, n°343, Crédoc.
- ⁹ Forget V., Depeyrot J.-N., Mahé M., Midler E., Hugonnet M., Beaujeu R., Grandjean, A., Hérault B., 2019, *Actif'Agri. Transformations des emplois et du travail en agriculture*, CEP, MAA, La Documentation française.
- ¹⁰ Forget V., Depeyrot J.-N., Mahé M., Midler E., Hugonnet M., Beaujeu R., Grandjean, A., Hérault B., 2019, *Actif'Agri. Transformations des emplois et du travail en agriculture*, CEP, MAA, La Documentation française.
- ¹¹ CGAER, avril 2016, *Dynamiques de l'emploi dans les filières bioéconomiques*
- ¹² Agence Bio, 4 juin 2019, *Un ancrage dans les territoires et une croissance soutenue, les chiffres du secteur bio 2018*
- ¹³ Centre d'Etude et de Prospectives, Mars 2019, *Performance environnementale des exploitations agricoles et emploi*
- ¹⁴ AGRESTE Les Dossiers N° 35 - JUILLET 2016 citant l'étude de Mahé et Lerbourg (2012).
- ¹⁵ Rager B., Ramirez J. 2019, *La place de l'ESS en milieu rural – Étude quantitative – Document provisoire*, Observatoire national de l'ESS et Conseil national des chambres régionales de l'ESS
- ¹⁶ Le Pôle interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations économiques, 2017, *PROSPECTIVE : Économie sociale et solidaire : les circuits courts alimentaire*.
- ¹⁷ Astrié G., 2018, *Le déficit de la filière bois se creuse en 2017*, Agreste conjoncture, n°2018 – 049

- ¹⁸VEM filière bois, <https://franceboisforet.fr/2019/10/30/veille-economique-mutualisee-un-dispositif-strategique>
- ¹⁹Indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines, 2015, Institut Géographique National
- ²⁰ Enquête sur la structure de la forêt privée. Agreste Chiffres et Données. N°222 Décembre 2014
- ²¹ Programme national forêt bois, janvier 2017. <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-2016-2026>
- ²² Analyse de la Banque de France de 2016 portant sur près de 1 200 entreprises.
- ²³ Agreste, enquête annuelle des branches sur les scieries, 2017.
- ²⁴ Stratégie forestière de l'UE
- ²⁵ Indicateur de contexte C.30 Tourism Infrastructure (PAC 2014-2020), actualisé en décembre 2018.
- ²⁶ Agreste Auvergne Rhône Alpes, Juin 2017, *Abattoir de boucherie 2016*
- ²⁷ Observatoire démographique de la profession vétérinaire, décembre 2018, *Atlas démographique de la profession vétérinaire 2018*.
- ²⁸ MSA, 10 septembre 2019, *La MSA agit pour prévenir le suicide en agriculture*,
- ²⁹ Caractéristiques associées à la mortalité par suicide parmi les hommes agriculteurs exploitants entre 2007 ET 2011, Santé publique France 2017
- ³⁰ François-Régis Lenoir, Lundi 24 mars 2014, *Risques psychosociaux : « L'agriculture est une mosaïque complexe »*
- ³¹ CGET, février 2018, *Rapport observatoire territoire 2017*
- ³² Gambino M., Laisney C., Vert J. (dir.), 2012, *Le monde agricole en tendances. Un portrait social prospectif des agriculteurs*, CEP, SSP, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, La Documentation française, Paris.
- ³³ Forget V., Depeyrot J.-N., Mahé M., Midler E., Hugonnet M., Beaujeu R., Grandjean, A., Hérault B., 2019, *Actif'Agri. Transformations des emplois et du travail en agriculture*, CEP, MAA, La Documentation française.
- ³⁴ Aract Lorraine, Etude, 2012, *Le travail n'a plus de saisons !*, résultats des travaux de recherche-action accessibles ici : <http://lorraine.aract.fr/portal/pls/portal/docs/1/12932396.PDF>
- ³⁵ CGAER, avril 2016, *Dynamiques de l'emploi dans les filières bioéconomiques*
- ³⁶ Philippe Jeanneaux et Philippe Perrier-Cornet (Coord.), 2014, *Repenser l'économie rurale*, Ouvrage collectif, Editions Quae, pp. 280.
- ³⁷ Epices, ADE, 2017, *Évaluation ex-post du programme de développement rural hexagonal (PDRH) – Programmation FEADER 2007/2013*, rapport pour le MAA, cofinancé par le FEADER, Paris.
- ³⁸ Hanus A., Kervarec F., Strosser P., Saint-Pierre C., Hanus G., 2018, *Évaluation des paramètres de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) : principaux résultats et spécificités territoriales*, Notes et études Socio-économiques n°43.
- ³⁹ Epices, ADE, 2017, *Évaluation ex-post du programme de développement rural hexagonal (PDRH) – Programmation FEADER 2007/2013*, rapport pour le MAA, cofinancé par le FEADER, Paris
- ⁴⁰ Panorama des Pôles territoriaux et des Pays 2018, Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP), 2018.
- ⁴¹ Étude LEADER (mesure 19). Réseau rural national, juin 2019.
- ⁴² Azevedo J., Van Den Brik R., Corral P., Avila M., Zhao H., Mostafavi M., 2018, *Poverty, Inequality and Agriculture in the EU*, Policy research working paper, Banque Mondiale.
- ⁴³ Levy-Waitz P. avec l'appui du CGET, 2018, *Mission pour coworking territoire travail numérique*
- ⁴⁴ CGET, site Internet dédié « Europe en France » : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/ressources/avancement-de-la-programmation-2014-2020>
- ⁴⁵ CGAER, mai 2019, *Place des régions dans le développement de la bioéconomie*
- ⁴⁶ Cour des comptes européenne, 2018, *Le haut débit dans les États membres de l'UE: malgré certaines avancées, les objectifs de la stratégie Europe 2020 ne seront pas tous atteints*

Grille AFOM OS-H : « Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bio-économie et la sylviculture durable »

| | Positif | Négatif |
|----------------|--|---|
| Interne | <p style="text-align: center;">Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> Le taux d'emploi en zones rurales est supérieur à la moyenne nationale et à celle des zones rurales européennes. Le taux d'emploi des jeunes ruraux est supérieur à celui des urbains. Le taux de pauvreté en milieu rural est inférieur à la moyenne nationale. Les exploitations agricoles favorisant l'emploi se développent dans les territoires ruraux (agriculture biologique, circuits courts...). De plus en plus de ménages agricoles sont pluri-actifs, ce qui sécurise leurs revenus. La France dispose d'une des plus grandes ressources forestières en Europe. Le potentiel de mobilisation supplémentaire durable de bois est important. La bioéconomie se développe, soutenue par une demande croissante pour une économie décarbonée. Le tissu industriel des IAA en zones rurales est bien corrélé aux activités agricoles dans les territoires. Certaines zones bénéficient d'aménités rurales, environnementales et paysagères ainsi que d'un patrimoine culturel, historique ou gastronomique qui contribuent à leur dynamisme économique (notamment par le tourisme). Des actions innovantes et ascendantes sont mises en œuvre dans les territoires avec une forte implication des acteurs locaux, notamment dans le cadre de LEADER. Les collectivités territoriales mènent de plus en plus des actions qui permettent de faire émerger des projets sur leur territoire (tiers lieux par exemple) Le développement d'une économie sociale et solidaire et résidentielle contribue à la résilience des territoires (ex. territoires zéro chômeur). Les Projets Alimentaires Territoriaux ont une influence transversale sur la croissance, l'emploi et l'inclusion sociale. | <p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> Depuis 2008, la croissance du PIB est plus faible dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Le revenu médian des habitants des communes rurales est inférieur à celui des communes proches des agglomérations. L'érosion des emplois agricoles se poursuit (-1 %par an depuis 2010 en UTA), et la production agricole et forestière ne contribue désormais qu'à moins de 5% de la valeur produite dans les territoires ruraux. L'emploi salarié agricole est souvent non-permanent et les contrats y sont de plus en plus courts et précaires, ce qui ne facilite pas la montée en compétences de la main d'œuvre agricole. En zones rurales, les femmes ont un taux d'emploi inférieur à la moyenne nationale. Certaines collectivités et acteurs ont des difficultés à se doter d'une ingénierie suffisante pour mobiliser les fonds européens (dossiers et gestion lourds pour des petites structures). Les territoires ruraux font face à la prédominance d'emplois peu qualifiés et à des difficultés pour attirer les cadres, et certains font face à des pénuries de main-d'œuvre. Il subsiste des territoires ruraux fragiles (Corse, certaines zones de montagne ou zones intermédiaires...) avec un taux de pauvreté plus important, une perte de population, et qui rencontrent des difficultés d'accès à certains services de base (santé en particulier), un manque d'infrastructures (dont numérique), des problèmes de mobilité et de formation professionnelle non agricole. Certaines infrastructures (abattoirs) ou certains services (vétérinaires) sont de moins en moins présents dans certaines zones, ce qui rend les conditions de travail des éleveurs qui s'y trouvent encore plus difficiles, et renforce des dynamiques déjà déclinantes en matière d'emplois. La filière forêt-bois fait face à une conjonction de difficultés (déficit de reboisement, morcellement de la propriété forestière privée, déficit commercial, déséquilibre entre les filières bois-matériaux et bois-énergie, disparition des emplois, faiblesse du tissu d'entreprises de la 1ère transformation, etc.) L'isolement social des agriculteurs fragilise leur rôle dans la dynamique des territoires ruraux |
| Externe | <p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ol style="list-style-type: none"> Le numérique, couplé aux nouvelles organisations des activités et aux faibles prix de l'immobilier est un levier clé pour accélérer le développement économique et renforcer l'attractivité en milieu rural. La transition énergétique induit une redistribution de l'organisation de la production et de nouvelles sources de revenus. Elle peut mettre les territoires ruraux en position de contributeurs nets sur cet enjeu stratégique tout en s'articulant avec la vocation alimentaire de la production. La transition écologique, les politiques nationales et territoriales, et la | <p style="text-align: center;">Menaces</p> <ol style="list-style-type: none"> La tendance affirmée à la métropolisation concentre les revenus et les emplois. Une certaine dispersion sur les territoires des financements publics peut diluer l'effet de levier. Une concentration des financements publics sur des thématiques agricoles et forestières peut se faire au détriment d'une approche territoriale intégrée. Il peut exister un manque de cohérence entre les politiques agricoles et forestières (notamment logiques de filières longues) et les documents de planification ou les projets portés par des collectivités. |

| | |
|--|--|
| <p>4. Il existe une demande citoyenne en faveur d'une re-territorialisation et d'une montée en gamme de l'alimentation (circuits courts, etc.) et d'une préservation des écosystèmes agricoles et ruraux, notamment à vocation touristique, culturelle et paysagère.</p> <p>5. Le développement de l'agro-tourisme et du tourisme rural « vert » se confirme. La fourniture de paysages et de services récréatifs par les secteurs agricole et forestier en est une opportunité importante.</p> <p>6. Une stratégie nationale est dédiée à la bioéconomie et certaines aides de la PAC peuvent concourir à atteindre certains objectifs (méthanisation, aides couplées), accompagnées par la commande publique et la sensibilisation des citoyens ; il s'agit d'un ensemble de facteurs pouvant favoriser l'usage de produits biosourcés.</p> <p>7. La récente vague de décentralisation aura permis de renforcer la capacité (ingénierie) des acteurs locaux à mettre en œuvre leurs projets, notamment en vue de la prochaine programmation, et la création de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) devrait permettre de renforcer cette capacité.</p> <p>8. Des politiques publiques européennes (FEADER, FEDER, FSE), nationales (contrats de ruralité, Zones de revitalisation rurale, etc.) et régionales ou territoriales (politiques d'accueil en zones rurales, etc.) accompagnent le développement local et la vitalité économique des zones rurales s'en trouve favorisée.</p> <p>9. Les solutions d'emplois mutualisés, comme les groupements d'employeurs, peuvent apporter des réponses aux problématiques de recrutement et d'emploi en milieu rural.</p> | <p>5. La pression anthropique et les conflits d'usage liés à certaines ressources (ex : eau, foncier, forêts), notamment en lien avec le logement ou le tourisme, jouent parfois en défaveur des activités agricoles et sylvicoles.</p> <p>6. Le changement climatique risque de dégrader la ressource forestière et son renouvellement (tempêtes, risques sanitaires). Il fait également peser des risques sur certains territoires ruraux (zones littorales, sécheresses et inondations), et certains terroirs agricoles, notamment en matière de gisements de biomasse, et de raréfaction de la ressource en eau, ressource indispensable aux populations et aux activités économiques des territoires.</p> <p>7. Les métiers agricoles et forestiers souffrent d'un déficit d'attractivité en raison notamment de leur pénibilité (en dépit d'une certaine dynamique de retour à la nature). La même problématique se pose pour les métiers de l'agroalimentaire.</p> <p>8. Le manque d'attractivité pour les jeunes de certaines activités liées à l'élevage (abattoirs, vétérinaires ruraux) renforce des dynamiques négatives déjà enclenchées sur cette activité dans certaines zones.</p> |
|--|--|

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Identification des besoins pour l'OS-H « Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durables »

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre (hiérarchisation à effectuer dans un 2^{ème} temps).

Besoins identifiés au niveau national

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|--|---|
| H.1 Favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la capacité d'action des territoires ruraux (diagnostic, ingénierie territoriale), au service de projets portés par les acteurs locaux (associations, collectivités, entreprises, chambres consulaires, organisations agricoles, etc.) notamment en permettant de soutenir des « petits projets » • Mettre en cohérence les politiques publiques impactant les territoires ruraux (meilleure articulation des sources de financement, équilibre urbain/rural, ...) • Encourager l'innovation, y compris sociale, la mutualisation et la coopération entre les acteurs des territoires ruraux • Favoriser la création de valeur ajoutée sur les territoires ruraux (soutien aux initiatives locales, soutien aux investissements dans les projets d'énergies renouvelables, développement du télétravail, aide au démarrage d'activités du tissu économique local, offre touristique dont l'agro-tourisme, etc.) • Développer et favoriser la coopération et la solidarité entre acteurs et territoires notamment dans le cadre de stratégies locales de développement forestier, et de contrats de territoire de manière générale • Réduire la complexité administrative des dossiers de financement européens |
| H.2 Cibler l'action publique sur des thématiques porteuses d'avenir | <ul style="list-style-type: none"> • Cibler les financements sur des thématiques de transition (enjeux alimentation, énergie renouvelable, numérique, etc.) • Accompagner les initiatives de re-territorialisation de l'alimentation (Projets Alimentaires Territoriaux), structurer le développement de filières locales, des outils de proximité (logistique collective, transformation, etc.) et de débouchés associés • Développer une gestion du potentiel de biomasse au niveau territorial, notamment en améliorant le renouvellement des peuplements forestiers dans le contexte du changement climatique • Développer simultanément, dans le cadre d'une gestion durable des forêts, les filières bois matériaux et bois énergie en respectant la hiérarchie des usages du bois : faciliter l'accès à la ressource, renforcer les outils de transformation, notamment de 1^{ère} transformation, labellisation des produits bois • Développer le potentiel touristique et culturel des zones rurales dans des conditions durables pour les territoires et les ressources, • Renforcer l'accès aux services à la population en zones rurales • Développer de nouvelles filières pour les produits biosourcés, dans une logique d'économie circulaire, en s'appuyant sur la diversification des exploitations et en respectant la vocation d'abord alimentaire de la production agricole |

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le recours aux produits biosourcés issus de filières durables (par exemple dans la construction) en communiquant auprès du grand public et en facilitant la prise en compte du caractère biosourcé dans la commande publique et les règles d'urbanisme • Encourager le développement du numérique : développement des infrastructures, accélération de la couverture numérique des territoires ruraux, inclusion numérique (formation et accompagnement à l'utilisation des outils numérique à destination des populations qui en sont aujourd'hui éloignées) (hors PAC) • Développer la valorisation des services écosystémiques de la forêt |
| <p>H.3 Cibler l'action publique sur les territoires les plus fragiles et qui en ont le plus besoin</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Différencier l'action publique en fonction des caractéristiques des territoires, les zones rurales étant désormais caractérisées par des problématiques et enjeux différents, en raison de trajectoires d'évolution très diverses • Cibler l'aide publique là où d'autres voies de financement des projets sont inaccessibles en raison de fragilités particulières des territoires liées à leur faible attractivité • Accompagner les mutations économiques majeures de certains territoires, en s'appuyant notamment sur les nouvelles opportunités ouvertes par l'économie présentielle ou résidentielle, l'économie circulaire et la bioéconomie • Améliorer la cohérence des différents cadres d'action publique à destination de ces territoires • Accompagner la transmission des entreprises |
| <p>H.4 Renforcer l'attractivité des zones rurales et des métiers agricoles et forestiers</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les démarches novatrices en matière de service public (maison de services publics, télémédecine...) • Améliorer et mettre en valeur le cadre et la qualité de vie des habitants en milieu rural et attirer de nouvelles populations en milieu rural (tiers lieux, restauration du bâti, mobilités propres, services, etc.) en développant en particulier l'attractivité des centres bourgs des petites et moyennes villes • Favoriser la cohésion et le bien-vivre ensemble à travers un tissu associatif varié et dynamique. • Encourager le développement de nouveaux modes de travail (télétravail, co-working) pour favoriser l'installation de cadres en zones rurales • Renforcer l'offre de formation, notamment professionnelle, en adéquation avec les activités en zone rurale, notamment en identifiant mieux les besoins en compétence des entreprises • Mieux communiquer sur les initiatives et les projets conduits dans les territoires ruraux (en s'appuyant par exemple sur le numérique) • Promouvoir l'emploi agricole, de la filière bois et de l'agroalimentaire et améliorer les conditions d'emploi et de travail dans ces métiers • Réduire les freins au recrutement en agriculture, notamment par la promotion de la mutualisation de l'emploi (groupement d'employeurs...) • Développer des équipements et des services pour accompagner le vieillissement de la population • Permettre à l'ensemble de la population de mieux connaître l'importance du rôle des agriculteurs et des forestiers dans les territoires ruraux • Accompagner les politiques d'accueil des nouvelles populations : favoriser l'emploi des conjoints, l'intégration des nouveaux habitants (réseau accueil, logements passerelles) |

Besoins spécifiques des Régions métropolitaines et de la Corse

| Régions | Besoins spécifiques régionaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|----------------------|---|---|
| Auvergne-Rhône-Alpes | Renforcer la capacité d'action des territoires ruraux, pour mieux valoriser le potentiel des ressources locales | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la capacité d'action des territoires ruraux, notamment par un soutien à l'ingénierie territoriale et financière, au service de stratégies territoriales adaptées aux bassins de vie et de projets portés par les acteurs locaux (associations, collectivités, entreprises...), valorisant le potentiel des ressources locales : humaines, naturelles, patrimoniales, économiques... Favoriser la création de valeur ajoutée sur les territoires ruraux : soutien aux initiatives locales, aux investissements dans les projets d'énergies renouvelables, aux projets d'économie sociale et solidaire, à la création et au maintien d'activités du tissu économique local (en particulier dans les centres-bourgs), à l'élaboration de projets collectifs (tiers-lieux, SCIC, mise en réseau d'acteurs économiques, espaces-tests agricoles...), au développement des infrastructures, activités et produits touristiques valorisant les ressources locales... Favoriser la mise en réseau et la coopération des territoires ruraux, ainsi que ruraux/urbains à différentes échelles. vi Impliquer les citoyens dans l'élaboration des projets des territoires. Mettre en cohérence les politiques publiques impactant les territoires ruraux (meilleure articulation des co-financements, équilibre urbain/rural, ...) et faciliter la temporalité de l'action (ciblage et pertinence des financements). Encourager l'innovation, y compris sociale |
| Auvergne-Rhône-Alpes | Accompagner l'adaptation des forêts au changement climatique | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'amélioration des peuplements (sylviculture durable), et la plantation de nouvelles espèces adaptées au changement climatique ; Soutenir la reconstitution des forêts après tempête, sécheresse, incendie ou attaque parasitaire ; Financer la création d'un réseau d'aires de stockage humide, pour gérer les produits issus de ces coupes ; Aider les équipements de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) ; Mettre en place et/ou renforcer le réseau de parcelles test, pour suivre les conséquences du changement climatique sur les forêts et l'adaptation de nouvelles essences. Soutenir la recherche-développement dans ce domaine. Vulgariser et diffuser les résultats. |
| Auvergne-Rhône-Alpes | Favoriser la production de bois d'œuvre de qualité et la mobilisation des bois | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir la création et le développement de la desserte forestière (routes, pistes, places de dépôt et de retournement, etc.) ; Soutenir le développement de modes alternatifs d'exploitation forestière (câble forestier, dirigeable charges lourdes, etc.) ; Améliorer la qualité des bois produits (travaux sylvicoles), en orientant la sylviculture vers la production de bois d'œuvre dès que possible ; Inciter et aider le regroupement des propriétaires au sein de structures collectives de gestion ; Former et sensibiliser les propriétaires forestiers (publics et privés) à la sylviculture et à la gestion durable des forêts. Favoriser l'équilibre sylvo-cynégétique. |
| Auvergne-Rhône-Alpes | Soutenir le développement des entreprises de la filière forêt-bois | <ul style="list-style-type: none"> Accompagner la modernisation des entreprises, principalement les ETF, les transporteurs et les scieries, et notamment pour une adaptation de l'outil de production aux bois locaux ; Communiquer sur les métiers de la filière et les besoins des entreprises en main d'œuvre ; |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|----------------------|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> Optimiser la chaîne de valeur et la transformation des bois locaux au sein des territoires (circuits de proximité et circuits courts, démarches qualité, traçabilité) ; Encourager le développement de nouveaux débouchés, adaptés à la ressource locale (en particulier feuillus et gros bois résineux) ainsi que la recherche, développement et innovation dans la filière (chimie verte, usages du numérique, etc.). |
| Auvergne-Rhône-Alpes | Développer la valorisation des services écosystémiques des forêts et mieux prendre en compte les attentes sociétales vis-à-vis de la forêt | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir les actions expérimentales en faveur de la valorisation des services écosystémiques (effet carbone, qualité de l'air et de l'eau, rôle de protection des forêts en zone de montagne - RTM, etc.) ; Développer l'agroforesterie ; Communiquer auprès du public pour sensibiliser à l'importance de la gestion forestière et à l'utilité de l'exploitation forestière. |
| BFC | Soutenir une politique d'accueil en milieu rural (logement, déplacement...). | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des solutions de transport durables pour les personnes et les marchandises, en lien avec les projets de territoires. |
| BFC | Favoriser les espaces de tests agricoles, notamment à proximité des zones urbaines. | <ul style="list-style-type: none"> |
| BFC | Inciter à la diversification des activités non agricoles des exploitants (vers les services). | <ul style="list-style-type: none"> |
| BFC | Anticiper et accompagner la mutation des métiers de l'alimentation durable (agro fournisseurs, agriculteurs, métiers de bouche...). | <ul style="list-style-type: none"> |
| BFC | Accompagner la filière de transformation du bois | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la création de valeur ajoutée dans les scieries, notamment pour la filière bois matériaux. Encourager les rapprochements amont/1^{ère} transformation/2^{ème} transformation du bois. Favoriser l'exploitation forestière dans une logique de circuits courts (notamment la filière bois énergie) et de valorisation des essences /entreprises locales. Développer le sylvo-tourisme. Créer un pôle de recherche forestière (adaptation des essences, nouvelles sylvicultures...). Encourager l'émergence et l'animation de stratégies locales de développement forestier. Répondre aux enjeux de main-d'œuvre en foresterie. Promouvoir une sylviculture plus respectueuse des paysages et de la biodiversité. Sensibiliser les différents acteurs de la gestion forestière (y compris propriétaires forestiers) aux enjeux du changement climatique et des risques sanitaires et promouvoir de nouvelles pratiques adaptées. Promouvoir et soutenir les projets de territoire intégrant des objectifs de gestion forestière adaptés aux enjeux multifonctionnels de la forêt (économique, attentes sociétales) dans le contexte de la crise climatique/sanitaire |
| Corse | Renforcer l'action publique en direction des territoires ruraux | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'accessibilité des territoires (desserte routière, numérique et électrique) (hors PAC) |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|----------------------|--|---|
| | et notamment les plus fragiles et les plus faiblement peuplés | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser le démarrage d'activités et la création de valeur ajoutée sur les territoires ruraux Développer et mutualiser les services essentiels au maintien et à l'accueil des populations (santé et télémedecine, éducation, eau, assainissement) Soutenir les investissements matériels et immatériels en faveur du développement culturel et de la valorisation du patrimoine naturel. |
| Corse | Prévenir le risque incendies et favoriser une gestion et une exploitation durable des espaces forestiers, en développement notamment le regroupement des propriétaires (et gouvernance) | <ul style="list-style-type: none"> Prévenir le risque incendie par une politique de prévention et d'équipement des massifs forestiers. Favoriser le lien et la complémentarité avec l'agriculture (sylvo-pastoralisme, coupures de combustibles à vocation agricole...etc.). Favoriser la multifonctionnalité environnementale et économique des espaces forestiers (Encourager la prospection et le regroupement foncier, et la coopération économique entre les propriétaires (coopératives). Poursuivre l'équipement des massifs forestiers (création et entretien de desserte) et soutenir les investissements des entreprises en ce qui concerne les techniques et matériels d'exploitation. |
| Corse | Développer une politique forestière mieux orientée sur les caractéristiques du marché, et Améliorer l'organisation et la gouvernance de la filière forêt-bois de Corse | <ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'approvisionnement de la 1ère transformation du bois par la mise en place de contrat d'approvisionnement et par le triage de la ressource exploitée. Favoriser la compétitivité des produits de la forêt corse en misant notamment sur la qualité du bois local et en impliquant les acteurs de la transformation, en développant la recherche, l'innovation et la certification de l'origine et des caractéristiques du bois de Corse (marque Lignum Corsica). Soutenir les investissements structurants des acteurs de l'exploitation et de la transformation du bois et du liège. Adapter l'offre en bois locaux transformés, aux caractéristiques du marché et en soutenir la prospection commerciale. Développer les filières valorisant la biomasse forestière, en offrant les garanties aux consommateurs (labélisation du bois énergie - corse bois bûche). Favoriser notamment par la commande publique la demande en produits bois (matériaux, construction...etc). Favoriser l'émergence d'une véritable chaîne d'acteurs et d'entreprises constituant de l'amont à l'aval une filière locale du bois de Corse. |
| Ile-de-France | Prise en compte des territoires périurbains | <ul style="list-style-type: none"> Dans la mise en œuvre des politiques publiques, il est nécessaire de tenir compte de la situation particulière de la situation du territoire francilien. En effet, la définition de la zone rurale au sens d'Eurostat ne convient pas pour l'Ile-de-France, car le poids de l'agglomération parisienne aboutit à classer toute la région en zone urbaine ou intermédiaire, ce qui ne rend pas compte de la réalité de la situation francilienne. De la même manière, les stratégies locales de développement local en milieu rural doivent pouvoir correspondre à des territoires plus peuplés que dans d'autres régions plus rurales. Il est nécessaire de développer l'accès à la main d'œuvre agricole en zone périurbaine à faible disponibilité de logement. Le logement est un besoin spécifique en Île-de-France. L'accompagnement des projets des territoires ne doit pas se limiter à l'aspect rural mais aussi avoir une déclinaison périurbaine pour l'Ile-de-France. |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|------------------|---|--|
| Normandie | Faciliter l'accès aux fonds européens pour les porteurs de projets privés et associatifs par un guichet unique, une ingénierie financière intégrée et la sécurisation de leur trésorerie | • |
| Normandie | Soutenir l'ingénierie dans les territoires ruraux et péri-urbains afin de favoriser, au plus près des citoyens, l'animation, l'expertise, la définition de stratégies intégrées et une mise en œuvre multi partenariale des projets | • |
| Normandie | Développer le réseau rural normand comme espace de soutien à l'émergence d'initiatives dans les espaces ruraux, d'accompagnement des porteurs de projet, de capitalisation, de valorisation et de partage d'expérience | • |
| Occitanie | Valoriser le patrimoine régional | <ul style="list-style-type: none"> Capitaliser sur la richesse et la diversité du patrimoine naturel, culturel et gastronomique régional et la valoriser notamment pour favoriser la création de valeur ajoutée et d'emplois. |
| Occitanie | Soutenir le maintien, la transmission et le développement des entreprises en milieu rural | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir, déployer et accompagner la mutualisation des emplois et des compétences intra et intersectorielle. Mieux connaître les besoins en compétences des entreprises (aussi bien en terme de main d'œuvre que pour la formation interne, y compris des managers) afin d'adapter l'offre de formation, en favorisant les liens entre organismes en charge de la formation (pôle emploi, lycées, formation continue) et entreprises. Promouvoir une desserte multifonctionnelle des massifs/zones/bassins de production, notamment en adaptant les infrastructures aux besoins de mobilisations du bois Améliorer les conditions de travail par l'investissement afin de favoriser le bien être humain et de rendre les métiers plus attractifs. |
| Occitanie | Refonder l'action publique en faveur des territoires ruraux | <ul style="list-style-type: none"> Accompagner l'animation territoriale, collective, l'émergence de projets collectifs. Définir des politiques et des mesures d'accompagnement selon une approche territoriale intégrée Rémunérer les co-bénéfices des activités agricoles et forestières (emploi, séquestration du carbone, entretien du paysage) en revalorisant suffisamment les taux d'aide publique. |
| Pays de la Loire | Maintenir l'élevage qui valorise les systèmes herbagers et le complexe bocager (carbone, biodiversité, | • |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|------------------|---|---|
| | eau) via un dispositif simple et adaptable à la diversité de gestion des systèmes prairies en PDL (plus ou moins permanents). | |
| Pays de la Loire | Accompagner la transition agroécologique pour toutes les agricultures (biodiversité, eau, climat, bien-être animal, autonomie) dans une démarche de progrès adaptable à la diversité des systèmes agricoles sur le territoire (plutôt que rémunérer l'obtention d'une certification « normée ») et avec des projets de territoires partagés mobilisant tous les acteurs (agriculteurs, collectivités, citoyens) | • |

Besoins spécifiques des Régions ultrapériphériques

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|------------|---|--|--|
| Martinique | Favoriser l'amélioration des facteurs limitants l'attractivité en zones rurales | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'offre touristique en aménageant les voiries dans les zones rurales Favoriser la connectivité (Réseau électrique, eau, TIC...) Lutter contre la pollution diffuse. | |
| Mayotte | Accompagner les territoires ruraux | <ul style="list-style-type: none"> Mise ne place d'outils efficaces de préfinancement et de fonds de garantie. Renforcer la capacité d'action (ingénierie territoriale), au service de projets portés par les acteurs locaux (associations, collectivités, entreprises, etc.) du territoire mahorais Cartographier les acteurs d'accompagnement des projets du territoire. Cibler l'aide publique là où d'autres voies de financement des projets sont inaccessibles en raison de fragilités particulières des territoires liées à leur faible attractivité. | <p><u>Atouts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La vitalité économique des zones rurales est favorisée par certaines politiques publiques (ex. FEADER, contrats de ruralité, politiques d'accueil en zones rurales etc.). Des actions innovantes et ascendantes sont mises en œuvre dans le cadre de LEADER, avec une forte implication des acteurs locaux. Le développement ou plutôt la reconnaissance accrue d'une économie sociale et solidaire et résidentielle contribue à la résilience des territoires (ex. territoires zéro chômeur). Présence d'un groupement d'employeur. <p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les collectivités et acteurs ont encore des difficultés à se doter d'une ingénierie suffisante pour mobiliser les fonds européens (dossiers et gestion lourds pour des petites structures). Le territoire fait face à la prédominance d'emplois peu qualifiés et à des difficultés pour attirer et conserver les cadres (problème de turnover), et certains font face à des difficultés de main-d'œuvre. Le territoire connaît des difficultés d'accès à certains services de base (santé, éducation), à un manque d'infrastructures (réseau d'eau pluvial, culture, sport, lien social...) et à des problèmes de mobilité et d'offres de formation professionnelle non agricole, ce qui limitent leur attractivité. Problèmes de trésorerie des structures (problème de gestion, difficulté financière et retard de paiement des aides). <p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le numérique, couplé aux nouvelles organisations des activités est un levier clé pour accélérer le développement économique et renforcer l'attractivité du milieu rural. Des politiques publiques et des financements européens, nationaux et régionaux accompagnent le développement local. Les récentes zones d'aménagement foncier portées par les intercommunalités en partenariat avec l'EPFAM. Différents dispositifs d'embauche intéressants pour les employeurs (emplois aidés, contrats d'insertion RSMA) <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mauvaise répartition des emplois sur l'île. Recentralisation des services de l'Etat au détriment des collectivités. |
| Mayotte | Cibler l'action publique sur des thématiques de développement durable | <ul style="list-style-type: none"> Structurer le développement de filières locales et de débouchés associés (circuit court, PAT, etc.). | <p><u>Atouts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Présence d'un groupement d'employeur. Présence du LPA et de 2 MFR. <p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les métiers agricoles souffrent d'un déficit d'attractivité en raison notamment de leur |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|---------|--|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir le développement de la formation professionnelles en lien avec ces thématiques. | <p>pénibilité, des revenus (en dépit d'une certaine dynamique de retour à la nature). Instabilité économique et sociale fragilise le développement local et freine l'installation Formation initiale de faible niveau.</p> <p><u>Opportunités</u> La transition énergétique induit une redistribution de l'organisation de la production et de nouvelles sources de revenus. Elle peut mettre les territoires ruraux en position de contributeurs nets sur cet enjeu stratégique. Le développement de l'agro-tourisme et du tourisme rural « vert » se confirme. La fourniture de paysages et de services récréatifs par les secteurs agricole et forestier est une opportunité importante. Des politiques publiques et des financements européens, nationaux et régionaux accompagnent le développement local. Les Projets Alimentaires Territoriaux peuvent avoir une influence transversale sur la croissance, l'emploi et l'inclusion sociale. Différents dispositifs d'embauche intéressants pour les employeurs (emplois aidés, contrats d'insertion RSMA)</p> <p><u>Menaces</u> Mauvaise répartition des emplois sur l'île. Pression humaine sur la ressource forestière et agricole.</p> |
| Mayotte | Améliorer l'accès aux services sur le territoire | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer et mettre en valeur le cadre et la qualité de vie des habitants en milieu rural. Adapter le service public aux réalités du territoire (immigration, population jeune, etc.). Favoriser l'accès l'eau, l'électrification et les réseaux de voirie Appuyer les démarches novatrices en matière de service public (maison de services publics, télémédecine, etc.). | <p><u>Atouts</u> - De plus en plus de ménages agricoles sont pluri-actifs, ce qui soutient/développe l'activité rurale. 15 000 ménages pratiquent l'agriculture à Mayotte (données 2010). - La majorité des exploitations agricoles sont conduites par des femmes.</p> <p><u>Faiblesses</u> - Les métiers agricoles souffrent d'un déficit d'attractivité en raison notamment de leur pénibilité, des revenus (en dépit d'une certaine dynamique de retour à la nature). - Le territoire connaît des difficultés d'accès à certains services de base (santé, éducation), à un manque d'infrastructures (réseau d'eau pluvial, culture, sport, lien social...) et à des problèmes de mobilité et d'offres de formation professionnelle non agricole, ce qui limitent leur attractivité. - La main d'œuvre agricole est majoritairement non déclarée, de plus son coût est élevé par rapport au revenu des agriculteurs. Formation initiale de faible niveau.</p> <p><u>Opportunités</u> - Le numérique, couplé aux nouvelles organisations des activités est un levier clé pour accélérer le développement économique et renforcer l'attractivité du milieu rural. Il existe une demande citoyenne en faveur d'une re-territorialisation et d'une montée en gamme de l'alimentation (circuits courts, etc.) et d'une préservation des écosystèmes agricoles et ruraux, notamment à vocation touristique, culturelle et paysagère. Le développement de l'agro-tourisme et du tourisme rural « vert » se confirme. La fourniture de paysages et de services récréatifs par les secteurs agricole et forestier est une opportunité importante.</p> <p><u>Menaces</u> Le changement climatique risque de dégrader les zones agricoles et forestières et leur</p> |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|---------|---|---|--|
| | | | renouvellement alors qu'il fait également peser des risques sur certains territoires ruraux, notamment en matière de raréfaction de la ressource en eau, ressource indispensable aux populations et aux activités économiques des territoires. Pression humaine sur la ressource forestière et agricole. Recentralisation des services de l'Etat au détriment des collectivités. |
| Réunion | Développer le potentiel économique de la forêt | <ul style="list-style-type: none"> Accompagner le développement de la filière bois énergie en ouvrant l'appui à l'investissement, les infrastructures et l'aménagement à l'aspect bois énergie Construire les itinéraires techniques de mobilisation du bois-énergie Développer l'utilisation de bois d'œuvre local Valoriser les productions agricoles de la forêt Animer les filières forestières | <p>A : Une forêt étendue qui dispose d'un potentiel de valorisation économique important, que ce soit pour les activités nature et de loisirs ou la production de bois</p> <p>F : Un manque de connaissance des gisements de bois énergie réellement exploitables en forêt privée et une absence de valorisation économique / de gestion de la forêt</p> <p>Une faible part de marché du bois d'œuvre local du fait d'un manque de production</p> <p>O : Une participation des forestiers privés à l'élaboration du futur PRFB et volonté de se structurer en CRPF</p> <p>Des besoins en bois énergie pour alimenter les centrales de production d'électricité inscrits dans la PPE qui vise la fin de l'utilisation du charbon dans les centrales thermiques</p> <p>Une restructuration en cours de la scierie industrielle et des besoins croissants en bois d'œuvre</p> <p>Des zones incendiées en 2010 et 2011 à reboiser</p> <p>M : Une capacité limitée de la filière bois énergie à alimenter à la fois les demandes pour le bois énergie et les demandes pour les litières d'élevage</p> |
| Réunion | Accompagner les porteurs de projets individuels | <ul style="list-style-type: none"> Assurer une médiation entre la population et les dispositifs de soutien public pour permettre notamment de mieux articuler le démarrage d'activités avec le maintien des minimas sociaux Former et accompagner les porteurs dans leurs projets via une animation structurée et claire Soutenir financièrement les projets de mutation / création / diversification d'activités en lien avec les enjeux des territoires Faciliter la transmission des savoir-faire, notamment dans les domaines de l'artisanat et de l'agriculture. | <p><u>Extrait Diagnostic</u> : La population des Hauts dispose d'un faible niveau de formation, est pour partie en fracture numérique et a donc besoin d'un accompagnement rapproché.</p> <p>Le développement de la formation dans les Hauts répond donc à un double besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> développer économiquement et socialement les Hauts tout en les protégeant car ils contribuent nettement à l'attractivité actuelle de l'île notamment en matière touristique et peuvent contribuer à l'accroître ; développer des dynamiques endogènes permettant aux habitants des Hauts de mieux tirer parti des potentiels des Hauts (tourisme) et de mieux répondre aux (nouveaux) besoins liés à croissance démographique et urbaine. <p>A : Un territoire porteur de leaders et d'initiatives pionnières, s'appuyant sur une association, l'AD2R qui a su construire un réseau d'acteurs locaux, ainsi qu'une forte culture du lien social et de très nombreuses initiatives associatives.</p> |
| Réunion | Améliorer la mise en tourisme pour générer davantage de retombées économiques sur le territoire | <ul style="list-style-type: none"> Inscrire le développement touristique des hauts dans le cadre des axes stratégiques du SDATR Développer des offres touristiques structurées par une mise en lien des différentes composantes de l'offre (chaîne de services) et des acteurs | <p>A : Un territoire des Hauts qui concentre l'essentiel des sites remarquables de l'île inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et qui possède un patrimoine culturel concourant à l'attractivité touristique.</p> <p>Les activités économiques se diversifient dans les Hauts, autour de produits identitaires, des services et du tourisme.</p> <p>F : Un développement économique limité par des difficultés d'amorce financière, une étroitesse des marchés locaux et une concurrence du littoral affaiblissant certains secteurs économiques (par exemple les commerces de proximité).</p> |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|---------|---|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> Former les porteurs de projets publics et privés pour une retranscription dans l'offre touristique de l'identité et de l'authenticité particulière des hauts, afin de freiner sa banalisation ; Mieux soutenir le développement de l'agritourisme, pour une meilleure diversification des activités agricoles et rurales Identifier les attentes des visiteurs extérieurs et des résidents Favoriser le développement d'un tourisme maîtrisé générant plus de retombées économiques sur les territoires Aménager et valorisation les portes de parcs et le cœur de parc Définir un mode de valorisation et de gestion du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO Proposer davantage de services et de produits de qualité et diversifiés, répondant aux besoins et attentes des résidents et des visiteurs extérieurs | <p>Une mise en tourisme des territoires qui n'est pas à la hauteur de la valeur du potentiel qu'ils recèlent : certains sites emblématiques demandant à être mieux valorisés et l'afflux touristique mieux structuré, en particulier ceux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.</p> <p>Une offre touristique qui n'est pas suffisamment structurée et organisée pour générer de réelles retombées économiques pour les territoires</p> <p>O : Une fréquentation touristique (tourisme local et extérieur) est en plein essor</p> <p>Une marge de progression pour le développement des activités économiques sur les produits touristiques, les services marchands, l'agriculture de qualité, la transformation agro-alimentaire...</p> <p>M : Des perspectives d'emplois limitées avec un taux de chômage supérieur au reste de l'île. 41% des actifs des Hauts travaillent hors de leur commune de résidence.</p> <p>Les prévisions d'accroissement de la fréquentation des espaces pour les loisirs, principalement des résidents, au regard de la fragilité de certains milieux naturels, imposent la mise en place d'outils efficaces de gestion des flux</p> <p>Le risque d'uniformisation des valeurs et des modes de vie est présent avec un individualisme croissant et une perte des liens sociaux, avec des répercussions probables en termes d'attractivité touristique des hauts, par une tendance à la « banalisation » et une trop grande standardisation de l'offre, au détriment de produits identitaires et valorisant l'authenticité des hauts</p> |
| Réunion | Poursuivre le développement des services de base dans les zones rurales | <ul style="list-style-type: none"> Rattraper le retard en matière d'équipements sanitaires et sociaux (personnes âgées et petite enfance) Rénover les équipements existants Veiller à répartir de manière équilibrée les équipements sur les Hauts de manière à faciliter leur accès à l'ensemble de la population Poursuivre le développement d'équipements culturels et faciliter leur appropriation par la population | <p>A : Une qualité du cadre de vie reconnue qui constitue un facteur d'attractivité du territoire des Hauts</p> <p>Une amélioration du niveau des services de base, contribuant à l'augmentation de l'attractivité résidentielle de ce territoire.</p> <p>F : Des taux d'équipements plus faibles qu'au niveau national, en particulier pour le sanitaire et le social.</p> <p>Un poids important de l'entretien des aménagements existants qui rend difficile ce qui limite les capacités d'investissement dans la mise en œuvre d'aménagements complémentaires</p> <p>O : Le réseau Très haut Débit, piloté par l'État et la Région, doit permettre un second rééquilibrage territorial avec une couverture de l'intégralité du territoire à objectif 2022, et une même qualité de service entre les centres urbains et les écarts</p> <p>M : Une forte proportion de jeunes et de seniors qui devrait accentuer le retard de La Réunion en matière d'équipements pour les moins de 3 ans et les personnes âgées.</p> <p>Les secteurs économiques traditionnels sont menacés : canne, élevage, la "boutique" traditionnelle, les fonctions productives des Hauts étant concurrencées par les fonctions résidentielles</p> <p>Des jeunes attirés par le mode de vie urbain des Bas, entraînant des difficultés de transmission des savoir-faire, notamment dans les domaines de l'artisanat et de l'agriculture</p> |
| Réunion | Améliorer la connaissance du | <ul style="list-style-type: none"> Développer un outil de suivi des Hauts permettant de mieux comprendre les | <p>A : Grâce à 30 ans de Plan d'Aménagement des Hauts et au programme LEADER, une</p> |

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|---------|-------------------------------------|---|--|
| | territoire et sa gouvernance | <p>tendances en cours par types de territoires et identifier les besoins prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Actualiser la stratégie et mettre en œuvre un plan d'actions partagé de développement des Hauts | <p>gouvernance locale particulière a pu être développée dans les Hauts</p> <p>F : Un manque de structuration de l'intervention des acteurs locaux en particulier en ce qui concerne l'animation territoriale</p> <p>Un manque de données spécifiques sur le territoire des Hauts qui rend difficile l'appréhension des spécificités de ce territoire hétérogène</p> <p>O : Un nouveau CSP pour Les Hauts</p> |

Objectif spécifique I. Améliorer la réponse de l'agriculture de l'UE aux exigences sociétales en matière d'alimentation et de santé, y compris un approvisionnement alimentaire sûr, nutritif et durable ainsi que le bien-être animal



Fiche diagnostic de l'objectif spécifique I : « Améliorer la façon dont l'agriculture de l'Union fait face aux nouvelles exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris une alimentation sûre, nutritive et durable, les déchets alimentaires et de bien-être des animaux »

Remarque : les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés

Données de cadrage sur la consommation alimentaire

- Depuis un demi-siècle, des **progrès considérables ont été réalisés en France et en Europe en matière d'approvisionnement alimentaire, notamment grâce à la PAC** : augmentation des quantités produites, amélioration de la qualité, en particulier sur le plan sanitaire, approvisionnement sûr, fiable et diversifié, réduction des prix au consommateur, etc.
- Les dépenses alimentaires (hors restauration) représentent environ 15,5 % des dépenses des ménages en 2017 (Figure 1), avec de fortes disparités en fonction du revenu¹. Malgré l'abondance de la production alimentaire, la précarité alimentaire demeure un phénomène social ancré qui concerne une part importante de la population. En 2017, environ 11 % des ménages sont en situation d'insécurité alimentaire³ et 5,5 millions de personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire². Selon le baromètre Ipsos/Secours populaire français sur la pauvreté en France 2018, un Français sur cinq n'est pas en mesure de s'offrir une alimentation suffisante, lui permettant de faire trois repas par jour, et 86 % des Français estiment que cette situation de précarité alimentaire est un signe de pauvreté³.
- Comme celui des autres pays occidentaux, le régime alimentaire français, avec 1,4g de protéines/kg de poids corporel/jour pour les adultes en bonne santé, **dépasse l'apport nutritionnel conseillé (ANC)** à 0,83g/kg/j⁴. En France, **les produits céréaliers (20%) et les viandes-poissons-œufs (VPO) et aliments à base de VPO (15%) sont les principaux groupes d'aliments contribuant aux apports énergétiques des adultes en 2014-2015⁵ (Figure 2)**. Une transition alimentaire semble s'être amorcée dans les dernières années, avec en particulier une baisse de la consommation de produits carnés de 12% entre 2007 et 2016, rapprochant ainsi progressivement, et en moyenne, la répartition des sources de protéines entre produits animaux et végétaux dans notre pays, de l'équilibre recommandé du Plan National Nutrition Santé. Les 18-24 ans sont les plus gros consommateurs de produits carnés en moyenne, sous forme transformée et non brutes comme les générations plus âgées⁶. Dans le même temps, c'est également chez les plus jeunes (18-24 ans et 25-34 ans) que l'on compte le plus de végétariens en France ; plus de 10% d'entre eux ne mangent pas de viande, alors que la part de végétariens dans la population reste faible (environ 2%)⁷. La part d'individus déclarant limiter leur consommation de viande est quant à elle en forte augmentation (35% en 2018). La consommation de légumes secs augmente fortement mais demeure l'une des plus faibles au monde autour de 1,6kg/pers/an^{8, 9}.
- La consommation alimentaire en France est également marquée par **la place de plus en plus grande des aliments transformés**, et la place importante qu'a pris, au fil du temps, **la restauration hors domicile, en particulier collective**, avec une proportion significative de la population et la quasi-totalité des jeunes scolarisés qui y font au moins un repas par jour de semaine. La restauration collective représente 3 milliards de repas, avec 68% des repas servis hors domicile chaque année en France. Avec un chiffre d'affaires de 17 milliards d'euros, ses plus de 70.000 établissements (dont ¾ sont publics), elle représente un marché d'environ 7 milliards d'euros¹⁰.

Attentes sociétales

- **Les attentes sociétales en matière d'alimentation sont fortes et se diversifient^{11,12,13}** : aux demandes en termes de quantité, de sécurité, de nutrition et de sûreté d'accès se sont ajoutées des demandes générales sur l'amélioration de la durabilité de la production et l'information de l'origine et des modes de production, et des demandes exprimées par des groupes sociaux de plus en plus spécifiques, centrées sur la qualité, la diététique, le bien-être animal, l'environnement, l'adaptation à l'âge et la bonne inscription de l'alimentation dans les modes de vie. Ces attentes sociétales s'étendent désormais à tous les maillons des filières agroalimentaires.
- « **Fournir une nourriture sûre, saine et de qualité élevée** » est la principale responsabilité sociétale attendue des agriculteurs par les Français (60 % des répondants, une proportion supérieure à la moyenne européenne à 55 %), devant le bien-être animal et la protection de l'environnement¹⁴ (Figure 3).
- La thématique de la consommation responsable est de plus en plus prégnante¹⁵, dans les intentions comme dans les achats réels, et elle est fortement liée à **l'environnement (pollution, biodiversité), à la santé et**

au local¹⁶. En 2018, 57 % des Français déclarent avoir fait évoluer leurs pratiques¹⁷ : éviter le gaspillage (61 %), consommer plus de produits de saison (58 %), frais (55 %), locaux et issus de circuits courts (52 %), cuisiner davantage (45 %), acheter plus de produits biologiques (43 %), respectueux de l'environnement (36 %), limiter l'achat de produits importés (34 %), etc. Toutefois, **le prix est le premier critère de choix cité par les ménages** (à 48 %), au moment de l'achat des produits alimentaires, suivi par l'habitude de consommation (43 %), le goût (38 %) et l'origine (36 %)³. **Le prix comme déterminant des choix alimentaires est d'autant plus fort que le revenu des ménages est faible**, que les familles concernées sont nombreuses, et que le niveau de diplôme est bas¹⁸.

- **Le chiffre d'affaires du bio, qui correspond désormais à 5% des achats alimentaires des ménages, connaît une croissance continue** depuis une vingtaine d'années, particulièrement marquée depuis 2013 (Figure 4). Il atteint 9,7 milliards d'euros en 2018, dont 9,1 milliards constitués des achats des ménages¹⁹. En 2018, 71 % des Français déclarent en consommer au moins une fois par mois, contre 37 % en 2003¹².
- **Les signes officiels de la qualité et de l'origine (AB, AOP, IGP, STG) sont mieux identifiés en France que dans le reste de l'Europe** (72 % des Français déclarent connaître au moins l'un des logos contre 63 % des Européens) (Figure 5)⁹. Les territoires français bénéficient globalement d'une image gastronomique mise en valeur par les SIQO. En 2018, le chiffre d'affaires des SIQO (première mise en marché) est de 34 milliards d'euros²⁰. Le chiffre d'affaires du marché français du commerce équitable est en croissance (près d'1,3 milliard d'euros en 2018) ; 34 % des produits sont issus de filières françaises, parmi lesquels 47 % ont une double labellisation biologique-équitable²¹.
- En France, **les surfaces agricoles avec une faible intensité d'intrants à l'hectare sont passées de 11 % en 2005 à 14 % en 2013**²². (Indicateur de contexte C.33) Par ailleurs, en 2018, près d'un quart des exploitations agricoles françaises disposent d'au moins une production sous AOP/AOC, IGP et Label Rouge, ce qui représente 14% des exploitations non viticoles, 92% des exploitations spécialisées en viticulture, et près de 20% des exploitations spécialisées en bovins lait²³. Enfin, face à la demande croissante, les surfaces agricoles en agriculture biologique sont en croissance rapide désormais et atteignent, fin 2018, 7,5% de la SAU (contre à peine 4% en 2012), soit 2 millions d'hectares, représentant 9,5% des exploitations avec 41600 exploitations certifiées ou en conversion (Indicateur de contexte C.19)^{24, 25}. Cette dynamique des agriculteurs s'accompagne aussi d'une mobilisation des autres opérateurs des filières, avec 16 600 transformateurs (+12% par rapport à 2017) et 7100 distributeurs (+41% par rapport à 2017) engagés fin 2018. La forte croissance de la part des achats de produits bio des ménages en grande distribution non spécialisée (49% des achats) témoigne elle aussi du développement rapide des gammes bio sous marque de distributeur²⁶.

Santé

- **En 2017, 17 % des adultes sont considérés comme obèses et 34 % en surpoids**³. 12,7 % des décès sont attribuables à des risques nutritionnels en France, contre 15 % en Europe de l'Ouest. Ces risques sont liés à la consommation excessive de sel, de gras et de sucre, et insuffisante en fruits, légumineuses, céréales complètes, noix et graines, etc²⁷. Ces comportements alimentaires à risque sont très marqués socialement²⁸ et les Régions dans lesquelles le taux de pauvreté est élevé y sont particulièrement confrontées (ex : dans les Hauts de France, près d'1 décès sur 4 est lié à une maladie cardiovasculaire).
- **La sensibilité de la population aux risques liés à l'alimentation s'accroît**, comme en témoigne les résultats des derniers baromètres IRSN sur la perception des risques et de la sécurité²⁹. Au-delà des moyens importants mis en œuvre en France par les acteurs et par les pouvoirs publics pour la surveillance et le contrôle de la chaîne alimentaire, il convient d'être vigilant sur le risque chimique qui peut se retrouver à tous les stades (ingrédients, résidus, contaminants) et dans l'environnement. S'il existe des dispositifs d'évaluation et de surveillance harmonisés au niveau européen et national, la prise en compte de l'effet cocktail, l'identification, la caractérisation des propriétés perturbatrices endocriniennes et l'évaluation des nano-ingrédients constituent des enjeux d'actualité pris en compte notamment dans le cadre de la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens ou le plan national santé environnement.
- En parallèle, les discours médiatiques sur le sujet alimentaire (notamment en période de crise) se multiplient^{7, 30}, l'actualité sanitaire étant marquée régulièrement par l'apparition de crises d'origine frauduleuse (par exemple la crise du fipronil en 2017) qui mettent à mal la confiance du consommateur et déstabilisent les filières concernées. Dans le même temps, le nombre de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) et la morbidité associée aux problèmes sanitaires alimentaires ne cessent de baisser³¹, témoignant d'un haut niveau de sécurité sanitaire des produits alimentaires.
- **Les implications sur la santé et l'environnement de l'utilisation de molécules chimiques en agriculture sont de plus en plus documentées et influencent les attentes et pratiques des Français en matière d'alimentation et de santé**. Les ventes de produits phytosanitaires (principalement des herbicides et des fongicides) ont augmenté en France, le nombre de doses unités (NODU) ayant augmenté

de 25 % entre 2009-2011 et 2016-2018³² (Figure 6). À noter toutefois une baisse tendancielle des quantités de produits (QSA) contenant des substances actives classées CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique), de 15% pour les CMR1, et de 9% pour les CMR2 entre 2009-2011 et 2016-2018³³, notamment sous l'effet du retrait progressif des substances les plus dangereuses du marché.

- A ce jour en France, 10 **maladies professionnelles** sont reconnues au régime agricole pouvant être en lien direct avec une exposition aux pesticides. 2 d'entre elles – la maladie de Parkinson et le lymphome malin non hodgkinien - résultent explicitement d'une exposition aux effets différés de pesticides. **Afin d'améliorer la reconnaissance et l'indemnisation de personnes exposées aux pesticides et aux biocides, un fonds d'indemnisation est entré en vigueur au 1er janvier 2020.** S'appuyant sur les régimes actuels de reconnaissance des maladies professionnelles, il vise à améliorer cette reconnaissance et à homogénéiser les niveaux d'indemnisation ainsi qu'à indemniser des victimes non encore couvertes (retraités agricoles avant 2002 et enfants malades suite à l'exposition professionnelle des parents).
- **Le développement de la résistance antimicrobienne est considéré comme l'un des principaux risques de santé publique** au niveau mondial. Des progrès considérables ont été réalisés en France pour diminuer la vente d'antibiotiques pour les animaux d'élevage ; celle-ci y est inférieure à la moyenne européenne et a diminué de 39 % en 6 ans (Figure 7) (**Indicateur de contexte C.47 Antimicrobial sales in food producing animals**). En 2017, le tonnage des ventes a enregistré son niveau le plus bas historiquement depuis le début du suivi en 1999, avec 499 tonnes vendues, contre 530 en 2016, et une exposition globale des animaux aux antibiotiques en baisse de 3,6% par rapport à 2016³⁴. Toutefois, après cette forte baisse, l'exposition globale aux antibiotiques des animaux a légèrement augmenté (0,7%) entre 2017 et 2018, avec des différences entre espèces. Elle a augmenté pour les bovins et les lapins, mais a continué de diminuer pour les volailles et les porcs³⁵.

Durabilité [voir aussi les informations fournies dans les objectifs D, E et F, en complément]

- **En 2014, les émissions de gaz à effet de serre**, associées directement ou indirectement aux activités alimentaires des ménages, représentent 17 % de leur empreinte carbone totale, la production agricole étant le premier poste de cette empreinte carbone²⁵.
- **L'empreinte foncière de la France liée aux importations** de sept matières premières agricoles et forestières est de 14,8 Mha, parmi lesquels environ 5,1 millions sont localisés dans des pays présentant un risque important de déforestation³⁶ ; les produits les plus à risque de déforestation sont l'huile de palme, le soja, le cacao, le bœuf et le cuir.
- L'enjeu de la qualité des eaux est majeur pour l'accès à l'eau potable ; en 2016, en France métropolitaine, **2 tiers des volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable provenaient des eaux souterraines.** Il s'avère en particulier que la diminution des engrais azotés ne suffit pas à résorber les excès de nitrates dans les eaux souterraines qui gardent les marques des pollutions passées sur le temps long³⁷. Les initiatives se multiplient pour développer les pratiques agricoles les plus favorables dans les aires d'alimentation de captage en eau potable, à l'image des actions menées par les Agences de l'eau, les collectivités territoriales, ou encore Eau de Paris ou Vittel, et les agriculteurs locaux, notamment les réseaux de l'agriculture biologique. Il s'agit à la fois de protéger ces zones particulièrement sensibles et d'importance pour la population, tout en développant des mécanismes incitatifs rémunérant les efforts des agriculteurs, comme des paiements pour services environnementaux.
- **En France, en 2016, les pertes et gaspillage alimentaires représentent 150kg/pers/an, soit au total 10 millions de tonnes de produits alimentaires** perdus par an d'une valeur commerciale théorique de 16 milliards d'euros. C'est au stade de la consommation que le taux de gaspillage est le plus grand³⁸, avec 20 à 30kg/hab/an de denrées alimentaires jetées encore consommables. Le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire vise à réunir l'ensemble des parties prenantes, tout au long de la chaîne alimentaire, pour **réduire de moitié le gaspillage alimentaire à l'horizon 2025** et ainsi réduire la perte économique, le gaspillage de ressources et les émissions de GES, et le problème éthique et social que cela représente pour la société.

Bien-être animal

- **Le rapport homme-animal évolue³⁹ et la sensibilité aux conditions des animaux d'élevage s'accroît :** pour 98 % des Français qui ont répondu au dernier Eurobaromètre spécial sur le bien-être animal (94 % pour l'UE), il est important de protéger le bien-être des animaux d'élevage, et 88% considèrent qu'il devrait être mieux protégé qu'aujourd'hui. L'ANSES a d'ailleurs proposé en 2018 une nouvelle définition du bien-être des animaux prenant en compte l'évolution des connaissances collectives en la matière ; l'Agence le définit désormais en ces termes : « **Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal.** »

- **Les normes réglementaires de l'UE en matière de bien-être animal font partie des plus strictes au monde⁴⁰. Le bien-être animal fait partie intégrante du projet agro-écologique pour l'agriculture française.** Il constitue l'un des aspects de la durabilité des modes de conduite d'élevage et de production des denrées animales à laquelle éleveurs et citoyens sont attachés⁴¹.
- **Il existe des liens forts entre bien-être animal et santé**, même si le bien-être des animaux ne peut se résumer aux aspects sanitaires de la conduite d'élevage. L'amélioration des conditions d'élevage des animaux par exemple avec des bâtiments encore mieux adaptés à leurs besoins physiologiques diminue les risques de pathologie, permet de limiter les intrants médicamenteux et d'améliorer la résilience des exploitations agricoles. Lorsque les animaux sont élevés à l'extérieur, l'accès au pâturage, la maîtrise des risques liés au contact avec la faune sauvage ou à l'accidentologie concourt également à conforter la durabilité des élevages. Les filières sont engagées, notamment au travers de leurs plans de filières, dans des démarches d'audits et d'amélioration de ces conditions d'élevage.

2. Tendances futures

- **Les transformations sociétales, puissantes, vont se poursuivre⁴²** : nouveaux enjeux autour de la santé, du bien-être et de la naturalité ; nouvelles pratiques d'achat et de consommation (individualisation, praticité, digital, etc.) ; attrait pour la diversité, mais aussi recherche de proximité géographique et relationnelle ; quête de sens, demande croissante de « transparence », montée des préoccupations de durabilité ; vieillissement structurel de la population.
- **Il pourrait en résulter, toutes choses égales par ailleurs, une accentuation des tendances de consommation alimentaire** : diminution des boissons alcoolisées, de la viande (sauf volaille), augmentation des dépenses en lait, œufs, protéines végétales, etc⁶. La réduction, en volume, de la consommation de viande et de produits laitiers au profit d'aliments végétaux est l'un des facteurs de diminution des impacts carbone⁴³, dès lors que la satisfaction de la consommation ne passe pas par un recours aux importations qui pourrait engendrer des émissions relatives plus importantes. L'année 2019 a d'ailleurs été marquée par une mobilisation citoyenne accrue, en particulier des jeunes, sur l'enjeu de la lutte contre le changement climatique (marches pour le climat, etc.).
- **La persistance du prix comme premier déterminant d'achat des ménages et de la plupart des acheteurs de la restauration hors-domicile ne laisse pas imaginer un relèvement marqué du consentement à payer dans le futur proche**, même s'il semble que certaines catégories de la population soient plus prêtes que dans le passé à payer un peu plus cher certaines denrées, si ces dernières répondent mieux à leurs attentes. Ce fait général constitue une source d'inquiétude des agriculteurs qui peinent à obtenir un prix rémunérateur pour leurs produits et craignent la substitution de leur production par des denrées produites ailleurs, parfois dans des conditions n'obéissant pas aux mêmes exigences. Cette crainte est partagée par de nombreux consommateurs qui n'ont pas les moyens d'augmenter leur budget alimentation et qui, dans un tel scénario, ne verraient pas leurs demandes satisfaites. C'est ainsi par exemple qu'en 2018, pour 84% des sondés, le prix restait le premier frein à l'achat des produits bio⁴⁴.
- A titre d'exemples, 68 % des répondants français à l'Eurobaromètre spécial 442 se déclaraient prêts à payer plus pour des produits provenant d'exploitations respectueuses du bien-être animal en 2016⁴⁵ (Figure 8). Toutefois, des travaux de recherche menés sur le **consentement à payer des consommateurs pour des raisons de bien-être animal** révèlent que ce consentement reste encore faible pour la majorité des consommateurs. Il est aussi très hétérogène en fonction des produits, des régions, du niveau d'éducation et de revenu, et de l'âge des consommateurs. Il est intéressant, dans une perspective d'avenir, de noter qu'il est plus fort concernant le bien-être animal chez les plus jeunes (tranche 18-24 ans)⁴⁶. Ce constat est partagé par les enquêtes sur les produits bio en France, avec 47% des 18-24 ans qui estiment « normal de payer plus pour un produit alimentaire bio », contre 34% des répondants, tous âges confondus⁴⁷.
- **L'amélioration des conditions d'élevage**, sous l'effet des progrès des connaissances, des actions entreprises par les éleveurs, des réglementations, et de la demande sociétale, devrait se poursuivre. On peut attendre, à titre d'exemples, un renforcement de l'efficacité des stratégies d'enrichissement du milieu, une prise en compte améliorée de la dimension sociale des animaux, et un accès à l'extérieur et au pâturage accru de certaines espèces.
- **La recherche de proximité, qui va de pair avec la quête de sens, de confiance et la recherche de nouveaux liens à créer entre consommateurs et producteurs**, se traduit notamment par le développement de politiques alimentaires territoriales, dont la croissance devrait se poursuivre. L'ancrage territorial (circuits courts, approvisionnement régional) est aujourd'hui largement plébiscité par les citoyens, cette inclinaison croissante pour les produits locaux et de saison étant directement liée à la prise de conscience des enjeux climatiques. Les projets alimentaires territoriaux (PAT) répondent notamment à

cette attente : plus d'une centaine de PAT sont recensés à ce jour, dont 27 reconnus par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et 48 lauréats de l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation. De nombreuses régions mettent en place des démarches pour favoriser l'approvisionnement local dans la restauration collective (ex : démarche Breizh Alim en Bretagne, « je mange normand dans mon lycée » en Normandie, etc.).

- **Le progrès des connaissances sont rapides et les travaux de recherche s'accroissent sur de nombreux sujets en lien avec les attentes sociétales** relatives à l'alimentation, qu'il s'agisse des risques santé, du domaine nutritionnel, du bien-être des animaux (travaux récents sur la conscience animale), ou encore des mécanismes et procédés de transformation des denrées ; cette tendance est amenée à se poursuivre.
- **En parallèle, les risques sanitaires vont s'accroître et se transformer.** Sous l'effet du changement climatique, de nouveaux pathogènes touchant les animaux, les végétaux et les denrées alimentaires vont apparaître. Des dangers existants déjà dans certaines régions du monde vont se déplacer. L'accroissement des flux de marchandises et de personnes augmentent également le risque d'apparition de nouvelles maladies¹⁹. L'amélioration du système de veille sanitaire devient donc indispensable, et la France a, à cette fin, mis en place des plateformes d'épidémiologie dont la vocation est de contribuer à la détection des risques émergents. Toutefois, de nouvelles méthodes de lutte devront être mises au point et les méthodes de production s'adapter pour se prémunir face à ces nouveaux risques. La France a ainsi rendu obligatoire la mise en place de mesures de biosécurité en élevages porcins et avicoles face au risque que représentent la peste porcine africaine et l'influenza aviaire, ainsi que des formations obligatoires pour les éleveurs.

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

- **Les évolutions de la PAC depuis 1992 ont favorisé la baisse des prix européens des céréales, du sucre, des viandes rouges et des produits laitiers relativement aux prix des autres produits agricoles**, notamment ceux des fruits et légumes. Les incitations à faire évoluer les comportements alimentaires sont assez limitées, sauf au travers de **dispositions ciblées** : programme scolaire (lait, produits laitiers, fruits et légumes), mesures d'information et de promotion⁴⁸.
- **Peu de mesures de la PAC ciblent explicitement les enjeux de santé et de nutrition.** Dans le premier pilier, la conditionnalité n'a pas vocation à aller au-delà du cadre légal fixé par d'autres textes, notamment en matière sanitaire. Les mesures sectorielles de l'OCM soutiennent la promotion et la commercialisation, mais abordent peu la qualité nutritionnelle⁴⁹. Toutefois, en alliant à la distribution de produits la réalisation d'une mesure éducative adaptée à chaque tranche d'âge, le programme scolaire doit permettre de recréer un lien entre la production et la consommation de produits agricoles et agroalimentaires. Il vise à faire acquérir aux élèves de la maternelle au lycée des réflexes permettant d'améliorer leurs habitudes alimentaires⁵⁰.
- **Le second pilier soutient les filières agricoles de qualité, l'agriculture biologique** (pour environ 250 millions d'euros par an au total (crédits UE + nationaux)) **et les circuits courts**, notamment via le soutien à la transformation et la vente directe à la ferme. Des mesures sont mises en œuvre pour atténuer l'impact économique de certains problèmes sanitaires en productions animales ou végétales, mais très **peu de dispositions favorisent véritablement et directement le renforcement de la prévention et la résilience des systèmes** (en dehors de certaines MAEC dites « systèmes » qui ont cette vocation comme la MAEC Systèmes Herbagers et Pastoraux).
- **En matière de bien-être animal, se dégage le besoin d'une coordination renforcée entre le corpus réglementaire européen et l'application de la PAC.** La PAC a un double rôle en la matière en sensibilisant les agriculteurs à leurs obligations au moyen de la conditionnalité qui lie les paiements au respect d'exigences minimales, et en incitant les agriculteurs à appliquer des normes plus ambitieuses, notamment via un accompagnement financier qui peut être accordé au titre du 2^{ème} pilier. Pour autant, la mesure spécifique portant sur le bien-être animal n'est pas ouverte en France, comme dans 9 autres Etats-membres⁵¹ pour cette programmation, et elle est peu utilisée dans l'UE (35 programmes de développement rural la prévoient sur 118 au total)⁵².
- **Toutefois, d'autres mesures relevant de la PAC ont pu concourir à l'amélioration des conditions d'élevage**, comme les aides à l'investissement dans les exploitations agricoles (financement d'infirmières ou d'équipement améliorant le confort des animaux), les aides à la conversion à l'agriculture biologique qui accompagnent la transition vers des systèmes avec accès des animaux à l'extérieur et dont la densité est plus faible, ou encore l'accompagnement au conseil et à la formation, ou à des projets pilotes, par exemple

coopératifs ayant pu concerner les traitements vétérinaires ou le bien-être animal (ex. de projets soutenus en Normandie « maîtrise de la salmonellose en élevage bovin laitier », « approche globale en santé animale », etc.). Le bien-être animal, en fonction des programmes, a également pu être utilisé comme critère d'admissibilité ou de sélection (ex : priorisation des investissements vers des élevages avec accès au plein air ou utilisant des litières de paille pour les porcs en Alsace).

- **Globalement, les Français sont plus pessimistes que la moyenne des Européens sur la capacité actuelle de la PAC à assurer un approvisionnement stable, sûr et durable** (figure 9)⁹.

4. Facteurs externes à la PAC contribuant aux évolutions observées

- **Une diversité d'actions publiques porte sur tout ou partie des attentes sociétales identifiées**, au niveau international (*One health* par exemple), au niveau européen (par exemple les réglementations sanitaire ou relative au bien-être animal, le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis, etc.), au niveau national (notamment le Programme National pour l'Alimentation, le Programme National Nutrition Santé, le plan Ecophyto 2+ (voir objectif spécifique F), le plan Ecoantibio 2017-2021, le programme Ambition Bio 2022 (voir objectif spécifique F), la Stratégie nationale pour le bien-être animal et le plan d'action 2016, le Pacte national contre le gaspillage alimentaire, la Stratégie nationale protéines en cours de définition, etc.), et au niveau infra-national (PRAD, PRDR, SRADDET, documents d'aménagement, Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), politiques alimentaires locales, etc.).
- Dévoilé en septembre 2019, **le Programme national alimentation nutrition (PNAN) réunit pour la première fois les actions du Programme National pour l'Alimentation (PNA 3) et du Programme National Nutrition Santé (PNNS4) qui déclinent dans une approche intégrée** la politique du gouvernement en matière d'alimentation et de nutrition. Dans la lignée des Etats généraux de l'alimentation, le PNAN porte des choix alimentaires favorables pour la santé et respectueux de l'environnement et des actions pour réduire les inégalités d'accès à l'alimentation de qualité. Il contribue ainsi à promouvoir une alimentation de qualité, durable et solidaire, ancrée dans les territoires⁵³.
- La déclaration nutritionnelle obligatoire depuis 2016, prévue par le Règlement n°1169/2011 concernant l'information du consommateur (INCO) a permis une plus grande transparence de la qualité nutritionnelle des produits alimentaires. **Une attente sociétale forte concernant la simplification de l'information nutritionnelle a conduit la France, en 2017, à adopter officiellement le Nutri-Score**, un logo à 5 couleurs apposé de manière volontaire sur la face avant des emballages. En 2019, le Nutri-Score est adopté par plus de 200 acteurs du secteur alimentaire en France, qui couvrent environ 25% des produits transformés⁵⁴. Le Nutri-Score est aujourd'hui largement plébiscité par les Français, et 87% pensent qu'il devrait être rendu obligatoire⁵⁵. Il est envisagé d'en étendre l'utilisation dans le cadre du Programme national de l'alimentation et de la nutrition⁵⁶. D'autres pays européens ont récemment annoncé se positionner en faveur du Nutri-Score (Belgique, Espagne, Suisse, Allemagne, Pays-Bas).
- En particulier, **la réglementation UE sur le bien-être animal a permis des progrès** en matière de conditions de logement en élevage de poules pondeuses, ou encore des truies gestantes. Les contrôles officiels liés à cette réglementation et la bonne coordination en France de ces derniers avec les contrôles conditionnalité de la PAC ont permis de mettre en évidence les non-conformités et permettent d'y remédier progressivement. Malgré ces progrès, **des insuffisances persistent sur certaines pratiques douloureuses**, ou encore quant au respect de certaines spécifications techniques des **bâtiments d'élevage**⁵⁷. C'est à cette fin que **la première Stratégie nationale relative au bien-être animal adoptée en 2016 a été renforcée par un plan d'action prioritaire en 2018** portant en particulier sur la formation des acteurs, l'information des consommateurs, l'accompagnement des éleveurs en difficulté ainsi que sur le volet des contrôles et sanctions⁵⁸. En outre, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a annoncé des moyens supplémentaires pour tester des alternatives **au broyage des poussins mâles** en vue de son interdiction (conjointement avec le ministère allemand), et l'interdiction de la **castration à vif des porcelets** pour fin 2021. Le **renforcement des sanctions** est également annoncé pour non-conformité avec les obligations de disposer de systèmes d'abreuvement et d'accès à des matériaux manipulables en production porcine. Enfin, la présence obligatoire d'un **réfèrent bien-être animal** dans chaque élevage est envisagée, visant notamment l'interdiction de toute pratique douloureuse.
- **Le 1^{er} plan Ecoantibio 2012-2016** visait une réduction de 25 % de l'usage des antibiotiques en 5 ans. Cet objectif a été atteint avec une diminution de l'exposition animale aux antibiotiques de 37 % en 5 ans. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 a ajouté un objectif de réduction de 25% en 3 ans à partir de 2013 pour les antibiotiques d'importance critique en médecine humaine (familles des Fluoroquinolones et des Céphalosporines de 3^e et 4^e générations). Cet objectif a été atteint et largement dépassé en 2016⁵⁹. **Le nouveau plan Ecoantibio 2017-2021** vise à inscrire dans la durée la baisse de l'exposition des animaux aux antibiotiques. Il prévoit des actions de communication et

de formation, l'accès à des alternatives aux antibiotiques et l'amélioration de la prévention des maladies animales. Un objectif spécifique vise une réduction de 50 % de l'exposition à la colistine en 5 ans en filière bovine, porcine et avicole⁶⁰. Les résultats 2018 indiquant une exposition globale relativement stable par rapport à 2017, ils tendent à faire penser que la réduction de l'utilisation de certaines familles d'antibiotiques atteint ses limites. Il conviendra donc de rester vigilant et de maintenir la dynamique d'utilisation prudente et responsable des antibiotiques en médecine vétérinaire au niveau de toutes les parties prenantes.

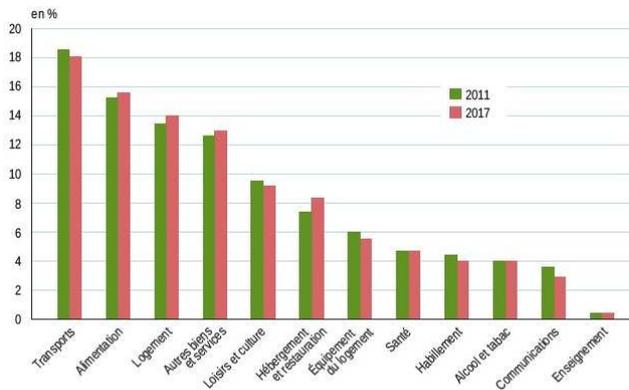
- **Des démarches diverses d'acteurs privés** (à différents maillons de la chaîne alimentaire), notamment dans le cadre de l'importance croissante de la Responsabilité Sociale des Entreprises, et parfois en lien avec la recherche et les instituts techniques, se développent pour répondre aux attentes (ex : circuits de proximité, amélioration de la qualité nutritionnelle des produits – ex. démarche Bleu Blanc Cœur, projet européen Pleasure dans la boulangerie, projet Céréfibres piloté par l'interprofession française des céréales, chartes d'engagement avec les IAA pour des reformulations produits, etc. –, contractualisation amont-aval avec montée en gamme des cahiers des charges, implication des consommateurs dans la définition des cahiers des charges et des prix – ex : C'est qui le patron !, engagements, en lien avec les ONGs, en faveur du bien-être animal qu'il s'agisse de la GMS, des IAA ou acteurs de la RHD vers l'arrêt de l'approvisionnement en œufs issus d'élevage de poules en cage, ou de l'amélioration des conditions d'élevage et d'abattage des poulets de chair dans le « better chicken commitment », ou des producteurs avec le doublement des poules élevées en système alternatif à la cage entre 2008 et 2018, etc.).
- **Une tendance générale à la simplification des listes d'ingrédients est observée en réponse à une crainte sociétale liée aux impacts sanitaires des additifs.** En effet, la proportion de produits sans additifs a augmenté alors que le nombre moyen d'additifs différents au sein d'un même produit a diminué dans les 10 dernières années (rapport OQALI « Bilan et évolution de l'utilisation des additifs dans les produits transformés, 2019 »)⁶¹.
- **Des demandes croissantes émanent de la société civile, du monde politique et de chercheurs** pour la prise en compte des enjeux alimentaires dans la PAC (ex : rapport récent d'IPES-Food⁶², 2^e édition de *l'Atlas de la PAC*⁶³, etc.).
- **Des verrous socio-techniques demeurent à tous les niveaux** (conseil, logistique, approvisionnement, etc.) et limitent l'adaptabilité du secteur agricole et alimentaire. Dans le même temps, les progrès de la connaissance, les travaux de recherche et l'évolution des formations vétérinaires et agronomiques devraient permettre, sous réserve d'une bonne transmission du savoir, de transfert de connaissances et de formation des agriculteurs et éleveurs, une évolution des pratiques permettant de mieux répondre aux attentes sociétales.
- Par ailleurs, **les politiques publiques nationales et européennes permettant de structurer davantage l'amont agricole, les filières alimentaires et d'améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur pourraient jouer un rôle déterminant dans la réponse apportée par le secteur aux attentes sociétales.** En effet, la tendance à la baisse de la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans la consommation alimentaire et le rapport de force structurellement déséquilibré entre l'amont agricole, l'aval agroalimentaire et le secteur de la distribution peuvent constituer des freins à la capacité des exploitations agricoles à créer les conditions d'une meilleure adaptation de leur production aux demandes sociétales (voir fiche diagnostic de l'objectif spécifique C).
- **La restauration collective, au vu de son poids, est clairement identifiée comme un levier**, à la fois par les pouvoirs publics au niveau national et dans les territoires, les citoyens et les différents acteurs pour offrir la possibilité au plus grand nombre de bénéficier de repas de qualité et pour sensibiliser, notamment les jeunes, aux bons comportements alimentaires. La loi du 30 octobre 2018 issue des Etats généraux de l'alimentation et ses mesures d'application établissent de nouvelles obligations pour les établissements de restauration collective ; ces derniers devront servir des repas comprenant au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique, d'ici le 1^{er} janvier 2022⁶⁴.
- Enfin, **la concurrence exercée par l'importation à bas coût de certains produits alimentaires ne respectant pas les mêmes normes environnementales et sociales de production** que les productions européennes, n'incite pas toujours à l'amélioration de la qualité des produits intérieurs, dans la mesure où le premier critère d'achat des consommateurs reste le prix.
- **Dans ce contexte, consommateurs et producteurs demandent à ce que la transparence, le niveau et la qualité de l'information disponible sur les produits alimentaires soient relevés qu'il s'agisse de la provenance ou des modes de production**, pour les produits alimentaires bruts comme transformés. L'étiquetage des produits alimentaires est déjà encadré par différents textes européens et nationaux, à travers des dispositions obligatoires ou facultatives. Les travaux se poursuivent afin d'améliorer les informations mises à disposition du consommateur et lui permettre de faire ses choix dans les meilleures

conditions possibles.

- **Sur l'origine**, au-delà de l'étiquetage déjà obligatoire de certains produits spécifiques afin de répondre à une nécessité particulière de protection, le Règlement (UE) n°1169/2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires prévoit notamment une mention obligatoire dans les cas où son omission serait susceptible d'induire le consommateur en erreur. Le règlement d'exécution (UE) n°2018/775 relatif à l'indication de l'origine de l'ingrédient primaire dans les denrées alimentaires entre également en vigueur au 1^{er} avril 2020. Pour répondre aux attentes fortes des consommateurs, la France a mis en place des dispositions temporaires pour l'étiquetage de l'origine du lait, et du lait et des viandes utilisés comme ingrédients dès 2016, après notification au niveau européen, le temps que ce dernier se saisisse de cette question. La France a également notifié en 2019 un projet d'encadrement de l'étiquetage des viandes en restauration hors domicile.
- **Concernant les modes de production**, au-delà des certifications et labels officiels déjà existants, notamment HVE ou encore agriculture biologique, et afin de répondre aux attentes des consommateurs⁶⁵, les réflexions sont lancées pour expérimenter un étiquetage des modes d'élevage⁶⁶ dans le cadre du Conseil National de l'Alimentation, en application de la feuille de route du gouvernement établie à la suite des Etats Généraux de l'Alimentation.

FIGURES fiche diagnostic I

Figure 1 : Poids des postes de dépenses dans la consommation totale des ménages en 2011 et 2017¹



Lecture : en 2017, les ménages consacrent 15,6 % de leur budget à l'alimentation hors tabac et alcool, contre 15,3 % en 2011. Champ : ménages ordinaires, France hors Mayotte.

Source : Insee, enquêtes Budget de famille. Données recalculées sur les comptes nationaux ; données provisoires pour 2017.

Figure 2 : Répartition des quantités consommées d'aliments chez les Français⁶⁷

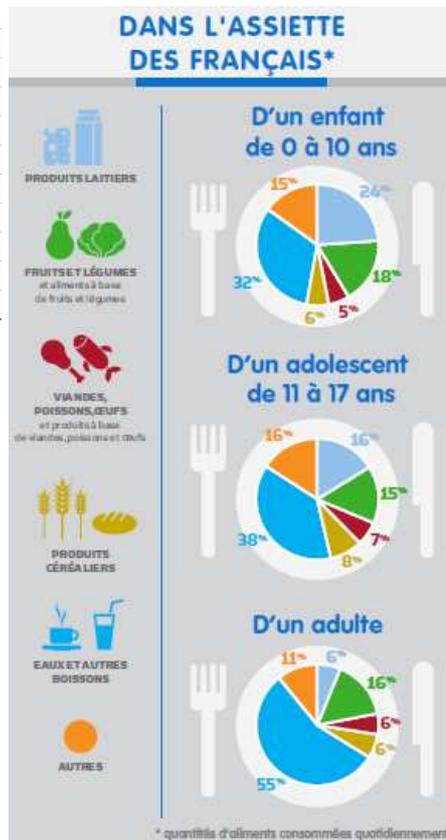


Figure 3 : Réponse à la question « D'après vous, quelles devraient être les deux responsabilités principales des agriculteurs dans notre société ? » (max. 2 réponses)⁶⁸

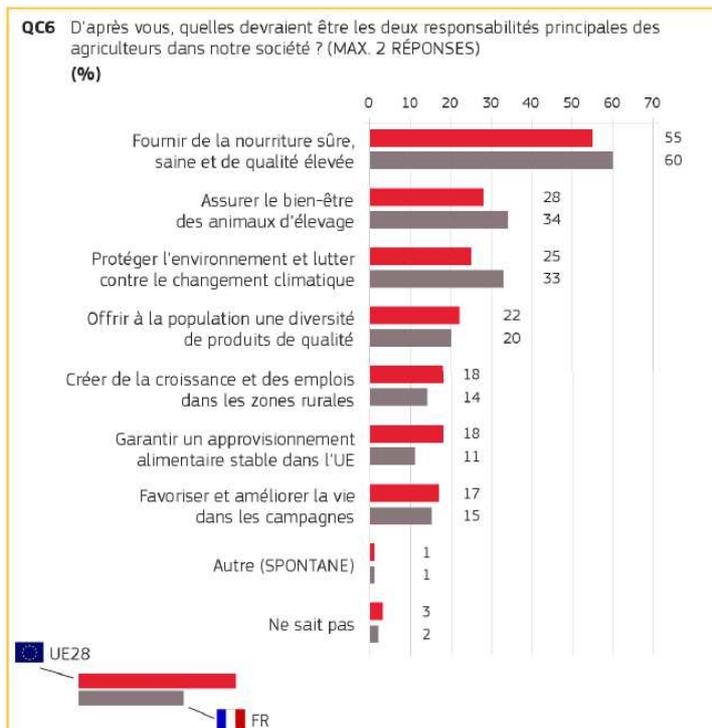
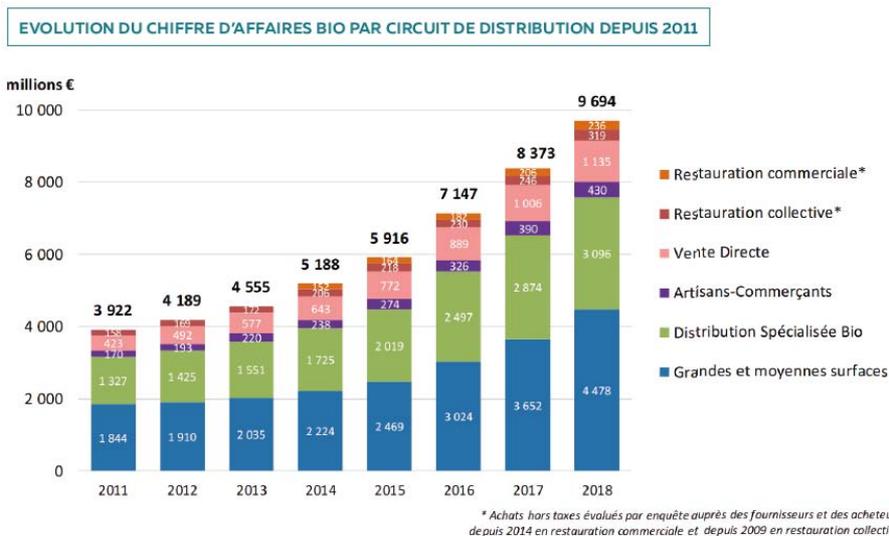


Figure 4 : Evolution du chiffre d'affaires bio par circuits de distribution depuis 2011⁶⁹



Source : Agence BIO / AND-International 2019

Figure 5 : Réponse à la question « Parmi les logos suivants, veuillez me dire ceux que vous connaissez » (plusieurs réponses possibles)⁷⁰

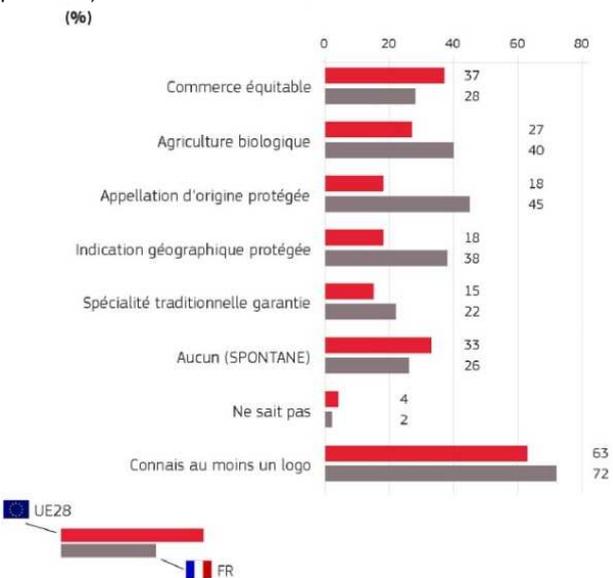


Figure 6. Ventes de produits de protection des plantes en kilogrammes⁷¹

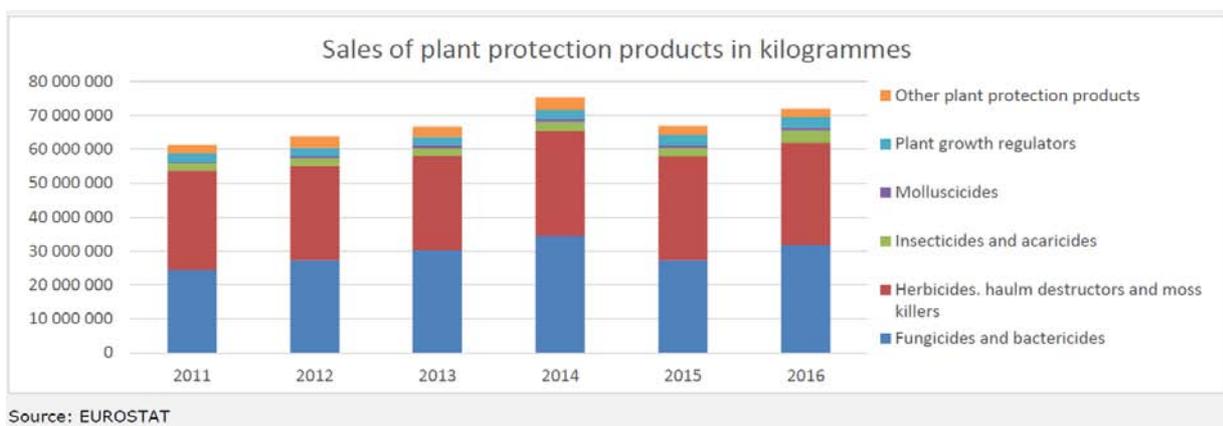
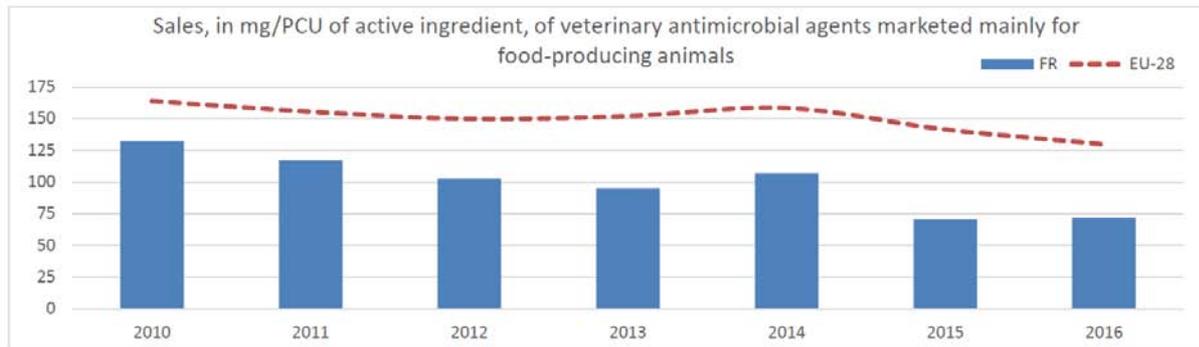


Figure 7. Ventes d'agents antimicrobiens vétérinaires mis sur le marché principalement pour les animaux destinés à la consommation alimentaire (mg/PCU de principe actif)⁷²



Source: European Surveillance of Veterinary Antimicrobial Consumption (ESVAC)

Figure 8 : Réponse à la question « Seriez-vous prêt(e) à payer plus pour des produits provenant d'exploitations respectueuses du bien-être animal ?⁷³

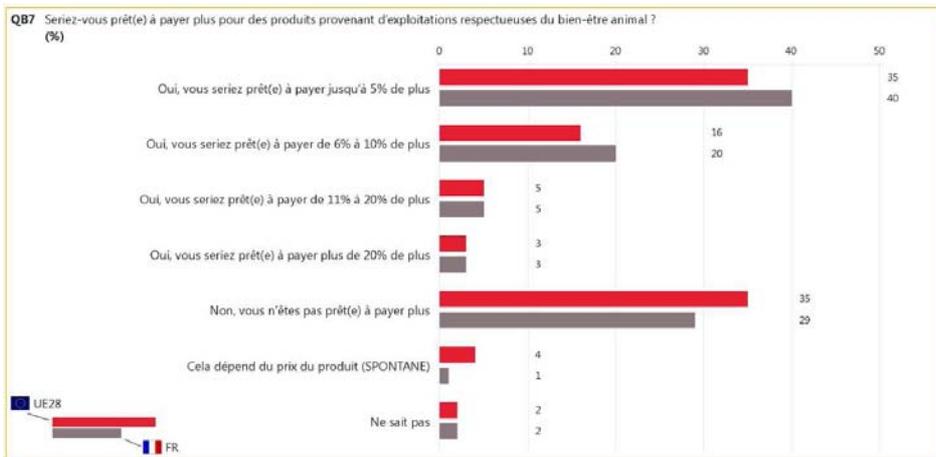
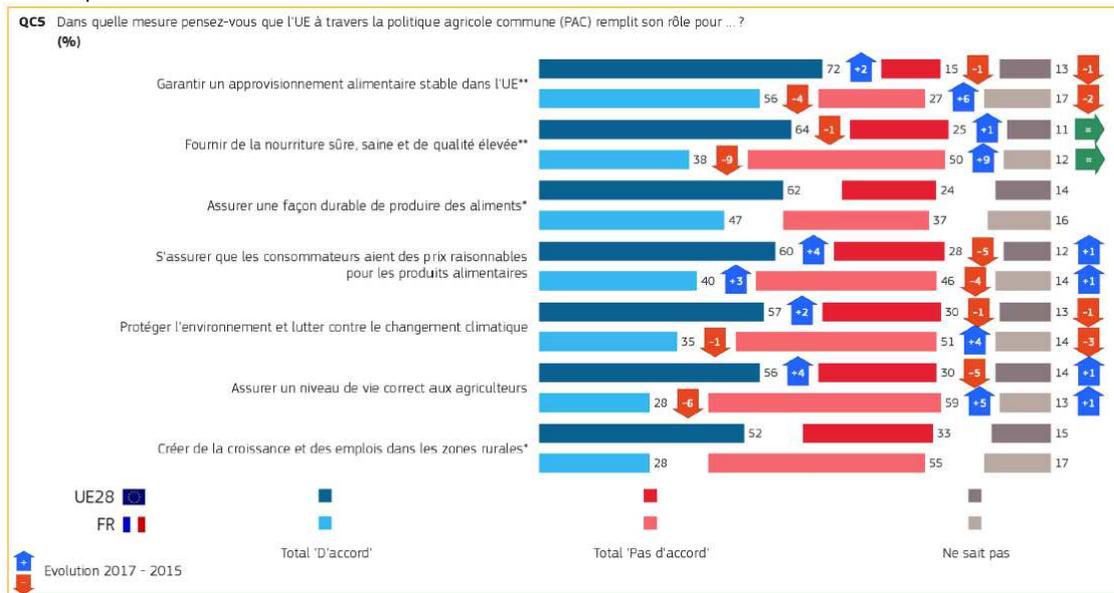


Figure 9 : Réponse à la question « Dans quelle mesure pensez-vous que l'UE à travers la politique agricole commune (PAC) remplit son rôle pour... ?⁷⁴



Bibliographie et sources :

- ¹ Ferret A., Demoly E., 2019, « Les comportements de consommation en 2017. Le transport pèse plus en milieu rural, le logement en milieu urbain », *Insee première* n°1749
- ² Sénat, 2018, *Rapport d'information fait au nom de la Commission des finances sur le financement de l'aide alimentaire*
- ³ Baromètre Ipsos-Secours populaire sur la pauvreté en France, Edition 2018, accès Internet : <https://www.secourspopulaire.fr/barometre-ipsos-spf-2018>
- ⁴ ANSES, 2016. Actualisation des repères du PNNS : révision des repères de consommations alimentaires. Rapport d'expertise collective, Saisine n°2012-SA-0103. Voir page Internet du Site de l'Agence : <https://www.anses.fr/fr/content/les-prot%C3%A9ines> [consultée le 29.01.2020]
- ⁵ Anses, 2017, *Etude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3)*
- ⁶ Tavoularis G., Sauvage E., 2018, « Les nouvelles générations transforment la consommation de viande », *Consommation et modes de vie*, n°300
- ⁷ Combien de végétariens en Europe ? - Synthèse des résultats à partir de l'étude « Panorama de la consommation végétarienne en Europe », 2018, CREDOC pour FranceAgriMer et l'OCHA
- ⁸ Consommation des produits oléo-protéagineux, 2018, FranceAgriMer, <https://www.franceagrimer.fr/Bibliotheque/INSTITUTIONNEL/CONSEILS-ET-COMITES-ET-COMMISSIONS/GRANDES-CULTURES/OLEO-PROTEAGINEUX/CONSEIL-SPECIALISE/2018/Conseil-du-23-octobre-2018/Presentation-consommation-oleo-protéagineux> (consulté le 09/12/2019)
- ⁹ Agreste, 2018, *GraphAgri 2018*
- ¹⁰ Données FranceAgriMer 2013 et données Agence Bio, 2019 Rapport 2019 : produits biologiques en restauration collective.
- ¹¹ Gassie J., Oudin B., 2017, « Comportements alimentaires de demain : les tendances à 2025 et leur diffusion aux acteurs de la filière », *Analyse* n°97.
- ¹² Blezat consulting, Crédoc, Deloitte développement durable, 2017, *Étude prospective sur les comportements alimentaires de demain et élaboration d'un dispositif de suivi des principales tendances à destination des entreprises de la filière alimentaire*, en ligne : <https://agriculture.gouv.fr/etude-prospective-sur-les-comportements-alimentaires-de-demain>
- ¹³ États généraux de l'alimentation, 2017, Synthèses des ateliers n°1 « Mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualités nutritionnelles et environnementales, d'ancrage territorial, de bien-être animal et d'innovations » et n°2 « Développer les initiatives locales et créer des synergies »
- ¹⁴ Commission européenne, 2018, *Eurobaromètre spécial n°473 Les Européens, l'agriculture et la PAC*
- ¹⁵ Conseil d'orientation pour l'emploi, 2018, *Consommation responsable : une opportunité pour l'emploi ?*
- ¹⁶ Greenflex, 2017, *12^e Baromètre Les Français et la consommation responsable*
- ¹⁷ Agence Bio, 2019, *Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France, édition 2018*
- ¹⁸ Commissariat général au développement durable, 2019. Rapport de synthèse, L'environnement en France, La Documentation Française (ed.)
- ¹⁹ Données Agence Bio, les chiffres 2018 du secteur bio, 4 juin 2019
- ²⁰ INAO, *Les produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine. Chiffres-clés 2018*
- ²¹ Commerce équitable France, 2019, *Le commerce équitable en 2018*, en ligne : <https://www.commerceequitable.org/le-commerce-equitable/quelques-chiffres/>
- ²² Indicateur de contexte de la PAC C.33 Farming intensity (PAC 2014-2020).
- ²³ INAO, *Les produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine. Chiffres-clés 2018*
- ²⁴ Indicateur de contexte de la PAC C.19 Agricultural area under organic farming (PAC 2014-2020), actualisé en 2018
- ²⁵ Données Agence Bio, *Dynamisme record de l'agriculture biologique française*, 04/06/2019 <https://agriculture.gouv.fr/dynamisme-record-de-lagriculture-biologique-francaise>
- ²⁶ Rubrique Empreinte carbone du site de l'information environnementale (<https://ree.developpement-durable.gouv.fr/themes/defis-environnementaux/changement-climatique/empreinte-carbone/article/l-empreinte-carbone-de-la-france>)
- ²⁷ Afshin et al., 3 avril 2019, *The Lancet*, « Health effects of dietary risks in 195 countries, 1990-2017: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2017 »
- ²⁸ Anses, 2017, *Etude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3)*
- ²⁹ <http://barometre.irsn.fr/>
- ³⁰ CEP, 2017, *MOND'Alim 2030. Panorama prospectif de la mondialisation des systèmes alimentaires*
- ³¹ Lesage M., 2013, « Toxi-infections alimentaires, évolution des modes de vie et production alimentaire », *Analyse* n°56
- ³² Note de suivi 2018-2019 du Plan Ecophyto, <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecophyto-quest-ce-que-cest>
- ³³ Données Banque nationale des ventes pour les distributeurs (BNV-D), 2019
- ³⁴ ANSES, 2018, Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2017, Rapport annuel
- ³⁵ ANSES, 2019, Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2018, Rapport annuel
- ³⁶ WWF, 2018, *Déforestation importée. Arrêtons de scier la branche !*
- ³⁷ Commissariat général au développement durable, 2019. Rapport de synthèse, L'environnement en France, La Documentation Française (ed.). Voir aussi le modèle TNT2 développé par des équipes de recherche de l'INRA : <http://www.inra.fr/Chercheurs-etudiants/Agroecologie/Tous-les-dossiers/manque-eau-agriculture/nitrates-et-pesticides-dans-l-eau/%28key%29/7>
- ³⁸ Ademe, Etude, 2016, Etat des lieux des masses de gaspillages alimentaires et de sa gestion aux différentes étapes de la chaîne alimentaire
- ³⁹ Lesage M., Bidaud F., Claquin P., 2016, « Le rapport Homme-Animal : évolutions passées et enjeux d'avenir », *Analyse* n°94.
- ⁴⁰ Cour des comptes européenne, 2018, *Bien-être animal dans l'UE : réduire la fracture entre des objectifs ambitieux et la réalité de la mise en œuvre*
- ⁴¹ FAO, Review of animal welfare legislation in the beef, pork, and poultry industries, Rome, 2014.
- ⁴² Etude « Le bien-être animal dans l'Union européenne » pour le Parlement européen, Donald M. Broom, 2017.
- ⁴³ Hérault B., Gassie J., Lamy A., 2019, « Transformations sociétales et grandes tendances alimentaires », *Document de travail* n°13, Centre d'études et de prospective
- ⁴⁴ Barbier C. et al., 2019, *L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France de la production à la consommation*
- ⁴⁵ Agence bio/Spirit Insight, Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France, édition 2019
- ⁴⁶ Commission européenne, 2015, *Eurobaromètre spécial n°442 Attitudes des Européens à l'égard du bien-être animal*
- ⁴⁶ B Clark et al., "Citizens, consumers and farm animal welfare: a meta-analysis of willingness-to-pay studies", *Food Policy* 68 (2017) pp112-2127

- ⁴⁷ Agence bio/Spirit Insight, Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France, édition 2019
- ⁴⁸ Guyomard H., Détang-Dessendre C., Requillart V., Soler L-G., 2018, « La Politique agricole commune doit-elle intégrer des objectifs de lutte contre le surpoids et l'obésité ? », *Inra Sciences Sociales* n°5-6.
- ⁴⁹ Abric S., Clariond A., Konieczka A., Leguiel M., Veron L., 2018, *Impacts et contributions de la PAC sur la santé. D'une Pac verdie à une PAC verte, sûre et saine : pistes pour la PAC post-2020*, rapport de Groupe d'analyse de l'intervention publique pour le Mastère PAPDD, Ecole des Ponts ParisTech, MAA, AgroParisTech
- ⁵⁰ <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-europeen-fruits-et-legumes-lecole-et-lait-et-produits-laitiers-lecole>
- ⁵¹ Cf supra - Etude Abric S., Clariond A., Konieczka A., Leguiel M., Veron L., 2018.
- ⁵² Cour des comptes européenne, 2018, *Bien-être animal dans l'UE : réduire la fracture entre des objectifs ambitieux et la réalité de la mise en œuvre*
- ⁵³ Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, page Internet pour accéder au PNAN : <https://agriculture.gouv.fr/pnan-le-programme-national-de-l'alimentation-et-de-la-nutrition>
- ⁵⁴ Déploiement du Nutri-Score : analyse à partir des données transmises à l'Oqali, 2019, Oqali. Accès aux données de suivi du Nutriscore réalisé par l'Observatoire de qualité de l'alimentation - Oqali (INRA-ANSES) : <https://www.oqali.fr/Publications-Oqali/Suivi-du-Nutri-Score>
- ⁵⁵ Nutri-Score : évolution de sa notoriété, sa perception et son impact sur les comportements d'achat déclarés entre 2018 et 2019, 2019, Santé Publique France
- ⁵⁶ Page Internet du ministère de l'agriculture et de l'alimentation permettant de télécharger le PNAN : <https://agriculture.gouv.fr/pnan-le-programme-national-de-l'alimentation-et-de-la-nutrition>
- ⁵⁷ Cour des comptes européenne, 2018, *Bien-être animal dans l'UE : réduire la fracture entre des objectifs ambitieux et la réalité de la mise en œuvre*
- ⁵⁸ Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Plan d'action prioritaire bien-être animal, <https://agriculture.gouv.fr/20-actions-prioritaires-en-faveur-du-bien-etre-animal>
- ⁵⁹ Bilan du plan Ecoantibio, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, site internet : <https://agriculture.gouv.fr/plan-ecoantibio-baisse-de-37-de-lexposition-des-animaux-aux-antibiotiques>
- ⁶⁰ Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, accès internet au Plan Ecoantibio 2 2017-2021 : <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecoantibio-2-2017-2021>
- ⁶¹ Bilan et évolution de l'utilisation des additifs dans les produits transformés, 2019, Oqali
- ⁶² IPES-Food, 2019, *Vers une politique alimentaire commune pour l'Union européenne*
- ⁶³ Heinrich Böll Stiftung, 2019, *Pour une autre PAC* ; fondation Carasso, 2019, *Atlas de la PAC*
- ⁶⁴ De nombreuses sources reprennent ces dispositions, comme par exemple Conseil Economique, Social et Environnemental, Avis 2019, « Les enjeux relatifs aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage en matière de bien-être animal ».
- ⁶⁵ Conseil Economique, Social et Environnemental, Avis 2019, « Les enjeux relatifs aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage en matière de bien-être animal ».
- ⁶⁶ Accès Internet au mandat du groupe de concertation du Conseil National de l'Alimentation : https://www.cna-alimentation.fr/v2/wp-content/uploads/2019/02/CNA_%C3%A9tiquetage_modes_%C3%A9levage_mandat_valid%C3%A9.pdf
- ⁶⁷ Anses, 2017, *Etude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3)*
- ⁶⁸ Commission européenne, 2018, *Eurobaromètre spécial n°473 Les Européens, l'agriculture et la PAC*
- ⁶⁹ Données Agence Bio, les chiffres 2018 du secteur bio, 4 juin 2019
- ⁷⁰ Commission européenne, 2018, *Eurobaromètre spécial n°473 Les Européens, l'agriculture et la PAC*
- ⁷¹ Commission européenne, 2019, *Analytical factsheet for France: Nine objectives for a future Common Agricultural Policy*
- ⁷² Commission européenne, 2019, *Analytical factsheet for France: Nine objectives for a future Common Agricultural Policy*.
- Indicateur de contexte de la future PAC post-2020 C.47 Antimicrobial sales in food producing animals
- ⁷³ Commission européenne, 2015, *Eurobaromètre spécial n°442 Attitudes des Européens à l'égard du bien-être animal*
- ⁷⁴ Commission européenne, 2018, *Eurobaromètre spécial n°473 Les Européens, l'agriculture et la PAC*

Grille AFOM de l'objectif spécifique I : « Améliorer la façon dont l'agriculture de l'Union fait face aux nouvelles exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris une alimentation sûre, nutritive et durable, les déchets alimentaires et de bien-être des animaux. »

| | Positif | Négatif |
|----------------|---|---|
| Interne | <p>Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il existe une prise de conscience croissante des exigences sociétales par les acteurs, des producteurs aux acteurs de l'aval. 2. Le secteur est reconnu à travers le monde pour son niveau élevé de sécurité sanitaire. 3. La diversité des territoires, des terroirs et savoir-faire français offre la possibilité d'une grande diversité de produits alimentaires et d'amélioration des modes de production, notamment le potentiel des systèmes de polyculture-élevage. 4. De nombreuses productions existent sous modes de valorisation officielle de la qualité et labels et la dynamique de conversion en bio est forte tant au stade de la production que de la transformation, offrant des réponses adaptées aux attentes des consommateurs. 5. Une baisse rapide des ventes d'antibiotiques est constatée ces dernières années. 6. Les exemples de bonnes pratiques, de solutions et de réussites économiques d'agriculteurs ayant réduit l'usage de produits phytosanitaires et l'impact environnemental de leur production (fermes DEPHY, bio, HVE3, etc.) se multiplient, et permettent de répondre aux demandes des citoyens. 7. Le modèle français d'élevage de ruminants au pâturage, la taille et densité des élevages relativement faibles par rapport à d'autres modèles développés dans le reste du monde favorisent des conditions d'élevage respectueuses du bien-être animal. 8. Des stratégies pour améliorer les pratiques sont développées par les entreprises alimentaires (RSE, chartes d'engagement, baisse des additifs, contractualisation, etc.). | <p>Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La précarité alimentaire d'un grand nombre de Français persiste, en particulier pour les catégories sociales les moins favorisées, et ce malgré l'abondance de la production alimentaire et la persistance de volumes importants de produits alimentaires gaspillés. 2. Certaines Régions sont marquées par un taux d'auto-provisionnement du marché faible, soit de manière permanente comme dans les outremer, soit de manière temporaire notamment en haute saison touristique comme en Corse. 3. Une majorité d'acteurs connaît encore des difficultés pour intégrer, impulser et soutenir le changement des pratiques dans les filières et les systèmes de production (nombreux verrous socio-techniques, prises de risque, accès à la connaissance, gestion du changement dans les systèmes complexes), ayant pour conséquence des délais d'adaptation aux exigences sociétales et des difficultés à anticiper et (pour partie) percevoir comme des opportunités les évolutions alimentaires. 4. L'affaiblissement du tissu agricole a des conséquences négatives sur le secteur (coût des reprises d'exploitations, difficultés à trouver des terres dans certaines zones, manque de candidats à l'installation dans d'autres zones, manque d'attractivité pour l'installation de nouveaux outils de transformation) qui complexifient parfois sa capacité d'approvisionnement local et à opérer sa transition. 5. Les acteurs connaissent des difficultés à développer de nouvelles filières dites « mineures » ou de « diversification » (ex : légumineuses à destination de l'alimentation humaine), notamment face à un investissement dans la recherche, le développement et la structuration qui n'ont pas été suffisants pour permettre leur développement à hauteur du potentiel que peut offrir une demande sociétale croissante. 6. Il existe encore une forte dépendance aux intrants (ex. produits phytosanitaires, engrais) et des lacunes persistent en termes de prise en compte du bien-être animal, en particulier dans certains types d'élevage particulièrement denses. 7. La construction de certaines filières agroalimentaires basées sur des échanges internationaux de produits et d'intrants, et la spécialisation des productions et des territoires, ne répond pas à certaines exigences sociétales. 8. La mobilisation collective est encore faible sur l'enjeu du bien-être animal (peu de passage de la recherche vers les pratiques ; mesure incitative de l'article 33 non ouverte ; valorisation difficile auprès de l'aval ; déficit de communication sur les actions existantes auprès des citoyens). 9. La répartition de la valeur dans la chaîne alimentaire souffre d'un manque de transparence et d'un déséquilibre persistant entre les différents maillons. 10. L'éducation aux comportements alimentaires sains et durables, notamment des plus jeunes, peine à influencer les habitudes face à la publicité/marketing de certains acteurs. 11. Les comportements frauduleux de certains acteurs contribuent à accroître les inquiétudes des consommateurs à l'égard des risques associés à l'alimentation. 12. La qualité nutritionnelle des produits disponibles dans les outremer est pointée comme inférieure aux produits disponibles en métropole. |

| | <p style="text-align: center;">Opportunités</p> | <p style="text-align: center;">Menaces</p> |
|----------------|---|--|
| Externe | <ol style="list-style-type: none"> 1. Le « modèle » alimentaire français résiste mieux que d'autres pays développés aux influences externes parfois délétères au plan nutritionnel et environnemental. 2. Les Français expriment des attentes fortes en termes d'origine (y compris sur les produits transformés), de qualité des produits (bio, SIQO, etc.), d'information nutritionnelle simplifiée, ainsi qu'en matière d'information sur le mode de production (éthique, équitable, bien-être animal, bio, HVE3, etc.) ; les pouvoirs publics accompagnent cette demande en renforçant les mesures d'étiquetage des produits, améliorant progressivement l'information au consommateur. 3. La hausse constante du chiffre d'affaires des achats en bio est un signal positif dans la poursuite de la dynamique de développement des surfaces en agriculture biologique et la structuration des filières associées. 4. Certaines productions (légumes secs, fruits et légumes), segments de production (viandes bio, boulangerie bio, etc.) et secteurs alimentaires comme la restauration collective représentent des opportunités de marché (nouvelles ou non satisfaites) pour le producteurs français et répondant aux attentes des consommateurs. 5. Les Français se tournent de plus en plus vers l'approvisionnement « local » (reterritorialisation de l'alimentation, proximité) et de nouveaux produits (protéines végétales, viande de plus haute qualité), cohérents avec la transition agro-écologique portée par les pouvoirs publics. 6. De nombreux acteurs régionaux et territoriaux se saisissent des outils de développement des politiques alimentaires nouvelles et diversifiées (éducation, information, approvisionnement, etc.), notamment autour des Projets alimentaires territoriaux impulsés et soutenus par l'Etat, favorisant la participation de la société civile à l'évolution de l'agriculture et des systèmes alimentaires. 7. Les récentes évolutions du corpus législatif et réglementaire national (notamment issu des EGA) accompagnent cette dynamique, tout comme les politiques de santé, d'alimentation et de nutrition qui sont bien établies et dont la cohérence a été récemment renforcée (1^{er} Programme National Alimentation-Nutrition en 2019). 8. Des stratégies publiques et privées visent à réorienter les approvisionnements pour répondre aux attentes sociétales : stratégie nationale contre la déforestation importée, commerce équitable, stratégie protéines, seuils d'approvisionnement en produits durables et de qualité en restauration collective, etc. 9. Les acteurs privés (ONG, fondations, etc.) s'impliquent de plus en plus dans cette dynamique (e.g. multiplication des démarches privées d'amélioration de la qualité des produits, influençant les modes de production agricole et d'élevage). 10. La recherche et les innovations technologiques et numériques génèrent et accompagnent les changements de pratiques agricoles et agroalimentaires vers des systèmes alimentaires durables, notamment en matière logistique et organisationnelle. 11. Le développement d'outils numériques grand public peut permettre d'améliorer la transparence du fonctionnement de la chaîne de valeur alimentaire et contribuer à améliorer l'information des consommateurs. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Les pathologies comme l'obésité, le diabète de type 2, certaines maladies cardiovasculaires et la croissance du surpoids sont liées au maintien de consommations alimentaires favorisant les produits très transformés, riches en sucres, en lien avec des modes de vie caractérisés par la sédentarité. Elles affectent durablement certaines catégories de la population, particulièrement dans certaines Régions (ex : Hauts de France, outremer). 2. Le changement climatique et la mondialisation des échanges favorisent l'émergence de nouvelles maladies animales et végétales et de nouveaux risques sanitaires. 3. Les habitudes alimentaires sont influencées par des facteurs puissants (pouvoir d'achat, traditions de consommation, modes de vie, etc.) ; les attentes des consommateurs sont diverses et l'offre doit s'adapter à des demandes parfois difficilement conciliables ou générant des coûts (diversité /saisonnalité et local, prix /qualité, praticité des produits / naturalité, etc.). 4. La baisse de la consommation de certaines catégories de produits (certains types de viandes, lait, vin, etc.) peut compromettre à court terme des filières ou segments, et menacer la viabilité de certaines exploitations, alors qu'on observe dans le même temps un recours aux importations pour fournir une demande nouvelle en forte croissance (protéines végétales pour l'alimentation humaine). 5. Les ménages accordent une part modérée à la dépense alimentaire dans leur budget, les prix restent particulièrement déterminants dans l'acte d'achat alimentaire, et le prix final des produits contient une faible part pour le producteur. 6. La non prise en compte des coûts environnementaux et sociaux dans les échanges commerciaux (distorsions de concurrence) n'incite pas à l'amélioration de la qualité des importations, ce qui exacerbe encore la persistance d'une alimentation à deux vitesses. 7. La concurrence des importations en provenance de pays tiers ne répondant pas aux mêmes exigences rend plus difficile la transition des modes de production français, les agriculteurs étant confrontés à des coûts d'ajustement importants insuffisamment pris en compte dans les prix agricoles. 8. La PAC et le niveau européen subissent une perte de légitimité, pour les Français, en vue de garantir un approvisionnement alimentaire stable, de fournir de la nourriture sûre, saine et de qualité, et d'assurer un niveau de vie correct aux agriculteurs. 9. Jusqu'à présent, la PAC est conçue avant tout pour soutenir la production agricole, n'incluant que peu d'aspects relatifs à la consommation, à la nutrition, et son pouvoir d'orientation des systèmes de production, en réponse aux attentes sociétales, est limité. 10. Une certaine défiance vis-à-vis des agriculteurs et des acteurs alimentaires se développe sur fond de remise en cause des arguments scientifiques, de conflits d'usage pour les ressources, et de distance grandissante entre des consommateurs de plus en plus urbains, et les producteurs, le tout parfois alimenté par l'amplification des crises par les médias. 11. Les consommateurs font face au foisonnement de sources d'informations et à la difficulté de choix : multiples labellisations et étiquetages sur la qualité des produits, marketing et publicité, allégations en tout genre, manque de standards communs ; ce phénomène est amplifié par le numérique. 12. L'augmentation des volumes produits sous signes de qualité et la recherche de démocratisation de ces marchés « de niche » pour en élargir l'accès au plus grand nombre pourraient inciter certains acteurs à revoir les exigences des cahiers des charges des SIQO à la baisse. |

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Identification des besoins pour l'OS-I « Améliorer la façon dont l'agriculture de l'Union fait face aux nouvelles exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris une alimentation sûre, nutritive et durable, les déchets alimentaires et de bien-être des animaux »

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre ; leur hiérarchisation sera effectuée dans un second temps.

Besoins identifiés au niveau national

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|---|--|
| I.1 Renforcer la dimension alimentaire de la PAC et améliorer l'articulation des politiques publiques concernées | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès de tous, partout sur le territoire, à une alimentation en quantité suffisante, saine, de qualité et produite dans des conditions durables, et ainsi contrer la menace d'une alimentation à deux vitesses et du creusement des inégalités • Améliorer l'intégration de l'agriculture et des enjeux alimentaires dans les politiques d'aménagement du territoire et de développement local : soutenir les démarches locales, notamment portées par les collectivités territoriales, visant au développement de nouvelles relations producteurs-consommateurs, de gouvernances alimentaires, de territorialisation comme les Projets alimentaires territoriaux portés dans la Politique nationale de l'alimentation, et promouvoir les contrats de territoire incluant les conditions de production (accès à l'eau, qualité de produits, etc.) • Améliorer la prise en compte des impacts sur les enjeux sociétaux dans la définition des aides de la PAC (ex. : impact nutritionnel et de santé, précarité alimentaire, conditions d'élevage et de production, autonomie et résilience) • Renforcer la coordination et la cohérence des politiques publiques portant sur les enjeux alimentaires, tant au niveau européen que national, régional et local (recherche de synergie entre la PAC et les politiques de l'alimentation, de l'environnement, de la santé, renforcer les connaissances en matière de consommation et de nutrition dans l'enseignement agricole, articuler entre eux les différents plans ou projets aux différentes échelles d'actions) • Mettre en cohérence les politiques commerciales (Accords de libre-échange notamment), d'import/export avec les enjeux d'une agriculture et d'une alimentation durables (hors PAC) |
| I.2 Accompagner les changements de pratiques agricoles et des systèmes de production | <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la diversification des productions, des territoires, et la structuration des filières, notamment de légumineuses pour l'alimentation humaine. • Accompagner la transition agro-écologique des agriculteurs pour accélérer la diffusion des changements de pratiques, notamment en soutenant l'investissement, la formation, l'échange entre pairs, et les démarches collectives et en tenant davantage compte de la prise de risque inhérente au changement de systèmes de production induit. • Soutenir la recherche et l'innovation pour l'amélioration des systèmes de production en matière environnementale et de sobriété dans l'utilisation des ressources et des intrants (dont les produits phytosanitaires), en termes d'efficacité énergétique et climatique, et de propriétés nutritionnelles des aliments • Soutenir le développement des démarches de qualité en mobilisant notamment la recherche, le développement, la diffusion d'informations, la formation, etc. et accompagner l'amélioration des cahiers des charges des produits sous SIQO, notamment en matière environnementale • Soutenir les productions et modes de productions qui répondent aux attentes sociétales (ex. agriculture biologique, certification environnementale, bien-être animal, baisse des antibiotiques vétérinaires, etc.) et communiquer sur leurs impacts positifs en termes d'emploi, de dynamisme territorial, d'environnement, de santé, etc. • Renforcer la prévention dans le domaine sanitaire (biosécurité, lutte intégrée contre les ravageurs, prévention contre les mycotoxines, etc.) |

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|--|---|
| I.3 Accompagner l'adaptation du secteur alimentaire | <ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les méthodes de production et transformation pour réduire les pertes et gaspillage et valoriser les productions agricoles « déclassées » ou les surplus dans une logique d'économie circulaire • Adapter les maillons de la chaîne de valeur autres que la production agricole (logistique, transformation, distribution, transport) pour renforcer l'offre de produits répondant aux demandes sociétales (sains, durables, de proximité, de saison, respectueux du bien-être des animaux, etc.) • Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur et encourager les démarches de contractualisation amont-aval basées sur l'engagement réciproque de mieux répondre au consommateur et de valoriser la montée en gamme dans le prix au producteur (démarches équitables, éthiques, etc.) • Conforter les soutiens apportés aux démarches visant un approvisionnement territorial et durable, notamment en circuits courts (dont maraîchage), aux démarches de qualité et aux démarches collectives, au niveau local, notamment en s'appuyant sur le dispositif des projets alimentaires territoriaux • Se saisir pleinement de l'opportunité de marché que représente la restauration collective pour les producteurs, les filières de proximité et les produits de qualité (hors PAC) • Repenser les normes de fabrication et de consommation des produits alimentaires (jusqu'au marketing), pour limiter le gaspillage d'une part, et améliorer leurs propriétés nutritionnelles, d'autre part (additifs, sucre/sel/gras, etc.) (hors PAC) • Encourager et valoriser l'écoconception des process et des produits au sein des entreprises et des filières (hors PAC) • Accompagner la recherche et l'innovation pour des systèmes alimentaires durables |
| I.4 Renforcer la prise en compte des risques sanitaires, notamment liés au changement climatique | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la veille sanitaire et la surveillance biologique du territoire, y compris outremer, et développer de nouvelles méthodes de prévention et de lutte face aux risques émergents (épidémiosurveillance, mesures de biosécurité, etc.) afin de réduire l'exposition globale aux risques (hors PAC) • Accompagner les transformations de modes de production agricole, en soutenant les démarches collectives • Accroître la résilience du système alimentaire aux nouveaux facteurs de risques ; encourager les coopérations intra et inter-filières, en intégrant les acteurs territoriaux • Renforcer l'accompagnement technique et sanitaire des exploitations et établissements alimentaires, notamment en matière de biosécurité des élevages, et y compris dans les productions fermières (plan de maîtrise sanitaire) • Former aux risques et à la gestion de crise alimentaire (hors PAC) |
| I.5 Améliorer l'information mise à disposition des consommateurs pour des choix éclairés | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les mesures pédagogiques et éducatives pour développer les bonnes habitudes alimentaires dès le plus jeune âge, alerter sur les comportements à risque, et recréer du lien entre production et consommation (hors PAC) • Améliorer la transparence sur le fonctionnement de la chaîne de création de valeur et la formation des prix et des marges tout au long de chaîne (hors PAC) • Clarifier l'articulation des différentes valorisations des démarches d'amélioration de la qualité des produits (origine, nutritionnelles, sanitaires, empreinte environnementale, sociales, éthiques, etc.), officielles et privées (hors PAC) • Elargir et renforcer les modalités d'étiquetage de l'origine des produits alimentaires bruts et transformés, dans les différents circuits de distribution (hors PAC) • Renforcer l'étiquetage nutritionnel simplifié Nutri-score (hors PAC) • Améliorer la transparence des informations mises à disposition des consommateurs relatives aux modes de productions des denrées alimentaires, comme par exemple sur les conditions d'élevage (hors PAC) • S'appuyer sur les différents supports possibles pour clarifier l'information mise à disposition des consommateurs : étiquetage, affichage environnemental, campagnes d'information, outils numériques, actions pédagogiques, etc. • Faciliter le dialogue entre agriculteurs et citoyens, et veiller plus largement à l'acceptabilité sociale des projets d'entreprises ou de territoire en associant les différentes parties prenantes |

Besoins spécifiques des Régions métropolitaines et de la Corse

| Régions | Besoins régionaux spécifiques | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|--------------------|--|--|
| BFC | Accompagner l'agriculture urbaine et péri-urbaine | |
| BFC | Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de leur santé | |
| Corse | Augmenter la part d'auto alimentation régionale en s'appuyant notamment sur des démarches collectives | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la disponibilité et la visibilité des produits de l'agriculture corse auprès des principaux distributeurs de l'île (GMS). Organiser et soutenir les démarches visant à satisfaire les besoins de la restauration scolaire et collective (notamment maraichage, viande, AB...etc.). Protéger la terre agricole dans les zones péri-urbaines et le pourtour des villages, afin d'offrir des opportunités de création de micro-fermes (potagers, vergers ou petites productions) au plus près des consommateurs. |
| Corse | Sensibiliser les consommateurs sur les productions de qualité | <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser le public, particulièrement le jeune public, à l'importance d'une alimentation saine, durable et paysanne, à la typicité des productions de Corse, et aux avantages d'une alimentation de proximité. Accompagner les efforts de communication et de promotion des produits locaux et sous certification (SIQO et AB). Encourager les démarches territoriales et collectives visant à promouvoir une identité et une qualité alimentaire (notamment charte des producteurs). Améliorer la transparence et clarifier les informations mises à disposition des consommateurs, sur l'origine corse des produits, notamment ceux entrant dans les productions agroalimentaires (étiquetage) |
| Normandie | Favoriser l'anticipation, le partage d'expérience | <ul style="list-style-type: none"> Intéresser, mobiliser les agriculteurs aux collectifs de type GIEE, Ecophyto (démystifier les changements de pratiques par rapport aux contraintes, notamment environnementales) |
| Normandie | Favoriser et soutenir les cultures protéiques végétales européennes, encourager l'expérimentation et la recherche pour amplifier leur production, accueillir des projets industriels, en lien avec les potentialités du territoire, communiquer et valoriser la protéine végétale normande. En particulier, assurer l'amélioration variétale | <ul style="list-style-type: none"> |
| Nouvelle Aquitaine | Accompagner les situations de crise | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir la mise en place d'organisations permettant de répondre en cas de crise (sanitaires, économiques, climatiques, ...) et de porter à connaissance des médias et du public d'éléments d'informations objectives. |

Besoins spécifiques des Régions ultrapériphériques

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|---------|--|--|---|
| Réunion | Assurer la sécurité et la santé des consommateurs et agriculteurs | <ul style="list-style-type: none"> Assurer une traçabilité par la transparence de l'information sur la provenance et le mode de production des produits quel que soit le circuit de commercialisation Remettre à niveau les agriculteurs sur le Certiphyto Améliorer la santé nutritionnelle de la population | <p>A : Un réseau AMAP qui se structure Une charte pour fournir la restauration collective en produits Pei / Un concept de partenariat entre restauration collective et filières qui fonctionne bien</p> <p>F : Un problème de « malbouffe » marqué, chez les jeunes notamment Un approvisionnement de la restauration collective essentiellement fondé sur les produits importés Des circuits tels que les marchés forains qui ne disposent pas d'une assez grande transparence sur les provenances des produits commercialisés.</p> <p>O : Des démarches de développement de la commande publique qui pourraient contribuer à rapprocher l'offre locale et la demande en denrées alimentaires dans les structures de restauration publique. Un Programme Alimentation Activités Nutrition Santé (PRAANS) piloté par l'Agence de Santé Océan Indien (ARS OI)</p> <p>M : Une évolution des modes de consommation qui pourraient avoir un impact sur la demande en produits carnés et donc sur les filières viande.</p> |
| Réunion | Faire émerger des projets de territoire basés sur le principe d'économie circulaire | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir les acteurs locaux dans le développement de projets alimentaires territoriaux (PAT) au service des initiatives locales permettant d'ancrer une alimentation de qualité saine et durable dans le territoire et de lutter contre la précarité alimentaire Généraliser le principe d'économie circulaire à l'ensemble des biomasses pouvant faire l'objet d'une valorisation organique sur le territoire dans le cadre d'une synergie interfilières (matières résiduelles organiques, déchets de l'agriculture, alimentation animale) et soutenir les démarches portées par les territoires | <p>A : Une dynamique d'économie circulaire déjà bien implantée au travers de la filière canne et des liens étroits entre les filières canne, animales et de diversification végétale. Des gisements en biomasse importants</p> <p>F : Des déséquilibres territoriaux pour le retour au sol des matières organiques Un gisement de biodéchets et matières résiduelles organiques non valorisé important</p> <p>O : Des marges de progression sur la gestion des biodéchets à l'échelle de l'île ou encore sur l'autonomie fourragère de l'île Des projets alimentaires de territoire qui commencent à émerger et à se structurer</p> <p>M : Une valorisation énergétique de la biomasse qui entre en concurrence avec le retour au sol en agriculture</p> |

Objectif transversal. Modernisation du secteur en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation

T

Fiche diagnostic de l'objectif transversal : « Modernisation du secteur en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation »

Préambule : Nous retenons la définition de « modernisation » suivante : être moderne, c'est adapter son action et répondre aux besoins et attentes du moment en s'appuyant sur les résultats de la recherche-innovation et sur l'expression des attentes sociétales. Jusqu'aux années 80, « modernisation agricole » fut synonyme d'artificialisation des milieux et de mécanisation, de progrès génétique et agronomique, de spécialisation des systèmes et d'augmentation de la taille des exploitations afin d'accroître la productivité, la prédictibilité de la production et nourrir la population. Dans le même temps, le développement d'une société de consommation de masse entraînait une standardisation des produits alimentaires. Aujourd'hui, si les enjeux de productivité pour nourrir le monde sont toujours « modernes » notamment dans un contexte de changements climatiques et de volatilité accrue des marchés globalisés, la société exprime également une attente forte vis à vis du respect de l'environnement, du bien-être des personnes et des animaux, de la santé publique qui l'amène à demander des changements de pratiques agricoles et de modes de production des aliments. La « modernité de l'agriculture » se mesurera donc non seulement à son taux d'équipement en technologie de pointe et sa maîtrise de ces technologies mais également à l'aune de sa capacité à répondre aux attentes sociales tout en rémunérant décemment ses agriculteurs. Dans cette perspective, l'innovation ne se réduit pas à la question de l'avancée technologique mais intègre l'ensemble des nouveaux outils, processus et organisations qui peuvent être imaginés par et/ou pour les agriculteurs.

Remarque : les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés

Concernant la formation et l'accès au conseil :

- **Le maillage du secteur agricole par les acteurs du développement agricole est important :** près de 23 500 conseillers tant privés que publics (soit 1 pour 20 agriculteurs) interviennent à des degrés divers auprès des exploitations agricoles françaises. Le conseil bénéficiant du financement public représente environ le tiers du dispositif¹.
- Le système du développement agricole est riche et diversifié ; il comporte un grand nombre d'acteurs de statuts variables (public, associatif, lié aux organismes professionnels agricoles, privé) et de multiples circuits de financement (figure 1). Une faiblesse peut néanmoins être identifiée dans les outremer, qui a justifié la mise en place des Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) (voir infra).
- **Le niveau moyen d'éducation des agriculteurs progresse** régulièrement avec le renouvellement des générations. Désormais, 52 % d'entre eux ont un niveau supérieur ou égal au bac (86 % pour les moins de 40 ans), 25% sont diplômés du supérieur (43 % pour les moins de 40 ans)² ; mais le niveau d'éducation des actifs agricoles français reste inférieur à la moyenne des autres actifs³.
- En 2016, la France occupe la **9^e place de l'UE 28** pour ce qui est de l'accès de ses chefs d'exploitation à un **niveau de formation** du secondaire court ou long, et la **3^e** (derrière la République tchèque et le Luxembourg) **pour l'enseignement supérieur**⁴ (Indicateur de contexte C.24).
- **Les agriculteurs se forment moins que les autres actifs :** 15 % contre 51 %. L'accès à la formation continue est inégal : 3 % des moins qualifiés ont suivi une formation en 2016, contre 23 % des diplômés du supérieur⁵. **L'accès des salariés agricoles à la formation est encore plus réduit**, en raison d'un double handicap : leur faible niveau de formation initiale, qui limite leur accès à la formation continue, et un soutien limité des employeurs, pour des raisons d'organisation du travail mais également d'évaluation des besoins en compétences à acquérir⁶.
- **Le conseil ne touche que 20 à 30 % des agriculteurs :** il s'agit plutôt des gestionnaires de grandes exploitations bénéficiant d'un haut niveau de formation. Cette situation est amplifiée par la privatisation du conseil mentionnée dans plusieurs rapports dont ceux cités en notes de fin.^{7, 8}
- **Les organismes de développement sont confrontés à un fort turn-over de leurs conseillers**, ce qui fragilise leur capacité d'accompagnement des agriculteurs (discontinuité du service, fréquence irrégulière, ...). Le constat est fait qu'une partie des agriculteurs se détournent des chambres d'agriculture – principalement les nouveaux entrants non issus du monde agricole – pour privilégier les échanges entre pairs via la technologie numérique, des structures alternatives ou des conseillers privés⁹.

- **Le taux d'équipement des agriculteurs en smartphone est élevé** : 85 % des agriculteurs de moins de 35 ans sont équipés d'un smartphone et 75 % des 35-44 ans. 43 % des exploitants connectés surfent sur internet avec leur smartphone, en 2018, 85,1% des exploitants agricoles regardent des vidéos agricoles sur Internet dont 32,1% pour leur **formation**, 71,9 % des agriculteurs ont installé au moins une application agricole sur leur smartphone (4,2 applications installées en moyenne) que 69% d'entre eux utilisent **en appui à leurs décisions**¹⁰.
- Dans l'UE, les dispositifs de création et de **transfert des connaissances agricoles** (AKIS) varient : certains (Finlande et certains Länder allemands) recourent, comme en France, au **cofinancement par l'État, les collectivités territoriales et par les agriculteurs**. D'autres à l'inverse, suivant leur doctrine sur les rôles respectifs des acteurs publics et privés (Pays-Bas, Royaume-Uni), ou sous la pression de la crise de 2008 (Portugal, Italie), ont opté pour un dispositif privatisé, financé par les agriculteurs et l'industrie. Enfin, en Allemagne, Italie, Espagne, le conseil est régionalisé et plusieurs systèmes peuvent coexister¹¹.

Concernant l'innovation et le partage des connaissances :

- Désormais, le processus d'innovation ne se limite plus à la seule démarche « descendante » de la chaîne du progrès ; **les démarches interactives et transversales de co-conception** telles que promues par le Partenariat Européen d'Innovation (PEI) agricole se développent¹². Cette conception renouvelée de la chaîne classique recherche fondamentale – recherche appliquée/innovation – développement – conseil – pratiques répond à une demande des agriculteurs et des citoyens. Elle constitue également une nouvelle voie de recherche poursuivie à travers le développement des projets de recherche dite « participative », comme les 'living labs'.
- Le relâchement des liens au sein des communautés agricoles, l'installation d'agriculteurs non issus du monde agricole, la diversification des modèles agricoles et la plus grande attention des consommateurs-citoyens aux conditions de production, à la qualité et à l'origine de leur alimentation conduisent à élargir les sources d'information, grâce notamment aux technologies numériques.
- On assiste à **un renouveau des démarches collectives** en tant que modalité pertinente pour innover et sécuriser la prise de risque dans un contexte global de grands changements, *via* le partage des connaissances et des expériences dans le cadre de démarches d'évolution des pratiques :
 - 32 Réseaux Mixtes Technologiques (RMT)¹³ ;
 - 228 Groupes Opérationnels du PEI (actualisé en décembre 2019), la Région Normandie est celle qui en compte le plus avec 50 groupes ;
 - 615 Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) impliquant 10 000 agriculteurs (données septembre 2019) avec des subventions annuelles accordées aux GIEE en augmentation (2M€ en 2017, 4M€ en 2019) ; 300 fermes DEPHY (plans Ecophyto)¹⁴ ;
 - 390 « groupes 30 000 » impliquant 5300 agriculteurs (plan Ecophyto2+) (données septembre 2019).
- A côté de ces dispositifs mis en place ces dernières années par les pouvoirs publics, notons les 1800 groupes rassemblant 82000 adhérents accompagnés par les chambres d'agriculture¹⁵, les 130 centres du Réseau CIVAM, les 85 groupements du réseau FNAB, les 550 agriculteurs du réseau APAD, les 10 pôles de compétitivité agri-agro-forêt-pêche rassemblant près de 3000 adhérents ...
- **Le système des entreprises de l'AgriTech et de la FoodTech se structure** progressivement, autour d'initiatives telles que La Ferme Digitale, #Cofarming, Robagri, le consortium biocontrôle, Protéines France, etc.
- Plusieurs outils ont été mis en place par les pouvoirs publics pour **faciliter le partage des connaissances** ; la gestion et la mise en œuvre de ces outils mobilise essentiellement l'ACTA et l'ACTIA (têtes de réseaux des instituts techniques agricoles et agro-industriels), l'APCA (tête de réseau des chambres d'agriculture) et INRAE (Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement). L'enrichissement de leur contenu mobilise l'ensemble des acteurs du développement agricole (chambres, ITA, ONVAR ...).
- En parallèle, **le développement de l'e-formation, soutenu par les pouvoirs publics**, permet aussi de faciliter le partage de connaissances. C'est ainsi que dans le cadre de l'IAVFF-Agreenium, les acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur, du développement et des professionnels du secteur ont permis d'enrichir l'offre de formation en ligne avec le développement de **MOOCs**

accessibles librement par les agriculteurs, notamment sur l'agro-écologie et l'agriculture biologique. L'ACTIA a également produit un MOOC sur la qualité des aliments, et d'autres acteurs créent des chaires accessibles en ligne ou des chaînes Youtube pour la formation libre comme celle développée par **VetAgroSup sur le bien-être animal**.

- Plusieurs dispositifs visent à créer **un environnement favorable à l'innovation** : Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) ; Réseau Rural National (PEI AGRI, LEADER, MCDR) ; RITA dans les outre-mers ; initiatives régionales de plateformes d'innovation, etc. L'axe 3 du volet agricole du Grand Plan d'Investissement vise spécifiquement l'innovation et la structuration des filières, et mobilise en particulier plusieurs dispositifs du Programme d'Investissements d'Avenir. Ainsi, le PIA a permis de faire émerger 10 projets de territoires d'innovation centrés sur les enjeux de la transition agro-écologique dans un objectif de transformation des systèmes agricoles, forestiers et alimentaires.
- Les changements de pratiques rendus incontournables pour enrayer la stagnation des rendements, la perte de biodiversité, l'augmentation des pollutions, l'émergence des nouvelles menaces sanitaires (espèces invasives, nouvelles maladies...) et s'adapter aux bouleversements climatiques..., sont fortement incités dans les politiques mises en œuvre (cf. orientations prioritaires du PNDAR 2014-2020¹⁶ et projet agro-écologique pour la France) par un renforcement des interactions entre acteurs de la recherche, du développement et de la formation qui doivent produire les innovations permettant de faire face à ces changements.
- Les plans de filière mis en œuvre en accompagnement de la loi issue des Etats Généraux de l'Alimentation doivent également être des leviers pour faire évoluer les systèmes et les pratiques.

2. Tendances futures

- **Le besoin en compétences des agriculteurs va s'accroître** parallèlement à la diversification des modèles agricoles, aux défis climatiques, sanitaires et environnementaux émergents, à la digitalisation de l'agriculture et aux approches système d'exploitation qui se développent et sont parfois complexes. Cette acquisition de compétences par le plus grand nombre reposera en particulier sur :
 - **le renforcement des compétences en conseil stratégique** des conseillers des chambres d'agriculture¹⁷ ;
 - **L'accès rapide à l'information technique via internet** et notamment les réseaux sociaux (dont ceux dédiés aux agriculteurs). Ces sources d'informations vont continuer de diversifier les accès à l'information et les possibilités de partage de connaissance¹⁸, mais aussi réduire les demandes en conseil technique descendant délivré par des experts des organismes de développement, notamment en présentiel¹⁶.
- **La présence d'agriculteurs sans ascendance familiale agricole** (hors-cadre familial) progresse (10 % en 1990, 13 % en 2000 et 19 % en 2014-2015) et les installations hors-cadre également, mais le renouvellement des générations est faible et ne devrait pas s'améliorer compte tenu de la pyramide des âges (départs en retraite massifs dans les dix prochaines années)¹⁹ et de taux de renouvellement contrastés mais globalement insuffisants.
- **Le renforcement de la concurrence entre organismes publics et structures de conseil privées** va se poursuivre, notamment dans le contexte de la séparation de la vente et du conseil.
- Les attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture (respect de l'environnement, du bien être des personnes et des animaux, aliments sains, moins ou pas de produits de synthèse, au moins ceux identifiés comme comportant des risques) et d'aliments de qualité nutritionnelle supérieure vont aller en s'accroissant [voir fiche OS-I].
- **La R&D se recentre progressivement vers l'atteinte d'objectifs complémentaires à celui de la productivité volumique, en intégrant la demande sociale, et en l'anticipant.** (Voir notamment les domaines thématiques #Global, #3Perf et #Food de la « stratégie globale de l'INRA à l'horizon 2025 »²⁰).
- Un fort **développement de l'agriculture numérique** est attendu : robots (les agro-équipementiers prévoient que la moitié de leur marché sera porté par la robotique en 2035²¹), capteurs et objets connectés par internet (IoT, 39 % des exploitations équipées d'au moins 1 outil connecté), véhicules autopilotés, outils d'analyse des données et d'aide à la décision (OAD), économie du partage (partage du travail, du matériel, des connaissances, ... utilisant des outils numériques).
- Un développement de l'utilisation du numérique dans les liens avec l'aval et les consommateurs est en cours (logistique, traçabilité, information au consommateur, circuits courts utilisant des

applications internet).

- **La digitalisation de l'agriculture se développe.** Elle pose la question de l'accès aux technologies (coût, formation), de l'apparition de dépendances nouvelles envers les fournisseurs d'équipements ou de services numériques (interopérabilité). Elle interroge également les objectifs assignés à ces technologies (productivité – écologie – travail – bien être...), l'usage des données collectées par ces technologies et leur partage en confiance pour le plus grand nombre pour favoriser l'innovation européenne au service des besoins des agriculteurs.
- **Des signaux faibles s'amplifient :** démarches privilégiant la maîtrise d'outils et leur conception au plus proche des besoins des agriculteurs, recherche d'autonomie des agriculteurs et souveraineté technologique²² ; publications de l'association TECHNOlogos ; courant de pensée des « lowtechs »²³.

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

- La part du budget FEADER en France dédiée au partage des connaissances, au conseil et à l'innovation est de 3% sur la période 2014-2020 (figure 2).
- **Le FEADER 2014-2020 soutient cet objectif** à travers plusieurs mesures et en particulier : la mesure 1 « Transfert de connaissances et actions d'information » avec 96,8 M€ de FEADER, et 25 programmes de développement rural (PDR) concernés ; la mesure 2 « Conseil » qui vise à favoriser l'accès aux services de conseil, aux services d'aide à la gestion agricole et de services de remplacement sur l'exploitation agricole, ouverte dans 4 PDR hexagonaux et 5 PDR ultramarins pour 32,1 M€ FEADER ; la mesure 4 « investissements physiques » qui permet de soutenir l'acquisition de matériels et équipements modernes ou innovants ; la mesure 16 « Coopération » qui encourage l'action collective pour l'émergence et la diffusion d'innovations et mobilise 169,6 M€ de FEADER sur tous les PDR sauf la Corse ; et la mesure 19 « Soutien en faveur du développement local » au titre de LEADER, qui soutient le développement rural et l'innovation territoriale²⁴.
- **Le lancement du PEI « agriculture productive et durable »** a ouvert la possibilité de soutenir des groupes opérationnels (collectifs multi-acteurs collaborant à un projet de développement) avec la mesure 16 « coopération ». Cette dernière a été mobilisée pour déployer le PEI dans 16 des 18 Régions françaises.
- **Les thématiques couvertes par les GO PEI reflètent bien les enjeux du moment** pris en compte également par le PNDAR et le projet agro-écologique pour la France : autonomie protéique, santé animale, santé des végétaux, diversification, systèmes de production multiperformants, gestion de l'énergie, changement climatique, réduction des intrants, qualité des sols, attractivité des territoires, etc.
- Le réseau rural national s'investit pour le déploiement, la mise en réseau des acteurs et la valorisation du PEI soutenu par le FEADER et Horizon 2020, par exemple à l'occasion du sommet Agri Innovation 2019, sommet européen qui a permis de valoriser la contribution des projets multi-acteurs dédiés à la transition agro-écologique²⁵.
- A contrario, **la mesure 2 permettant le soutien aux organismes de conseil n'a été activée que par 4 Régions métropolitaines et l'ensemble des DOM.** Cette très faible mobilisation est liée aux conditions initiales de mise en œuvre de cette mesure qui impliquaient que le bénéficiaire de l'aide soit le prestataire retenu pour assurer le service de conseil et que les bénéficiaires soient choisis au moyen d'appels d'offres. Ces difficultés ont été levées par une modification du règlement, intervenue dans un calendrier qui n'a pas permis la réouverture de ce dispositif pour cette programmation.
- Ce constat va dans le même sens que la faible mobilisation nationale sur le système de conseil agricole (SCA), actant vraisemblablement le **bon niveau de structuration et de couverture territoriale de notre dispositif recherche-formation-développement national.**
- La mesure 4 « Investissement » du FEADER soutient également la digitalisation de l'agriculture.
- L'accompagnement au changement reste en revanche globalement insuffisamment pris en charge par la PAC.

4. Facteurs externes à la PAC contribuant à l'évolution observée

- **Un système de connaissance et innovation en agriculture** (« AKIS ») est constitué en France d'acteurs bien structurés et qui savent travailler en partenariat (figure 1) dans des projets, réseaux, réflexions programmatiques, etc.
- **Les orientations de la recherche publique européenne et française** favorisent la mise en réseau et facilitent l'innovation interactive. Le programme Horizon 2020 a mis l'accent sur l'innovation interactive en termes d'outils et de moyens, dans l'actuelle programmation (objectif de 190 projets multi-acteurs dont 40 réseaux thématiques pour un montant d'un milliard d'euros. La France soutient ce type d'innovation notamment avec les Réseaux Mixtes Technologiques (RMT) et les projets du Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR). Le prochain programme-cadre de recherche-innovation « Horizon Europe » porte l'ambition de renforcer encore l'innovation et l'impact au travers notamment de partenariats (10 sur 48 concernent les enjeux d'agriculture/foret/environnement) et de missions (l'une des 5 concerne la santé des sols et l'alimentation). Le choix a aussi été fait de rassembler en un seul défi sociétal (cluster 6) les enjeux relatifs à l'alimentation, la bioéconomie circulaire, les ressources naturelles, l'agriculture et l'environnement, signal positif pour une recherche/innovation s'intéressant aux systèmes agricoles et alimentaires durables dans leurs différentes dimensions et en synergie.
- Le déploiement de la **couverture numérique** du territoire facilite l'usage des technologies numériques dans les territoires ruraux et les exploitations, même s'il reste encore des zones blanches. Le plan très haut débit promet d'ici à 2020 de garantir à tous un accès au bon haut débit (>8 Mbit/s) ou au très haut débit, et de généraliser la couverture mobile de qualité (permettant l'ensemble des usages de la 4G). D'ici 2022, le plan très haut débit veut doter tous les territoires d'infrastructures numériques de pointe en donnant accès à tous au très haut débit (>30 Mbit/s).
- Le niveau d'éducation de la population générale, agricole en particulier, s'accroît régulièrement et il n'y a pas de raison de penser que cette tendance ne se poursuivra pas à l'avenir.
- **La concurrence oblige les entreprises à innover pour rester compétitives.** Dans ce contexte, le 3ème pilier du programme Horizon Europe a mis en place un conseil européen de l'innovation (plutôt dédié aux innovations de rupture) et un volet axé sur les systèmes européens d'innovation (plutôt dédié à la mise en réseau des systèmes de différentes échelles territoriales).
- **La France dispose de nombreux dispositifs de soutien à l'innovation :** Crédit d'impôt recherche, Bpifrance, programme d'investissements d'avenir, etc. Un guide a été produit en 2018 pour les recenser²⁶.
- **L'apparition de « géants du numérique » et la difficulté à tracer l'usage des données génèrent des relations ambivalentes du monde agricole avec ces acteurs** pouvant aller jusqu'à une crise de confiance. Les acteurs du monde agricole se sont saisis de l'enjeu du « partage des données agricoles en confiance » via la création :
 - au niveau européen d'un code de conduite européen relatif au partage des données agricoles par contrat, signé par les représentants européens des constructeurs de matériels, fournisseurs d'intrants ou encore organismes de protection des végétaux, réunis autour du Copa-Cogeca ;
 - au niveau français d'un label « Data agri » par les syndicats JA et FNSEA visant à labelliser avec un tiers certificateur (un cabinet d'avocats), sur la base du volontariat, le maximum d'entreprises collectant des données sur les exploitations pour ainsi donner des garanties aux agriculteurs sur l'usage qu'il en sera fait ;
 - de projets autour de la structuration et de la mutualisation des données de l'agriculture sont portés par la profession agricole et financés par le PIA (projet AgDataHub et Numagri,...).
- **Les réglementations française et européenne visant à encadrer les conditions de travail et les impacts sur l'environnement** bousculent les habitudes et le modèle industriel et sont sources d'innovation dans les filières agricoles, forestières et alimentaires.
- **La pression accrue sur les ressources** non renouvelables, les nouvelles menaces que représentent les changements (biodiversité, climat) et la pression sociétale pour des pratiques ayant moins d'impact sur l'environnement et la santé, augmentent la prise de conscience de la nécessité de faire évoluer leurs systèmes chez les professionnels agricoles et agroalimentaires ainsi que de la filière forêt-bois.
- Enfin, le développement d'innovation pose plus globalement la question de leur acceptabilité et implique un **dialogue constant avec la société.**

Figures

Figure 1. Système de connaissances et d'information agricoles en France (SCIA ou AKIS)

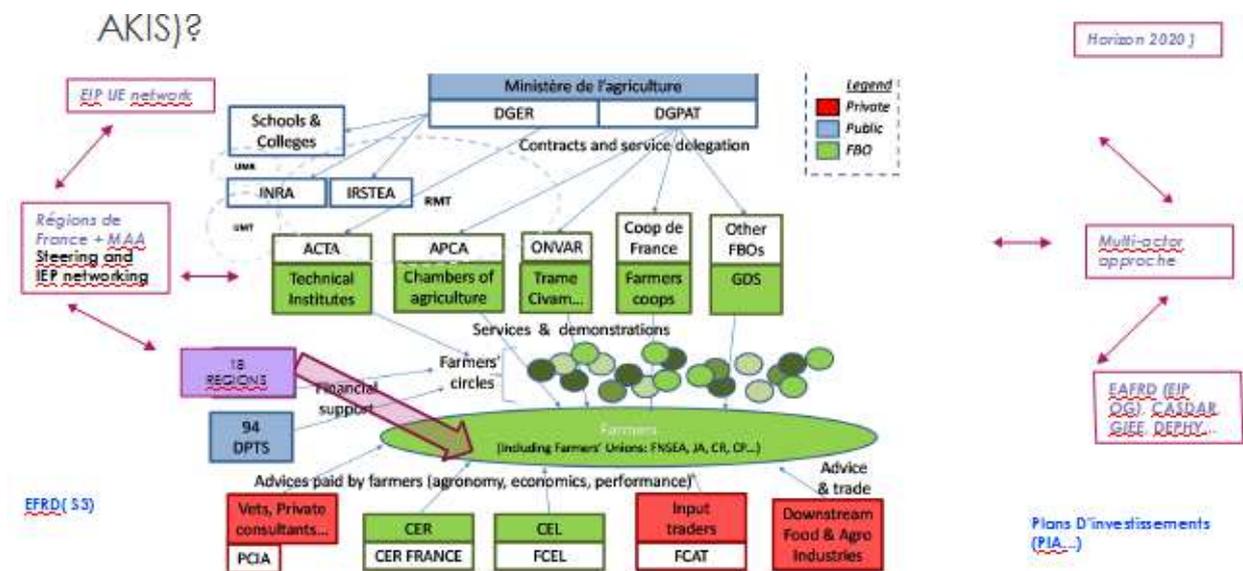
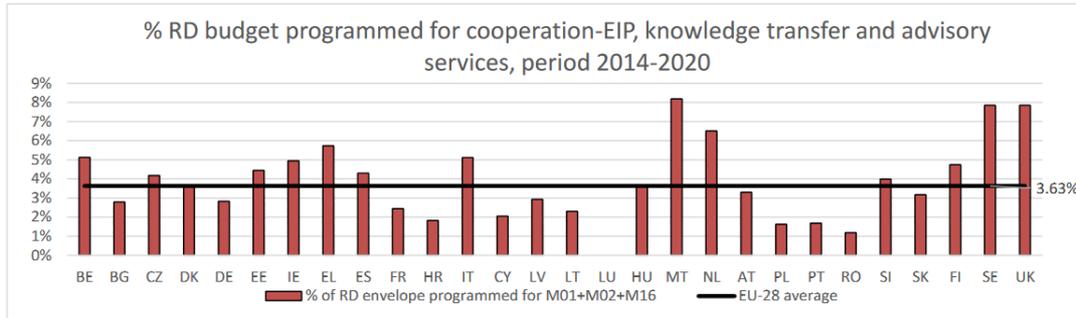


Figure 2. % de la maquette FEADER dédiée à la connaissance, aux conseils et à la coopération PEI



Source: MS notification in SFC (based on adopted programmes up to July 2019)

Source: Commission européenne, septembre 2019, Analytical factsheet for France: Nine objectives for a future Common Agricultural Policy

Bibliographie et sources :

- 1 Hervieu B., Bour-Desprez B., Buer J.-L., Cascarano J.-L., Dreyfus F., Gosset G., 2014, Évaluation de la politique de développement agricole, rapport du CGAAER, n°13 059, Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, Paris.)
- 2 Données ESEA, 2016.
- 3 Actif Agri. Transformations des emplois et des activités en agriculture – CEP 2019
- 4 Indicateur de contexte C.24 (PAC 2014-2020), actualisé en décembre 2018.
- 5 Données Enquête sur la Structure des Exploitations Agricoles, 2016, INSEE
- 6 Ambroise Bouteille & Associés, 2016, Les freins à la formation des salariés dans les TPE agricoles, rapport d'étude, FAFSEA.
- 7 Cf supra : rapport du CGAAER, n°13 059
- 8 Compagnone C., Goulet F., Labarthe P., 2015, Conseil privé en agriculture : acteurs, pratiques et marché, Educagri-Quae, Dijon, Versailles.
- 9 Rapport final de l'étude sur les conditions de déploiement d'un accompagnement stratégique vers une agriculture à bas niveau d'intrants – décembre 2018 ; marché n°SSP DGPE 2017-056
- 10 Etude Agrinautes, réalisée par BVA, 2018.
- 11 Rapport PRO AKIS, country report for FRANCE – Pierre Labarthe, juillet 2014.
- 12 COMMUNICATION FROM THE COMMISSION TO THE EUROPEAN PARLIAMENT AND THE COUNCIL on the European Innovation Partnership 'Agricultural Productivity and Sustainability'/* COM/2012/079 final */
- 13 Rapport d'évaluation du dispositif des RMT – Technopolis et Epices, 2013
- 14 Données internes SDPE BAT + BDA et site web du Réseau Rural National
- 15 Revue Chambres d'agriculture n°1035 – janvier 2015
- 16 Circulaire CAB/C2013-0003 du 20 juin 2013
- 17 Avis du conseil scientifique de l'APCA « quelle offre de conseil aux agriculteurs pour les chambres d'agriculture demain ? », juin 2017.
- 18 EU SCAR AKIS (2019), Preparing for Future AKIS in Europe. Brussels, European Commission
- 19 Butault et al. 2015
- 20 La stratégie globale de l'INRA à l'horizon 2025 – octobre 2016.
- 21 Rapport économique 2017 AXEMA
- 22 Plaidoyer du pôle InPACT sur la souveraineté technologique des agriculteurs (avril 2017)
- 23 Philippe BIHOUIX. L'âge des low techs. Vers une civilisation techniquement soutenable. 2014
- 24 Modalités de soutien à l'innovation prévues dans les 27 PDR - <https://www.reseaurural.fr/le-partenariat-europeen-pour-linnovation-agri/le-pei-en-regions>
- 25 Dossier de presse Agri Summit 2019 - <https://agriculture.gouv.fr/dossier-de-presse-agri-summit-2019>
- 26 Guide des dispositifs nationaux de soutien à l'innovation et au transfert dans les secteurs agricole, agroalimentaire, forêt, valorisation non-alimentaire, cheval – avril 2018 - <https://agriculture.gouv.fr/guide-des-dispositifs-nationaux-de-soutien-linnovation>

Grille AFOM de l'objectif transversal : « Modernisation du secteur en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation »

| | <i>Positif</i> Atouts | <i>Négatif</i> Faiblesses |
|----------------|---|---|
| <i>Interne</i> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Les agriculteurs français ont un bon niveau de formation par rapport à la majorité des autres États membres. 2. L'enseignement agricole (technique et supérieur) offre un bon maillage territorial et permet la formation initiale et continue. 3. La France dispose d'un système de connaissance et d'innovation (AKIS) bien structuré, d'une recherche publique forte en agriculture (INRA-IRSTEA) et d'outils de diffusion des connaissances pour faciliter leur appropriation qui évoluent régulièrement (e-formation). 4. Les systèmes national et régionaux sont favorables à l'innovation au travers de réseaux (ex. RMT, RITA, RRN, GIS, UMT) et de projets (ex. GIEE, PEI agri, groupes Fermes DEPHY, pôles de compétitivité, plateformes, etc.) et connecté aux autres Etats Membres (grâce au PEI). 5. De nombreuses start-up françaises Agtech et Foodtech développent de nouvelles technologies et outils numériques dédiés à l'agriculture (OAD). 6. On observe un renouveau de l'intérêt des agriculteurs pour les démarches collectives / multi-acteurs (GIEE, GO, CUMA, etc.) en plus de l'attrait historique envers l'innovation organisationnelle (coopératives, etc.). 7. La recherche française dans le domaine agricole anticipe et intègre de plus en plus la demande sociétale. 8. La diffusion de l'agro-écologie apporte des réponses positives aux attentes sociétales et aux besoins de changement des agriculteurs. 9. Les agriculteurs français sont, en moyenne, connectés et relativement technophiles. 10. La numérisation du secteur est une dynamique en cours se traduisant à la fois par une augmentation quantitative et par l'adoption progressive de nouveaux outils, notamment la robotique. 11. L'agriculture est un domaine privilégié pour le déploiement de l'intelligence artificielle et des technologies numériques qui peuvent aider à répondre aux enjeux de la transition (robots, drones, satellites, capteurs connectés et solutions d'aide à la décision ...) et faciliter la mutualisation des données et leur valorisation | <ol style="list-style-type: none"> 1. Malgré les dispositifs incitatifs en faveur des collectifs, il reste pour le moment difficile de massifier significativement la mise en œuvre des changements de systèmes. 2. La formation continue / professionnelle des actifs agricoles et forestiers est, en moyenne, inférieure à celle des autres actifs français. 3. La formation continue est peu mobilisée par les moins qualifiés, tout particulièrement chez les salariés 4. Est identifiée une faiblesse de la formation en termes de gestion des ressources humaines et de gestion des compétences de chef d'entreprise 5. Du fait d'un poids culturel et identitaire important, une partie de la profession agricole se sent 'fragilisée' et 'menacée' par le fait que le sujet agricole soit de plus en plus pris en charge par la société civile. 6. Les compétences numériques des agriculteurs sont en moyenne en deçà des besoins liés à l'évolution de leur métier. 7. Les outils numériques restent difficiles d'accès (coût, persistance de zones blanches, maîtrise inégale de la technologie) et ne répondent pas toujours aux attentes qu'ils suscitent 8. Une partie significative du conseil reste liée à la vente des produits. 9. Une partie des agriculteurs ne se sentent pas suffisamment ou pas bien accompagnés sur le terrain 10. On constate un endettement élevé lié à certaines formes d'innovations ou de structures d'entreprises spécialisées. 11. L'âge moyen des agriculteurs est élevé et le renouvellement des générations ne compense pas, ce qui peut constituer un frein à la capacité d'innovation de l'agriculture. 12. La rémunération de certaines catégories d'agriculteurs est trop faible, ce qui rend nécessaire la réflexion sur l'ensemble des chaînes de valeur. 13. Les organismes de RDI sont parfois réticents à travailler en inter-réseaux. 14. Les organismes de développement diffusent insuffisamment leurs résultats. |

| Externe | Opportunités | Menaces |
|---------|--|---|
| | <ol style="list-style-type: none"> 1. La prise en charge significative du conseil agricole par le service public garantit l'accès de tous les agriculteurs demandeurs au conseil. 2. Les dispositifs de financement des actions de développement et du conseil sont mutualisés et leur accès est donc potentiellement ouvert à tous. 3. La séparation de la vente et du conseil sur les produits phytosanitaires offre une garantie supplémentaire d'un conseil non lié aux intérêts de l'agrofourmiture. 4. Les plans de filière apparaissent comme des leviers importants pour le déploiement de nouveaux « modèles multi-performants » pour les entreprises, filières et territoires, de l'amont à l'aval, à l'appui de la stratégie bioéconomie et des plans/programmes du projet agro-écologique. 5. La programmation 2014-2020 est marquée par une bonne participation française aux projets soutenus par Horizon 2020 et une bonne articulation entre FEADER et Horizon 2020, contribuant à répondre aux besoins R&I du secteur (en particulier dans le cadre du PEI AGRI). 6. Les moyens de la politique européenne de la recherche (Horizon Europe) autour notamment d'un cluster dédié à l'agriculture, la bioéconomie, l'alimentation... devraient être renforcés. 7. Les demandes sociétales d'une modification des modes de production et de consommation sont entendues et acceptées par une fraction croissante d'agriculteurs et constituent une opportunité de « modernisation » du secteur importante vers la transition des systèmes agricoles et alimentaires. 8. L'externalisation croissante des activités agricoles est source d'une plus grande technicité. 9. Les politiques publiques contribuent à déployer le numérique sur l'ensemble du territoire. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Les outils publics de diffusion et de capitalisation des connaissances, et de soutien à l'innovation sont trop éparpillés et souffrent d'un manque de cohérence d'ensemble et de visibilité pour les acteurs. 2. Le système de conseil est très dépendant des fonds publics mais est aussi, pour une partie, lié à des intérêts économiques privés, conduisant à une adéquation imparfaite avec les objectifs publics (ex. déploiement insuffisant du conseil stratégique). 3. Le système du conseil et d'accompagnement des agriculteurs et des forestiers n'est pas suffisamment lisible, suivi et évalué. 4. La multiplication des groupes ne doit pas nuire à la cohérence de leurs dynamiques 5. L'adaptation des formations et des filières aux évolutions du monde agricole et aux attentes sociétales est lente. 6. Les politiques publiques et les marchés rémunèrent insuffisamment les changements de pratiques des agriculteurs. 7. Les territoires ne sont pas égaux au regard du déploiement du numérique. 8. Les modalités d'accès aux crédits européens du FEADER génèrent des procédures administratives lourdes et complexes, qui peuvent dissuader les bénéficiaires potentiels de recourir à ces dispositifs ou les fragiliser. 9. Le FEAGA n'a pas une grande force d'orientation. 10. On observe une perte d'autonomie des agriculteurs vis à vis des fournisseurs (ex. captation des données par les agro-équipementiers) et de la France vis à vis des pays produisant les outils numériques. |

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs agriculture et alimentaire : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe. En particulier, tout ce qui a trait aux consommateurs est traité dans la partie externe.

Identification des besoins pour l'objectif transversal « Modernisation du secteur en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation »

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre ; leur hiérarchisation sera effectuée dans un second temps.

Besoins identifiés au niveau national

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|---|--|
| T.1 Améliorer le capital humain en agriculture et dans le domaine forestier | <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les inégalités entre actifs agricoles et entre territoires : le niveau de formation des agriculteurs, des forestiers et de leurs salariés doit continuer d'augmenter et s'homogénéiser • Mettre l'accent sur le développement des compétences relatives au numérique, par le conseil et par la formation en assurant un accès le plus large possible • Mieux former les agriculteurs aux questions d'emploi et de gestion des compétences • Faciliter l'accès à la formation continue, tout particulièrement pour les salariés, y compris par l'e-formation (hors PAC) • S'appuyer sur le système éducatif agricole pour diffuser les innovations auprès des nouveaux et futurs actifs agricoles et forestiers en formant les enseignants et en adaptant les programmes via le lancement d'un nouveau plan « Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie » (hors PAC) • Mettre en place un suivi post-formation et post-conseil pour faciliter l'insertion professionnelle et l'intégration des nouvelles pratiques • Repérer, accompagner et mettre en réseau les innovateurs de terrain, capitaliser et diffuser les expériences réussies • Dans les outremer, renforcer l'offre locale de formations initiale et continue dans les secteurs agricole et forestier |
| T.2 Mieux diffuser les connaissances | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réappropriation de la fonction de conseil par les agriculteurs et les forestiers, y compris en s'appuyant sur le numérique et les échanges entre pairs pour mieux capitaliser sur les pionniers et ainsi favoriser le passage à l'échelle supérieure des innovations et expériences réussies • Soutenir les démarches collectives et favoriser l'innovation et l'expérimentation interactive (stations d'expérimentation...) et les réseaux • Favoriser le développement du conseil stratégique, avec une vision globale de l'exploitation et de l'intégration du projet d'exploitation dans son territoire (contexte économique, pédoclimatique, environnemental ; dynamique collective, de filière, etc.) • Soutenir le conseil agricole favorisant des systèmes de production durables et adaptés aux besoins locaux et accompagnant les agriculteurs dans des démarches stratégiques • Atteindre davantage d'agriculteurs et de salariés via le conseil, notamment ceux qui se trouvent dans des territoires isolés ou enclavés • Veiller à s'insérer dans les systèmes européens d'innovation en renforçant l'incitation et l'information |

| Besoins nationaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et former les professionnels du monde agricole et les citoyens pour sécuriser la transition agro-écologique en diversifiant au maximum les voies et support de formation • Accroître la lisibilité et la complémentarité des instruments régionaux, nationaux et européens de soutien à la recherche & innovation dans le secteur agricole, forestier et alimentaire et les secteurs connexes apporteurs d'innovations • Veiller à la bonne articulation des actions des différents acteurs du continuum recherche-développement-innovation-transfert et formation afin d'en renforcer l'efficacité (hors PAC) • Accompagner l'évolution des métiers d'accompagnateur, de conseiller et d'animateur • Veiller à la pluralité des réseaux de conseil • Favoriser les démonstrations/échanges entre agriculteurs/territoires/réseaux en créant des réseaux de démonstration et d'expérimentation, notamment pour développer des solutions adaptées au contexte local. • Dans les outremer, renforcer les services de conseil individualisé auprès des agriculteurs, leur maillage territorial et leur adaptation au contexte et aux cultures locaux, notamment en pérennisant les postes de conseillers terrain • Notamment pour les outremer, mieux identifier les besoins spécifiques en matière de R&D des différentes filières et coopérer avec les pays-tiers voisins qui partagent des contextes agricoles et forestiers similaires |
| T.3 Favoriser des innovations répondant aux attentes de la société et créant de la valeur | <ul style="list-style-type: none"> • Inciter, accompagner et valoriser les changements de pratiques agricoles et la prise de risque des exploitants agricoles dans les changements systémiques pour répondre aux attentes sociétales • Accompagner la diversification et la création de chaînes de valeur permettant d'offrir un débouché et une rémunération aux agriculteurs et aux forestiers • Mieux intégrer la question agricole et forestière dans les projets de territoire et s'appuyer sur les collectivités pour structurer des débouchés locaux • Inciter au développement de nouveaux « modèles multi-performants » pour les entreprises, filières et territoires, de l'amont à l'aval • Accompagner les innovations « frugales », notamment agronomiques (low-techs, économes en énergie, ...) et contribuant à l'autonomie et la résilience des exploitations • Développer les outils de dialogue entre agriculteurs et consommateurs |
| T.4 Renforcer le déploiement des outils numériques | <ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'utilisation des outils numériques sur tout le territoire, y compris dans les parcelles agricoles et forestières (besoin d'accès au réseau) (hors PAC) • Favoriser le développement d'entreprises innovantes de services numériques pour l'agriculture • Favoriser le développement du numérique en aidant l'investissement individuel et collectif en matériel et en compétences, notamment le développement d'infrastructures permettant la valorisation des données et le développement de solutions digitales (en agriculture, en forêt, et en zone rurale plus largement) • Sécuriser au maximum les agriculteurs dans leurs usages du numérique et des agroéquipements connectés vis-à-vis de la protection et la maîtrise d'usage de leurs données (hors PAC) |

Besoins spécifiques des Régions métropolitaines et de la Corse

| Régions | Besoins spécifiques régionaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités |
|-----------|---|--|
| Normandie | Favoriser l'implication des agriculteurs dans les Groupes Opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> ... en mettant en œuvre une procédure simplifiée pour permettre d'associer ces acteurs dans le Partenariat Européen de l'Innovation (leur absence limite la diffusion) |

Besoins spécifiques des Régions ultrapériphériques

| Régions | Besoins spécifiques régionaux RUP | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorités | Justifications (A : atouts, F : faiblesses, O : opportunités, M : menaces) |
|---------|--|--|--|
| Mayotte | Renforcer la gouvernance des OPA (structuration, plaidoyer, leadership, ...) | <ul style="list-style-type: none"> Former les élus des OPA sur leurs rôles, leurs poids institutionnels, la représentation, le leadership, etc. Favoriser l'émergence des OP en appuyant les démarches administratives des structures collectives existantes Renforcer la visibilité et l'action de plaidoyer des OPA mahoraise (accès au crédit, accès au foncier, environnement, politiques agricoles, aides agricoles, renouvellement des générations). Favoriser la présence des représentants des OPA dans les rencontres institutionnelles sur les thématiques du développement rural. | <p><u>Atouts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'enseignement agricole à Mayotte est présent et bien identifié. L'écosystème local de recherche/innovation/transfert, s'il doit être renforcé, existe (RITA, Lycée agricole, CAPAM, groupement de producteurs, vétérinaires, CIRAD). Existence d'un attrait historique envers l'innovation organisationnelle Etant donné la dimension de l'île, la diffusion se fait facilement. Fort attrait des agriculteurs mahorais pour le numérique. <p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'âge moyen des agriculteurs est élevé et le renouvellement des générations ne compense pas, ce qui peut constituer un frein à la capacité d'innovation de l'agriculture. Les institutions sous-estiment la connectivité et l'attrait pour les nouvelles technologies des agriculteurs mahorais. La formation continue / professionnelle des actifs agricoles est, en moyenne, inférieure à celle des autres actifs français. Les organismes de développement diffusent insuffisamment leurs résultats. |

Identification des besoins au niveau national & des besoins spécifiques régionaux

Besoins

Récapitulatif des 48 besoins nationaux identifiés

| Objectifs spécifiques | Besoins nationaux – non hiérarchisés, non-priorisés |
|-----------------------------------|--|
| OS-A Revenus | A.1 Assurer généralement le revenu des agriculteurs A.2 Assurer la rémunération du producteur pour lui garantir un revenu A.3 Inciter à la réduction des coûts de production et des charges A.4 Soutenir des revenus viables et stables sur tout le territoire et dans l'ensemble des filières A.5 Renforcer le capital humain en agriculture A.6 Conforter la prévention et la gestion des risques pour favoriser la résilience des exploitations |
| OS-B Compétitivité | B.1 Améliorer la compétitivité coût de l'amont agricole B.2 Améliorer la compétitivité coût de l'aval B.3 Renforcer la compétitivité hors coût des produits agricoles et agroalimentaires français B.4 Développer des stratégies intégrées amont-aval B.5 Accompagner le développement des filières émergentes B.6 Développer le potentiel de la filière forêt-bois |
| OS-C Filières | C.1 Encourager le regroupement de l'offre C.2 Encourager la professionnalisation progressive des OP en fonction du degré de structuration des filières C.3 Mieux répondre aux consommateurs : appuyer la montée en gamme et encourager les systèmes de qualité C.4 Créer un environnement favorable aux partenariats entre les différents maillons des filières, et entre producteur et consommateur |
| OS-D Climat | D.1 Créer les conditions générales permettant la transition des exploitations D.2 Accompagner les leviers globaux (au-delà des enjeux climatiques) D.3 Réduire les émissions de GES du secteur agricole (atténuation) D.4 Réduire la consommation énergétique agricole et forestière (atténuation) D.5 Favoriser le stockage de carbone (sols et biomasse agricoles et forestiers) (atténuation) D.6 Réduire les émissions globales françaises et promouvoir la production d'ENR et de biomatériaux d'origine agricole et forestière (atténuation) D.7 Rendre les systèmes plus résilients (adaptation : prévention / gestion) |
| OS-E Ressources naturelles | E.1 Créer les conditions générales permettant la transition des exploitations E.2 Accompagner les leviers globaux et les approches intégrées permettant la gestion durable des ressources E.3 Accompagner les systèmes et pratiques agricoles utilisant efficacement et durablement les ressources E.4 Agir pour l'économie circulaire |
| OS-F Biodiversité | F.1 Créer les conditions générales permettant la transition des exploitations F.2 Accompagner les leviers globaux (au-delà des enjeux touchant la biodiversité) F.3 Promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les pratiques agricoles F.4 Réduire les facteurs de pression sur la biodiversité d'origine agricole dans les pratiques agricoles |

| Objectifs spécifiques | Besoins nationaux – non hiérarchisés, non-priorisés |
|---|---|
| OS-G JA | G.1 Accompagner la 1ère installation de tous les agriculteurs qui le souhaitent et assurer au mieux le renouvellement des générations G.2 Faciliter les reconversions et les transmissions entre générations G.3 Créer un environnement favorable à l'installation en agriculture G.4 Améliorer l'intégration et l'adéquation des projets d'installation aux projets de territoires |
| OS-H Développement local | H.1 Favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux H.2 Cibler l'action publique sur des thématiques porteuses d'avenir H.3 Cibler l'action publique sur les territoires les plus fragiles et qui en ont le plus besoin H.4 Renforcer l'attractivité des zones rurales et des métiers agricoles et forestiers |
| OS-I Exigences sociétales | I.1 Renforcer la dimension alimentaire de la PAC et améliorer l'articulation des politiques publiques concernées I.2 Accompagner les changements de pratiques agricoles et des systèmes de production I.3 Accompagner l'adaptation du secteur alimentaire I.4 Renforcer la prise en compte des risques sanitaires, notamment liés au changement climatique I.5 Améliorer l'information mise à disposition des consommateurs pour des choix éclairés |
| OS-T Modernisation / connaissances | T.1 Améliorer le capital humain en agriculture et dans le domaine forestier T.2 Mieux diffuser les connaissances T.3 Favoriser des innovations répondant aux attentes de la société et créant de la valeur T.4 Renforcer le déploiement des outils numériques |

Récapitulatif des besoins spécifiques régionaux

Récapitulatif Régions métropolitaines et Corse

| OS | Auvergne-Rhône-A | Bourgogne-FC | Bretagne | Corse | Hauts de France | Ile-de-France | Normandie | Nouvelle-Aquitaine | Occitanie | Pays de la Loire | SUD | Total général |
|------------------------------------|------------------|--------------|----------|-----------|-----------------|---------------|-----------|--------------------|-----------|------------------|----------|---------------|
| OS-A Revenus | 1 | 4 | | 2 | | 1 | 2 | 2 | | | | 12 |
| OS-B Compétitivité | | 6 | 1 | 2 | 2 | 1 | 1 | | 1 | 1 | | 15 |
| OS-C Filières | 1 | 2 | | 2 | | 3 | | | 2 | | | 10 |
| OS-D Climat | | 1 | | 1 | | 1 | 1 | 1 | 2 | | | 7 |
| OS-E Ressources naturelles | 1 | 4 | | 2 | | | 1 | 1 | 1 | | | 10 |
| OS-F Biodiversité | 1 | 4 | | 1 | | | 2 | 6 | 2 | 2 | 1 | 19 |
| OS-G JA | | 2 | | 2 | | | | | 1 | 1 | | 6 |
| OS-H Développement local | 5 | 5 | | 3 | | 1 | 3 | | 3 | | | 20 |
| OS-I Exigences sociétales | | 2 | | 2 | | | 2 | 1 | | | | 7 |
| OS-T Modernisation / connaissances | | | | | | | 1 | | | | | 1 |
| Total général | 9 | 30 | 1 | 17 | 2 | 7 | 13 | 11 | 12 | 4 | 1 | 107 |

Récapitulatif Régions ultrapériphériques

| OS | Guyane | Martinique | Mayotte | Réunion | Guadeloupe | Total général |
|------------------------------------|----------|------------|-----------|-----------|------------|---------------|
| OS-A Revenus | | 1 | 7 | | 1 | 9 |
| OS-B Compétitivité | | 1 | 3 | 3 | 1 | 8 |
| OS-C Filières | | | | | | 0 |
| OS-D Climat | 1 | 2 | 1 | | | 4 |
| OS-E Ressources naturelles | 1 | 7 | | 2 | 2 | 12 |
| OS-F Biodiversité | 2 | 4 | 1 | 3 | | 10 |
| OS-G JA | 1 | 3 | 2 | 2 | | 8 |
| OS-H Développement local | | 1 | 3 | 5 | | 9 |
| OS-I Exigences sociétales | | | | 2 | | 2 |
| OS-T Modernisation / connaissances | | | 1 | | | 1 |
| Total général | 5 | 19 | 18 | 17 | 4 | 63 |